



HAL
open science

Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) en 1997 : famangiana (visites), cohabitation, entraide financière et matérielle

Nicolas Razafindratsima

► **To cite this version:**

Nicolas Razafindratsima. Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) en 1997 : famangiana (visites), cohabitation, entraide financière et matérielle. Economies et finances. Institut d'Etudes Politiques Paris, 2005. Français. NNT : . tel-03352499

HAL Id: tel-03352499

<https://theses.hal.science/tel-03352499>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

Ecole doctorale « Gouvernance économique »

Thèse pour l'obtention du Doctorat de l'IEP en sciences économiques

Spécialisation démographie économique

Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) en 1997 : *famangiana* (visites), cohabitation, entraide financière et matérielle

Présentée et soutenue publiquement le 14 décembre 2005 par

Nicolas RAZAFINDRATSIMA

Sous la direction de Mr Didier BLANCHET

Jury :

M. Philippe ANTOINE, Directeur de Recherche à l'IRD, rapporteur

M. Didier BLANCHET, Administrateur de l'INSEE, directeur de la thèse

M. Antoine BOMMIER, Directeur de Recherche au CNRS

M. François ROUBAUD, Directeur de Recherche à l'IRD

M. François-Charles WOLFF, Professeur à l'Université de Nantes, rapporteur

A mes parents, Eugène et Holy

Fa raha ny hazo no vanon-ko ho lakana, dia ny tany naniriany no tsara

(si un arbre peut servir à construire une pirogue, c'est qu'il a poussé dans de
la bonne terre)

Remerciements

Au terme de cette thèse, et faisant une rétrospective de ces nombreuses années passées, à Madagascar comme en France, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui, à titre divers, ont permis l'aboutissement de ce travail.

En premier lieu, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Pr Georges Tapinos, qui en m'acceptant comme étudiant à l'IEP, puis en acceptant de diriger la thèse, a permis le démarrage de ce travail. G. Tapinos est décédé en 2000, mais je garderai en mémoire sa chaleur et son humanité.

En second lieu, je remercie vivement Mr Didier Blanchet qui a accepté de prendre le relais pour la direction de cette thèse. Ses conseils et encouragements m'ont été des plus utiles.

Je remercie ensuite Antoine Bommier, pour son aide non seulement intellectuelle, mais aussi matérielle, qui m'a été très précieuse. Je remercie aussi Suzanne Eckhardt pour ses conseils et son soutien.

Une grande partie de ce travail a été élaborée lors de mon accueil au projet MADIO entre 1997 et 2000. J'ai bénéficié au sein du projet de nombreux soutiens, intellectuels, et aussi amicaux. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à François Roubaud, pour m'avoir accueilli au projet MADIO, ainsi que pour ses encouragements fréquents et ses conseils. Mes sincères remerciements vont aussi à Faly Rakotomanana, toujours modeste mais très efficace, et qui m'a initié à la conduite d'une enquête. Merci aussi à Eric Ramilison, Rachel Ravelosoa, Mpianina Rakotomalala, Mireille Razafindrakoto, Isabelle Droy, François Pesneaud, Raphaël Ratovoarinony, Tiana Rambeloma, Josiane Rarivoarivelomanana, Solange Razanajao et les autres collègues qui ont fait que l'ambiance du projet MADIO a été agréable et stimulante.

J'adresse un remerciement particulier aux 11 superviseurs et 33 enquêteurs de l'enquête SET97. Leurs efforts et leur rigueur ont permis d'obtenir des données d'excellente qualité, qui ont permis d'élaboration de cette thèse. Par ailleurs, même si la plupart d'entre eux ne me liront pas, je tiens à dire « *misaotra tompoko* » aux 1 022 ménages qui ont accepté de passer un peu de leur temps à répondre à l'enquête SET97.

L'enquête SET97 a été réalisée en partenariat avec DIAL. Je souhaite remercier Florence Arestoff, Rémi Bardon et Jean-Christophe Dumont pour leur contribution à la réalisation de l'enquête. Ma reconnaissance va également à Jacques Loup, directeur de DIAL à l'époque, pour son aide à la

réalisation de l'enquête pilote. Toujours à DIAL, je remercie particulièrement Denis Cogneau, toujours disponible pour un conseil ou une question technique, et qui m'ont énormément aidés.

Arrivé en France en 2000, j'ai été accueilli à l'INED. Je remercie vivement son directeur, François Héran, qui m'a ouvert les portes de cet établissement et m'a permis d'avoir un soutien financier crucial. Je remercie également Jacques Véron, responsable du service international pour son accueil.

Après mon recrutement au service des enquêtes et sondages de l'INED en octobre 2001, le service est devenu, en quelque sorte, mon laboratoire d'accueil. Je tiens à remercier vivement mes deux chefs de service successifs, Pascal Arduin et Cécile Lefevre, qui m'ont toujours encouragé et aidé à terminer cette thèse. Je remercie mes autres collègues pour leurs encouragements et pour leur patience, en particulier lors de mes longues indisponibilités pour « travailler sur la thèse ». Merci particulièrement à Martine Quaglia, Géraldine Vivier, Bernard de Clédat.

Je remercie également les nombreuses personnes à l'Ined qui m'ont encouragé à terminer cette thèse. Au risque d'en oublier, je citerai Eva Lelièvre, Daniel Courgeau, Ariane Pailhé, Maryse Marpsat, Efi Markou et les doctorants (Agnès, Zahia, Myriam, Amandine, Magali). Un grand merci à Jérémie Gignoux qui a lu une partie de la thèse et fait de remarques précieuses.

De nombreuses autres personnes m'ont encouragé, et je tiens à les en remercier. Merci aux amis fidèles comme Rémi Clignet, Pascale Ratovondrahona, Diane Coury, Soamiely Andriamananjara. Merci aussi à Manitra Rakotoarisoa et Céline Vandermeersch qui ont lu une partie de la thèse.

Si ma famille vient en dernière position, ce n'est certainement pas pour négliger sa contribution, bien au contraire. En premier lieu je citerai mes parents, Eugène et Holy, à qui je dédie cette thèse en signe de reconnaissance. En second lieu, à tatie Jeanne et tonton Richard, qui m'ont hébergé lors de mes débuts à l'université. A mes frères, en particulier Stephen qui a donné un coup de main important en fin de thèse. Et enfin, à Veromanitra, rencontrée pendant cette thèse, et devenue partenaire des jours heureux et malheureux, ainsi qu'au petit Nathan. Merci à tous pour vos prières et vos encouragements.

Et merci à Celui qui nous aime, qui agence toutes choses pour le bien de ceux qui croient (Romains 8.28).

SOMMAIRE

Remerciements	2
Table des illustrations.....	12
I - Liste des Figures	12
II - Liste des tableaux	12
Chapitre 1 – Introduction générale.....	16
Chapitre 2 – Cadrage de la thèse	24
I - Solidarités : une vue générale et un survol des notions reliées	24
I.1 - Etymologie et signification de la « solidarité »	24
I.2 - Formes et manifestations possibles	25
I.3 - Avantages et inconvénients des solidarités	26
I.4 - De nombreux objets d'études possibles.....	27
II - Présentation de Madagascar et du contexte socio-économique à Antananarivo à la fin du 20 ^{ème} siècle	29
II.1 - Présentation de Madagascar	29
II.1.1 - Géographie et histoire	29
II.1.2 - La population de Madagascar	30
II.1.3 - Economie.....	31
II.2 - Le contexte socio-économique à Antananarivo à la fin du 20 ^{ème} siècle.....	31
II.2.1 - La situation démographique et sociale de l'agglomération d'Antananarivo en 1997.....	32
II.2.2 - Situation économique.....	33
III - Les solidarités à Madagascar	37
III.1 - Le <i>fihavanana</i> : ciment de la cohésion sociale à Madagascar	38
III.1.1 - Etymologie et définitions	38
III.1.2 - Quelques préceptes sur le fihavanana	40
III.2 - Les règles régissant l'entraide dans le droit traditionnel et le droit positif.....	43
III.2.1 - L'entraide dans la société traditionnelle	43
III.2.2 - Règles régissant l'entraide dans le droit positif	45
III.3 - Une solidarité institutionnelle à Madagascar : la sécurité sociale	46
III.3.1 - Les régimes de sécurité sociale.....	47
III.3.2 - Types de prestations offertes par les caisses de sécurité sociale	48
IV - Les formes de solidarité étudiées dans cette thèse et la démarche d'étude	49

Chapitre 3 – Les déterminants théoriques des transferts et de la cohabitation	51
I - Les déterminants potentiels des transferts	51
I.1 - Le modèle altruiste	51
I.1.1 - Altruisme à un sens.....	52
I.1.2 - Altruisme mutuel	54
I.1.3 - Conséquences de l'altruisme	54
I.1.4 - Extensions du modèle et résumé	55
I.2 - Les modèles d'altruisme impur : les transferts comme moyen d'échange.....	56
I.2.1 - Les modèles d'échange entre deux générations	57
I.2.2 - L'échange temporel : les transferts comme assurance pour les vieux jours.....	60
I.3 - Autres mécanismes	63
I.3.1 - Transferts, migrations et capital humain	63
I.3.2 - Les solidarités communautaires.....	63
II - Les déterminants potentiels de la cohabitation	65
II.1 - Principales hypothèses de la théorie économique du ménage.....	66
II.1.1 - Le ménage comme producteur et consommateur de biens composites	66
II.1.2 - Les deux principales innovations théoriques	67
II.2 - Avantages et inconvénients de la vie commune.....	68
II.2.1 - Les avantages économiques de la vie à plusieurs	68
II.2.2 - Les inconvénients de la vie commune.....	73
II.3 - Présentation et discussion d'un modèle de cohabitation entre parents et enfants...	74
II.3.1 - Le modèle de Dunn et Phillips (1998)	75
II.3.2 - Commentaires et critiques du modèle	77
III - Facteurs culturels et contextuels	83
III.1 - Les institutions de retraite et de crédit à Madagascar	83
III.1.1 - Les institutions de retraite	83
III.1.2 - Les institutions financières	85
III.2 - La conception traditionnelle de l'enfant	86
III.3 - Une philosophie ambivalente vis-à-vis de la cohabitation	87
III.3.1 - La cohabitation, forme de solidarité louée par la culture traditionnelle... ..	87
III.3.2 - ...source d'avantages valorisés tels que la compagnie ou la sécurité.....	87
III.3.3 - ...et pourtant, la cohabitation avec ses parents proches est déconseillée	88
III.4 - Autres facteurs pouvant influencer la cohabitation	89

III.4.1 - Production domestique et marché : un lien complexe en raison du secteur informel	89
III.4.2 - Le coût du logement.....	90
Chapitre 4 – Méthodologie de l’enquête sur la santé, l’éducation et les transferts (SET97) ...	94
I - Objectifs de l’enquête et mise en oeuvre	94
I.1 - Objectifs visés.....	94
I.2 - Mise en œuvre	95
II - Echantillonnage et redressements	97
II.1 - Echantillonnage	97
II.2 - Calcul de pondérations	98
III - Questionnaire de l’enquête	99
III.1 - Les différents formulaires utilisés et les interlocuteurs ciblés	99
III.2 - Le questionnaire sur les transferts.....	101
III.2.1 - Objectifs du questionnaire et problématiques abordées.....	102
III.2.2 - Les différentes options envisagées et l’enquête pilote.....	102
III.2.3 - Les modules recueillant les caractéristiques des ménages pouvant influencer les comportements de solidarité	104
III.2.4 - Les modules décrivant les transferts	105
IV - Organisation et déroulement des opérations de collecte.....	107
IV.1 - Les opérations de terrain.....	107
IV.1.1 - Le personnel : recrutement et formation.....	107
IV.1.2 - L’organisation du terrain	109
IV.2 - Le déroulement des entretiens	111
IV.2.1 - L’interlocuteur.....	111
IV.2.2 - Qualité de l’entretien	111
IV.2.3 - Autres caractéristiques.....	113
IV.3 - Saisie et apurement des données.....	114
IV.3.1 - La saisie des données	114
IV.3.2 - Apurement des données	115
V - Difficultés rencontrées pendant la collecte et solutions apportées	117
V.1 - Approche des ménages et remplissage de la fiche ménage	117
V.2 - Remplissage des questionnaires.....	118
V.3 - Points positifs évoqués par les superviseurs	120

VI - Evaluation des données.....	121
VI.1 - Respect de l'échantillonnage.....	121
VI.2 - Cohérence interne des données.....	121
VI.2.1 - Les « incohérences » détectées avant l'apurement.....	121
VI.2.2 - L'équilibre des transferts internes à la ville d'Antananarivo.....	122
VI.3 - Comparaison des résultats de SET97 avec d'autres sources.....	124
VI.3.1 - Comparaisons de taux de fécondité et de mortalité infantile avec l'ENDS .	124
VI.3.2 - Comparaison des transferts avec l'enquête sur la consommation de 1998 ..	125
VI.4 - Propositions d'amélioration du questionnaire.....	128
VII - Budget de l'enquête et conclusion.....	129
Chapitre 5 – Les <i>famangiana</i> ou visites de solidarité	130
I - Introduction	130
II - Les « <i>famangiana</i> », hier et aujourd'hui	131
II.1 - Pratique traditionnelle des <i>famangiana</i>	131
II.1.1 - Les événements qui devaient ou pouvaient donner lieu à un « <i>famangiana</i> »	132
II.1.2 - Utilité et caractéristiques du don.....	133
II.1.3 - Le réciprocité implicite	134
II.1.4 - Différence entre « <i>famangiana</i> » et transfert ou cadeau.....	135
II.2 - Pratiques actuelles des « <i>famangiana</i> ».....	136
II.2.1 - Evénements pouvant donner lieu à « <i>famangiana</i> ».....	136
II.2.2 - Les voies de diffusion des informations.....	137
II.2.3 - Les manières de souligner sa solidarité.....	137
II.2.4 - L'entité sociale prenant part au « <i>famangiana</i> »	138
II.2.5 - Les caractéristiques des dons réalisés	138
III - Données, cadre théorique et méthodologie d'analyse.....	138
III.1 - Les données utilisées.....	138
III.2 - Cadre théorique.....	140
III.2.1 - La participation aux « <i>famangiana</i> ».....	141
III.2.2 - Le montant du don réalisé.....	142
III.3 - Méthodologie d'analyse.....	142
IV - Analyse descriptive.....	143
IV.1 - Le taux de participation	144
IV.1.1 - Une participation massive.....	144

IV.1.2 - Le taux de participation augmente avec l'âge et le revenu, et est plus élevé chez les personnes mariées.....	145
IV.1.3 - Des taux de participation similaires selon le statut migratoire, l'origine ethnique ou la religion.....	147
IV.2 - Les montants des dépenses engagées	148
IV.2.1 - Les montants totaux engagés et leur répartition	148
IV.2.2 - Poids des « famangiana » dans le revenu des ménages	149
IV.2.3 - Les montants moyens des dons offerts à chaque visite	151
V - Les déterminants des comportements en matière de « <i>famangiana</i> ».....	153
V.1 - Variables introduites et impacts attendus.....	154
V.1.1 - Modélisation de la participation.....	154
V.1.2 - Modélisation du montant offert.....	158
V.1.3 - Remarques générales sur l'ensemble de l'estimation	159
V.2 - Résultats du modèle probit sur la probabilité de faire au moins une visite	159
V.3 - Résultats de la régression MCO sur le montant moyen dépensé à chaque visite .	162
VI - Différentiel de taux de participation selon le type d'événement	164
VI.1 - Méthode de comparaison	164
VI.2 - Comparaison de la participation pour les naissances et pour les décès.....	165
VI.3 - Interprétation du résultat de la comparaison.....	166
VII - Conclusion.....	167
Chapitre 6 – La cohabitation dans un même ménage.....	170
I - Introduction	170
II - Données et méthodes d'analyse	172
II.1 - Les données	172
II.1.1 - L'enquête Emploi.....	172
II.1.2 - L'enquête SET97.....	173
II.1.3 - Champ des données	173
II.2 - Définitions, méthodes d'analyse	174
II.2.1 - Le ménage et les notions liées.....	174
II.2.2 - Les liens de parenté	176
II.2.3 - Typologie des ménages	176
II.2.4 - Mesure du partage au sein des ménages.....	177
III - Description générale : les ménages et les réseaux de solidarité par cohabitation.....	179

III.1 - Préalable : l'accueil de courte durée	180
III.2 - La taille des ménages	181
III.2.1 - Une taille des ménages faible, et en diminution	181
III.2.2 - Taille des ménages et âge du chef.....	183
III.3 - Structure des ménages.....	184
III.3.1 - La prépondérance des ménages nucléaires	184
III.3.2 - Les solidarités par accueil sont-elles le fait des ménages fortunés ?	185
III.4 - Statuts à l'intérieur des ménages	186
III.4.1 - Le statut de « domestique »	187
III.4.2 - La probabilité d'être chef de ménage ou conjoint de chef de ménage.....	188
III.4.3 - On cohabite surtout avec les membres de sa famille... ..	190
III.4.4 - ... et de surcroît de sa famille nucléaire.....	190
III.5 - Une quantification du partage mis en œuvre à travers la cohabitation	191
III.5.1 - Les rapports de dépendance	192
III.5.2 - Les taux de pauvreté selon différents types de revenus	193
IV - La cohabitation entre les parents et leurs enfants	194
IV.1 - Cadre théorique et impacts attendus des variables	194
IV.1.1 - Variables parentales.....	195
IV.1.2 - Variables se rapportant à l'enfant	197
IV.1.3 - Variables concernant le logement.....	198
IV.1.4 - Variables d'opportunité	198
IV.2 - Analyse descriptive : Etendue de la cohabitation entre parents et enfants et facteurs explicatifs.....	199
IV.2.1 - Aperçu général et méthodologique.....	199
IV.2.2 - La cohabitation des jeunes enfants avec leurs parents.....	202
IV.2.3 - La cohabitation des adultes avec leurs parents	203
IV.2.4 - La cohabitation des adultes et des personnes âgées avec leurs enfants	205
IV.3 - Analyse multivariée	208
IV.3.1 - Méthodologie.....	209
IV.3.2 - Résultats des modélisations	216
V - Conclusion	228
Chapitre 7 – Les transferts matériels et monétaires entre ménages dans l'agglomération d'Antananarivo.....	232

I - Introduction	232
II - Données et méthodes d'analyse	234
II.1 - Une typologie des transferts inter-générationnels	234
II.2 - Champ des transferts étudiés	236
II.3 - Définitions et méthodes d'analyse	237
II.3.1 - Rappels sur le mode de questionnaire	237
II.3.2 - Méthodes d'analyse	238
II.3.3 - Quelques définitions	239
III - Description générale : les transferts et les réseaux de solidarité qui les mettent en oeuvre	240
III.1 - La participation	241
III.1.1 - Niveaux globaux de participation et comparaison avec d'autres pays	241
III.1.2 - La participation selon les caractéristiques des ménages	243
III.2 - Caractéristiques des transferts : nature et montants	246
III.2.1 - Caractéristiques générales des transferts	246
III.2.2 - Montants des transferts	249
III.3 - Etude des réseaux de solidarité impliqués	254
III.3.1 - Lien de parenté entre partenaires : un poids très important des transferts entre parents et enfants	254
III.3.2 - Le nombre de partenaires	256
III.3.3 - Lieux de résidence des partenaires	257
III.3.4 - Situation professionnelle des partenaires	259
III.4 - Impact des transferts sur le revenu des ménages et sur les inégalités	260
III.4.1 - Le solde net	260
III.4.2 - Le poids des transferts dans le revenu	262
III.4.3 - Impacts des transferts sur les inégalités et sur le taux de pauvreté	263
III.5 - Résumé et conclusion de la description générale	264
IV - Les transferts entre les parents et leurs enfants	266
IV.1 - Cadre théorique et méthodologie	266
IV.1.1 - Rappel des principales hypothèses théoriques concernant les motivations des transferts entre parents et enfants	266
IV.1.2 - Quelques études empiriques	267
IV.1.3 - Méthodologie d'analyse	269

IV.2 - Analyse descriptive.....	276
IV.2.1 - Vue générale des transferts intergénérationnels : le sens des flux entre parents et enfants	276
IV.2.2 - Analyse en considérant les ménages comme enfants	278
IV.2.3 - Analyse en considérant les ménages comme parents	280
IV.3 - Analyse multivariée	283
IV.3.1 - En considérant les ménages comme enfants.....	283
IV.3.2 - En considérant les ménages comme parents.....	286
V - Conclusion	289
Chapitre 8 – Conclusion générale	294
BIBLIOGRAPHIE	300
ANNEXES	328

Table des illustrations

I - Liste des Figures

Figure 1 : Articulation entre l'enquête SET97 et l'enquête Emploi	95
Figure 2 : Part des dépenses dans le revenu selon revenu par tête du ménage	150
Figure 3 : Taille moyenne des ménages selon l'âge du chef	184
Figure 4 : Proportion de domestiques par âge	187
Figure 5 : Proportion d'individus chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage par sexe et âge	189
Figure 6 : Proportion d'individus vivant avec un parent, lorsque un parent au moins est vivant	201
Figure 7 : Proportion d'individus vivant avec un enfant de cinq ans et plus	206
Figure 8 : Taux de participation aux transferts selon l'âge du chef de ménage	244
Figure 9 : Montant annuels totaux des transferts selon l'âge du chef de ménage	261

II - Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales dates de l'histoire de Madagascar	30
Tableau 2 : Situation démographique et sociale de l'agglomération d'Antananarivo en 1997	32
Tableau 3 : Statistiques sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997	35
Tableau 4 : Caractéristiques du logement des ménages	91
Tableau 5 : effectif de ménages remplacés et raison du remplacement	98
Tableau 6 : Quelques statistiques sur les poids SET97, avant et après redressement	99
Tableau 7 : Répartition des individus de la fiche ménage SET97 selon quelques caractéristiques individuelles et le statut de résidence	100
Tableau 8 : Répartition des questionnaires selon qualité des entretiens	112
Tableau 9 : Transferts déclarés selon le répondant au questionnaire	112
Tableau 10 : Caractéristiques des entretiens	113

Tableau 11 : Caractéristiques des ménages remplacés et comparaison avec l'échantillon de l'enquête Emploi	121
Tableau 12 : Montant des transferts internes à la ville d'Antananarivo selon type de bien transféré (en millions de Fmg, sur 6 mois).....	123
Tableau 13 : Taux de fécondité par âge et indice synthétique de fécondité dans la ville d'Antananarivo, selon les enquêtes SET97 et ENDS97	125
Tableau 14 : Participation aux transferts monétaires selon SET97 et l'enquête consommation (ou phase-3) de 1998	127
Tableau 15 : Dépenses engagées pour la réalisation de l'enquête SET97 (en Fmg)	129
Tableau 16 : Récapitulatif des événements pouvant donner lieu à un « <i>famangiana</i> »	133
Tableau 17 : Taux de participation aux « <i>famangiana</i> » selon les caractéristiques du chef de ménage (sur les trois mois avant l'enquête)	144
Tableau 18 : Montant total des dépenses annuelles engagées par type de visite	148
Tableau 19 : Répartition des dépenses annuelles engagées parmi les différentes catégories de ménage (en %).....	149
Tableau 20 : Caractéristiques des montants donnés à chaque « <i>famangiana</i> ».....	152
Tableau 21 : Montant moyen des « <i>famangiana</i> » réalisés selon caractéristiques des ménages (en milliers de Fmg)	153
Tableau 22 : Effets attendus des différentes variables sur la probabilité de faire une visite .	158
Tableau 23 : Modélisation de la probabilité de faire un « <i>famangiana</i> » (modèle probit).....	160
Tableau 24 : Modélisation du montant moyen engagé à chaque « <i>famangiana</i> » (étape MCO d'un modèle d'Heckman).....	163
Tableau 25 : Estimation du rapport entre le nombre de « <i>famangiana</i> » et le nombre d'événements.....	166
Tableau 26 : Répartition de la population enquêtée selon critère de résidence (en %).....	180
Tableau 27 : Répartition des ménages selon présence ou absence de « visiteurs » la veille de l'interview (en %).....	181
Tableau 28 : Répartition des ménages selon leur taille	182
Tableau 29 : Taille moyenne des ménages à Madagascar et dans divers pays	183
Tableau 30 : Répartition des ménages selon caractéristiques du chef et type.....	184
Tableau 31 : Répartition des ménages par type et secteur d'activité du chef de ménage	186
Tableau 32 : Répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage ..	188
Tableau 33 : Répartition de la population selon l'âge et le type de ménage de résidence	191

Tableau 34 : Rapports de dépendance et revenus moyens par type de ménage.....	193
Tableau 35 : Taux de pauvreté monétaire selon type de revenu considéré.....	194
Tableau 36 : Résumé des effets attendus des variables sur la probabilité que parent et enfant cohabitent	199
Tableau 37 : Proportion d'individus vivant avec leurs parents selon l'âge.....	199
Tableau 38 : Répartition de la population selon survie des parents	201
Tableau 39 : Scolarisation actuelle selon survie des parents	202
Tableau 40 : Proportion d'individus de 20 ans ou plus, ayant un parent vivant, et vivant avec au moins un parent	204
Tableau 41 : Proportion de chefs de ménages de 30-59 ans hébergeant un parent.....	205
Tableau 42 : Proportion de 60 ans et plus vivant avec au moins un enfant	207
Tableau 43 : Récapitulatif des modèles estimés.....	213
Tableau 44 : Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus héberge au moins un enfant.....	217
Tableau 45 : Modélisation logit de la probabilité qu'un individu de 25 ans et plus cohabite avec un de ses parents	220
Tableau 46 : Modélisation de la probabilité qu'un adulte de 25-54 ans soit hébergé par son parent chef de ménage.....	223
Tableau 47 : Logit à effets fixes sur la probabilité de cohabitation d'un adulte de 25-54 ans avec son parent chef de ménage	225
Tableau 48 : Typologie des transferts intergénérationnels.....	236
Tableau 49 : La participation des ménages de l'agglomération d'Antananarivo aux transferts sur les 6 mois précédant l'enquête	241
Tableau 50 : La participation aux transferts et leur poids dans le revenu dans divers pays ..	243
Tableau 51 : Taux de participation aux transferts selon caractéristiques des ménages	245
Tableau 52 : Les types d'objets échangés dans les transferts inter-ménages.....	246
Tableau 53 : Type de transferts réalisés selon lieu de résidence du partenaire.....	247
Tableau 54 : Caractère remboursable ou non des transferts réalisés.....	248
Tableau 55 : Raisons des transferts inter-ménages réalisés	248
Tableau 56 : Montants annuels de quelques flux financiers à Madagascar	250
Tableau 57 : Montant annuel des transferts selon lieu de destination ou de provenance	251
Tableau 58 : Montants annuels des transferts (en milliers de Fmg) selon leurs caractéristiques	252

Tableau 59 : Montants annuels moyens des transferts selon caractéristiques du ménage (en milliers de Fmg)	253
Tableau 60 : Répartition des partenaires selon lien de parenté avec le chef de ménage.....	255
Tableau 61 : Répartition du montant des transferts selon le lien de parenté avec le partenaire	256
Tableau 62 : Caractère remboursable ou non des transferts réalisés selon lien de parenté avec le partenaire	256
Tableau 63 : Répartition des partenaires selon lieu de résidence.....	258
Tableau 64 : Répartition des partenaires selon statut d'activité.....	260
Tableau 65 : Solde net et poids des transferts dans le revenu d'activité des ménages.....	262
Tableau 66 : Variation des revenus des ménages avant et après transferts.....	264
Tableau 67 : Statistiques sur le revenu par unité de consommation des ménages, avant et après transferts	264
Tableau 68 : Montant annuel des transferts des ménages de l'agglomération d'Antananarivo avec leurs parents et leurs enfants, et impact sur leurs revenus	277
Tableau 69 : Transferts aux parents et beaux-parents du chef de ménage selon caractéristiques du ménage	279
Tableau 70 : Transferts aux parents et beaux-parents du chef de ménage selon caractéristiques du parent ou beau-parent hors-ménage	280
Tableau 71 : Transferts aux enfants selon caractéristiques du ménage.....	281
Tableau 72 : Transferts aux enfants selon caractéristiques de l'enfant hors-ménage	282
Tableau 73 : Modélisation des transferts réalisés avec les parents du chef de ménage	284
Tableau 74 : Modélisation des transferts entre les chefs de ménage et leurs enfants	287

Chapitre 1 – Introduction générale

Dans les sociétés pré-industrielles, et contrairement aux sociétés développées, « *la relation de travail n'est pas au cœur du social. Les systèmes officiels de formation, professionnels et de protection sociale ne concernent [en effet] qu'une faible partie de la population. Les modes de régulation (ensemble des procédures susceptibles d'assurer la cohésion du tissu social par la résolution des conflits pour le partage du revenu) renvoient à des règles de partage de la rente et à des logiques redistributives analysables en termes de transferts* ».

Cette affirmation de Philippe Hugon (2003, p 62), partagée par de nombreux observateurs des sociétés d'Afrique au Sud du Sahara, semble séduisante. Comment en effet expliquer que, malgré un chômage ou un sous-emploi massif, l'absence d'assurance chômage, de protection sociale, de pensions de retraite, des indices de revenu par tête et des indicateurs sociaux qui ne sont guère reluisants, les plus vulnérables arrivent à survivre dans les pays africains ? Il existe sans doute des mécanismes redistributifs, qui jouent le rôle de filets sociaux, permettant de les prendre en charge.

On pense naturellement aux systèmes de solidarités qui existent au niveau des familles, des groupes d'appartenance, des associations, ce qu'on appelle la « communauté ». Le rôle de ces solidarités familiales et « communautaires » a été jugé fondamental dans la survie des couches vulnérables des sociétés africaines. Ces solidarités communautaires, en permettant la prise en charge collective des coûts de la reproduction démographique dans un contexte de crise économique grave et durable, ont probablement empêché l'éclatement de la société, voire l'explosion sociale (Locoh, 1993).

Se posent alors de nombreuses questions. Quels sont ces mécanismes de solidarité (i.e. de redistribution) ? Quelles sont ces « communautés » qui les mettent en œuvre ? Quand et comment fonctionnent-ils ? Qui en sont les contributeurs et quels en sont les bénéficiaires ? Peut-on quantifier les flux qui sont ainsi redistribués ?

Après plusieurs mois de troubles politiques, Madagascar adoptait, en 1992, une nouvelle Constitution, qui marquait l'entrée du pays dans la troisième République. Dans son préambule, cette Constitution (encore en vigueur aujourd'hui, même si des amendements importants ont été adoptés en 1998), fait référence à une des valeurs sur laquelle est fondée la société malgache, à savoir, le *fihavanana* :

Le peuple malgache souverain [est] profondément attaché à ses valeurs culturelles et spirituelles, notamment au "Fihavanana", garant de l'unité nationale.

Le *fihavanana*, mot malgache difficilement traduisible, a pour racine le mot *havana*, ou parenté. Il évoque l'obligation morale de considérer l'autre comme son parent, ce qui se traduirait par des gestes de bienveillance, de solidarité et de partage, notamment en cas de difficultés. L'importance du *fihavanana*, comme valeur collective, a été donc reconnue au point de figurer dans la Constitution la République de Madagascar.

Cette importance affichée du *fihavanana* amène à se poser des questions d'ordre économique et sociologique sur ses tenants et ses aboutissants. Comment se manifeste le *fihavanana* dans la vie quotidienne ? Quelle est l'ampleur des flux qu'il engendre ? Quelle est la portée de ces flux dans la vie de la population ?

Cette thèse est consacrée à l'étude des manifestations de la solidarité à Madagascar, et plus précisément dans sa capitale, Antananarivo. Si l'on en juge par l'abondance de littérature consacrée aux « solidarités »¹, force est de constater que ce thème constitue un sujet privilégié de recherche en sciences sociales. Le sens commun accorde toutefois au mot « solidarité » des

¹ En octobre 2005, une recherche bibliographique portant sur le mot « solidarité », à la bibliothèque de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, a donné lieu à 430 documents (articles de revue et ouvrages) dont le titre comporte ce mot !!

acceptions très diverses. Sont ainsi perçus comme des gestes de solidarité le fait d'aider une personne à accéder à un emploi, de signer une pétition pour soutenir une revendication, de donner l'aumône à un mendiant, de garder les enfants de son voisin, d'aider financièrement ses parents ou ses enfants. A un niveau agrégé, l'action des organisations non-gouvernementales (ONG), le fonctionnement du système de sécurité sociale français, mais également l'aide des Etats riches aux Etats pauvres sont autant d'actions qu'on dit fondées sur la « solidarité ». On parle de solidarités familiales, de solidarités inter ou intra-générationnelles, de solidarité nationale, de solidarité internationale, de solidarité de proximité, etc.

Nous avons choisi de considérer comme formes de « solidarité » les pratiques faisant intervenir plusieurs individus ou groupes d'individus, et qui sont *susceptibles* de favoriser la cohésion sociale. D'emblée, nous avons choisi de nous restreindre à trois formes de solidarité : les *famangiana* ou visites accompagnées d'un don, la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage et les transferts monétaires ou matériels entre individus appartenant à deux ménages différents. Ce choix a été motivé, d'une part pour des raisons pratiques (notamment les contraintes liées à la collecte des données) et, d'autre part en raison d'un certain intérêt intellectuel pour ces trois formes de solidarité qui nous semblaient, intuitivement, fort répandues.

Le mot *susceptible*, qui figure dans la définition que nous avons proposée, est à souligner. En effet, le lien de causalité entre les caractéristiques d'une pratique sociale et le degré de cohésion sociale n'est pas clair. Par exemple, sont-ce les transferts qui contribuent à la cohésion sociale ou, au contraire, est-ce l'existence préalable d'une forte cohésion sociale qui fait que des transferts ont lieu ? Cette question peut aussi être posée pour les deux autres formes de solidarité abordées.

La culture malgache semble beaucoup valoriser la cohésion et l'entraide entre les membres de la société. De nombreux proverbes illustrent les avantages collectifs issus d'une forte cohésion : « *ny firaisan-kina no hery* » (l'union fait la force), « *ny mitabe tsy lanin'ny mamba* » (plusieurs personnes qui traversent une rivière ne seront pas dévorées par les caïmans), « *ny entan-jaraina mora zaka* » (une charge est moins lourde quand plusieurs la portent). On n'hésite pas à comparer la solidarité idéale avec le lien entre les organes du corps

humain : « *tànan-kavia sy havanana ka izay didi-maharary* » (main gauche ou main droite, peu importe celle qu'on coupe, ça fait mal).

La problématique étudiée rejoint celle du *fihavanana*. En effet, le *fihavanana* est censé guider toute la vie sociale à Madagascar : les relations interpersonnelles, le mariage, les cérémonies, les visites, la résolution des conflits, les règles de la politesse, les relations d'entraide, etc. (Jaovelo-dzao 1993). Étudier les solidarités, dans ce cas, est quasiment équivalent à étudier le *fihavanana*.

L'étude est menée à la fin de la décennie 1990, où le contexte économique était relativement favorable. Depuis l'indépendance en 1960, en effet, l'économie de Madagascar a subi de nombreux chocs, qui ont entraîné une grave détérioration du niveau de vie de ses habitants. La consommation totale par tête d'habitant a diminué de presque moitié entre 1960 et 1995 (Ravelosoa et Roubaud, 1996). En revanche, entre 1995 et 1999, on a observé une amélioration du marché de l'emploi, une hausse du pouvoir d'achat des ménages et une régression de la pauvreté, même si le taux de pauvreté monétaire (suivant le critère 1\$ par personne par jour) atteignait encore 28% en 1997 (Razafindrakoto et Roubaud, 1999).

Pour chacune des trois formes de solidarité abordées, nous poursuivons deux objectifs. Le premier est de produire des données de cadrage sur ces phénomènes sociaux qui, jusque là, ont été très peu documentés. Le second est de mettre en relief les déterminants des comportements des ménages afin, *in fine*, d'en comprendre les motivations.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mené une enquête statistique, appelée « santé-éducation-transferts » à Antananarivo, au premier semestre 1997. Nous étions alors accueilli au sein du projet MADIO (Madagascar-Dial-Instat-Orstom)², un projet destiné à fournir aux autorités malgaches un appui à la réflexion macro-économique, et qui était hébergé dans les locaux de l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Nous aurons abondamment recours aux données chiffrées issues de cette source tout au long de ce travail.

Ce travail aborde en premier lieu des problématiques économiques, à savoir celle des flux de biens et d'argent qui circulent à l'occasion des manifestations de solidarité étudiées, ainsi que de leurs conséquences. Il aborde aussi des questions méthodologiques : comment peut-on

² Le bilan du projet fait l'objet d'un numéro spécial de *Statéco* (2000)

enquêter sur un sujet de ce genre ? Quelle est la qualité des données collectées ? Comment peut-on améliorer le questionnaire de l'enquête ? Enfin, il aborde des aspects sociologiques et anthropologiques, notamment l'étude des réseaux de solidarité et de la coutume malgache du *famangiana*.

L'introduction générale constitue le chapitre 1. Le cœur de la thèse est ensuite constitué de 6 chapitres.

Le chapitre 2 effectue un cadrage du sujet et de la zone étudiée dans la thèse. En premier lieu, nous nous intéressons au sens du mot « solidarité » : que peut-on entendre par ce terme ? Sous quelles formes apparaît-elle concrètement dans la vie quotidienne ? Comment peut-on l'étudier ? Cela permet de mieux situer notre sujet à l'intérieur de ce vaste champ d'étude. En second lieu, nous présentons notre zone d'étude. Après un rappel succinct de la géographie et de l'histoire de Madagascar, nous présenterons le contexte socio-économique qui prévaut dans l'agglomération d'Antananarivo à la fin des années 1990. En troisième lieu, nous parlerons des « solidarités » à Madagascar. Il est alors indispensable de parler du *fihavanana*, considéré comme une valeur sociétale majeure et ciment de la cohésion sociale à Madagascar. Nous expliquons ce terme et voyons comment il se vit, à travers les proverbes et les expressions populaires qui s'y rattachent. Nous présentons ensuite les règles qui régissent l'entraide, dans la société traditionnelle puis dans le droit positif malgache. Enfin, nous parlerons d'une forme de solidarité institutionnelle, à savoir la sécurité sociale.

Le chapitre de cadrage permet de mieux situer les trois formes de solidarité que nous avons choisi d'étudier. Chacune d'elles fait par la suite l'objet d'un chapitre spécifique. Auparavant, deux autres chapitres viennent s'intercaler : le premier présente un cadre théorique, le second la méthode de recueil des données.

Le chapitre 3 présente un cadre théorique permettant de comprendre l'entraide financière entre ménages (ou transferts) et la cohabitation dans un même ménage. Ces deux formes d'entraide ont, en effet, fait l'objet d'une littérature théorique abondante (contrairement aux *famangiana*), qui est synthétisée dans les deux premières parties du chapitre. La première partie concerne les transferts, et notamment les transferts intergénérationnels, sur lesquels s'est focalisé l'essentiel de la littérature théorique. La seconde partie concerne la cohabitation dans un même ménage, forme de solidarité qui présente des caractéristiques spécifiques par

rapport aux transferts. La troisième et dernière partie expose les facteurs contextuels (culturels et socio-économiques) spécifiques à l'agglomération d'Antananarivo qui peuvent avoir des conséquences sur les comportements des ménages en matière de solidarités.

Le chapitre 4 expose la méthodologie de l'enquête « Santé-Education-Transferts » (SET97), enquête statistique originale que nous avons menée à Antananarivo en 1997, et qui constitue la principale source d'information utilisée dans ce travail de thèse. L'exposé suit l'enchaînement classique des étapes d'une collecte statistique. Ainsi, sont successivement présentés les objectifs de l'enquête et la manière dont elle a été mise en œuvre, l'échantillonnage, le questionnaire, le déroulement de la collecte, puis de la saisie. Enfin, les données sont évaluées

Les trois chapitres suivants utilisent les données de cette enquête SET97 pour réaliser la description et l'analyse des solidarités abordées dans cette thèse.

Le chapitre 5 est consacré aux *famangiana*, ou visites de solidarité. Cette pratique, qui nous semble spécifique à Madagascar, est d'abord décrite de manière qualitative. On met notamment en relief les différences entre les usages actuels et ceux de jadis. Ensuite, un cadre théorique est présenté, de même que la méthodologie. Puis, nous entreprenons une étude descriptive des *famangiana*, suivie d'une analyse multivariée permettant de repérer les facteurs qui déterminent leur pratique. Avant de conclure, nous étudions les différentiels de participation selon le type d'événement.

Le chapitre 6 porte sur l'étude de la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage. Après une discussion approfondie des données et la présentation des méthodes d'analyse, nous effectuons une description générale de cette forme de solidarité, c'est-à-dire des ménages et des réseaux de solidarité par cohabitation. Cette description fait ressortir une prépondérance de la cohabitation entre les parents et leurs enfants. La dernière partie du chapitre est donc consacrée à l'étude de la corésidence intergénérationnelle. Une analyse descriptive est conduite, suivie par une modélisation, l'objectif étant de repérer la génération bénéficiaire de la cohabitation.

Enfin, le chapitre 7 est dédié aux transferts financiers et matériels entre les ménages. L'organisation générale de ce chapitre est très proche de celui sur la cohabitation. On commence par une présentation des données et de la méthodologie, en essayant notamment de

situer les transferts étudiés par rapport aux autres flux possibles dans la société. Ensuite, on entreprend une description des transferts en général : des flux qu'ils engendrent, des réseaux de solidarité qui les mettent en œuvre, de leur impact sur les revenus des ménages. Cette fois encore, l'analyse générale met en relief une forte prédominance des transferts entre les parents et les enfants. Aussi, la troisième partie du chapitre est consacrée aux transferts intergénérationnels. On tente d'analyser les motivations de ces transferts intergénérationnels, à travers une analyse descriptive et multivariée.

Le chapitre 8, enfin, conclut.

Chapitre 2 – Cadrage de la thèse

I - Solidarités : une vue générale et un survol des notions reliées

L'objectif de ce travail de thèse est d'apporter un éclairage sur certaines formes de « solidarités » à Madagascar. Avant d'aller plus en avant, il convient de délimiter le sens de ce que ce terme représente, les aspects qu'on en peut étudier, et l'intérêt que cela représente.

I.1 - Etymologie et signification de la « solidarité »

Sur le plan étymologique, l'adjectif « solidaire », à l'origine du mot « solidarité », provient du latin (*solidus*=« entier », *in solidum*, « pour le tout »). Le *Petit Robert* explique qu'il s'agit à l'origine d'un qualificatif juridique qui signifie « commun à plusieurs personnes, de manière que chacun réponde de tout ». Typiquement, ce qualificatif s'applique en matière de dette : quand des débiteurs sont « solidaires », cela signifie que chacun d'entre eux est responsable de la totalité de la dette, et qu'en cas de défection de l'un d'entre eux, les autres sont redevables de l'intégralité. De ce fait, les débiteurs solidaires répondent les uns pour les autres et, en principe, peuvent compter les uns sur les autres.

Le dictionnaire explique que, par extension, « solidaire » désigne aussi une « relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes, l'obligation *morale* de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance » (c'est nous qui soulignons). Cette définition renvoie aux mots « cohésion », « association », « entraide », « mutualité », « camaraderie », « fraternité », « sororité », « dépendance », tandis que son contraire renvoie à « indépendance », « individualisme ».

On voit donc que l'idée première derrière le terme « solidarité » est celle de cohésion sociale, d'interdépendance, d'unité. Comme l'explique André Masson (2002a : p 145) les membres

d'un groupe solidaire sont un peu comme s'ils « *se sentaient tous embarqués sur le même bateau* »³.

I.2 - Formes et manifestations possibles

On voit donc que la « solidarité » est une notion assez abstraite. Il est plus facile de l'appréhender à travers ses manifestations concrètes, et notamment l'*entraide* entre individus ou entre groupes (Ogg et Bonvalet, 2004). La solidarité peut de même se manifester à travers le *partage*. Dans ce cadre, peuvent être perçus comme des gestes de solidarité le fait d'aider un aveugle à traverser la rue, de s'engager comme bénévole dans une activité humanitaire (partager son temps et ses compétences), de donner l'aumône à un nécessiteux (partager son argent ou ses biens), de faire bénéficier à une autre personne de son réseau de relations (partage du « capital social »), ou encore de signer une pétition pour soutenir une revendication ('partager' son nom).

La solidarité peut aussi se manifester à travers des mécanismes d'*assurance* collective, qui permettent aux individus de surmonter ou de limiter les conséquences « d'aléas » ou risques de l'existence, comme la maladie, la baisse de revenu, le chômage, etc. (Blanchet, 1995). Cette forme de solidarité est mise en œuvre à travers la famille ou d'institutions telles que les systèmes de sécurité sociale (contre risque de tomber malade) ou de retraite par répartition (risque de vieillir).

Les solidarités familiales, et notamment les relations entre différentes générations, constituent un sujet privilégié de recherche. En la matière, six dimensions peuvent être étudiées (Bengtson et Roberts, 1991 ; Silverstein et Bengtson, 1997) :

1. la dimension *structurelle* désigne des facteurs comme la distance géographique, qui contraint ou améliore l'interaction entre les membres de la famille ;
2. la dimension *associative* désigne la fréquence des contacts sociaux et des activités partagées par les membres de la famille ;
3. la dimension *affective* désigne la proximité des membres de la famille en termes de sentiments et d'émotions, ainsi que leur intimité ;

³ Cet article de Masson (2002a) présente de manière cohérente ce que pourrait être la « solidarité » du point de vue économique. L'auteur la compare notamment au marché, qui est la forme d'échange de référence pour tout économiste.

4. la dimension *consensuelle* désigne l'accord (réel ou perçu) dans les opinions, les valeurs et les modes de vie des membres de la famille ;
5. la dimension *fonctionnelle* désigne les échanges de services ou le soutien financier entre les membres de la famille ;
6. enfin, la dimension *normative* désigne la force de l'obligation ressentie à l'égard des autres membres de la famille

Des questions spécifiques posées sur chacune de ces dimensions permettent alors d'élaborer des indicateurs mesurant la cohésion de la famille (Ogg et Bonvalet, 2004).

I.3 - Avantages et inconvénients des solidarités

Dans toutes les sociétés, les expressions de la solidarité, à différents niveaux (familiales, communautaires, nationales, etc.) jouent souvent un rôle important en matière de cohésion sociale. En effet, le soutien mutuel entre les membres de la société, l'entraide entre les individus, peuvent éviter aux personnes les plus nécessiteuses de se retrouver dans la misère. Ainsi, en France, le soutien financier de la famille a permis à de nombreuses personnes d'échapper à la régression sociale (Paugam et Zoyem, 1997). En Afrique, les solidarités communautaires, qui ont permis de prendre en charge les plus démunis, ont probablement empêché l'éclatement de la société et l'explosion sociale lors des graves crises économiques qui ont secoué le continent dans les années 1980 (Locoh, 1993).

Cependant, les manifestations de solidarité peuvent aussi comporter des inconvénients et des effets pervers. Suivant Masson (2002a), on peut citer :

- les effets désincitatifs et le risque moral : les personnes aidées peuvent être tentées de fournir moins d'efforts, ou encore à faire « cavalier seul », c'est-à-dire à adopter un comportement opportuniste⁴. Si la solidarité prend la forme d'une assurance, les individus assurés peuvent adopter un comportement irresponsable faisant accroître la probabilité d'occurrence du risque contre lequel ils sont couverts ;
- les cercles d'inclusion / exclusion : la solidarité implique appartenance à un groupe, ce qui signifie aussi partition des individus en ceux qui sont dans le groupe et ceux qui sont dehors ;

⁴ La personne qui aide, pour sa part, est confrontée au risque de se faire bernier, ce que les économistes appellent « dilemme du bon samaritain » (Buchanan, 1974).

- les solidarités inégalitaires : dans le cadre d'une assurance solidaire, lorsque le risque est corrélé positivement au revenu, les transferts ex post peuvent être anti-redistributifs (c'est-à-dire contribuent à augmenter les inégalités de richesse). Par exemple, la retraite bénéficie surtout aux plus riches dont l'espérance de vie est plus longue ;
- les contraintes engendrées par les solidarités, sources d'atteinte aux libertés individuelles.

En Afrique, de nombreux auteurs ont illustré certains aspects de ces inconvénients et effets pervers des solidarités. En Côte d'Ivoire, François-Régis Mahieu (1990) met en relief la forte pression exercée sur « ceux qui ont réussi » (notamment les agents de la fonction publique), au nom de la solidarité communautaire, qui est préjudiciable à l'accumulation du capital, nécessaire au développement. Les individus ayant réussi sont en effet dans l'obligation d'accueillir les nouveaux migrants tout en entretenant leur famille et parentèle laissés au village, faute de quoi, des sanctions sociales, pouvant aller jusqu'à l'empoisonnement ou la sorcellerie, pourraient leur être opposées. Ces observations sont similaires à celles de Raymond Naingaral-Madjiro (1993) chez les Gulay (ethnie du Tchad) : la manière dont la solidarité est vécue dans cette société étouffe les individualités, empêche l'accumulation de richesse et conduit à l'inefficacité économique. Thérèse Locoh (1993) dénonce également les détournements des solidarités communautaires en Afrique au profit de minorités, c'est-à-dire au détriment de l'intérêt général, ce qu'elle dénomme « contre-solidarités ».

Pour le cas de Madagascar, Jaovelo-Dzao (1993) montre comment certaines manifestations du *fihavanana*⁵ malgache conduisent, entre autres, au népotisme, à l'accaparement des ressources communes au profit de minorités, au gaspillage, et finalement freine le développement économique.

I.4 - De nombreux objets d'études possibles

La notion de « solidarité » induit (ou implique) de nombreuses autres notions, plus spécifiques, et qui peuvent devenir autant d'objets d'études pour le chercheur.

⁵ Notion présentée en détail par la suite (partie III.1 -)

La première question à laquelle on peut s'intéresser est celle du groupe social impliqué dans la relation. En effet, la notion de solidarité est indissociable de celle de groupe social à laquelle on fait référence⁶. La solidarité à l'intérieur d'un groupe peut d'ailleurs aller de pair avec l'exclusion, voire la haine des individus n'appartenant pas au groupe, ce qu'on pourrait qualifier d'« insolidarité ».

En second lieu, on peut aussi s'intéresser aux caractéristiques de l'entraide, du partage, ou de l'assurance qui, comme nous l'avons vu auparavant, sont les expressions concrètes de la solidarité. On peut, par exemple, entreprendre de décrire les formes prises par l'entraide (en numéraire, en nature, en temps, *i.e.* sous forme de services, etc.), ou aux institutions qui la mettent en oeuvre. Du point de vue économique, les biens et services échangés à l'occasion de l'entraide, qu'on pourrait appeler « transferts », peuvent devenir des objets d'étude. On peut ainsi s'intéresser à leurs caractéristiques (volume, valeur monétaire), à leur fréquence (régulier ou occasionnel), au fait s'ils doivent être rendus, ce qui amène par exemple à distinguer l'échange ou les crédits des dons (transferts en apparence gratuit ou sans contrepartie), etc. L'existence, la nature et le volume et de ces transferts peuvent par ailleurs avoir des conséquences sur de nombreuses variables économiques, comme le bien-être individuel (réduction ou augmentation de la pauvreté par exemple), les inégalités ou l'accumulation du capital.

Enfin, on peut aussi s'intéresser aux motivations des actes de solidarité et à la nature des liens sociaux qu'ils engendrent. En la matière, l'étude réalisée par l'anthropologue Marcel Mauss (1924) constitue une référence. Ce dernier montre que, dans les sociétés primitives amérindiennes et polynésiennes, le don constitue d'abord un acte destiné à renforcer la cohésion sociale, maintenue grâce à l'obligation de donner, de recevoir, et de rendre (Masson, 2002a). Dans le cadre de l'étude des liens sociaux, la question de la *réciprocité* apparaît fondamentale. L'existence de réciprocité favorise, en effet, un certain équilibre dans les relations entre personnes, tandis que son absence peut aboutir à des relations asymétriques, en tout cas déséquilibrées⁷. La réciprocité est sous-jacente à de nombreuses manifestations d'entraide, qui reposent en fait sur la garantie (implicite ou explicite) que si le donneur se retrouve lui-même dans une situation similaire à celle de l'aidé, l'autre lui viendra en aide.

⁶ On n'est jamais « solidaire » mais « solidaire de » (Comte-Sponville, cité dans le « dictionnaire des solidarités » de Ansay et Goldschmidt, 1998).

Selon Kolm (1994, trad. 1998), s'il y a assez peu de travaux en la matière en économie, la réciprocité est « un- sinon le - concept central en anthropologie, un peu comme l'échange pur pour la science économique ».

II - Présentation de Madagascar et du contexte socio-économique à Antananarivo à la fin du 20^{ème} siècle

Notre travail de thèse portant sur Antananarivo, la capitale de Madagascar, il paraît opportun de souligner succinctement les grandes lignes de la géographie et de l'histoire politique du pays. Ce rappel sera suivi d'une présentation du contexte socio-économique général prévalant dans l'agglomération d'Antananarivo à la fin des années 1990.

II.1 - Présentation de Madagascar

II.1.1 - Géographie et histoire

D'une superficie de 587 041 km², Madagascar, encore appelé l'Ile rouge ou la Grande Ile, est la troisième île la plus vaste du monde (la quatrième si l'on prend en compte l'Australie). S'étirant sur 1 600 km du Nord au Sud, et de 570 km d'Est en Ouest, l'Ile se caractérise par des variations sensibles du relief et du climat. Le plateau central bénéficie d'un climat tempéré, alors que les régions côtières ont un climat chaud tout au long de l'année, tropical humide sur la côte est, et plutôt aride dans le sud et le sud-ouest.

L'histoire de Madagascar est exposée dans de nombreux ouvrages, par exemple Vérin (2000). Le tableau ci-dessous en résume les principaux événements depuis la fin du 18^{ème} siècle. Du point de vue politique, 5 périodes peuvent être dégagées : le royaume merina⁸ (avant 1896), la colonisation française (1896-1960), la 1^{ère} république (1960-1972) et la transition (1972-1975), la 2^{ème} République (1975-1992) et la 3^{ème} République (depuis 1992).

⁷ Cela a amené certains à opposer « solidarité » et « charité » (de Laubier, 1989), ou « entraide mutuelle » et « assistance », entendue comme forme d'aide non assortie de réciprocité.

⁸ « Imerina » désigne la région du centre de Madagascar (autour de la capitale), et « merina » la population de cette région.

Tableau 1 : Principales dates de l'histoire de Madagascar

Royauté	
1787-1810	Règne d'Andrianampoinimerina. Unification de l'Imerina.
1810-1828	Règne de Radama I ^{er} . Expansion du Royaume merina, introduction des Européens, de la scolarisation, et du christianisme
1828-1861	Règne de la reine Ranaivalona I ^{ère} . Unification de Madagascar, persécution des chrétiens
1861-1863	Règne de Radama II, assassiné en 1863.
1864-1868	Règne de la reine Rasoherina. Raimilaiarivony, Premier ministre jusqu'à l'annexion par la France, détient le pouvoir réel.
1868-1883	Règne de la reine Ranaivalona II.
1883-1896	Règne de la reine Ranaivalona III. Guerre franco-malgache. Madagascar mise sous protectorat (1895)
Colonisation française	
1896	Madagascar est annexée et devient une colonie française. Insurrection des Menalamba.
1915	Lutte d'indépendance des VVS. Arrestations et déportations
1946	Création du MDRM (mouvement démocratique pour la rénovation malgache) et du PADESM (parti des déshérités de Madagascar)
1947	Insurrection, violemment réprimée par les autorités françaises
1958	Madagascar accède à l'autonomie politique dans le cadre de la Communauté française
1^{ère} République	
1960	Proclamation de l'indépendance de Madagascar le 26 juin. Philibert Tsiranana devient président de la République malgache. Installation d'un régime social-libéral, très dépendant de l'ancienne métropole
1972	Insurrection populaire. Démission du président Tsiranana
1972-1975	Période de transition. Le général Ramanantsoa dirige le pays. Il confie le pouvoir au colonel Richard Ratsimandrava en juin 1975, mais celui-ci est assassiné 6 jours plus tard. Installation d'un Directoire militaire dirigé par Didier Ratsiraka.
2^{ème} République	
1975	Avènement de la 2 ^{ème} République. Election de Didier Ratsiraka à la présidence. Instauration de la Charte de la Révolution socialiste malgache (le <i>Livre rouge</i>). Mise en place d'une politique économique dirigiste (nationalisations, contrôle des prix, etc.)
1991	Mouvement de contestation populaire contre le régime de Didier Ratsiraka, menée par les « Forces vives ». Installation d'un gouvernement de transition dirigé par Guy W. Razanamasy..
3^{ème} République	
1992	Référendum constitutionnel et avènement de la 3 ^{ème} République.
1993	Election d'Albert Zafy à la Présidence de la République.
1996	Empêchement (i.e. destitution) du président Zafy par l'assemblée nationale. Norbert L. Ratsirahonana devient chef de l'Etat par intérim. Election de Didier Ratsiraka à la présidence.
1998	Référendum constitutionnel qui permet de renforcer les pouvoirs du président de la République.
16 décembre 2001	Election présidentielle
1 ^{er} trimestre 2002	Des grèves et des manifestations suivent l'élection présidentielle dont les résultats sont contestés par les partisans de Marc Ravalomanana. Blocus d'Antananarivo, menace de sécession des provinces.
2 ^{ème} trimestre 2002	Marc Ravalomanana est proclamé président de la République par la Cour constitutionnelle. Après avoir rétabli son autorité sur l'ensemble du pays, il lance une politique de développement des infrastructures (routes).

II.1.2 - La population de Madagascar

Le point sur la situation démographique de Madagascar à l'aube du 21^{ème} siècle peut être trouvé dans Razafimanjato et *al.* (2001). La population résidente a été évaluée à 12,2 millions d'habitants au dernier recensement (1993), soit une densité globale faible de 21 habitants au km². Cette population était inégalement répartie sur le territoire : des zones à forte occupation, comme les Hautes terres centrales, s'opposent aux zones faiblement peuplées de l'Ouest et du Sud-Ouest. Par ailleurs, la population de Madagascar est essentiellement rurale, les campagnes accueillant les trois quart des Malgaches.

Depuis les années 1960, le rythme annuel de croissance de la population s'est accéléré, passant de 1% au temps de la colonisation à environ 3% en 1993. Il en résulte une croissance démographique importante, la population dépassant 14 millions en 1999, et devant atteindre

25 millions vers 2015 selon les projections. La structure par âge est jeune, caractéristique des pays en développement à croissance démographique rapide. Les jeunes de moins de 15 ans constituaient en effet la moitié de la population en 1993, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus en représentaient à peine 4%.

Cette croissance démographique forte s'explique essentiellement par un large excédent naturel, provenant d'une baisse de la mortalité, certes modérée, au cours du 20^{ème} siècle, associée à une fécondité qui reste, elle, élevée. En 1993, l'espérance de vie à la naissance était évaluée par le recensement à 51,3 ans pour les hommes et à 53,1 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile, lui, était estimé à 99,3 p. en 1997 par les données de l'enquête nationale démographique et sanitaire. L'indice synthétique de fécondité (ISF) était, pour sa part, évalué à 5,97 enfants par femme, soit à peine moindre que sa valeur en 1992 (6,13 enfants par femme).

II.1.3 - Economie

A la fin du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème}, la situation économique de Madagascar n'est guère reluisante. Le produit intérieur brut (PIB) par tête est évalué à 266 \$ en 2004, un des plus faibles au monde. La majorité de la population, notamment celle vivant en milieu rural, vit dans la pauvreté. L'indice de développement humain du PNUD pour Madagascar était de 0,469 en 1998, ce qui classait le pays au rang de 147^{ème} mondial.

Du point de vue macro-économique, le secteur primaire tient une place importante dans l'économie : 28% du produit intérieur brut en 1998, contre 12,5% pour le secteur secondaire. La balance commerciale de Madagascar est largement déficitaire, tout comme la balance des paiements lourdement grevée par le service de la dette extérieure du pays.

II.2 - Le contexte socio-économique à Antananarivo à la fin du 20^{ème} siècle

Notre thèse porte uniquement sur Antananarivo, la capitale de Madagascar, et son agglomération, et non sur la totalité du pays. Il convient donc de souligner le contexte social et économique qui prévalait dans cette zone à la fin des années 1990.

Antananarivo (Tananarive en français) est la capitale administrative, politique, économique et culturelle de Madagascar. La ville est située au cœur des hauts plateaux centraux, à une

altitude supérieure à 1 000 mètres. L'agglomération d'Antananarivo comprend la capitale administrative, composée de six arrondissements, et sa proche banlieue. La population de cette agglomération a été estimée à 1 028 000 en 1997, dont près de 800 000 pour la capitale administrative, ce qui donne une densité de l'ordre de 9 000 habitants par km², qui contraste avec le reste du pays. Le taux d'accroissement de la population d'Antananarivo est, de son côté, estimé à 2,5% par an entre les recensements de 1975 et de 1993 (Waltisperger et *al.*, 1998), ce qui est relativement modeste en comparaison avec d'autres capitales de pays en développement.

II.2.1 - La situation démographique et sociale de l'agglomération d'Antananarivo en 1997

Les données socio-économiques sur la capitale sont abondantes, du fait des diverses enquêtes qui ont été menées depuis 1995 par le projet Madio puis par l'INSTAT⁹. La plupart des chiffres exposés ci-après proviennent de l'enquête Emploi de 1997 (Madio, 1997a). Le Tableau 2 fournit quelques indicateurs de la situation démographique et sociale de l'agglomération d'Antananarivo en 1997.

Tableau 2 : Situation démographique et sociale de l'agglomération d'Antananarivo en 1997

Indicateurs démographiques	
Effectif de la population	1 028 000
Age médian	21 ans
Taux de fécondité des femmes en âge de procréer pour 94-96 (a)	84 pour mille
Indice synthétique de fécondité 94-96 (a)	3,04
Descendance finale des femmes de 45-55 ans (a)	5 enfants
Espérance de vie à la naissance en 1995 (ville d'Antananarivo) (b)	58,8 ans
Dont hommes	56,4 ans
Dont femmes	61,2 ans
Proportion de migrants	18,9%
Indicateurs sur la scolarisation	
Proportion de 6 ans n'ayant jamais fréquenté l'école (a)	2,8%
Dont femmes	3,4%
Niveau d'études de ceux qui ont terminé leurs études (en années d'études réussies) (a)	7,3 ans
Dont femmes	7,0 ans

Sources : (a) : enquête SET97 ; (b) : Waltisperger et al. (1998) ; autres : enquête Emploi 1997.

La situation de l'agglomération d'Antananarivo contraste avec le reste de Madagascar, notamment sur les points suivants :

⁹ Enquêtes annuelles sur l'Emploi, enquêtes sur le secteur informel et sur la consommation (1995, 1998, 2001), enquête santé-éducation-transferts (1997), enquête biographique (1998).

- pour la fécondité, l'indice synthétique de fécondité (ISF) de l'agglomération d'Antananarivo, qui vaut 3,08 enfants par femmes (2,8 pour la capitale administrative), est deux fois moindre qu'au niveau national ;
- la situation sanitaire relativement favorable à Antananarivo : l'espérance de vie à la naissance y est de huit années plus élevée que dans le reste du pays ;
- une population instruite, où l'on retrouve l'efforts consentis pour l'allongement de la formation et la scolarisation des jeunes filles, même si on enregistre les premiers signes d'un phénomène de déscolarisation des plus jeunes. Le taux de scolarisation est également plus élevé par rapport au reste du pays, avec des inégalités entre les sexes relativement modestes.

On peut également noter :

- la faiblesse relative des migrations : contrairement à ce que son statut de capitale nationale aurait laissé entendre, les migrants (personnes qui ne déclarent pas avoir vécu dans l'agglomération d'Antananarivo « depuis toujours ») ne constituaient que 19% de la population de l'agglomération. Cette faiblesse des migrations se traduit par une faible hétérogénéité ethnique, puisque 89% de la population est Merina ;
- du point de vue de la religion, les religions chrétiennes tiennent une place prépondérante. 58% des habitants se déclarent protestants (dont 45% pour l'église FJKM, 3,6% pour l'église luthérienne, et 9,6% pour les autres églises protestantes), et 40% catholiques. La religion traditionnelle n'est que très rarement revendiquée comme culte exclusif ou principal ;

L'appartenance ethnique et religieuse ne semblent d'ailleurs pas être des facteurs discriminants quant à la position économique ou sociale dans la société tananarivienne (Roubaud, 2000).

II.2.2 - Situation économique

a - Evolution sur le long terme

La détérioration de la situation économique de Madagascar s'est traduite, à Antananarivo, par une diminution de 45% de la consommation des ménages entre 1960 (année de

l'indépendance) et 1995 (Ravelosoa et Roubaud, 1996). Cette évolution s'est accompagnée des faits suivants :

- une croissance démographique relativement lente (3,3% par an sur 1 siècle, aux alentours de 4% par an depuis l'indépendance) ;
- une réduction de la taille des ménages ;
- un vieillissement de la population (46% de moins de 15 ans en 1960, 36% en 1995) ;
- une forte croissance de la scolarisation (16% des 14 ans et plus avaient fréquenté l'école en 1960, contre 64% en 1995), qui s'est accompagnée d'une réduction considérable des écarts entre les sexes ;
- un recul du salariat et une montée du secteur informel dans l'économie d'Antananarivo ;

b - La situation en 1997

Entre 1995 et 1999, on a observé une amélioration du marché de l'emploi, une hausse du pouvoir d'achat des ménages et une régression de la pauvreté, même si le taux de pauvreté monétaire (critère 1\$ par personne par jour) atteignait encore 28% en 1997 (Razafindrakoto et Roubaud, 1999).

Les statistiques sur l'Emploi, le chômage et les conditions d'activité présentées dans le Tableau 3 résument bien la situation économique qui prévalait en 1997.

Tableau 3 : Statistiques sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997

Activité	
Nombre d'actifs	483 000
Taux d'activité	63,4%
Taux d'activité des hommes	69,7%
Taux d'activité des femmes	57,5%
Taux d'activité des 10-14 ans	11,2
Chômage	
Nombre de chômeurs	28 000
Taux de chômage	5,8%
Taux de chômage des hommes	5,7%
Taux de chômage des femmes	6,0%
Emploi	
Nombre d'actif occupés	455 000
Proportion d'emplois dans l'administration publique	9,7%
Proportion d'emplois dans les entreprises publiques	3,3%
Proportion d'emplois dans le secteur privé formel	26,1%
Proportion d'emplois dans le secteur informel	59,6%
Nombre d'emplois dans les entreprises franches	21 000
Nombre d'heures ouvrées par semaine	43,3
Taux de salarisation	52,6%
Taux de pluri-activité	12,7%
Revenu mensuel moyen dans l'emploi secondaire (milliers de Fmg)	78
Revenus et sous-emploi (revenus en milliers de Fmg)	
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal	175
Revenu mensuel médian dans l'emploi principal	120
Revenu mensuel moyen dans l'administration	272
Revenu mensuel moyen dans les entreprises publiques	372
Revenu mensuel moyen dans le secteur privé formel	232
Revenu mensuel moyen dans le secteur informel	125
Taux de sous-emploi visible	15,2%
Taux de sous-emploi invisible	42,1%
Taux de sous-emploi global	53,8%

Sources : Enquête Emploi 1997

Les points saillants sont les suivants :

- un taux d'activité élevé : un peu moins de deux personnes sur trois, âgées de 10 ans et plus, a une activité économique ou recherche un emploi.
- un taux de chômage (au sens du BIT) relativement faible de 5,8% : un actif sur seize est donc sans emploi et à la recherche d'un emploi ;

On peut estimer le taux de sous-emploi global à 53,8% de la population active. Dans ces conditions, le sous-emploi, plus le chômage, constitue le principal problème du marché du travail dans l'agglomération d'Antananarivo. Si l'on y ajoute les 76 000 travailleurs découragés c'est à dire les inactifs qui ne cherchent plus d'emplois faute de perspectives, le désajustement entre l'offre et le demande de travail est encore plus frappant. L'insertion sur le marché du travail à Antananarivo est donc particulièrement difficile.

Encadré : Concepts et indicateurs concernant l'Emploi

Population en âge de travailler : population âgée de 10 ans et plus.

Population active : chômeurs plus population active occupée.

Chômeurs au sens du BIT : personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, et ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Population active occupée : population ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit qui sont en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours du mois suivant l'enquête.

Secteur Informel : ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro statistiques (n°INSTAT), ou, dans le cas des patrons et des travailleurs à leur propre compte, qui ne tiennent pas de comptabilité.

Taux d'activité : rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de chômage : rapport du nombre de chômeurs à la population active .

Taux de dépendance : rapport du nombre de personnes au chômage ou inactives, au nombre d'actifs occupés dans chaque ménage.

Taux de salarisation : rapport de nombre de salariés, à la population active occupée.

Taux de pluri-activité : rapport de nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires, à la population active occupée.

Taux de sous-emploi visible : rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine, à la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire, à la population active occupée. Pour les comparaisons inter-temporelles 1995, 1996, 1997, le salaire minimum retenu correspond à l'équivalent en pouvoir d'achat du salaire minimum horaire en vigueur au moment de la première enquête en 1995.

Taux de sous-emploi global : rapport du nombre de chômeurs, et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible), à la population active

Revenus : il s'agit des revenus issus de l'activité (principale ou secondaire), qui ont été mensualisés. Une imputation est réalisée pour les personnes qui n'ont pas déclaré leurs revenus

Le taux de chômage est très élevé chez les jeunes, et le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage : 7,5% des personnes ayant fait des études supérieures sont au chômage.

Les actifs occupés, pour leur part, se regroupent autour de trois pôles d'activité où les structures d'emploi, les revenus et les conditions de travail sont très contrastés :

- En premier lieu, le secteur public et parapublic (administrations et entreprises publiques), qui emploie 13% des actifs occupés. Il absorbe la moitié des emplois salariés qualifiés (60% des cadres, moyens ou supérieurs), de niveau scolaire élevé et dont l'emploi est très stable : l'ancienneté moyenne est de 10 ans. Le revenu dans le secteur public occupe le haut de la hiérarchie salariale, et les prestations sociales sont plus répandues ;
- en second lieu, le secteur des entreprises privées formelles et le secteur social, qui regroupent 26,7% de la main-d'œuvre. Ses caractéristiques se rapprochent sous certains aspects de celles des entreprises « modernes » des pays industrialisés, avec un taux de salarisation de 80% et un quart des effectifs travaillant dans des établissements de plus de 100 personnes ;
- enfin, le secteur des entreprises privées informelles, qui concentre 59,6% des actifs occupés. La taille des établissements est très faible (88% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes), et les conditions d'activité précaires. L'emploi informel est avant tout de services, mais on observe aussi une bonne

représentation dans certaines branches de l'industrie. La main-d'œuvre est jeune, faiblement scolarisée, et très féminine. Les revenus et avantages sociaux y sont plus bas que dans les autres secteurs. C'est dans le secteur informel où le sous-emploi sévit avec le plus d'acuité. L'enjeu pour ce secteur consiste à trouver les modalités d'un accroissement de la productivité et de la réorientation des emplois vers des activités de transformation, conditions nécessaires à l'amélioration des conditions d'activité.

Concernant le mode d'insertion des ménages, pris comme unité d'analyse de base, sur le marché du travail, quatre classes suivant le secteur institutionnel (emploi principal) du chef de ménage peuvent être distinguées : les ménages dont le chef exerce dans le secteur public, ceux dont le chef est dans le secteur privé formel, ceux dont le chef travaille dans le secteur informel, et enfin, ceux dont le chef est soit inactif soit chômeur. Cette typologie des ménages s'avère pertinente dans la mesure où elle permet de discriminer le revenu total et le mode d'insertion des membres secondaires du ménage sur le marché du travail. Les membres secondaires des « *ménages publics* », bénéficiant globalement d'un niveau d'éducation plus élevé, ont six fois plus de chance d'entrer dans le secteur public, et gagnent en moyenne deux fois plus que les membres secondaires des « *ménages informels* ». Par ailleurs, les revenus totaux dans les « ménages formels » sont de 30% supérieurs à ceux des « *ménages informels* » si l'on tient compte de la taille différentielle des ménages. Ces revenus sont homogènes quant à leur source puisque 80% du revenu total des « *ménages formels* » (resp. « *informels* ») provient du secteur formel (resp. informel).

L'opposition marquée entre les « *ménages publics* », « *privés formels* » et « *inactifs/chômeurs* » d'une part, et les « *ménages informels* » d'autre part, apparaît également au niveau des conditions d'habitation. 80% des « *ménages publics* » utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, alors que 43% seulement des « *ménages informels* » bénéficient de cet élément de confort.

III - Les solidarités à Madagascar

La cohésion et l'entraide entre les membres de la société, qu'on peut traduire en malgache par « *firaisana* » ou « *firaisan-kina* » est très valorisée dans la culture malgache. De nombreux proverbes illustrent cet attachement à la solidarité entre vivants : « *ny firaisan-kina no hery* »

(l'union fait la force), « *ny hazo tokana tsy mba ala* » (un seul arbre ne constitue pas une forêt), « *ny mitabe tsy lanin'ny mamba* » (plusieurs personnes qui traversent une rivière ne seront pas dévorés par les caïmans), « *ny akanga maro tsy vakin'amboa* » (une multitude de pintades ne peut être vaincu par un (ou des) chien(s)) ou « *ny tao-trano tsy efan'irery* » (une maison ne peut être construite par un seul homme), « *ny entan-jaraina mora zaka* » (une charge est moins lourde quand plusieurs la portent). On n'hésite pas à comparer la solidarité idéale avec le lien entre les organes du corps humain : « *tànan-kavia sy havanana ka izay didi-maharary* » (main gauche ou main droite, peu importe celle qu'on coupe, ça fait mal).

De nombreuses formes de solidarité existent à Madagascar. Dans cette section, nous allons décrire plusieurs aspects de ces solidarités : nous parlerons des règles régissant l'entraide dans la société traditionnelle malgache, puis dans le droit positif. Puis, on évoquera une forme de solidarité institutionnelle actuelle : la sécurité sociale. Mais auparavant, nous présenterons la notion de *fiavanana*, ciment de la cohésion sociale à Madagascar.

III.1 - Le *fiavanana* : ciment de la cohésion sociale à Madagascar

A Madagascar, les relations interindividuelles, intercommunautaires, voire la cohésion sociale, reposent sur la notion de *fiavanana*. Avant d'aller plus en avant, et de voir les différentes formes potentielles de solidarité ou d'entraide à Madagascar, nous allons présenter cette notion et la discuter.

III.1.1 - Etymologie et définitions

Sur le plan étymologique, *fiavanana* découle de la racine « *havana* » (« parent »), et signifie littéralement « lien parental ». De nombreuses traductions de ce mot en langue française ont été proposées : « amitié », « convivialité », « parenté de sang », « parenté », « cohésion sociale », « bonnes relations », « liens communautaires », mais aucune ne semble restituer pleinement son sens. Le *fiavanana*, en effet, désigne un système de relations humaines harmonieuses et pacifiques, un idéal qu'on cherche à atteindre, et l'attitude, les comportements qui essayent de tendre vers cet idéal. Il guide (ou est censé guider) toute la vie sociale à Madagascar : il régit les relations interpersonnelles, le mariage, les cérémonies, les visites, la résolution des conflits, les règles de la politesse, les relations d'entraide, etc. (Jaovelo-dzao 1993). L'importance du *fiavanana*, comme valeur collective, est telle que ce

mot est cité dans le préambule de la Constitution de la 3^{ème} République de Madagascar (adoptée en 1992 et amendée en 1998).

Les quelques définitions du *fihavanana*, reproduites ci-après, permettent de se faire une idée de ce que cette notion représente :

- pour l'écrivain Jacques Rabemananjara (cité par Jaovelo-Dzao, 1993 : p 3) : « le fihavanana est un terme intraduisible en français, mais dont le sens évoquerait, pour tout être humain, l'impérieuse obligation morale de considérer son voisin, de quelque origine qu'il soit, comme son parent (havana, racine du mot fihavanana), comme son frère » ;
- pour Paul Ottino (1998), le fihavanana est un « ethos¹⁰ malgache de bon vouloir, qui permet à des personnes apparentées ou non apparentées d'agir comme agissent des parents » (p 11). Le fait de reconnaître comme *havana* signifie l'engagement à en pas nuire et à placer les relations à venir sur le plan de confiance mutuelle. Le *fihavanana* serait aussi traduisible par « parents qui s'aiment » ;
- Paul Ramasindraibe (1971), lui, explique que le *fihavanana* désigne « toutes les choses convenues qui régissent les relations au sein de la société [à Madagascar] ». Il s'agit d'une attitude globale adoptée par les Malgaches dans leur vie sociale, d'un ensemble de règles de savoir-vivre et de courtoisie, qui permettent de maintenir de bonnes relations au sein de la société¹¹ ;
- pour Robert Dubois (1978 : p 10), le mot *fihavanana* « se réfère, dans la communauté parentale, à une manière spécifique de penser et de vivre les relations interpersonnelles ». Pour chaque personne, deux cercles de relations induisent des relations de *fihavanana* : d'une part, la famille (communauté reliée par le sang ou l'alliance, et dont le point commun est de participer au même souffle vital ou « aina »), et d'autre part, la communauté villageoise, ou « mpiara-monina » ;
- Pierre Randrianarisoa (1981), enfin, explique que le *fihavanana* est un « système de relations humaines, [et] une valeur à laquelle se jauge ces mêmes relations ». Ce système comporte deux faces : d'une part, « le *fihavanana*, lien parental qui définit le

¹⁰ Ethos : mot grec qui signifie « mœurs, caractère » (*Le Petit Robert*)

¹¹ On trouvera en encadré un résumé de l'ouvrage de cet auteur, qui illustre la manière de vivre le *fihavanana* à Madagascar.

nœud rassemblant tous les membres d'une famille. C'est donc le *fihavanana* à valeur naturelle ». D'autre part, « le *fihavanana* au sein de la Communauté, du groupe social, doté d'une valeur objective ; le *fihavanana* dans ce sens dictera à chacun des membres de la Communauté et sa conduite vis-à-vis du groupe, et l'attitude du groupe envers chaque individu ; il valorisera ainsi le rapport social »

III.1.2 - Quelques préceptes sur le fihavanana

Les adages suivants, extraits de Houlder (1960), nous permettent de mieux comprendre l'importance du *fihavanana* et la manière dont il se vit.

En premier lieu, le *fihavanana* est une notion qui concerne la totalité de l'existence des individus, de leur vivant comme de leur mort : *ny fihavanana tahaka ny landy : maty isika, ifonosana ; velona, itafiana ka ny madilana arahim-panondro* (Le *fihavanana* est comme la soie : quand nous sommes morts, il nous enveloppe. De notre vivant, il nous habille et si un de ses fils est trop mince, on le suit du doigt).

En second lieu, le *fihavanana* , entendu comme la relation avec les autres, est d'une importance primordiale, passant avant les richesses :

- *aleo very tsikalakalan-karena, toy izay very tsikalakalam-pihavanana* (il vaut mieux que ce soit la bourse qui souffre un peu, plutôt que le *fihavanana*) ;
- *ny fihavanana tsy azo vidiana* (le *fihavanana* ne s'achète pas) ;
- *tsy ny varotra no taloha fa ny fihavanana*. Ce n'est pas le commerce qui exista en premier, mais le *fihavanana*¹².

La réciprocité tient une place centrale dans la préservation de ces relations sociales :

- *fitia mifamaly mahatsara fihavanana* (l'amitié réciproque développe le *fihavanana*) ;
- *ataovy fihavanam-bava sy tånana, koa raha marary ny tånana, dia mitsoka ny vava. Raha maharary ny vava, misafo ny tånana* (que votre amitié soit comme les rapports de la bouche et de la main : quand la main a mal, la bouche souffle dessus. Quand la bouche a mal, c'est la main qui la frotte)

¹² Hugon (2003, p 53) traduit ce proverbe par « ce n'est pas le commerce qui existe d'abord mais les liens communautaires »

C'est quand on se trouve dans une situation difficile que les parents et amis sont particulièrement utiles : *raha revom-potaka, rano no manala. Raha revon-teny, vava no manala. Raha revon'alahelo, ny havana no itarainana* (Quand on est couvert de boue, on se lave avec de l'eau. Quand on s'est attiré des difficultés par son langage, on s'en tire avec des paroles. Quand on est dans la peine, c'est à ses amis ou parents qu'on s'adresse).

Les visites mutuelles sont primordiales pour entretenir le *fihavanana* : « *Ny fihavanana toy ny famoriana tain'omby, ka izay mahavezivezy no mahafeno harona aloha* » (l'amitié est comme le ramassage de la bouse de vache¹³ : c'est celui qui court le plus ci et là qui en remplit le premier sa corbeille). « *aza manao fihavana-molotra : tezitra vao mifanatonana* » (que votre amitié ne soit pas comme l'amitié des lèvres : il faut qu'elles soient en colère pour qu'elles se rapprochent l'une de l'autre). L'hospitalité, qui est liée à la visite, constitue « une vertu cardinale pour les Malgaches » (Jaovelo-Dzao, 2004), et ce malgré les influences de la modernité qui ont engendré davantage d'individualisme dans les comportements.

Par ailleurs, ce ne sont pas tant les grands gestes (ponctuels) qui sont à privilégier, mais ceux petits mais fréquents : *ataovy fitian-dranon'erika : madini-pihavy fa mahatondra-drano* (que votre amitié soit comme la bruine : elle tombe fine ; mais elle fait déborder les rivières).

En revanche, certains comportements ne favorisent pas le *fihavanana*. Par exemple, *ny ahiahy tsy ihavanana* (la suspicion empêche l'amitié).

ENCADRE : *Le fihavanana : un mode de vie*

Dans son ouvrage « *Ny fihavanana : fomba fifandraisan'ny samy Malagasy* »¹⁴, Paul Ramasindraibe (1971) décrit le *fihavanana* tel qu'il est pratiqué et vécu. L'auteur explique d'abord ce que c'est que le *fihavanana* : « toutes les choses convenues qui régissent les relations au sein de la société ». Il s'agit d'une attitude globale adoptée par les Malgaches dans leur vie sociale, d'un ensemble de préceptes de savoir-vivre et de courtoisie, qui permettent de maintenir de bonnes relations au sein de la société.

Trois fondements

Le *fihavanana* repose sur trois fondements, qui sont valables pour toutes les régions de Madagascar, malgré des variantes dans les pratiques :

- *ny teny mana-jina* (la parole est fertile) : le *fihavanana* se manifeste avant tout à travers la parole, que ce soit pour se mettre d'accord, pour bénir, pour remercier, pour reconforter, etc. Les mots qu'on prononce ne sont jamais considérés comme vains ;

- « *mijoro, manatrika* » (être debout, faire face) : en cas de malheur, comme en cas d'événement heureux, le *fihavanana* implique d'être physiquement présent aux côtés de l'intéressé ;

- « *manampy* » (aider) : le *fihavanana* incite aussi à apporter de l'aide à l'intéressé, dans la mesure de ses possibilités.

¹³ La bouse de vache séchée servait de combustible.

¹⁴ Le *fihavanana* : la manière dont les Malgaches vivent leurs relations

Le second principe conduit les Malgaches à se rendre fréquemment visite (*mifamangy*), au nom du *fihavanana*, et cela sans raison précise. Mais les visites se font particulièrement quand surviennent des événements malheureux ou heureux (« an-kasoavana na an-karatsiana »), comme un mariage, un décès, un voyage, une maladie, une naissance, etc.

Le troisième principe conduit, en cas d'événement heureux ou malheureux, à offrir le *fehim-pihavanana* (le lien d'amitié), c'est-à-dire une aide, un soutien, symbolisant l'union et l'attachement, bref, la solidarité. Cette aide peut prendre plusieurs formes. En premier lieu, on peut offrir sa force de travail et son énergie (« manampy aman'aina »). En second lieu, on peut fournir des bons conseils, autrement dit partager ses réflexions et son expérience (« manampy amin-tsaina »). Et enfin, on peut aider en pourvoyant de l'argent ou des biens.

Lors de ce genre de contributions, la participation doit être néanmoins limitée : celui qui offre sa force de travail fera son possible, en tout cas dans la mesure où cela n'a pas de conséquences sur sa propre subsistance. Celui qui fournit des conseils le fera dans la mesure de ses compétences. Enfin, celui qui pourvoit de l'argent ou des biens doit le faire en considérant ce don comme symbole de l'union (*tandidom-piraisankina*), pas plus. P. Ramasindraibe souligne qu'en aucune façon, l'aide ne doit se substituer à la visite et à la présence physique. On visite car le *fihavanana* y oblige. L'aide ou le don ne sont que des symboles du lien.

Lorsqu'il s'agit d'un événement heureux (mariage, famadihana¹⁵, fandroana¹⁶), le *fehim-pihavanana* veut que celui qui vit l'événement offre un repas symbolisant l'union (*sakafo fiombonana*). Les services et dons offerts par les invités, de leur côté, permettent d'alléger les charges de celui qui invite.

4 cercles de personnes qui se nouent des relations de fihavanana

« Tapaka, namana, havana, sakaiza »¹⁷ : ce sont les quatre catégories de personnes avec lesquelles chaque individu peut vivre le *fihavanana* :

- « tapaka » ou « mpihavana » désignent des personnes qui sont reliées entre elles par des liens de sang ou d'alliance (mariage) ;

- « namana » : désigne des personnes qui s'associent pour une cause déterminée, par exemple, qui ont les mêmes opinions (politiques, religieuses), qui partagent la même passion (musique, sport), etc. Ces personnes font généralement partie d'une association ou d'un groupe plus ou moins formel (l'église, la chorale, etc.). On peut compter sur ses « namana » mais uniquement pour ce dont on s'associe avec eux. La disparition de l'objet de l'association aboutirait d'ailleurs à la rupture de la relation ;

- « havana » (à distinguer des « mpihavana », *c.f.* la première catégorie ci-dessus) : désigne l'ensemble des personnes qui vivent dans le même village ou la même localité. Ces habitants d'un même village forment le « fokonolona », et se concertent pour élaborer les règlements, les coutumes, les tabous ;

- enfin, « sakaiza » désigne des personnes qui ont des relations profondes d'amitié ou d'affection réciproque. Le choix de ses « sakaiza » est délibéré et volontaire, contrairement aux « mpihavana » (personnes de la même famille), pour lesquelles le lien provient de l'appartenance à la même parentèle. On peut toutefois formaliser un lien d'amitié par une alliance de sang (« fato-drà »), qui scelle définitivement la relation au même titre que le lien parental.

Entre « tapaka »/« mpihavana » et « havana », le *fehimpihavanana* circule en « atero ka alao » (litt. emmène puis reprends : autrement dit, avec une forte réciprocité). En revanche, entre « sakaiza », il est purement volontaire. Un ami peut d'ailleurs valoir plus qu'un mauvais parent : *ny havan-dratsy tsy mahaleo ny sakaiza tiana*.

Les manifestations du fihavanana

¹⁵ Le *famadihana*, souvent traduit par « retournement des morts », est une cérémonie festive traditionnelle pendant laquelle on exhume les morts de leurs tombeaux et on les recouvre d'un nouveau linceul. Trois raisons peuvent la motiver : le transfert de dépouilles mortelles d'un tombeau provisoire à un tombeau définitif ; l'inauguration d'un nouveau tombeau ; et le prestige de la famille organisatrice (Pacaud, 2003).

¹⁶ Ancienne fête nationale à Madagascar, et qui était l'occasion de s'offrir un morceau de viande appelé « jaka » (on l'offrait en particulier aux anciens et aux personnes respectables de son entourage).

¹⁷ Il s'agit d'une expression très utilisée à Madagascar : quand on cherche à remplir une réunion publique, par exemple, on invite les gens à emmener leur « tapaka, namana, havana aman-tsakaiza ».

Le *fihavanana* se manifeste d'abord à travers des règles de politesse. En premier lieu, les salutations : on se doit de dire bonjour en arrivant, de demander des nouvelles (*mifanatsafa*), de dire au revoir en partant. Chaque personne est appelée par un nom qui lui rend honneur. En second lieu, à travers les manières de se tenir, en famille, à table, en public, etc.

Le *fihavanana* se manifeste aussi à l'occasion de divers événements que les individus traversent au cours de leur existence et de leur vie sociale : naissance, première coupe des cheveux d'un nouveau-né (*fanalàna volon-jaza*), circoncision, voyage lointain, maladie ou blessure, mariage, décès, *famadihana*¹⁸, visite d'un étranger, *fandroana* (ancienne fête nationale à Madagascar), catastrophes. A ces occasions, il existe des manières de procéder précises pour exprimer le *fehimpihavanana*.

Se rendre mutuellement visite est, comme nous l'avons vu, une voie toute indiquée pour pratiquer le *fihavanana*. L'hospitalité est d'ailleurs une vertu chère aux Malgaches. La manière de visiter est également régie par des coutumes précises, qui sont décrites par Jaovelo-Dzao (2004).

III.2 - Les règles régissant l'entraide dans le droit traditionnel et le droit positif

III.2.1 - L'entraide dans la société traditionnelle

Le titre XX du livre de G. Julien (1909), intitulé « Emulation et progrès. Devoirs de solidarité et d'assistance » expose plusieurs formes d'entraide et de solidarité pratiquées dans les sociétés malgaches traditionnelles (pré-coloniales). Quelques règles peuvent en être dégagées.

En premier lieu, les habitants d'un même village (*fokonolona*) sont soumis à des règles d'assistance mutuelle contre les infortunes communes. Ainsi, « non seulement, c'est un droit pour les habitants d'un même village d'aller chez le voisin chercher une hospitalité rendue nécessaire par les circonstances, mais c'est un devoir pour quiconque de l'accorder large et bienveillante ». Le devoir de solidarité vise « non seulement l'abri dont on peut avoir besoin contre les intempéries, mais aussi (...) secours et prêts d'argent, d'effets mobiliers ou d'habillements, soins réciproques en cas de maladies, assistance par le travail et assistance alimentaire, secours mutuels en cas de malheur ou de calamité, inhumation digne et convenable, protection des infirmes, vieillards, veuves, orphelins, etc. ». Les gens sont incités à ne pas afficher de l'indifférence ou de l'inertie devant les malheurs d'autrui car ce sont « les principales causes de la propagation de fléaux tels que : l'inondation par rupture de digues, incendie, épidémies, etc. ». La fusion des efforts de tous contre les dangers menaçant la sécurité commune est fortement encouragée.

¹⁸ voir note 15

Souvent, les habitants d'une même localité ou de plusieurs localités voisines étaient liés entre eux par un ou des pacte(s) d'assistance mutuelle, appelés « *fifehezana amim-pihavanana* », c'est-à-dire « la discipline dans l'amitié ». Ces pactes étaient conclus pour réunir les efforts « en vue de la réalisation d'entreprises ayant le bien public comme objectif ». L'entraide villageoise était sollicitée lors de certaines circonstances comme le « *fitariham-bato hanaovam-pasana* » (« traînage de dalles pour la construction de tombeaux »)¹⁹, les inhumations, les alertes (attaque de brigands, rupture de digues, incendie).

Des sanctions pouvaient être infligées à ceux qui contreviennent aux obligations communes. « *Tsy mba manao ny ataon'ny olona* » (« ils se singularisent des autres ») : tel est le qualificatif adressé aux individus qui se défont des obligations de solidarité. Les sanctions adressées à ces derniers suivent plusieurs étapes : d'abord par des rappels à l'ordre verbaux, ensuite par une amende, et, enfin, sanction la plus sévère, par le rejet des autres. Ils sont alors appelés des *ariana*, et sont condamnés à s'isoler dans leur foyer (*atao afo tokana*). Personne ne s'unit avec eux, ni dans la joie, ni dans l'épreuve. En cas de mort, aucune main ne vient leur rendre les derniers devoirs. Bref, c'est l'abandon et l'oubli. Il n'est de sanction plus terrible et plus redoutée des Malgaches, si bien qu'il est rare qu'on en vienne à y recourir. Par ailleurs, les Malgaches ont conscience de l'existence de sanctions invisibles qui peuvent atteindre ceux qui fautent : il s'agit du concept du *tsiny* et du *tody* (Andriamanjato, 1951).

Enfin, l'assistance est reconnue comme légitime uniquement à ceux qui font des efforts, même si ceux-ci ont été infructueux : « *raha manao ka tsy ambinina, ampisambory fa havana ory. Fa raha miraviravy tânana, avelao hivarina aman-tany* » (« si celui qui est laborieux n'est pas heureux dans ses entreprises, recueillez-le car c'est un parent à secourir ; quant à celui qui reste les bras ballants, abandonnez-le à son sort, dût-il tomber à terre »). Cette conception dicte l'indulgence envers l'ouvrier tombé dans la détresse, mais l'abandon à son sort du paresseux responsable de sa propre misère.

¹⁹ Les tombeaux, résidence des ancêtres, sont d'une grande importance pour les Malgaches, et on n'hésitait pas à dépenser une fortune pour bâtir un tombeau solide et de belle apparence. Or, la construction d'un tombeau était chose difficile, nécessitant de recourir à de nombreux bras, ce qui n'était pas à la portée de la seule famille concernée. Aussi, celui qui projette de bâtir un tombeau sollicite le concours de tous, cela par l'intermédiaire des « *loholona* » (anciens) ou des autres membres influents du village. Les hommes et les femmes viennent alors donner leur aide pour transporter les lourdes dalles funéraires. En échange, le propriétaire du tombeau leur fournit le « *sao-bato* » (« remerciements pour les pierres »), ce qui consiste en l'abattage d'un ou plusieurs bœufs et, pour le moins, d'un porc dont chaque traîneur, homme ou femme, reçoit un morceau cru à emporter chez soi. Fréquemment, on remerciait particulièrement les « *loholona* » et les autres notables en allant déposer chez eux des volailles, moutons, primeurs ou des mets préparés.

III.2.2 - Règles régissant l'entraide dans le droit positif

Le droit positif élaboré à partir de l'indépendance de Madagascar (1960) a consacré un certain nombre de droits et d'obligations d'entraide. Ces mesures figurent notamment dans le code civil et dans le droit pénal, en particulier l'ordonnance n° 62-089 du 1^{er} octobre 1962 relative au mariage modifiée par la loi n°90-013 du 20 Juillet 1990, ainsi que la loi n° 63-022 du 20 novembre 1963 relative à la filiation.

Les textes du droit malgache instaurant une obligation d'entraide concernent presque exclusivement les relations entre les parents et les enfants et celles entre les conjoints. La loi relative au mariage institue une obligation de solidarité entre conjoints (tant que dure l'union) ainsi que l'obligation d'assistance alimentaire perpétuelle entre parents et enfants.

Pour ce qui concerne les époux :

- les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance (art 52) ;
- chacun des époux a le pouvoir de faire tous les actes justifiés par les charges du mariage. Toute dette contractée pour cet objet oblige solidairement les deux époux à l'égard des tiers, sauf refus de l'autre époux porté préalablement à la connaissance du créancier (art 59).

Pour ce qui concerne les parents et les enfants :

- les époux contractent ensemble par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir, élever et instruire les enfants (art. 62) ;
- les enfants doivent des aliments à leurs père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin et réciproquement (art 63) ;
- dans les mêmes circonstances et les mêmes conditions de réciprocité, les gendres et les belles-filles doivent des aliments à leur beau-père et belle-mère. Cette obligation cesse lorsque le mariage est dissout (art 64) ;
- les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui le réclame et de la fortune de celui qui les doit (art 65) ;

- en cas de divorce, chacun des parents demeure tenu de contribuer à l'entretien des enfants communs, proportionnellement à ses revenus (art 75)²⁰ ;
- les avantages que les enfants tiennent de leurs père et mère, soit par la loi, soit par un contrat de mariage, ne sont pas modifiés par le divorce (art 77).

La qualité de « parent » (père, mère) ou d'enfant est définie par la loi n° 63-022 du 20 novembre 1963 relative à la filiation. Fidèle à la coutume malgache, la loi assimile aux enfants dits « légitimes » d'autres catégories d'enfants nés hors mariage, mais que la tradition rattache au mariage : enfants adultérins, enfants eus par adoption judiciaire ou par adoption simple. La loi limite aussi la portée du « rejet de l'enfant majeur par son père ou sa mère », sanction traditionnelle bien connue à Madagascar.

Du moment que les liens de filiation sont établis, ils impliquent des droits (autorité parentale) mais également des obligations (devoir de nourrir, d'entretenir, d'élever) de part et d'autre de l'enfant et des parents

Peu d'autres textes juridiques malgaches se rapportent à l'entraide. On citera le devoir de porter assistance à une personne en danger, dans la mesure où cela ne comporte pas de risque, et le code du travail, qui impose aux employeurs un devoir d'assistance envers leurs salariés.

III.3 - Une solidarité institutionnelle à Madagascar : la sécurité sociale

Selon les critères du Bureau International du travail (BIT), la sécurité sociale a pour objet, soit d'accorder des soins médicaux, curatifs ou préventifs, soit de garantir les moyens d'existence en cas de perte involontaire du revenu du travail ou d'une partie importante de celui-ci, soit encore d'accorder un revenu supplémentaire aux personnes ayant des charges familiales. Conformément à ces principes, un des principaux objectifs de la sécurité sociale à Madagascar est de garantir les individus contre les baisses involontaires du revenu du travail. Les risques couverts par le système sont la vieillesse, les accidents et maladies du travail, et l'invalidité.

La sécurité sociale à Madagascar fonctionne selon le principe de la « répartition ». Ce mode de financement signifie que ce sont les cotisations versées à un moment donné qui servent à

²⁰ Par ailleurs, l'article 312, al 6 du code pénal sanctionne le fait de priver volontairement un enfant de moins de 15 ans d'aliments.

payer les prestations. En quelque sorte, les cotisants, c'est-à-dire les travailleurs et leurs employeurs, cotisent pour prendre en charge les retraités, les accidentés du travail, les familles ayant des enfants à charge, etc. Un tel système est à opposer à un système par capitalisation, dans lequel les actifs épargnent pendant leur vie active et jouissent du capital ainsi mis de côté, majoré des intérêts, au moment de leur retraite.

Le mécanisme de répartition qui est à la base de son fonctionnement, son caractère non discriminatoire (puisque tout individu peut y accéder, du moment qu'il remplit les conditions fixées par la loi), ainsi que le principe de réciprocité qui y prévaut, permettent de qualifier le système de sécurité sociale malgache de système de solidarité entre les cotisants (Blanchet, 1995 ; Euzéby, 1997).

III.3.1 - Les régimes de sécurité sociale

La sécurité sociale est organisée autour de trois caisses, chacune s'adressant à une catégorie particulière de travailleurs. Deux d'entre elles gèrent les salariés de l'Etat : la Caisse de Retraites Civiles et Militaires (CRCM) s'occupe des agents titulaires (magistrats, fonctionnaires, militaires), tandis que la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) gère les prestations des agents non titulaires. Pour les travailleurs du secteur privé, la sécurité sociale est administrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS), qui est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Le financement des prestations est assuré par des prélèvements obligatoires sur les salaires versés. Les cotisations versées aux deux caisses, CRCM et CPR, représentent plus de 15% de la masse salariale brute des agents de l'Etat. Pour les salariés du privé, les cotisations varient selon le type d'emploi occupé. Dans le régime général, l'employeur participe à hauteur de 13% du salaire brut, le salarié à hauteur de 1% ; dans le régime agricole, ces chiffres sont respectivement de 8% et de 1%. Enfin, pour les agents de maison, les cotisations sont forfaitaires, quel que soit le montant du salaire

La loi fixe les catégories d'individus susceptibles de bénéficier des prestations de chacune des caisses citées précédemment. En gros, il s'agit, d'une part des salariés de l'Etat, des collectivités territoriales et de certaines entreprises publiques, pour lesquels la cotisation à l'une des caisses, CRCM ou CPR est obligatoire. D'autre part, il s'agit des salariés des entreprises privées formelles régies par le Code du travail, pour lesquels l'adhésion à la

CNaPS est également obligatoire²¹. Sont donc exclus de ce système de sécurité sociale les entreprises n'ayant pas d'existence officielle (entreprises du secteur informel) et leurs salariés, ainsi que les indépendants et travailleurs à leur propre compte. En particulier, les agriculteurs qui, dans leur quasi-totalité, ne sont pas salariés d'entreprises formelles, ne bénéficient pas de la sécurité sociale.

III.3.2 - Types de prestations offertes par les caisses de sécurité sociale

A peu de choses près, les types de prestations offertes par ces trois caisses de sécurité sociale sont les mêmes. On peut les classer en trois grandes catégories : les prestations vieillesse, les prestations liées aux accidents et maladies professionnelles et, enfin, les prestations familiales.

Les *prestations vieillesse* comprennent les pensions viagères de retraite, payées aux anciens cotisants ayant atteint l'âge de 60 ans ou, pour les femmes travaillant dans le secteur privé, 55 ans. Le montant de la retraite est fonction notamment de la durée de la cotisation. Lorsque le salarié nouvellement retraité a cotisé pendant une période trop courte, les caisses procèdent à un remboursement des cotisations versées, majorées d'un léger intérêt.

Les *prestations liées aux accidents et maladies professionnelles* recouvrent, pour leur part²² : le paiement d'une partie du salaire pendant les jours d'arrêt de travail, puis la prise en charge des soins liés au traitement et des frais de déplacement. Si l'accident ou la maladie professionnelle a entraîné une incapacité permanente, les Caisses paient une « rente d'invalidité » dépendant du degré d'incapacité.

Les *prestations familiales* sont de deux types : d'une part, il y a les allocations familiales, prestations dont le montant est forfaitaire pour chaque enfant mineur. D'autre part, il y a les prestations « grossesse et accouchements », s'adressant uniquement aux cotisantes, lors des grossesses et des accouchements. Pendant leur congé de maternité, ces dernières perçoivent alors une indemnité qui se substitue en partie à leur salaire. Elles bénéficient aussi du remboursement (quoique d'un montant limité) de leurs frais d'accouchement.

²¹ L'adhésion à la CNaPS est également possible aux salariés dont le contrat est régi par le Code de la marine marchande ; aux pasteurs et catéchistes ; aux chauffeurs de taxis non propriétaires de leur véhicule ; aux conducteurs de boutres. Les étudiants et les saisonniers agricoles peuvent aussi cotiser et bénéficier, si besoin, des prestations « accidents du travail ».

²² Les prestations « accidents et maladies professionnelles » sont réservées aux adhérents à la CNaPS. Les agents de l'Etat bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, que l'affection qui les a atteint soit d'origine professionnelle ou non.

Les ayants droit d'un allocataire décédé (conjoint survivant, orphelins mineurs) bénéficient d'une fraction des prestations qui lui étaient attribuées.

IV - Les formes de solidarité étudiées dans cette thèse et la démarche d'étude

Dans ce travail, nous avons choisi de considérer comme formes de « solidarité » les pratiques faisant intervenir plusieurs individus ou groupes d'individus, et qui sont *susceptibles* de favoriser la cohésion sociale.

Trois formes de solidarité seront étudiées : les *famangiana*, la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage et les transferts monétaires ou matériels entre individus appartenant à deux ménages différents. Le mot *susceptible*, qui figure dans la définition que nous avons proposée, est à souligner. En effet, le lien de causalité entre les caractéristiques d'une pratique sociale et le degré de cohésion sociale n'est pas évident. Par exemple, sont-ce les transferts qui contribuent à la cohésion sociale ou, au contraire, est-ce l'existence préalable d'une forte cohésion sociale qui fait que des transferts ont lieu ? Cette question peut aussi être posée pour les deux autres formes de solidarité abordées ici.

Notre objectif sera de décrire chaque pratique, d'en mettre en relief les déterminants pour, *in fine*, analyser les motivations. Pour ce faire, nous adopterons une démarche qui sera sensiblement la même pour chacune des trois pratiques étudiées :

- mise en perspective ;
- discussion des données ;
- étude de la participation (du pourcentage de ménages ayant réalisé la pratique pour les *famangiana* et les transferts, de la taille des ménages pour la cohabitation) ;
- description des réseaux de solidarité
- étude du flux de biens et de services découlant de la pratique et de ses éventuelles conséquences économiques ;
- étude des déterminants et des motivations

Chapitre 3 – Les déterminants théoriques des transferts et de la cohabitation

Ce chapitre propose une revue des modèles théoriques permettant de comprendre les facteurs pouvant expliquer les comportements d'entraide des individus. Deux formes d'entraide seront abordées : d'une part, les transferts matériels ou financiers entre parents et enfants et, d'autre part la cohabitation au sein d'un même ménage. Après un exposé des principales hypothèses théoriques expliquant les transferts (1^{ère} partie), nous nous intéresserons à la cohabitation (2^{ème} partie). Nous parlerons ensuite de facteurs culturels, sociaux et économiques pouvant influencer les comportements d'entraide à Antananarivo (3^{ème} partie).

I - Les déterminants potentiels des transferts

De nombreux travaux ont cherché à expliquer les transferts financiers ou matériels entre ménages, et notamment les transferts intergénérationnels. Cette section présente une revue succincte de ces théories. Nous nous sommes largement inspirés de la synthèse de la littérature élaborée par Laferrère et Wolff (2004), auquel on peut se référer pour davantage de détails. La littérature économique sur les transferts au sein de la famille est également exposée dans Wolff (1998), Laitner (1997) ou Laferrère (1997).

I.1 - Le modèle altruiste

Le concept d'altruisme, introduit en économie par Becker (1974, 1991) et Barro (1974), est à la base d'une première famille de modèles. Être « altruiste » signifie être sensible à son environnement social, aux caractéristiques des autres personnes. Typiquement, « l'altruiste » s'intéresse au bien-être des individus de son entourage, et non uniquement au sien, contrairement au comportement d'un pur « égoïste », généralement postulé dans la théorie néo-classique²³.

²³ Une approche psychologique de l'altruisme peut être trouvé en encadré

Dans l'écriture des modèles, l'altruisme est traduit par l'introduction, dans la fonction d'utilité d'égo, de l'utilité de l'autre individu, au titre d'un bien normal (dont la demande croît avec le revenu).

I.1.1 - Altruisme à un sens

Dans le modèle d'altruisme à un sens, le parent altruiste a une fonction d'utilité du type :

$$U_p = U(C_p, V(C_k))$$

où C_p désigne la consommation du parent, V l'utilité de l'enfant et C_k sa consommation.

On suppose que $U'_c > 0$. U'_v mesure le « degré d'altruisme », et on suppose que $0 < U'_v < 1$ (le fait que $U'_v > 0$ signifiant que le parent se réjouit d'une hausse de l'utilité de l'enfant). L'enfant, pour sa part, n'est pas altruiste, et sa fonction d'utilité ne dépend que de sa propre consommation C_k .

En désignant par T le transfert du parent vers l'enfant, et par Y_p et Y_k les revenus respectifs (supposés exogènes) du parent et de l'enfant, les contraintes de revenu sont :

$$C_p = Y_p - T$$

$$C_k = Y_k + T$$

$$T \geq 0$$

Deux cas sont à considérer : $T > 0$ (il y a transfert effectif) et $T = 0$ (il n'y a pas de transfert). Nous verrons plus loin les conditions qui font qu'on se trouve dans l'une ou l'autre de ces situations.

Dans le cas où il existe un transfert ($T > 0$: par exemple si le revenu du parent est suffisamment élevé par rapport à celui de l'enfant), les deux contraintes de budget peuvent être réduites à une seule :

$$C_p + C_k = Y_p + Y_k$$

Les conditions du premier ordre donnent $U'_c = U'_v V'_c$, c'est-à-dire que le transfert égalise les utilités marginales de consommation du parent et de l'enfant, vues du point de vue du parent.

Lorsqu'il y a transfert, son montant varie en fonction des revenus Y_p et Y_k de la manière suivante :

$\frac{\partial T}{\partial Y_p} = C'_k > 0$ (du fait que la fonction C_k croît avec le revenu), et $\frac{\partial T}{\partial Y_k} = C'_k - 1 < 0$ (du fait

que C_k est un bien normal). Une hausse du revenu du parent (toutes choses égales) le conduirait donc à accroître son transfert vers l'enfant, tandis qu'une hausse du revenu de l'enfant conduirait le parent à réduire le montant de son transfert. Ainsi, le parent bénéficierait indirectement d'un revenu supplémentaire de l'enfant, en diminuant ses transferts.

Ces résultats aboutissent à la relation suivante, démontrée pour la première fois par Cox (1987) :

$$\frac{\partial T}{\partial Y_p} - \frac{\partial T}{\partial Y_k} = 1$$

Cette relation s'interprète de la manière suivante. Lorsqu'on redistribue 1 euro du parent vers l'enfant, c'est-à-dire quand le revenu du parent diminue de 1 euro tandis que celui de l'enfant augmente de 1 euro, alors le montant du transfert du parent vers l'enfant diminue de 1 euro. Tout se passe comme si le parent et l'enfant mettaient en commun leurs revenus : au point où les transferts sont strictement positifs, seule compte pour l'altruiste la somme du revenu de son enfant et du sien propre. Le test de cette relation, appelée « différence unitaire des dérivées du transfert par rapport aux revenus », permet de valider l'hypothèse d'altruisme.

En revanche, il n'y a pas de transfert ($T=0$) lorsque $U'_c > U'_v V'_c$. La résolution par le parent de l'équation d'optimisation aboutit à une « solution en coin ». Chacun consomme alors son propre revenu. Pour le parent, la solution optimale pourrait être que l'enfant lui octroie des transferts, mais celui-ci ne le fait pas, faute d'être altruiste.

A quelle condition y-a-t-il transfert effectif ? D'après ce qu'on a vu auparavant, le transfert effectué par les parents est tel qu'il égalise les utilités marginales de consommation du parent et de l'enfant, vues du point de vue du parent. Lorsque l'utilité marginale pondérée (i.e. considérée par le parent) de consommation de l'enfant demeure inférieure à celle des parents, la satisfaction marginale que ces derniers retirent du don ne suffit pas pour compenser la désutilité engendrée par une consommation moindre, et il n'y a pas transfert. On montre que la probabilité pour qu'il y ait transfert du parent à l'enfant est une fonction croissante du revenu des parents et décroissante du revenu de l'enfant.

I.1.2 - Altruisme mutuel

Le modèle précédent peut être élargi en supposant que l'enfant aussi est altruiste, c'est-à-dire qu'il se soucie du bien-être de son parent. Dans un modèle simple, à une seule période (Bergstrom, 1989 ; Stark, 1995), chacun des partenaires possède un certain « degré d'altruisme », traduit par un coefficient compris entre 0 et 1 selon l'importance accordée à l'utilité de l'autre. Plusieurs possibilités peuvent alors se présenter, en fonction des revenus de chacun et leur degrés d'altruisme :

- - transfert du parent vers l'enfant ;
- - pas de transfert ;
- - transfert de l'enfant vers le parent

Par rapport à l'altruisme unilatéral, la zone où il y a transfert effectif (ce qui signifie que les deux générations bénéficient d'une utilité plus élevée) est plus large. L'altruisme réciproque n'écarte toutefois pas les possibilités de conflits, car il y a des cas où chacun souhaite consommer plus que l'autre. Toutefois, la zone de conflit se réduit quand les degrés d'altruisme de chacun augmentent.

I.1.3 - Conséquences de l'altruisme

La principale conséquence de l'altruisme est que, s'il existe effectivement un transfert entre les individus, une modification de la distribution de leurs revenus ne change pas leur consommation. Cette propriété de neutralité constitue le principe de « l'équivalence Ricardienne », souligné par Barro (1974) : dans un monde où les familles sont liées par des transferts monétaires positifs, les redistributions de revenus opérées par le gouvernement sont neutralisées par l'action des familles. Ainsi, la dette publique, contractée par le gouvernement, ne pèserait pas sur les jeunes générations, car les familles (lorsqu'elles sont altruistes), anticipant que les enfants auront à rembourser, laisseraient des héritages plus conséquents. Ce même principe, appliqué aux relations au sein de la famille, amène également au fameux théorème de « l'enfant gâté » (« rotten kid ») de Becker (1974) : dans une famille où un « chef » au comportement altruiste redistribue les revenus des différents membres, tous les autres membres de la famille, même non altruistes, ont intérêt à maximiser le revenu total de la famille et non à faire cavalier seul.

I.1.4 - Extensions du modèle et résumé

Différentes extensions ou variations du modèle altruiste peuvent être envisagées. On peut étudier ce qui se passerait s'il y avait plusieurs personnes : au lieu d'un seul parent et un seul enfant, il pourrait y avoir plusieurs enfants, plusieurs générations, un individu « pivot » qui serait à la fois parent et enfant, etc. On peut aussi envisager les conséquences de l'imperfection de l'information à disposition du parent, ce qui se passerait s'il y avait plusieurs périodes, si les revenus étaient endogènes aux transferts, etc. Ces différentes possibilités sont discutées en détail dans Laferrère et Wolff (2004). Les principaux résultats à retenir sont :

- (1) la neutralité : en cas d'altruisme pur, si les transferts entre les parents et les enfants sont effectifs (*i.e.* positifs), une redistribution marginale de revenu de l'un à l'autre sera compensée par un transfert familial dans la direction opposée. Dans ce cas, les transferts publics peuvent être totalement évincés par ces transferts privés.

La probabilité d'occurrence d'un transfert ainsi que son montant sont reliés positivement au revenu du parent et négativement au revenu de l'enfant ;

- (2) l'altruisme mutuel accroît la probabilité d'occurrence des transferts intergénérationnels, mais n'élimine pas automatiquement les conflits sur l'allocation de la consommation. Par ailleurs, une intensité plus élevée d'altruisme n'augmente pas toujours sans ambiguïté le bien-être (car l'altruiste voyant le malheur de l'autre s'en trouve aussi affecté) ;
- (3) si l'altruisme est dirigé à un degré similaire vers plusieurs enfants, les transferts seront plus importants à l'égard de celui qui a le revenu le plus faible. Quand le parent fait des transferts positifs à tous les enfants, le transfert à l'un est une fonction positive du revenu de l'autre enfant, et une redistribution de ressources d'un enfant à l'autre ne change pas leur consommation, puisque le transfert parental s'ajuste en conséquence ;
- (4) les résultats (1) et (3) ont des conséquences importantes sur les inégalités. Les transferts privés peuvent, en effet, réduire les inégalités entre individus liés par des relations altruistes.
- (5) dans le cas où il y a de plusieurs parents altruistes, certains peuvent adopter une attitude opportuniste et tenter de profiter de l'altruisme des autres ;

- (6) si l'enfant réagit au transfert réalisé par le parent, et que ce changement de comportement de l'enfant modifie son revenu, la propriété de neutralité peut être encore valable ou non, selon l'information que le parent et l'enfant possèdent à propos de leurs préférences et de leurs dotations. C'est aussi le cas s'il y a plus d'une période, et qu'en seconde période, le revenu est incertain ou que le marché du crédit est imparfait ;
- (7) invariance : en cas d'altruisme pur, redistribuer un revenu exogène du parent vers l'enfant ou de l'enfant vers le parent ne changerait pas le transfert non-matériel fourni par l'enfant au parent.

Encadré 1 : l'altruisme en psychologie sociale

En psychologie sociale, l'altruisme et l'attraction sont définis comme le contraire de l'agression, c'est-à-dire d'un comportement effectué avec l'intention de faire du mal à une autre personne (Leyens, 1979 : chap 10). L'empathie désigne, quant à lui, le fait de faire sien le plaisir de la personne aidée, ce qui est plus proche de la notion d'altruisme en économie. L'empathie est une expérience qui s'apprend, par exemple à la vue du bonheur d'autrui : cela va donc à l'encontre des dons anonymes

Dans les années 1960, les psychologues expliquaient l'altruisme par l'intérêt : on vient en aide quand on a l'assurance d'être payé en retour (ce qui est assez proche des théories de l'échange des économistes). Cette vision a été mise en cause car l'altruisme peut avoir des impacts psychologiques positifs : il apaise la tension ressentie en face d'une détresse et donne bonne conscience. Dans cette optique, le fait d'aider découlerait du fait qu'on a intériorisé la norme selon laquelle « il faut aider les personnes qui sont dans le besoin ». Dans une situation concrète, un individu vient alors en aide à un autre à la suite d'un processus de décision en 3 étapes :

- (1) d'abord, reconnaître que l'autre a besoin de son aide (ici interviennent des facteurs liés à la perception de la situation) ;
- (2) ensuite se sentir responsable, c'est-à-dire accepter d'engager sa responsabilité : par exemple, on s'engage du fait de sa profession (médecin, etc.), ou de circonstances particulières ;
- et (3) surmonter les défenses contre l'intervention altruiste (notamment les désagréments éventuels que cela implique, par exemple financiers)

Le contexte peut beaucoup influencer la décision d'aider. Ainsi, des expérimentations montrent que, en cas de danger, la réaction de chaque individu dépend du nombre d'autres individus présents. Les sujets interviennent plus souvent quand ils sont seuls que quand il y a d'autres individus susceptibles d'intervenir.

I.2 - Les modèles d'altruisme impur : les transferts comme moyen d'échange

Une seconde famille de modèles postule que les transferts sont guidés par la recherche de l'intérêt des partenaires. Ils peuvent par exemple constituer un moyen d'échange, venant en contrepartie de services rendus, ou bien le moyen de s'assurer les bonnes grâces des parents

lors du partage de l'héritage. L'altruisme n'est pas forcément totalement écartée dans ces modèles, et sa présence renforce les contrats (souvent implicites) entre les partenaires.

I.2.1 - Les modèles d'échange entre deux générations

Une première série de modèles fait intervenir uniquement deux générations.

a - Les transferts comme contrepartie du service fourni par l'enfant

Ce modèle, introduit par Cox (1987), postule que le parent est sensible aux « services » rendus par l'enfant, typiquement des services spécifiques à la famille (soins, affection, etc.), non marchands ou difficiles à trouver sur le marché. Il ne s'agit pas d'un service « produit », dans le sens où il n'entre pas dans la contrainte de budget de l'enfant.

Le parent est encore altruiste, mais son utilité comprend également comme argument S , le service rendu par son enfant. L'utilité du parent est donc de la forme :

$$U = U(C_p, S, V(C_k, S)),$$

avec $U'_c > 0$, $U'_s > 0$, et $V'_s < 0$ (traduction du coût de production du service S pour l'enfant). Les contraintes de budget sont similaires à celles du modèle altruiste à une direction :

$$C_p = Y_p - T$$

$$C_k = Y_k + T$$

$$T \geq 0$$

L'enfant, pour sa part, maximise son utilité en considérant le transfert du parent comme donné. Seulement, il ne rentre dans l'échange avec son parent que si son utilité ne diminue pas par rapport à son utilité initiale :

$$V(Y_k + T, S) \geq V(Y_k, 0) = V_0$$

Deux cas sont à considérer :

- soit la contrainte précédente n'est pas saturée, c'est-à-dire $V(Y_k + T, S) \geq V_0$ (par exemple si le revenu des parents est suffisamment grand par rapport à celui de l'enfant). Alors, le transfert versé par les parents est choisi de manière similaire à celui

du modèle altruiste : il égalise les utilités marginales de consommation du parent et de l'enfant, vues du point de vue du parent. Ce transfert fait plus que compenser l'enfant par rapport au service qu'il rend. Les propriétés du modèle altruiste restent valables, en particulier celle de neutralité ;

- soit la contrainte précédente est saturée, c'est-à-dire $V(Y_k+T,S) < V_0$ (par exemple si le revenu de l'enfant est trop élevé par rapport à celui du parent). Alors, il n'y a pas d'altruisme mais échange entre le transfert du parent et les services rendus par l'enfant. En effet, le parent, qui ne peut, par ses transferts, accroître l'utilité de l'enfant au-delà de V_0 , doit se contenter de la maintenir inchangée, en compensant par un transfert le coût du service rendu par l'enfant. Le parent est alors le seul bénéficiaire de l'échange (en termes d'utilité).

On montre que, dans ce régime d'échange :

- la probabilité de transfert (i.e. qu'il y ait « transaction ») est une fonction croissante du revenu des parents et décroissante du revenu de l'enfant ;
- le montant du transfert croît avec le revenu du parent ;
- l'offre de service de l'enfant est une fonction croissante du revenu des parents et décroissante du revenu de l'enfant.

Plusieurs extensions de ce modèle d'échange peuvent être envisagées. On peut par exemple imaginer que l'enfant fournit non pas directement un service, mais un « effort » qui fait plaisir au parent, tout en augmentant son revenu. On peut aussi imaginer que l'enfant a un certain pouvoir dans le processus de décision, qui n'est plus le fait du seul parent. Dans ce cadre, on peut postuler un enfant altruiste ou égoïste.

b - Les transferts stratégiques

Dans ce modèle, introduit par Bernheim, Schleifer et Summers (1985), l'héritage constitue la contrepartie des services fournis par les enfants, et les parents l'utilisent pour solliciter davantage de soins de la part de leurs enfants. Contrairement au modèle précédent, l'échange n'est pas simultané mais différé dans le temps.

S'il y a deux enfants ou plus, il s'instaure alors une compétition entre les enfants : afin de bénéficier d'une part plus importante de l'héritage, chacun d'eux rivalise de zèle dans les

soins apportés aux parents. Bernheim et *al.* (1985) prédisent une relation positive entre la richesse des parents (l'héritage potentiel) et le service « moyen » reçu des enfants. Cependant, Victorio et Arnott (1993 : cité par Laferrère et Wolff, 2004) montrent que cette relation peut être contrebalancée par la prise en compte du prix relatif des services : en effet, à mesure que l'héritage espéré par l'enfant augmente, le coût du service qu'il rend augmente aussi.

c - Les transferts comme prêts au sein de la famille

Dans ce mécanisme, les transferts sont assimilables à un prêt familial. Le cadre comprend deux périodes : le parent effectue des transferts à l'enfant en première période, et l'enfant les rembourse à la période suivante. L'enfant peut avoir intérêt à s'engager dans un tel échange lorsqu'il est confronté à des contraintes de liquidité, en raison par exemple des imperfections du marché des capitaux (marché inexistant, taux d'intérêts trop élevés à cause d'un environnement instable faisant croître les risques d'impayés, garanties exigées trop restrictives et inaccessibles aux jeunes générations, etc.).

La contrainte de liquidité impose de différencier le « revenu permanent » de l'enfant de son « revenu courant ». Le mécanisme du modèle peut être altruiste ou non (Cox, 1990 ; Cox et Jappelli, 1990). On a les propriétés suivantes :

- la probabilité de transfert du parent vers l'enfant est une fonction croissante du revenu courant des parents, décroissante selon le revenu courant de l'enfant, et croissante selon le revenu permanent de ce dernier ;
- le montant du transfert croît avec le revenu courant du parent et le revenu permanent de l'enfant ;

d - Les transferts comme assurance

Certains auteurs ont suggéré que les transferts au sein de la famille pouvaient être un des éléments d'un système de partage des risques (Kotlikoff et Spivak, 1981 ; Lucas et Stark, 1985 ; Rosenzweig, 1988 ; Rosenzweig et Stark, 1989)²⁴. L'entraide financière au sein de la famille permet alors de surmonter les imperfections du marché de crédit et d'assurance.

²⁴ On trouvera une revue des systèmes de partage des risques dans les pays en développement dans Alderman et Paxson (1994) ou dans le numéro spécial du *Journal of Economic Perspectives* (summer 1995, vol 9, n°3)

Par rapport au marché, la famille a l'avantage de posséder des informations sur ses membres, de sorte qu'elle réduit considérablement les coûts de transactions, notamment le coût de la collecte d'informations (Ben-Porath, 1980). Ces avantages peuvent être décisifs pour éviter les problèmes courants qui se posent en matière de crédit et d'assurance, à savoir la sélection adverse et le risque moral. La capacité de la famille à pourvoir de l'assurance est cependant limitée par sa petite taille et les risques de conflits qui peuvent la fragiliser (Ekert-Jaffe, 1997).

I.2.2 - L'échange temporel : les transferts comme assurance pour les vieux jours

Dans ces modèles, le temps est introduit de manière plus spécifique, et il y a plus de deux générations qui interviennent. Cette fois, les transferts effectués par le parent constituent un investissement en vue de leur retraite. Cette option peut être particulièrement attractive dans un contexte où les marchés de capitaux sont peu développés, auquel cas il n'y a guère de possibilité d'épargne. Contrairement aux modèles précédents (altruisme ou échange), les transferts du parent vers l'enfant ne sont plus ici des substituts de consommation mais des placements.

a - Le modèle de mutualité familiale

Cigno (1991, 1993 et 2000) a proposé un modèle de mutualité familiale, non altruiste, dans lequel l'utilité (de cycle de vie) des individus se réfère à trois périodes : l'enfance, l'âge actif et l'âge de la retraite. Pendant son enfance, un individu reçoit des transferts de ses parents. A la période suivante (âge actif), il les rembourse tout en effectuant des transferts à ses propres enfants. Ces derniers le remboursent à la période suivante.

Si chaque génération procède de cette manière, il s'instaure un « contrat mutualiste » dans la famille. Il s'agit d'une chaîne de solidarité faisant intervenir trois générations (d'où la différence avec le « prêt familial » entre parents et enfants, exposé dans la section précédente qui, lui, n'implique que 2 générations). Afin d'empêcher les comportements opportunistes (notamment que les individus refusent de rembourser leurs parents, qui alors n'auraient guère de possibilité de sanction), la règle suivante est instaurée : si l'on a pas soi-même remboursé ses parents, on ne sera pas remboursé par ses propres enfants dans sa vieillesse.

Le modèle aboutit à faire un arbitrage entre le nombre d'enfants (endogène) et l'épargne (i.e. des investissements sur le marché), c'est-à-dire entre un investissement sur les enfants ou sur le marché. La décision est prise en fonction de la valeur du taux d'intérêt familial²⁵ et du taux d'intérêt du marché. Quand celui-ci est très élevé, les individus peuvent refuser de s'engager dans le contrat familial (c'est-à-dire à avoir des enfants, et à rembourser les parents), préférant investir sur le marché qu'avoir des enfants pour assurer leurs vieux jours. Le modèle peut néanmoins s'appliquer si l'on considère que les parents accordent de l'importance, non seulement aux transferts matériels réalisés par leurs enfants, mais aussi à l'attention et aux soins qu'ils prodiguent, qui n'ont pas de substitut marchand. Cette possibilité est considérée par le modèle de Ehrlich et Lui (1991), dans lequel les parents investissent dans le capital humain de leurs enfants, à la fois pour assurer matériellement leurs vieux jours, et pour bénéficier de leur compagnie.

Voici quelques prédictions de ce modèle de mutualité familiale :

- le soutien financier devrait être peu relié aux revenus des donateurs et des bénéficiaires (puisque la participation au « contrat » implique d'effectuer les transferts, à ses enfants par exemple, qu'on soit riche ou pauvre) ;
- les parents qui sont confrontés à des contraintes de liquidité investiraient plus dans leurs enfants (du fait que leur taux de rendement familial est plus élevé que celui du marché) ;
- avoir reçu de ses parents dans le passé conduirait à donner plus souvent à ses propres enfants.

Ce modèle a aussi des implications macro-économiques. D'abord, contrairement à la neutralité du modèle altruiste, l'introduction d'un système de pension, ou le développement du marché de crédit, ferait changer le comportement des familles, certains individus rompant le contrat de mutualité familiale. Ensuite, la fécondité baisserait, à moins que la demande de services non marchands provenant des enfants ne soit très importante.

²⁵ il s'agit du taux auquel une génération prête et auquel la génération suivante doit emprunter, ou encore le rapport entre le montant des transferts remboursés aux parents et celui des transferts reçus de ces parents pendant l'enfance.

b - L'effet de démonstration

Dans le cadre de la problématique du soutien aux vieux jours fondé sur un échange entre les générations, il se pose le problème de la *sanction*. En effet, les parents n'ont guère de possibilité pour sanctionner leurs enfants au cas où ceux-ci refusent de leur fournir le soutien escompté (ou qui leur est dû) dans leur vieillesse. Il n'est plus possible de retirer des enfants les transferts antérieurs (entretien, capital humain, etc.) une fois qu'ils ont été effectués. L'absence de sanction crédible fragilise alors le modèle d'échange temporel.

La recherche des voies pouvant permettre de réaliser cette coopération entre les générations a fait l'objet de nombreuses recherches. Le mécanisme de l'héritage stratégique de Bernheim et *al.* (1985) fournit une possibilité, de même que celui de Cigno (1991) discuté auparavant. Une autre possibilité repose sur le principe de la « réciprocité indirecte » : l'individu qui soutient ses parents (ou la génération qui le précède) fait en réalité un contrat avec la société, qui garantit que ses enfants (ou les générations qui le succéderont), le soutiendront à leur tour dans ses vieux jours (Masson, 1999, 2002a et 2002b).

Une autre possibilité pour les parents, afin de maximiser la probabilité de coopération de leurs enfants est d'essayer de modeler leurs préférences. Becker (1996) propose que les parents apprennent aux enfants le sentiment de culpabilité, en introduisant un facteur *g* (comme « *guilt* » ou culpabilité) dans la fonction d'utilité. Une autre mécanisme, appelé « l'effet de démonstration » a été suggéré par Cox et Stark (1994) et Stark (1995, chap 3) : dans ce modèle, les adultes aident leurs parents afin de montrer l'exemple à leurs propres enfants, c'est-à-dire afin de faire en sorte que ces derniers les imitent et les soutiennent dans leurs vieux jours. Voici quelques prédictions empiriques du modèle d'effet de démonstration :

- les transferts des adultes vers leurs parents ne devraient être observés que s'ils ont des enfants. En outre, la probabilité de faire le transfert sera plus élevée quand l'adulte a de jeunes enfants (la petite enfance étant primordiale dans la formation des préférences et des attitudes futures) ;
- les formes de soutien choisies seront plutôt visibles que discrets : par exemple, les aides en temps seront préférées au don d'argent, les visites seraient préférées aux appels téléphoniques et à l'envoi de lettres, etc.

Par ailleurs, les parents dont l'espérance de vie est élevée (les femmes), et/ou qui auraient le plus besoin d'assistance dans leurs vieux jours (les handicapés, les isolés, etc.) feraient également plus de transferts à leurs parents (Jellal et Wolff, 2000 et 2003).

I.3 - Autres mécanismes

I.3.1 - Transferts, migrations et capital humain

Les transferts réalisés par les migrants (internes à un même pays ou à l'étranger), ont fait l'objet de nombreuses recherches (Johnson et Whitelaw, 1974 ; Rempel et Lobdell, 1978 ; Knowles et Anker, 1981 ; Lucas et Stark, 1985 ; de la Brière et *al.*, 2002 ; Vanwey, 2004)²⁶. Les données convergent pour constater que les immigrants font davantage de transferts (donnés ou reçus) que les sédentaires.

Lucas et Stark (1985) postulent que la migration ferait partie d'une stratégie de diversification des risques, mise en œuvre par le migrant et sa famille d'origine. En fait, la migration peut, plus largement, être considérée comme un investissement en capital humain, comme l'éducation et la formation (Cox et Jimenez, 1990). Les transferts seraient alors la traduction de cette stratégie familiale, et non une simple conséquence « mécanique » de l'éparpillement géographique de la famille du migrant.

Des motivations plus spécifiques à effectuer des transferts peuvent, certes, apparaître chez les migrants, comme, par exemple, souhaiter garder un lien avec sa région d'origine (investissement en capital social), vouloir y investir (en terres, en bétail, etc.), ou rembourser le coût de la migration (de la Brière et *al.*, 2002 ; Vanwey, 2004). Les motivations de ces transferts, toutefois, sont généralement appréhendées à l'aide des hypothèses habituelles (altruisme ou échange).

I.3.2 - Les solidarités communautaires

François-Régis Mahieu (1990, 1993, 1995) propose une analyse en termes d'appartenance communautaire pour expliquer l'entraide et la redistribution en Afrique, et plus largement les comportements des agents économiques. Selon lui, « *l'Afrique se présente comme une société*

de transferts communautaires préexistant à l'activité économique individuelle (production, consommation, échange) » (Mahieu 1990, p 31). Dans les sociétés africaines, la référence à la « communauté » serait fondamentale, la satisfaction des obligations communautaires prévalant sur le calcul économique utilitariste, qui deviendrait résiduel.

Encadré 2 : l' « homo africanus » est-il rationnel ?

La rationalité des comportements en Afrique a fait l'objet de débats, certains ayant opposé « l'Homo africanus », empreint de traditions, de « l'Homo oeconomicus » de l'analyse économique orthodoxe, individualiste et calculateur. Hugon (2003, chap 4) propose de dépasser ce débat, en mobilisant différentes théories économiques comme celle des choix individuels en situation d'information imparfaite et asymétrique (risque et incertitude), des droits de propriété, des contrats explicite ou implicite, et en s'interrogeant sur le rôle des règles et des conventions dans un contexte d'incertitude radicale.

Pour expliquer le comportement des agents économiques en Afrique, il convient de tenir compte de la spécificité de leur environnement économique et social. Dans un univers incertain, les agents se comportent selon des logiques de minimisation des risques. Cela les amène à préférer les liquidités (permettant de diversifier les options du futur) aux investissements physiques et productifs. En l'absence d'un Etat providence, la « communauté », avec son système de prestation/redistribution, est également un réducteur d'incertitudes, ce qui amène les individus à valoriser les liens communautaires (et notamment à se soumettre aux obligations y afférent). Les familles ont également une préférence pour le futur lointain, et ont donc une vision à long terme, se sacrifiant pour leurs enfants, privilégiant les investissements en capital humain.

Le calcul utilitariste se combine donc chez chaque agent avec des normes imposées par les communautés d'appartenance. De ce fait, « l'économie, fonctionnant en réseaux, exprime des relations d'entraide, de réciprocité, de don et de contre-don, et de proximité géographique » (Hugon, 2003, p 60).

La « communauté » est un réseau de redistribution déterminé par les « droits » et les « obligations » de chaque individu : *« la communauté représente pour chaque individu le réseau de droits et obligations qu'il entretient avec d'autres individus. Ces derniers appartiennent à des générations, des familles, des groupes professionnels, etc. Ainsi s'établit une carte individuelle de droits et obligations (...) » (Mahieu, 1995 : p 121).* Cette communauté peut être traditionnelle, ou résulter d'institutions modernes (systèmes politique, église, etc.). Parmi les principaux déterminants de l'appartenance communautaire, on peut citer l'ethnie d'origine et le rang familial.

Chaque personne assume vis-à-vis de sa communauté d'appartenance un ensemble de droits et d'obligations. Les obligations dépendent du statut social, et se concrétisent par des transferts aux autres individus, sous forme directe (remise d'argent ou de biens matériels),

²⁶ On peut trouver une synthèse sur la problématique des migrations en démographie dans Caselli, Vallin et Wunsch (2003), et une revue de la littérature sur les effets des migrations internationales sur les pays d'origine dans Gubert (2003).

indirecte (tutorat, hébergement, contribution aux funérailles, cotisations aux mutuelles et associations de développement) ou sous forme de temps. En contrepartie, l'individu possède des droits, notamment des droits fondamentaux (maintien de son rang, protection contre les forces du mal), et des droits matériels (essentiellement fonciers).

Les droits et les obligations s'équilibrent en principe à long terme (éventuellement par l'intermédiaire des relations intergénérationnelles, la réciprocité s'appliquant alors par l'intermédiaire des enfants). Mais à court et à moyen terme, il peut y avoir un grand déséquilibre entre droits et obligations pour certains individus. A un moment donné, il existe ainsi des « générations critiques », qui présentent un excès des obligations effectives sur les droits effectifs. Mahieu (1990) a identifié dans cette situation la « classe moyenne » productive des milieux urbains (notamment les fonctionnaires).

Dans un modèle liant la solidarité familiale, les transferts communautaires et l'épargne en Afrique, Ngaruko (2000) identifie, parmi les déterminants des transferts, les facteurs suivants : le lien de parenté, les revenus du bénéficiaire et la consommation du donateur. Mahieu (1990) souligne aussi l'effet potentiel du rang de naissance, les obligations pouvant être plus importantes pour les aînés.

II - Les déterminants potentiels de la cohabitation

La cohabitation peut être considérée comme une forme particulière de transfert ou d'entraide. Elle comporte des avantages et des inconvénients spécifiques, que nous allons discuter dans cette section. Celle-ci se structure de la façon suivante. Après un exposé des principales hypothèses de l'approche économique du ménage, nous discuterons des avantages et inconvénients de la vie commune en général. Puis nous présenterons et commenterons un modèle formel de cohabitation entre parents et enfants.

II.1 - Principales hypothèses de la théorie économique du ménage

Dans son article « a theory of the allocation of time », Gary Becker (1965) est le premier à avoir posé les bases de la théorie économique contemporaine des comportements du ménage²⁷.

II.1.1 - Le ménage comme producteur et consommateur de biens composites

D'orientation néoclassique, la théorie de Becker (1965) part d'une hypothèse principale selon laquelle le ménage est une unité économique à la fois consommatrice et productrice. Le ménage produit puis consomme des biens particuliers, appelés biens composites ou « commodities », qui sont obtenus en combinant des biens ordinaires (achetés sur le marché) et le temps des membres du ménage. C'est la consommation de ces biens composites qui accroît l'utilité (ou le bien-être)²⁸.

Les biens composites produits et consommés par les ménages sont non marchands. A titre d'exemple, Becker cite « les enfants, le prestige et l'envie, la santé, et le plaisir des sens » (Becker 1981, cité par Bergstrom, 1997). A ces derniers, on peut aussi ajouter d'autres « biens » spécifiques aux relations humaines, comme l'affection, l'estime ou le soutien psychologique. Becker suggère en outre que le nombre de commodités au niveau ménage est beaucoup moindre que le nombre de biens disponibles sur le marché.

Chaque membre d'un ménage peut utiliser son temps soit pour le travail domestique, soit sur le marché du travail. La famille, quant à elle, peut acheter des biens marchands et soit les consommer directement, soit les utiliser comme inputs dans la production domestique (Bergstrom, 1997). Lorsqu'un bien donné est disponible sur le marché, le comportement du ménage revient à faire un arbitrage entre deux possibilités : premièrement, le produire lui-même, ce qui nécessite d'acheter les biens nécessaires et d'allouer du temps (inputs) ou, deuxièmement, travailler pour gagner de l'argent, puis l'acheter directement. En revanche, lorsque le bien composite n'est pas disponible sur le marché, le ménage fait des arbitrages pour le produire, en fonction de ses préférences, des prix relatifs, de la valeur accordée au

²⁷ Habituellement, les économistes utilisent indifféremment le terme « ménage » (« household ») ou « famille » (« family »), le sens du terme se précisant selon le contexte (Behrman, 1997). Dans la présente approche, nous nous référerons au terme « ménage » pour désigner des personnes résidant dans un même logement.

²⁸ Le temps nécessaire à la consommation d'un bien composite est compté comme un input de la fonction de production.

temps, etc. *In fine*, les hypothèses de la théorie permettent de déterminer une allocation optimale du temps entre travail domestique et travail rémunéré.

II.1.2 - Les deux principales innovations théoriques

La théorie de Becker apporte deux innovations principales par rapport à l'approche ancienne du ménage :

- l'extension de la théorie du producteur au ménage. Auparavant considéré comme seulement une unité de consommation, le ménage est dorénavant considéré comme une « petite firme » ;
- la prise en compte du temps, et cela de deux façons. D'une part, dans la contrainte de ressources figure non seulement le revenu mais aussi le temps total. D'autre part, le temps de consommation et de production sont des nouveaux attributs d'un bien consommable. Il y a de ce fait une différence entre bien ordinaire (« good »), qu'on peut se procurer sur le marché, et bien composite ;

L'existence de production domestique est maintenant un fait unanimement reconnu parmi les économistes, à tel point que la révision 1993 du système de comptabilité nationale (SCN) a élargi la notion d'activité économique à une partie de la production domestique²⁹. La prise en compte de la production domestique peut radicalement changer la perception du revenu et des inégalités : par exemple, les inégalités de revenus diminuent fortement en France, et s'inversent même en Espagne (Cavaillet, 1998).

La prise en compte du temps, quant à elle, est une innovation importante qui a beaucoup influencé l'analyse économique sur le dernier quart du 20^{ème} siècle. Peu avant l'article fondateur de Becker, Mincer (1963) avait déjà introduit un nouveau concept relatif à la prise en compte du temps, qu'il a appelé « le coût d'opportunité », correspondant en fait à la valeur du temps. Selon Mincer, le prix réel d'un bien ou d'un service ne se réduit pas à son prix de marché puisque, à ce dernier, il faut ajouter le prix du temps qu'on passe à sa consommation, quelquefois appelé « prix caché » (« shadow price »).

²⁹ Le SCN de 1993 suggère de comptabiliser l'activité domestique dans un compte satellite (Union européenne et al., 1993).

Le coût d'opportunité est postulé comme relié positivement au revenu (Mincer, 1963 ; Becker, 1965). Autrement dit, à mesure que le revenu s'élève, le temps devient de plus en plus cher, de plus en plus valorisé. Chaque individu a donc, en fonction de son revenu, un coût d'opportunité qui lui est propre. La conséquence est que, dans les analyses économiques, les prix totaux (prix du marché augmenté du prix caché) des biens et services ne sont plus exogènes, mais reliés au revenu individuel. Dans les études empiriques, la valeur d'une unité de temps est mesurée par le taux de salaire de l'individu ou, s'il ne travaille pas, au taux de salaire qu'il aurait en travaillant.

La prise en compte de ces nouveaux concepts a donné naissance à la « la nouvelle micro-économie ». C'est dans le cadre de ces hypothèses fondatrices qu'ont été renouvelées l'analyse de l'offre de travail, des investissements en capital humain, etc. La théorie a également permis d'étudier des phénomènes jusqu'alors exclus du champ habituel de la science économique, tels que la fécondité, le mariage ou le divorce.

II.2 - Avantages et inconvénients de la vie commune

Cette vision économique du ménage fournit un cadre de référence permettant de mettre en relief des avantages et des inconvénients de la vie commune au sein d'un même logement. Cette partie tente de souligner ces facteurs, qui seront décisifs pour essayer de comprendre les mécanismes de la cohabitation au sein d'un même ménage.

II.2.1 - Les avantages économiques de la vie à plusieurs

Par rapport aux individus vivant seuls, ceux appartenant à un ménage de plusieurs personnes bénéficient de nombreux avantages. Ces derniers peuvent être repérés en s'inspirant des bénéfices qu'apporte la vie en couple. Weiss (1997) en cite quatre :

- les rendements croissants dans la production de biens et services ménagers ;
- la possibilité de partager des biens collectifs ;
- la possibilité de surmonter les imperfections du marché du crédit ;
- la possibilité de partager les risques.

Parmi ces quatre possibilités, celles liées aux imperfections du marché du crédit ou au partage du risque ne sont pas spécifiques à la cohabitation. En revanche, les deux autres avantages

évoqués sont spécifiques à la cohabitation au sein d'un même ménage. Nous allons donc les voir plus en profondeur.

a - La production de biens et services domestiques et les rendements croissants

Le premier intérêt de la vie en ménage est de pouvoir produire puis bénéficier des biens composites de la théorie économique du ménage, dont certains ne sont pas disponibles sur le marché. Il s'agit, par exemple, de l'affection ou de la compagnie.

Un second intérêt provient du fait que les fonctions de productions des ménages sont à rendement croissants. Cela signifie que lorsqu'on utilise deux fois plus d'inputs (temps et biens), la production totale fera plus que doubler. En effet, préparer un repas pour deux personnes prend, par exemple, à peu près autant de temps et d'énergie que pour une personne.

Weiss (1997) propose de représenter la fonction de production du ménage de la manière suivante :

$z=xt$, où :

z = quantité de bien composite (non marchand) produite

x = quantité de biens (marchands) utilisés pour produire le bien composite

t = temps utilisé pour la production du bien composite.

Avec une telle formulation, si on double tous les inputs, la production totale est multipliée par quatre. Néanmoins, contrairement au cas d'une firme, l'existence de tels rendements croissants ne conduit pas à une indétermination puisque le temps des membres du ménage ne peut être acheté directement. Le seul moyen d'accroître le temps de production des membres du ménage est de diminuer le temps de travail.

La production totale est donc déterminée par le temps domestique des membres du ménage et la quantité de biens achetés sur le marché. Dans le cas de deux personnes (couple), on montre alors qu'une spécialisation des tâches apporte une production maximale. Dans une telle spécialisation, un membre du ménage consacre tout son temps à la production domestique, tandis que l'autre se consacre entièrement au travail non domestique (rémunéré).

b - La possibilité de jouir de biens collectifs

Le deuxième avantage de la cohabitation à l'intérieur d'un ménage provient de l'existence de biens collectifs. Par opposition aux biens privatifs qui, pour leur part ne peuvent être consommés que par une seule personne à la fois, les biens collectifs peuvent être consommés par plusieurs personnes du ménage en même temps. C'est le cas par exemple du logement, des meubles ou de l'énergie (électricité, chauffage, etc.). Les biens de ce type peuvent être partagés par les membres du ménage, contrairement à des biens privatifs comme la nourriture ou les vêtements.

L'existence de ces biens collectifs donne lieu à ce qu'on appelle des « économies d'échelle ». Cela signifie qu'à niveau de vie identique, les dépenses d'un ménage de N personnes sont inférieures à N fois les dépenses d'une seule personne. Aux économies provenant des biens collectifs s'ajoutent celles provenant de la quantité de biens achetés : l'achat de biens en plus grandes quantités en diminue en effet les prix (Olier, 1998). Par rapport à une situation où chacun vivrait seul, la résidence commune peut donc améliorer de manière sensible le niveau de vie des membres d'un ménage.

Sur le plan statistique, l'accroissement du niveau de vie provenant de la résidence commune se mesure à l'aide de ce qu'on appelle des « échelle d'équivalence ». Leur objectif est de comparer les niveaux de vie de ménages de composition différentes (Lechêne, 1993). Pour l'agglomération d'Antananarivo, l'échelle d'équivalence estimée par Ravelosoa (1999) évalue que, pour avoir le même niveau de vie qu'une personne seule, un couple sans enfants ne doit consommer que 1,8 fois plus, soit un gain assez substantiel du fait de la vie en couple³⁰.

Notons que la distinction entre biens privatifs et biens collectifs n'est pas toujours facile à faire. Même les vêtements, qui sont généralement considérés comme des biens privatifs, peuvent devenir collectifs lorsqu'ils servent aux enfants successifs (Hourriez et Olier, 1997). En réalité, plus les préférences des membres du ménage sont rapprochées, plus les biens peuvent être partagés. Par exemple, deux étudiants qui cohabitent dans un même logement vont avoir leur lit à part, tandis que un couple n'aura besoin que d'un seul lit (Olier, 1998).

³⁰ Le gain en niveau de vie provenant de la mise en couple est donc moins élevée à Antananarivo qu'en France, où un couple dépenserait seulement 1,5 fois plus qu'une personne seule (Olier, 1998) pour garder un niveau de vie comparable. Cela provient de la différence de distribution de la consommation entre biens collectifs et privatifs. A Madagascar, la majeure partie des dépenses est consacrée à l'alimentation (bien privatif), alors qu'en France, la majorité des dépenses est consacrée au logement (bien collectif).

Les avantages suivants ne sont pas spécifiques à la vie en ménage, puisqu'ils constituent également une motivation potentielle des transferts. Mais il convient de les évoquer à nouveau car ils peuvent faire partie des motivations essentielles de la cohabitation entre parents et enfants adultes.

c - La cohabitation comme forme de crédit ou de partage des risques

A l'instar des transferts, la cohabitation peut être mise en œuvre pour surmonter les imperfections du marché de crédit ou comme forme de mise en commun des risques. Elle permet en effet de mettre à la disposition d'un individu ayant besoin d'assistance les biens collectifs évoqués dans la section précédente, qui peuvent être essentiels à sa survie. En plus de cette mise à disposition de biens collectifs, les autres membres du ménage peuvent opérer des transferts financiers ou matériels. Ces transferts intra-ménages sont difficilement observables, mais on ne peut pas dire qu'ils en sont pour autant inexistantes.

La cohabitation comme forme de crédit peut être particulièrement efficace à deux moments du cycle de vie. En premier lieu, au début de la vie adulte, quand l'individu n'a pas encore achevé son investissement en capital humain, autrement dit quand il est encore en cours d'études. Une autre situation similaire correspond au cas où l'individu est en attente d'une insertion sur le marché du travail. Pour les Etats-Unis, McElroy (1985) a ainsi montré qu'il existe une relation étroite entre résidence avec ou en dehors du ménage de ses parents et statut d'activité des jeunes hommes. En second lieu, à la fin de la vie, lorsque l'individu ne peut plus travailler et ne dispose pas de ressources pour subvenir à ses besoins. L'étude historique de Rein et Turner (1999) a ainsi montré que la cohabitation constitue une forme essentielle d'assistance aux personnes âgées dans les sociétés pré-industrielles. La portée de la cohabitation comme forme de soutien aux personnes âgées reste importante, même dans les pays développés : aux Etats-Unis, le taux de pauvreté des personnes âgées se réduit de 42% grâce à la cohabitation avec d'autres membres de la famille (Rendall et Speare, 1995).

La cohabitation comme forme de mise en commun des risques peut, de son côté être mise en œuvre de différentes manières. Par exemple, un membre du ménage travaille lorsque l'autre est malade ou est indisponible, ce qui permet au couple de continuer à assurer sa subsistance (Weiss, 1997). Ou encore, un membre du ménage peut travailler dans un secteur où les

revenus sont incertains mais où l'espérance de gain est élevée, tandis qu'un autre travaille dans un secteur où les revenus sont peu élevés mais stables.

L'assurance mise en œuvre au travers de la cohabitation peut être un facteur clef de survie et de bien-être et cela, même dans des sociétés développées. En France, par exemple, Marpsat et Firdion (1996) ou Marpsat et *al.* (2000) montrent que le déracinement familial (absence ou détérioration des liens avec les parents ou avec le conjoint) contribue de manière importante à expliquer la situation des sans-abris. Par extension, cela signifierait que de nombreux indigents évitent de retrouver sans-abris, c'est-à-dire privés d'un bien fondamental au bien-être que constitue le logement, car il leur reste des possibilités d'être hébergés. Si cette constatation est valable dans un pays où les aides publiques et associatives sont très développées, il l'est également, *a fortiori*, dans un pays comme Madagascar, où de telles aides publiques et associatives sont très faibles.

d - Forces de la famille en matière de cohabitation

Les observations empiriques montrent que la cohabitation a lieu surtout entre membres d'une même famille, c'est-à-dire entre personnes possédant un lien de sang ou d'alliance. Comment expliquer cette prépondérance de la vie en famille ? On peut proposer quelques arguments pour répondre à cette question.

En premier lieu, les membres d'une même famille possèdent une histoire commune (Laferrère, 1997), si bien que leurs préférences ont plus de chances d'être proches que celles d'individus quelconques pris au hasard dans la population. Cette similarité des préférences rend la famille capable de produire les biens domestiques spécifiques, comme l'affection ou le soutien psychologique, qui sont difficiles à trouver sur le marché, et accroît son efficacité productive. Toujours en raison des préférences communes, la famille tire plus de bénéfices des biens collectifs, en ce sens que les gains obtenus en termes de bien-être sont plus importants.

En second lieu, sur le plan de l'assurance ou du partage des risques, on a vu que la famille a l'avantage de posséder des informations sur ses membres, de sorte qu'elle réduit considérablement les coûts de transactions, notamment le coût de la collecte d'informations (Ben-Porath, 1980). Ainsi, que ce soit en termes de production domestique ou en termes

d'assurance, la famille possède bien des avantages dont ses membres peuvent bénéficier à travers la cohabitation.

II.2.2 - Les inconvénients de la vie commune

A l'instar de toute vie en communauté, vivre avec d'autres personnes, au sein d'un ménage, peut comporter des inconvénients. Tout d'abord, cela oblige de se conformer à des règles, nécessaires pour que la vie commune soit possible. Il s'agit par exemple de l'obligation de respecter des horaires, de ne pas pratiquer certaines activités qui peuvent déranger les autres, etc. Ces règles conduisent à des contraintes dans le mode de vie. Des obligations, plus ou moins explicites, peuvent également s'imposer à chacun pour ce qui concerne la participation au bien commun du foyer ou l'aide à certains de ses membres. Elles se traduisent par des contraintes en termes d'allocation du revenu et du temps de chacun, c'est-à-dire par des coûts d'opportunité. Il est souvent difficile de se défaire de ces obligations ou des diverses contraintes, car la proximité physique favorise le contrôle, par les autres membres du ménage, des comportements de chacun.

Des différends peuvent survenir à propos de nombreux aspects de la vie commune, comme la gestion et l'utilisation de biens collectifs, le partage des tâches ménagères, les contributions monétaires ou en temps de chacun au « pactole » commun aux membres du ménage. Ils peuvent, par exemple, apparaître lors de l'utilisation des espaces et des biens semi-publics à la disposition de tous : ainsi, l'usage de la salle d'eau ou du téléphone par l'un en prive momentanément les autres de la jouissance. De même, le bruit fait par l'un (la musique écoutée par exemple) peut se propager et incommoder les autres personnes et les empêcher de se concentrer sur la lecture, le travail, ou de se reposer. Elsa Ramos (2002), dans son étude sur les jeunes étudiants résidant chez leurs parents, fournit de nombreux exemples de tensions de ce genre, qui surviennent dans la vie quotidienne. Des dissensions peuvent également surgir dans la gestion des biens communs : par exemple sur le choix des programmes à écouter à radio ou à regarder à la télévision, ou encore sur le respect de l'ordre et de la propreté des espaces communs.

Les économistes voient la source de ce genre de problèmes dans la divergence des préférences et des contraintes des différents membres du ménage. Afin d'en tenir compte, de nouveaux modèles de ménage, dits « collectifs » ont été développés, dépassant ainsi le modèle

« unitaire » habituel (une seule préférence pour l'ensemble du ménage) (Alderman et *al.*, 1995). Dans ce cadre, la prise de décision dans le ménage fait l'objet de négociations, dans lesquelles les pouvoirs affectifs et économiques des individus prennent une place prépondérante (Eckhardt, 2002).

D'autres inconvénients de la vie en ménage peuvent être évoqués. Par exemple, les psychologues soutiennent que « comme les animaux, chez l'homme, il y a un besoin inné de s'isoler d'autrui de temps en temps » (Hall, 1966, p171). Chaque être humain aurait un « espace intime », qu'il souhaite préserver d'autrui, et dont la délimitation physique varie selon les cultures et les individus. Vivre en permanence avec d'autres personnes, notamment dans la promiscuité, peut, de ce point de vue, engendrer un « stress » important (terme employé par E.T. Hall) sur le plan psychologique. On peut aussi évoquer l'aspect épidémiologique : de ce point de vue, la promiscuité présente l'inconvénient de favoriser la transmission des maladies contagieuses, comme le rhume ou la grippe.

Ces différents inconvénients de la cohabitation que nous avons énumérés peuvent être synthétisés comme une baisse de l'« intimité » ou de l'indépendance de l'individu lorsqu'il cohabite avec d'autres. Le désir d'intimité est souvent postulé comme étant un bien normal, c'est-à-dire dont la demande croît avec le revenu (voir par exemple Michael et *al.*, 1980). Par ailleurs, le manque d'intimité peut être d'autant plus ressenti que les préférences de l'individu s'éloignent de celle des autres membres du ménage et que le nombre de cohabitants est élevé. On peut, en effet, penser que le poids des contraintes est d'autant plus grand qu'on est nombreux à vivre sous le même toit. En revanche, il est d'autant plus faible que les cohabitants ont les mêmes habitudes et préférences et que le logement est de grande superficie. A taille du logement donnée, une meilleure disposition de l'espace habitable dans le logement peut également tempérer la perte d'intimité.

II.3 - Présentation et discussion d'un modèle de cohabitation entre parents et enfants

Pour nous fixer les idées, nous allons présenter un modèle simple de cohabitation entre parent et enfant, élaboré par Dunn et Phillips (1998). Ensuite, en commentant le modèle, nous tenterons de souligner les autres facteurs qui peuvent influencer le phénomène de cohabitation.

II.3.1 - Le modèle de Dunn et Phillips (1998)

T.A Dunn et J.W. Phillips (1998), dans leur article consacré à l'étude du lien entre la cohabitation entre générations et les revenus des enfants, présentent un modèle simple dont l'objectif est de repérer les facteurs qui déterminent la probabilité qu'un parent et un enfant cohabitent dans le même logement. Dans ce cadre, un parent altruiste a la possibilité d'offrir une partie de son logement à l'enfant. La décision d'habiter ensemble est alors prise conjointement par le parent et l'enfant, en fonction des gains et des pertes d'utilité de chacun s'ils étaient dans cette situation.

L'utilité du parent dépend de sa consommation de logement H^P , de sa consommation hors-logement C^P , et de son intimité ou indépendance I^P . En plus, le parent a une préférence altruiste en ce sens qu'il se préoccupe du bien-être de son enfant, comme dans Becker (1981). Sa fonction d'utilité est donc donnée par :

$$U^P = U^P (C^P, H^P, I^P, W(C^k))$$

Où :

U^P : fonction d'utilité du parent

H^P : consommation du parent en logement

C^P : consommation du parent hors-logement

I^P : intimité du parent

W : fonction d'utilité de l'enfant

C^k : consommation de l'enfant

Pour simplifier, on suppose que le parent ne se soucie que du niveau de consommation de l'enfant. Le revenu du parent (donnée exogène) est dépensée sur C et H, qui a un prix relatif unitaire q :

$$Y^P = C^P + qH^P$$

Parallèlement, l'utilité de l'enfant dépend de sa consommation, de son logement et de son intimité. Il dépense son revenu en consommation et en logement, et ne se préoccupe pas du niveau d'utilité de son parent. Les fonctions d'utilité sont maximisées séparément sur les 2 biens composites C et H, sous les contraintes budgétaires respectives de chacun.

Quand le parent et l'enfant vivent à part, leurs utilités sont données par :

$$U_0^P = U^P (C_0^P, H_0^P, I_0^P, W(C_0^k)), \text{ pour le parent et}$$

$U_0^k = U^k (C_0^k, H_0^k, I_0^k)$ pour l'enfant

En cas de corésidence, le parent se prive d'une fraction θ de son logement, ainsi que d'une part d'intimité, D^p , qu'on assume indépendant de θ . D^p peut être positif si le parent aime la compagnie de l'enfant, auquel cas le seul inconvénient de la cohabitation, pour le parent, est la perte d'une partie de son espace habitable.

Si l'enfant participe aux dépenses du ménage ou au loyer, en pourvoyant une contribution d'un montant R au parent, ce dernier voit sa consommation augmenter d'autant. S'il existe des économies d'échelle ou une spécialisation dans la production domestique, ou encore un espace excédentaire dans le logement du parent, alors le montant du « loyer » que l'enfant paye peut être proportionnellement moins élevé que θ . R peut aussi être endogène : un parent qui a une faible utilité marginale en consommation, ou bien un fort degré d'altruisme, se contenterait alors d'un R faible.

Au cas où l'enfant accepte l'offre de cohabitation du parent, la quantité de logement à sa disposition passe de H_0^k à θH_0^p , en augmentation ou en diminution. Ses dépenses en logement passent de qH_0^k à R , ce qui lui permet en principe d'avoir une consommation plus élevée. Mais l'enfant subit aussi une perte d'intimité D^k , se traduisant en perte d'utilité. De ce fait, l'enfant accepte l'offre de cohabitation si le gain d'utilité obtenu par la hausse de sa consommation et la modification de la quantité de logement à sa disposition excède sa perte d'utilité provenant de la diminution de son intimité. Comme il est altruiste, le parent voit son utilité augmenter de $(\delta U^p / \delta W) * (\delta W / \delta C)^{31}$.

La corésidence a lieu lorsque l'utilité de chacun des deux partenaires dans cette situation est supérieure à celle qu'ils auraient en vivant seuls :

$$U_1^p = U^p (C_0^p + R, (1-\theta)H_0^p, I_0^p - D^p, W(C_0^k + qH^k - R)) > U_0^p \text{ (pour le parent)}$$

Et que

$$U_1^k = U^k (C_0^k + qH^k - R, \theta H^p, I^k - D^k) > U_0^k \text{ (pour l'enfant)}$$

Ce modèle simple permet de prédire l'impact des caractéristiques du parent et de l'enfant sur la probabilité qu'ils cohabitent. Les facteurs qui vont dissuader l'enfant à accepter l'offre de logement du parent, par exemple une forte valorisation de l'intimité ou une faible valorisation

³¹ Dans ce modèle simple, on ne tient pas compte de la modification de l'utilité du parent découlant de la baisse d'intimité de l'enfant. Mais les auteurs précisent qu'on aurait pu tenir compte de ce fait dans la modélisation.

d'un surplus de consommation ou de logement, vont diminuer la probabilité de co-résidence. On s'attend à ce que la valeur accordée à l'intimité soit plus forte pour les enfants mariés ou ayant leur propre enfant, et plus faible pour les enfants souffrant de problèmes de santé ou de handicap, qui ont besoin d'assistance dans leur vie quotidienne. L'utilité obtenue du fait d'un surplus de consommation sera moins importante pour un enfant ayant un revenu élevé, et qui consomme donc déjà de grandes quantités. De même, un parent qui valorise peu l'intimité, voire qui lui accorde une valeur négative (en raison par exemple d'un mauvais état de santé), ou encore qui dispose d'un large logement et qui se soucie peu de la perte d'espace habitable, aura une probabilité plus élevée d'offrir de la co-résidence à son enfant.

Les auteurs précisent qu'ils ne tiennent pas compte des autres échanges pouvant survenir entre le parent et l'enfant lors de leur cohabitation. Leur modèle peut cependant être affiné pour tenir compte de ces échanges, en modifiant la définition du loyer R payé par l'enfant, ou de sa perte d'intimité. Au lieu d'un modèle altruiste, on pourrait alors aboutir à un modèle d'échange similaire à celui de Cox (1987) pour les transferts intergénérationnels en espèces.

On peut également étendre le modèle au cas où il y a plusieurs enfants. On suppose que le parent ne cohabite qu'avec un enfant. Dans ce cas, il fera l'offre à l'enfant qui lui imposera le coût le plus faible en terme de perte d'intimité et de logement et qui, parallèlement, aura le plus à gagner de la corésidence. On peut imaginer le processus comme suit : tout d'abord, le parent calcule le gain de la corésidence avec chaque enfant potentiel. Puis il choisit de faire l'offre à celui avec qui les gains sont les plus élevés. Si cet enfant refuse l'offre, le parent se tourne vers l'enfant le plus attractif suivant, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un enfant accepte de cohabiter. Si tous les enfants avec qui le parent aurait pu obtenir un gain d'utilité refusent, le parent vit seul.

II.3.2 - Commentaires et critiques du modèle

Le modèle de Dunn et Phillips (1998), que nous venons de présenter, peut être discuté à la lumière d'autres mécanismes proposés dans la littérature. Après avoir résumé les principales hypothèses du modèle, nous allons procéder à cette discussion.

a - Les hypothèses principales du modèle

L'altruisme est le facteur à la base du modèle proposé par Dunn et Phillips. Le parent, supposé posséder un logement et soucieux du bien-être de son enfant souhaite l'aider en lui pourvoyant le logement. Cependant, cohabiter engendrerait une perte d'intimité, c'est-à-dire une désutilité. Le parent évalue alors la modification d'utilité que lui apporterait la cohabitation : hausse de la satisfaction du fait de l'amélioration du bien-être de l'enfant et du « loyer » éventuel qu'il paie, moins baisse d'utilité provenant de la baisse d'intimité. La même évaluation est faite par l'enfant, qui, s'il cohabitait bénéficierait d'un logement gratuit ou à faible coût (s'il doit payer un « loyer »), mais verrait son intimité diminuer³². Il y a cohabitation lorsque tous deux y gagnent.

Le logement, qui est donné une fois pour toutes, est une variable exogène. Celui-ci est traité comme un bien semi-public : l'arrivée de l'enfant oblige, en effet, le parent à abandonner une partie de son foyer, ce qui réduit son bien-être³³. Les revenus sont également exogènes : le parent, tout comme l'enfant, disposent chacun d'un revenu propre, fixé une fois pour toutes. Le montant de la contribution de l'enfant au budget du ménage est supposé exogène, ne dépendant ni des caractéristiques du parent ni de celles de l'enfant. Les auteurs précisent cependant que cette contribution aurait pu être traitée comme endogène.

L'évaluation des gains et des pertes d'utilité est opérée à partir de trois biens : le logement, l'intimité et les autres biens de consommation. La variable « intimité » tient une place centrale dans le mécanisme, puisque c'est principalement sa forte valorisation par les deux agents (ou l'un d'entre eux seulement) qui conduit à la non-corésidence. L'intimité est toutefois interprétée en un sens très large, puisque sa demande peut éventuellement être négative, par exemple lorsque l'individu éprouve le besoin d'autres personnes dans sa vie quotidienne.

Pour chacun des partenaires, on peut résumer les gains d'utilité apportés par la cohabitation comme suit :

- pour le parent : puisqu'il est altruiste, la hausse de la consommation de l'enfant (induite par la cohabitation) accroît aussi le bien-être du parent. Le parent bénéficie

³² Les agents sont supposés posséder une information parfaite.

³³ La quantité de logement intervient dans le modèle comme argument direct de la fonction d'utilité. Une autre alternative aurait été de relier l'utilité et le logement via la variable « intimité » (avec lien positif entre intimité et quantité de logement).

également d'un surplus de consommation si l'enfant partage une partie de son revenu avec lui (ce qui n'est pas forcément réalisé). Eventuellement le parent obtient une hausse d'intimité si le parent valorise la compagnie de l'enfant

- pour l'enfant : le logement mis à sa disposition lui permet d'économiser une part de son revenu et d'accroître sa consommation. Eventuellement l'enfant bénéficie aussi d'une hausse d'intimité s'il valorise la compagnie du parent.

Par contre, la cohabitation engendre une perte de bien-être, qui sont :

- pour le parent : perte d'une partie du logement et, éventuellement, baisse de l'intimité ;
- pour l'enfant : baisse de l'intimité ainsi que d'une partie du revenu si un transfert est réalisé vers le parent à l'occasion de la cohabitation.

b - Critiques du modèle

Certaines des hypothèses du modèle de Dunn et Phillips (1998) peuvent être l'objet de discussion. Il s'agit notamment du traitement des avantages et des inconvénients de la cohabitation, du caractère exogène de l'activité, des revenus et de la mise en union, ainsi que d'autres hypothèses plus secondaires.

Le traitement des avantages et des inconvénients de la cohabitation

On a vu que la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage permet de jouir de deux avantages spécifiques : d'une part des biens et services domestiques, dont la production est à rendements croissants ; d'autre part des biens collectifs.

Le processus de production de biens et de services domestiques n'est pas abordé par le modèle, si bien que les avantages de la cohabitation y sont restreintes à la possibilité de jouir de biens collectifs. Certes, le bien « intimité » (argument de la fonction d'utilité), qui peut augmenter du fait de la cohabitation, est supposé tenir compte de certains gains éventuels provenant de la production domestique. L'affection, la compagnie ou le soutien psychologique, qui découlent de la cohabitation, sont en effet pris en compte dans le bien « intimité ». Cependant, le modèle ne s'intéresse pas explicitement au processus de production domestique, notamment à l'allocation du temps des membres du ménage, et ainsi ne tient pas compte des coûts d'opportunité des différents membres.

Par ailleurs, le processus d'allocation des ressources au sein du ménage ne constitue pas un point central du modèle. Le montant du transfert de l'enfant vers le parent est supposé être une donnée exogène. Or, celui-ci peut être endogène, et devenir l'objet d'une négociation entre le parent et l'enfant, à l'issue de laquelle le choix de cohabiter est décidé. C'est ce mécanisme qui est proposé par Whittington et Peters (1996) qui, eux, étudient le processus conduisant un enfant à devenir indépendant de ses parents (sur le plan à la fois résidentiel et financier). Synthétisant les approches de Hill et Hill (1976) et de McElroy (1985), Whittington et Peters introduisent les concepts de « prix que l'enfant est prêt à payer » (« willingness to pay ») afin de rester dépendant, et de « prix exigé par les parents » pour que celui-ci reste dépendant. L'enfant reste dépendant des parents (donc cohabite avec eux) tant que le prix qu'il est prêt à payer est inférieur ou égal au prix exigé par les parents.

Dans le modèle de Dunn et Phillips (1998), le principal avantage découlant de la cohabitation est la possibilité de jouir du bien collectif « logement ». Cependant, même ce bien, qui est habituellement considéré comme un bien collectif, est assimilé à un bien privatif, puisque la présence de l'enfant diminue la quantité de logement à disposition du parent. Les auteurs ne tiennent donc pas compte des économies d'échelle réalisées en partageant le logement et les équipements collectifs.

Enfin, deux autres avantages de la cohabitation, que nous avons évoqués auparavant, ne sont pas abordés par le modèle. Il s'agit de la possibilité de surmonter les imperfections du marché du crédit et celle de partager des risques. Ces avantages, même si elles ne sont pas spécifiques à la cohabitation, peuvent néanmoins la motiver.

Le caractère exogène de l'activité, des revenus et de la mise en union

Du fait qu'il ne s'intéresse pas à l'allocation du temps des membres du ménage, le modèle de Dunn et Phillips (1998) laisse de côté la problématique du lien entre décisions de cohabitation et décisions d'activité. Or, ces deux phénomènes peuvent être fortement liés. Grundy (2000) trouve par exemple qu'en Angleterre et en Ecosse, la cohabitation avec les parents permet aux femmes adultes ayant un enfant de travailler plus, les parents s'occupant des tâches ménagères et du garde des enfants. McElroy (1985) propose un modèle où emploi, ménage d'appartenance et consommation sont déterminées de manière simultanée. Dans le même ordre d'idées, la cohabitation entre générations, de même que les transferts, peuvent être

motivées par le souci de soutenir les jeunes lors de leurs investissements en capital humain (Rozensweig et Wolpin, 1993). Enfin, la cohabitation peut aussi être choisie afin de minimiser les coûts de production d'une entreprise familiale travaillant dans le secteur informel³⁴.

La décision d'activité étant fortement corrélée aux revenus, le lien entre cohabitation et décision d'activité fragilise l'hypothèse selon laquelle les revenus du parent et de l'enfant sont exogènes. Cette affirmation peut être acceptable pour les revenus hors-activité (par exemple pensions de retraite des personnes âgées ou revenus des rentes), mais elle est plus sujette à caution pour les revenus d'activité.

Le statut matrimonial de l'enfant constitue une autre variable potentiellement endogène. On peut en effet imaginer que, pour un enfant, la décision de ne pas cohabiter est prise en même temps que celle de se mettre en union. Haurin et *al.* (1993) présentent ainsi une étude empirique, menée sur un échantillon d'enfants, qui postule la simultanéité des décisions de quitter ses parents, de mise en union et de fécondité. Dans les pays développés, le mariage a effectivement été un motif essentiel de décohabitation avec les parents par le passé, mais de nos jours, ce motif n'est plus prépondérant (Courgeau, 2000 en France ; Goldscheider et DaVanzo, 1989 aux Etats-Unis)³⁵.

L'hypothèse selon laquelle le logement serait exogène à la décision de cohabitation entre le parent et l'enfant peut aussi être discutée. En effet, il n'est pas exclu que le parent (par exemple), quand il souhaite cohabiter, décide d'avoir un logement de grande taille, ou d'acquérir son propre logement. Dans ce cas, le logement serait une variable endogène. Même le nombre d'enfants peut aussi être une variable endogène à la cohabitation. Les parents peuvent, en effet choisir d'avoir de nombreux enfants afin de maximiser la probabilité d'obtenir une aide s'ils se trouvaient dans le besoin.

Enfin, les comportements migratoires des individus peuvent être endogènes à la composition de leur ménage (Baizan, 1997 et 2002), c'est-à-dire à la cohabitation avec les parents.

³⁴ Un modèle de production agricole, comme celui présenté par Rosenzweig et Wolpin (1985), pourrait servir de cadre de référence pour étudier ce type de déterminant. Dans celui-ci, le recours à la main d'œuvre familiale (qui peut se traduire par la cohabitation familiale), et les modalités de transmission des terres ont pour objectif d'atteindre une meilleure efficacité productive, du fait du transfert du savoir-faire agricole d'une génération à l'autre.

³⁵ Tout comme le statut matrimonial de l'enfant, celui du parent peut, lui aussi, être endogène.

L'enfant, comme le parent, peuvent choisir de migrer afin de cohabiter ou, au contraire, ne pas cohabiter.

Autres points

D'autres hypothèses présentes dans le modèle de Dunn et Phillips (1998) peuvent également être discutées :

- l'hypothèse d'altruisme, qui peut s'appliquer à la fois au parent et à l'enfant, mais aussi être complètement évincée. On peut dans ce dernier cas tomber dans un modèle de mariage comme dans Becker (1981) ;
- son caractère statique : le modèle ne tient pas compte de l'acquisition d'informations supplémentaires et du calendrier de cohabitation – décohabitation - recohobitation ;
- la non prise en compte de la « qualité de la cohabitation » (Weiss, 1997), c'est-à-dire des facteurs psychologiques, de tempérament, d'idées, qui peuvent rendre possible la cohabitation ;
- la non prise en compte de personnes autres que les parents et leurs enfants, pouvant faire partie du ménage ;
- la non prise en compte des interactions entre les enfants : les frères et sœurs peuvent en effet coopérer pour soutenir leur parent âgé. Dans ce cadre, l'allocation pareto-optimale serait que le moins fortuné des enfants (*i.e.* ayant les coûts d'opportunité le plus faible) vive avec le parent tandis que ses frères et sœurs plus fortunés lui pourvoient des transferts (Bommier et Eckhardt, 1997) ;
- la non prise en compte des possibilités d'entraide autre qu'à travers la cohabitation, tels que les transferts entre ménages différents (Ermisch et DiSalvo, 1997 ; Wolff, 1999) ;

Conclusion

Bien que discutable sur de nombreux points, et en particulier sur le caractère exogène des revenus et de la décision d'activité, le modèle proposé par Dunn et Phillips (1998) permet de

se faire une idée des facteurs pouvant intervenir pour expliquer la probabilité de la coresidence entre parents et enfants d'un point de vue économique.

Un parent altruiste, c'est-à-dire soucieux du bien-être de ses enfants, peut effectivement aider ces derniers à travers la cohabitation. Celle-ci permet, en effet, de faire bénéficier l'enfant d'un logement et donc indirectement de le faire accéder à une consommation d'autres biens plus élevée. Néanmoins, la cohabitation engendre une désutilité pour le parent, à savoir la baisse de son intimité. Le même raisonnement peut également s'appliquer à l'enfant qui, à travers la cohabitation bénéficie d'un soutien matériel de la part de son parent mais souffre aussi d'une baisse d'intimité. Des deux côtés, la décision de cohabiter revient donc à arbitrer entre gain de consommation (dû à la mise en commun du logement) et baisse de l'intimité. Les facteurs qui déterminent cet arbitrage seraient notamment le logement, les revenus, les besoins de compagnie, et des alternatives à la non-coresidence.

III - Facteurs culturels et contextuels

Les arguments théoriques évoqués précédemment doivent être confrontés au contexte de l'agglomération d'Antananarivo, zone que nous étudions dans cette thèse. Dans cette section, nous donnerons quelques éléments du contexte culturel, social et économique malgache susceptibles d'influencer les comportements d'entraide.

III.1 - Les institutions de retraite et de crédit à Madagascar

III.1.1 - Les institutions de retraite

Nous avons vu que l'existence d'institutions de retraite fiables est un des déterminants potentiels de l'entraide entre les parents et les enfants. A Madagascar, il existe effectivement des institutions de sécurité sociale. Rappelons (voir chapitre de cadrage) que le système est organisé autour de trois caisses, chacune s'adressant à une catégorie particulière de travailleurs. La Caisse des Retraites Civiles et Militaires (CRCM) s'occupe des agents titulaires de l'Etat (magistrats, fonctionnaires, militaires), la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) des agents non titulaires de l'Etat et, enfin, la Caisse Nationale d'Assurance et de Prévoyance Sociale (CNaPS) des travailleurs du secteur privé. Les prestations offertes par

ces trois caisses sont sensiblement similaires, à savoir : les prestations vieillesse, celles liées aux accidents et maladies professionnelles et, enfin, les prestations familiales.

Les prestations vieillesse, qui sont les plus susceptibles de nous intéresser, consistent en des rentes viagères de retraite, payées aux anciens cotisants atteints l'âge de 60 ans ou, pour les femmes du secteur privé, 55 ans³⁶ et ayant cotisé pendant une durée suffisante (variable selon le régime). Lorsque le salarié nouvellement retraité a cotisé pendant une période trop courte, les caisses procèdent à un remboursement des cotisations versées, majorées d'un léger intérêt. Le montant de la retraite est fonction notamment de la durée de la cotisation. Plus précisément, il dépend :

- du salaire moyen perçu par l'agent durant les 10 dernières années de sa carrière pour les allocataires de la CNaPS³⁷, du dernier salaire perçu pour les salariés de l'Etat ;
- du nombre d'années de cotisation

Des simulations montrent que le montant de la retraite perçue dépasse rarement 60% à 70% du dernier salaire perçu. Le cas le plus favorable est celui des fonctionnaires ayant rempli les conditions pour percevoir une « pension vieillesse », à savoir avoir 55 ans révolus et accompli 25 années de services effectifs³⁸. Pour ces agents, chaque année de service accompli compte pour 2% du dernier traitement. Ainsi, un fonctionnaire ayant travaillé pendant 35 ans percevrait une pension d'un montant égal à 70% du dernier salaire perçu. Ce cas, très favorable, est loin d'être la règle : nous avons connu des retraités qui n'ont plus touché que 30% de leur dernier salaire.

Pour résumer, les systèmes de retraite institutionnalisés ne concernent que les travailleurs du secteur formel (40% des actifs occupés d'Antananarivo en 1997). Pour ceux qui peuvent bénéficier des prestations de ces systèmes de retraite formels, les montants des pensions sont nettement inférieurs aux salaires perçus juste avant la retraite. De ce fait, le passage à la retraite, ou plus généralement le fait de s'arrêter de travailler en raison de la vieillesse,

³⁶ Dans la fonction publique, l'âge légal de la retraite est de 60 ans, pour les hommes comme pour les femmes.

³⁷ La CNaPS applique un système de plafonnement des cotisations (autrement dit, il y a un montant maximal de rémunération qu'on ne peut dépasser pour le calcul des cotisations à payer), avec pour conséquence un plafonnement du montant des pensions.

³⁸ Parmi l'ensemble des retraités bénéficiant d'une pension, ce sont les pensionnaires de la CRCM, *i.e* les fonctionnaires, qui bénéficient des conditions les plus favorables en terme de rapport entre salaire avant la retraite et pension perçue. Par ailleurs, la pension de retraite d'un fonctionnaire ne peut être inférieure à un « minimum vital », correspondant au traitement de l'indice 275 de la fonction publique.

pourrait constituer une épreuve difficile financièrement pour les travailleurs, surtout ceux n'ayant pu se constituer un patrimoine ou une épargne générateurs de revenus.

III.1.2 - Les institutions financières

Les banques privées constituent la principale source formelle de crédit à Madagascar. Celles-ci octroient des prêts aux ménages, à court terme (prêts à la consommation) ou à long terme (achat immobilier). Les taux d'intérêts réels sont de l'ordre de 20% par an. Les banques exigent cependant des garanties solides. Ainsi, pour obtenir un prêt à la consommation, il est indispensable d'être salarié d'une entreprise formelle, et d'y avoir travaillé un certain temps (en général 2 ans). Le montant du prêt dépend du salaire, et les remboursements se font par mensualités, en général directement prélevés sur le salaire. Pour un prêt à long terme, s'ajoute à ces exigences celle d'avoir un bien (une maison, une voiture, etc.) que la banque peut saisir en cas de défaut de paiement.

Épargner est difficile pour la plupart des ménages malgaches, en raison de l'insuffisance de leurs revenus. Pour ceux qui en ont la possibilité, l'épargne financière est peu attractive, car les taux d'intérêt réels sont négatifs, l'inflation se situant autour de 10% par an en 1997, alors que les taux de rémunération des comptes d'épargne dans le système bancaire ne dépassaient pas 5% par an. Il n'y a pas de système boursier à Madagascar, mais il existe quelques grosses entreprises fonctionnant par des systèmes d'actionnariat. Les investissements immobiliers (maisons, terrains, etc.) semblent plus attractifs pour ceux qui souhaitent fructifier leur épargne, mais ils sont coûteux, en raison de la rareté des terrains et des maisons dans la capitale et ses environs. De ce fait, la plupart des individus ne peuvent accéder à ce type d'investissements.

En ce qui concerne le financement de l'éducation, des bourses gouvernementales existent, mais uniquement au niveau du supérieur. Leur condition d'attribution et leur barème se fondent sur critères sociaux. A notre connaissance, les banques à Madagascar n'accordent pas de prêt pour financer les études.

Pour le crédit informel, nous avons remarqué une forme d'emprunt très courante dans les couches modestes de la population : le système « d'avance sur salaire », dont le principe est de demander à son employeur de payer à l'avance une partie de son salaire du mois (par exemple). Pour les petits travailleurs individuels du système informel (porteurs d'eau,

lavandières, etc.), il s'agit de demander aux « clients » réguliers de payer à l'avance les prestations futures. Ce système d'emprunt, qui est peu coûteux en termes de taux d'intérêt, peut aider à résoudre certaines difficultés à court terme des ménages, mais aussi conduire à des situations de sur-endettement quand certains travailleurs, au moment de la paie, ne touchent plus rien.

Les individus peuvent également emprunter auprès d'usuriers, mais à des coûts exorbitants, les taux d'intérêt avoisinant 30% par mois, soit environ 2200% par an³⁹. Les tontines, ou épargnes rotatives, très courantes dans certains pays d'Afrique, semblent peu diffusées à Antananarivo. La seule dont nous ayons eu vent associait les salariés d'un service de la Banque centrale.

Les entreprises du secteur formel peuvent, pour leur part, obtenir des financements de la part d'organismes de micro-crédit. Les financements que ces derniers accordent sont cependant d'un montant relativement modeste.

En conclusion, si des institutions formelles de crédit existent effectivement à Madagascar, elles s'adressent quasi-exclusivement aux salariés des entreprises formelles. Autrement dit, de fortes contraintes de liquidité peuvent peser sur les autres individus. En ce qui concerne l'épargne, le marché n'est guère attractif, sauf pour les investissements immobiliers, qui sont cependant très coûteux et donc difficiles d'accès pour la majorité des ménages.

III.2 - La conception traditionnelle de l'enfant

Avoir un enfant a toujours été une grande joie pour les Malgaches (Randrianarisoa, 1981). En effet, l'enfant est la manifestation de la continuité de la vie, car c'est en lui que se perpétue la substance vitale (*aina*). C'est ensuite l'enfant qui assurera l'accomplissement de rites ancestraux, et notamment les rites funéraires, qui permettront aux parents d'entrer dans le monde des ancêtres ou *razana*, une fois décédés. Enfin, l'enfant est une richesse et une aide dans la vie quotidienne, en qui les parents peuvent compter : *« l'enfant (est) celui ou celle qui va aider et entretenir les parents une fois qu'il sera grand. Et plus loin encore, celui ou celle qui va les conduire au tombeau familial et leur organiser les rites ancestraux après leur*

mort : ny zaza no harena sy dimby (l'enfant est la richesse et à la fois le remplaçant), ne cessent de dire les Malgaches, car il vous aide à rentabiliser votre travail et si vous êtes appelé à rejoindre la Communauté des morts, à vous remplacer ou bien à vous faire survivre par sa présence » (Randrianarisoa, 1981 : p 45 en note).

Cette conception traditionnelle de l'enfant semble indiquer l'existence d'une norme sociale incitant les enfants à prendre soin de leurs parents dans leurs vieux jours. Il existe par ailleurs à Madagascar un concept qui semble indiquer aux enfants le devoir de restituer ce qu'ils ont reçu de leurs parents : le *valim-babena* ou, littéralement la contrepartie du fait d'avoir été porté sur le dos.

III.3 - Une philosophie ambivalente vis-à-vis de la cohabitation

III.3.1 - La cohabitation, forme de solidarité louée par la culture traditionnelle...

La culture traditionnelle malgache accorde une grande valeur au fait de vivre sous le même toit. Cela symbolise, en effet, l'union de toute la famille, dont l'idéal serait d'habiter sous le même toit en étant vivant, et de reposer dans le même tombeau en étant mort : « *velona iray trano, maty iray fasana* ». Avoir le même toit signifie partager les mêmes soucis, inquiétudes et préoccupations : « *izay iray trano iray dinidinika* » (Houlder, 1960). Le sens de l'hospitalité, le partage de son foyer à ceux qui sont dans le besoin étaient des valeurs collectives fortes, comme semble le montrer le proverbe : « *trano atsimo sy avaratra ka izay tsy mahalena ialofana* » (une maison au sud et une au nord : on s'abrite dans celle où l'on ne sera pas mouillé).

III.3.2 - ...source d'avantages valorisés tels que la compagnie ou la sécurité...

La solitude est une situation particulièrement abhorrée par les Malgaches, comme le montre le proverbe : « *aleo miady toy izay mankany Ankaratra tsy misy olona* » (il vaut mieux se disputer avec ses voisins que de s'en aller dans l'Ankaratra où il n'y a personne). Le nombre, la présence de plusieurs personnes est en revanche hautement valorisée : « *ny maty aza te ho maro* » (même les morts souhaitent être nombreux).

³⁹ Ce calcul d'un taux d'intérêt annuel est réalisé à titre indicatif, car les usuriers n'octroient généralement que des crédits à court terme (quelques semaines, ou même quelques jours). Exemple, une personne qui emprunte

Cherchent à fuir la solitude, les Malgaches utilisent plusieurs moyens : la résidence à proximité les uns des autres, les visites mutuelles fréquentes (Cousins, 1896), etc. La cohabitation avec d'autres personnes au sein d'un même toit peut ainsi être un moyen privilégié d'éviter de tomber dans la solitude et l'isolement.

Ce fort attachement à la compagnie d'autres personnes amène à s'interroger sur la pertinence du concept de « désir d'intimité » dans la société malgache. On peut, en particulier, se demander si l'hypothèse habituelle, selon laquelle le désir d'intimité serait un bien normal (Michael et *al.*, 1980 ; Da Vanzo et Chan, 1994 ; Whittington et Peters, 1996 ; Cameron, 2000), peut être soutenue. Certes, aimer la compagnie et le nombre n'empêche pas de désirer l'intimité en d'autres moments. Toujours est-il que le postulat selon lequel le revenu a un impact positif sur le désir d'intimité (donc négatif sur la cohabitation) doit être relativisé.

Il convient également de souligner un avantage que procure la corésidence dans le contexte malgache : la sécurité et l'intégrité physique. A l'instar de nombreuses villes de pays en développement, en effet, la métropole d'Antananarivo n'échappe pas aux problèmes d'insécurité et de violence. Les journaux relatent régulièrement des attaques de domiciles, qui surviennent en particulier pendant la nuit. L'isolement est un facteur de risque, tandis que le regroupement de nombreux individus en un même lieu favorise la protection contre les vols et les attaques. Cela constitue un autre avantage de la cohabitation.

III.3.3 - ...et pourtant, la cohabitation avec ses parents proches est déconseillée

Malgré la grande valeur accordée à la cohabitation par la culture malgache et les avantages matériels qu'on peut en tirer, la sagesse populaire déconseillait de partager le même toit que des parents proches. De nos jours, l'adage « *ny havan-tiana tsy iaraha-monina* », signifiant qu'on ne doit pas habiter sous le même toit que des parents (ou amis) qu'on aime, est encore fréquemment utilisé dans les conversations quotidiennes. Bien entendu, ce n'est pas la cohabitation avec son conjoint ou ses jeunes enfants qui est déconseillée, mais celle avec la parentèle plus éloignée, par exemple les frères et les sœurs ou encore la belle-famille. Il semble qu'à travers cet adage, la sagesse populaire cherche justement à prévenir les difficultés engendrées par la cohabitation : les différences d'habitudes ou de personnalité qui, du fait de

5 000 Fmg doit rembourser 6 500 Fmg le mois suivant. S'il n'y parvient pas, l'intérêt se cumule au capital emprunté, et le deuxième mois, il doit rembourser 8 450 Fmg.

la proximité physique ou de l'obligation de partage, peuvent devenir des sources de conflits, ce qu'on évite d'avoir avec des parents qu'on aime.

Les normes sociales à Madagascar semblent notamment insister sur l'importance, pour les couples, de s'installer dans un logement indépendant de celui de leurs parents. Dans la région d'Antananarivo, l'équivalent en langue malgache du mariage est « *manorin-tokantrano* », *i.e.* littéralement créer son propre foyer. La partie empirique tentera de vérifier si ce principe est effectivement appliqué en pratique.

III.4 - Autres facteurs pouvant influencer la cohabitation

III.4.1 - Production domestique et marché : un lien complexe en raison du secteur informel

La théorie du ménage postule que les ménages font un arbitrage entre, soit produire tel bien ou service soi-même, soit recourir au marché pour se le procurer. Les biens et services ne pouvant être achetés sont obligatoirement produits à la maison. Pour que le ménage puisse acheter des biens sur le marché, un ou plusieurs de ses membres doivent s'engager sur le marché du travail. Travail rémunéré et travail domestique sont donc, dans la théorie, clairement séparés.

A Madagascar, cette distinction entre activité salariée et activité domestique est toutefois rendue difficile en raison de l'importance et, surtout, du mode d'organisation du secteur informel⁴⁰. A l'instar de nombreux pays en développement, ce secteur tient une place prépondérante dans l'activité économique : en 1997, presque 60% des emplois répertoriés dans l'agglomération d'Antananarivo y étaient exercés (Madio, 1997a). Or, beaucoup d'entreprises de ce secteur sont organisées principalement autour du ménage, et fonctionnent par une mobilisation de la main d'œuvre et des biens familiaux. La prise en compte du secteur informel modifie alors la théorie du ménage de deux façons.

Premièrement, lorsqu'on considère le ménage comme producteur, celui-ci peut, avec les mêmes inputs, produire de manière jointe à la fois pour le secteur informel (produits mis sur

le marché, pourvoyant des revenus au ménage) et pour la propre consommation du ménage (produits non marchands, ne pourvoyant pas de revenu). Par exemple, un ménage-unité de production informelle peut, en même temps et avec presque les mêmes quantités d'ingrédients, préparer des repas dont une partie sera vendue sur le marché et une autre partie consommée par les membres du ménage. En fait, il n'est pas rare que les activités génératrices de revenu exercées dans le secteur informel soient réalisées en même temps que des activités domestiques. Dans les rues d'Antananarivo, on voit couramment des mères de famille qui vendent des produits (activité informelle génératrice de revenus) tout en gardant leur enfant, voire tout en l'allaitant (activité domestique).

Ce mode d'organisation du secteur informel fait qu'à Antananarivo, la frontière entre sphère domestique et sphère marchande est plutôt floue. En particulier, il devient difficile de limiter les avantages de la cohabitation à la seule production domestique. En fait, la cohabitation peut être un moyen de réduire les coûts de fonctionnement des petites entreprises familiales et d'en accroître l'efficacité productive.

Deuxièmement, l'existence du secteur informel peut modifier le comportement du ménage vu comme une unité de consommation. Le secteur informel constitue, en effet, un vivier de travailleurs dont certains proposent des services aux ménages : les laveurs de linge, les porteurs d'eau, les cuisiniers, les gardiens, nourrices, etc. Les salaires de ces travailleurs étant, le plus souvent, dérisoires, ils constituent une main d'œuvre domestique à bon marché à laquelle les ménages un peu nantis peuvent facilement recourir. L'existence de ce marché peut, dans une certaine mesure, influencer sur la composition des ménages.

III.4.2 - Le coût du logement

Le logement, élément important du bien-être, est également une variable centrale dans l'analyse de la cohabitation. De la plus ou moins grande facilité d'accès pourrait résulter des variations importantes dans les taux de cohabitation entre parents et enfants.

D'une manière générale, le logement accapare une fraction importante du budget des ménages de la capitale malgache. Selon les données de l'enquête sur la consommation de 1998, le poste

⁴⁰ Le « secteur informel » regroupe les entreprises non enregistrées par les organismes officiels. Dans les enquêtes statistiques réalisées à Antananarivo, une unité de production appartient au secteur informel si elle ne

logement représente 13% des dépenses monétaires des ménages (Madio, 1998b). Si on inclut comme dépense l'autoconsommation, les cadeaux, les avantages en nature et les loyers imputés (pour ceux qui sont propriétaires de leur foyer), le poste logement pèse pour près de 21% de la consommation totale, soit le deuxième poste après l'alimentation.

La propriété et la location de son foyer forment les modes d'occupation prépondérants du logement des Tananariviens. En 1997, ils concernaient respectivement 42,8 et 42,5% des ménages de l'agglomération d'Antananarivo (Madio, 1997a). Toutefois, environ un quart des ménages propriétaires de leur logement ne possède pas de titre de propriété, ce qui peut les placer en position délicate en cas de spéculation ou de litige foncier, phénomènes qui se sont multipliés ces dernières années. Les locataires, de leur côté, sont soumis à des tarifs de location élevés : en 1998, le montant mensuel moyen du loyer d'un logement à Antananarivo se montait à 55 000 francs malgaches (Fmg)⁴¹, soit plus du tiers du revenu mensuel médian des actifs. La majorité des logements occupés est peu confortable : moins d'un cinquième dispose d'eau courante, et seulement un sur dix dispose d'un W.C avec chasse d'eau individuelle.

Tableau 4 : Caractéristiques du logement des ménages

Caractéristiques du ménage	% de propriétaires	% ayant l'eau courante	Nombre moyen de pièces	Nombre moyen de personnes par pièce
Statut d'activité du chef de ménage				
Public	43,8	26,5	2,7	2,0
Privé formel	36,4	17,2	2,3	2,1
Informel	41,0	8,6	2,0	2,5
Inactif, chômeur	59,7	30,3	2,6	1,6
Age du chef de ménage				
- 30 ans	22,2	12,9	1,6	2,2
30-39 ans	29,7	12,1	1,9	2,4
40-49 ans	44,5	18,7	2,5	2,3
50-59 ans	59,3	23,1	2,8	2,0
60 ans & +	76,1	21,3	2,9	1,6
Total	42,9	16,8	2,3	2,1

Sources : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte dans le calcul du nombre moyen de personnes par pièce

En moyenne, un logement de l'agglomération comprend 2,3 pièces à usage d'habitation. Le nombre moyen de personnes par pièce est de 2,1, mais il varie selon les catégories de ménage : 1,6 chez les ménages dont le chef est inactif ou chômeur, contre 2,5 chez les ménages dont le chef travaille dans le secteur informel. Ainsi, les ménages aux ressources modestes sont plus fréquemment contraints à vivre dans la promiscuité.

possède pas de numéro statistique, ou, dans le cas des patrons et des travailleurs à leur propre compte, ne tient pas de comptabilité.

⁴¹ En 1998, un franc français valait environ 1 000 Fmg.

Chapitre 4 – Méthodologie de l'enquête sur la santé, l'éducation et les transferts (SET97)

La principale source d'information utilisée lors de ce travail de thèse est l'enquête sur la « santé, l'éducation et les transferts » (SET97), réalisée dans l'agglomération d'Antananarivo au premier semestre 1997. Il s'agit d'une enquête statistique que nous avons dirigée pour le compte de notre institution d'accueil, le projet MADIO⁴². Nous avons également été le principal concepteur du volet « transferts » du questionnaire de l'enquête⁴³.

Ce chapitre décrit la méthodologie de l'enquête SET97 : ses objectifs, son plan de sondage, son déroulement. On présentera également le questionnaire « transferts » ainsi qu'une évaluation des données collectées et des propositions pour l'amélioration du questionnaire.

I - Objectifs de l'enquête et mise en oeuvre

I.1 - Objectifs visés

L'enquête Santé-Education-Transferts poursuit trois objectifs principaux :

- en matière de santé, d'une part obtenir des informations générales sur la morbidité et sur la demande de soins de santé afférente et d'autre part constituer un ensemble réduit de statistiques sur les conditions de fécondité ;
- en matière d'éducation, décrire la fréquentation et la réussite scolaire aux différents niveaux, analyser la mobilité scolaire, mettre en évidence les inégalités, les différences de comportements et de perspectives ;

⁴² MADIO (Madagascar-Dial-Instat-Orstom) est un projet chargé d'apporter aux autorités malgaches un appui à la réflexion macroéconomique. Le bilan du projet fait l'objet du numéro spécial de *Statéco* (2000).

⁴³ Les autres parties du questionnaire ont été conçues par Jean-Christophe Dumont (volet santé) et par Florence Arestoff (volet éducation). Rémi Bardon a coordonné les travaux préparatoires de l'enquête et a été responsable de l'apurement des données. Faly Rakotomanana, responsable de l'enquête Emploi, a été le responsable de la saisie pour SET97. Ce chapitre reprend en partie un article rédigé en collaboration (Arestoff et al., 2000)

- en matière de solidarités, en décrire les manifestations, en mesurer le poids économique et les conséquences sociales.

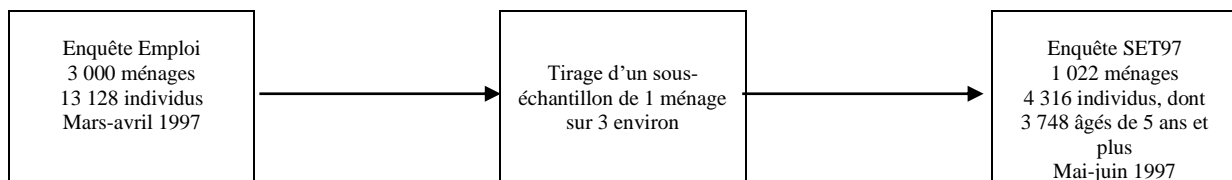
Un volet « jugement des métiers », destiné à dresser une nomenclature pertinente des professions et à analyser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, complète les 3 volets principaux de l'enquête.

Ces différents aspects s'intègrent dans un objectif plus général qui est de mieux comprendre la pauvreté, en particulier ses aspects sociaux (la santé et l'éducation), sujets qui étaient alors encore peu étudiés dans les enquêtes auprès des ménages.

I.2 - Mise en œuvre

L'enquête SET97 a été articulée avec l'enquête annuelle sur l'emploi, encore appelée phase 1 du protocole d'enquête 1-2-3⁴⁴. SET97 porte donc sur un sous-échantillon de ménages déjà enquêtés dans l'enquête emploi. Outre les questions spécifiques portant sur la santé, l'éducation et les transferts, on dispose donc pour chaque ménage d'informations précises portant sur l'activité exercée par les membres, sur les revenus, etc. Pour que les informations provenant de l'enquête emploi ne soient pas désuètes, le délai séparant les deux enquêtes a été réduit au minimum, soit environ un mois.

Figure 1 : Articulation entre l'enquête SET97 et l'enquête Emploi



Cette articulation constitue une innovation méthodologique, inspirée du protocole 1-2-3, et cherchant à intégrer de façon pérenne le dispositif d'informations sur les demandes de santé et d'éducation dans le système national d'informations statistiques de Madagascar (Roubaud,

⁴⁴ L'enquête 1-2-3 est un dispositif d'enquêtes imbriquées, conçue au début des années 1990 pour appréhender le « secteur informel » (Roubaud, 1992 et 1997). La première phase consiste en une enquête sur l'emploi, menée auprès d'un échantillon de ménages. Cette étape permet de repérer des unités de production informelles, qui sont ensuite enquêtées dans la seconde phase. La troisième et dernière phase consiste en une enquête sur la consommation, destinée à mesurer la satisfaction des besoins des ménages. Ce protocole a été appliqué à Antananarivo en 1995 puis en 1998 (Rakotomanana, Ravelosoa et Roubaud, 2000).

1996). A ce titre, l'enquête SET97 était aussi une opération pilote, testant une méthode susceptible d'être reconduite ultérieurement ou dans d'autres contextes.

Encadré : L'enquête Emploi de 1997

L'enquête emploi, est une enquête statistique, visant à appréhender l'emploi et les activités économiques des ménages, notamment dans le secteur informel. Il s'agit d'une enquête auprès des ménages de l'agglomération d'Antananarivo qui collecte des informations sur l'offre et le mode d'insertion des individus sur le marché du travail.

Le plan de sondage retenu utilise la technique des enquêtes aréolaires stratifié à deux degrés, le premier consistant en un tirage de segments (constitué dans la plupart des cas de *Fokontany*), et le second sélectionnant des ménages dans ces segments. A partir d'une mosaïque de photo-aériennes récentes (février 1994) de la ville, les limites réelles de la conurbation d'Antananarivo ont été obtenues, après validation sur le terrain. L'agglomération est définie comme un ensemble d'habitations connexes (les solutions de continuité ne devant pas dépasser les 200 mètres), en englobant la ville administrative d'Antananarivo. A l'intérieur de ces frontières, les 108 segments tirés au premier degré proviennent de l'échantillon-maître de zones de dénombrement mis au point par la DDSS de l'INSTAT à partir du recensement de la population de 1993 RGPH93. Il s'agit d'un sondage stratifié (4 strates ont été retenues en fonction du type d'habitat et du niveau d'instruction) avec tirage aléatoire proportionnel à la taille de la population. Au second degré, l'échantillon de ménages a été constitué par tirage aléatoire systématique de ménages sur la liste, ces ménages ayant été exhaustivement dénombrés dans l'ensemble des 108 segments.

Les opérations de dénombrements des ménages ont eu lieu en février 1997 et la collecte sur le terrain en mars-avril 1997. le mois de mai a été consacré à la saisie et à l'apurement des fichiers. Les fichiers ont été analysés durant la première quinzaine de juin, tandis que la publication et la présentation des premiers résultats ont été réalisés fin juin 1997.

Finalement, 36 311 ménages ont été dénombrés dans les 108 segments dispersés dans toute l'agglomération. 13 128 personnes appartenant à 3 000 ménages ont pu être enquêtées. Cet échantillon a permis d'identifier 9 898 individus de 10 et plus, dont 5 865 actifs occupés et 368 chômeurs, assurant la qualité des estimateurs statistiques pertinents. On peut juger de la qualité des résultats de l'enquête, en les comparant à ceux issus des deux enquêtes emplois précédentes (1995 et 1996). La remarquable stabilité d'une année sur l'autre des données de structure (notamment socio-démographiques) prouve la robustesse de la méthode utilisée.

II - Echantillonnage et redressements

II.1 - Echantillonnage

La taille de l'échantillon à enquêter pour SET97 a été fixée à 1 000 ménages. Le tirage s'est effectué en deux temps à partir de l'échantillon de 3 000 ménages interrogé dans la phase 1⁴⁵.

Dans un premier temps, un tirage systématique au tiers a été réalisé à l'intérieur de chacun des 104 « segments » (*i.e.* quartiers, géographiquement bien délimités et cartographiés lors de la phase de « dénombrement » précédant l'enquête Emploi) présents dans l'échantillon de la phase 1. Pratiquement, l'opération consiste à classer les ménages appartenant à un même segment par ordre ascendant, selon leur numéro d'identifiant, puis à en choisir un au hasard parmi les trois premiers. On sélectionne ensuite le ménage situé trois positions plus loin dans ce fichier trié, et ainsi de suite. Cette opération a ainsi permis de sélectionner 999 ménages.

Dans un deuxième temps, pour pallier à quelques difficultés d'organisation et aussi pour utiliser le budget alloué de manière optimale, 24 autres ménages ont été rajoutés à cet échantillon initial. Ces ménages supplémentaires ont été sélectionnés par tirage aléatoire à l'intérieur des segments d'enquête de chaque équipe, en sorte que chaque équipe ait en charge 93 ménages. L'échantillon initial comprend donc 1 023 ménages.

Pour diverses raisons (refus, déménagement, absence prolongée d'un membre, notamment du chef de ménage, etc.), certains ménages de l'échantillon initial n'ont pu être enquêtés. Ils ont alors été remplacés par un autre ménage : celui qui le succède ou qui le précède immédiatement dans la liste des ménages enquêtés pour la phase 1. D'une manière générale, le remplaçant est le ménage suivant de la liste, sauf si ce choix oblige à changer de segment, auquel cas on prend le précédent.

Sur les 1 023 ménages tirés, 42 n'ont pu être enquêtés, parmi lesquels 41 ont pu être remplacés. Un ménage n'a pas été remplacé car l'impossibilité d'enquêter n'a été constatée qu'après les délais fixés pour les opérations de collecte. Près de la moitié de ces ménages l'ont été pour cause de déménagement entre l'enquête emploi et SET97. Le taux de refus est très

⁴⁵ La méthodologie de l'enquête Emploi (en notamment la phase de « dénombrement », le tirage de l'échantillon et le redressement de l'enquête) est exposée dans Rakotomanana (1997). Par ailleurs, une « enquête médicale », comprenant des mesures anthropométriques et des tests urinaires, a été menée ultérieurement sur un sous-échantillon de l'enquête SET97. Nous n'en parlerons pas ici.

faible : 1,3%, ce qui peut être considéré comme une bonne performance de la part du personnel de collecte, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un deuxième passage chez les ménages.

Tableau 5 : effectif de ménages remplacés et raison du remplacement

Raison du remplacement (effectifs)					Taux de remplacement	Nb de ménages enquêtés
Déménagement	Décès du chef de ménage	Refus	Autre raison	Total		
20	1	13	8	42	4,1 %	1 022

Source : enquête SET97.

Dans le cas où le ménage tiré a déménagé et où un nouveau ménage habite le logement, les enquêteurs ont reçu comme instruction d'enquêter ce nouveau ménage. 9 nouveaux ménages, c'est-à-dire non-enquêtés pour la phase 1 ont ainsi été interrogés pour SET97 (mais on ne leur a pas administré le questionnaire de l'enquête Emploi). Des nouveaux identifiants (inexistants lors de la phase 1) ont été attribués à ces ménages. Cependant, afin d'obtenir l'échantillon visé de 1 023 ménages SET97 déjà enquêtés dans la phase 1, ces ménages ayant déménagé ont été aussi remplacés.

Finalement, 1 031 ménages ont été effectivement enquêtés, dont 1 022 qui l'ont déjà été pour l'enquête emploi. Dans la suite, seuls ces 1 022 ménages seront pris en compte.

II.2 - Calcul de pondérations

Pour chaque ménage de l'enquête SET97, un premier coefficient d'extrapolation a été calculé en multipliant le poids calculé dans la phase 1 (voir Rakotomanana, 1997 pour le calcul de ce poids) par le rapport 3 000/1 022 (soit 2,93). Avec cette pondération, les statistiques obtenues (telles la taille moyenne des ménages) étaient légèrement différentes de celles obtenues dans la phase 1.

Par la suite, une deuxième pondération a été calculée, sur le principe de la post-stratification, les données de l'enquête emploi servant de référence. Etant donné les objectifs de l'enquête SET97 et les principales thématiques à étudier, les critères de redressement finalement retenus sont la taille du ménage et le sexe du chef de ménage.

Tableau 6 : Quelques statistiques sur les poids SET97, avant et après redressement

Statistiques sur le poids	Avant redressement	Après redressement
Moyenne	206,4	207,2
Ecart-type	85,6	91,6
Coefficient de variation (%)	41,5	44,2
Maximum	739,2	820,3
Minimum	35,7	29,8

Source : enquête SET97.

Le poids moyen, qui est un estimateur du taux de sondage, est d'environ 1 pour 207. Malgré une large étendue des valeurs (le poids maxima est presque 30 fois plus élevé que le poids minima), les coefficients d'extrapolation sont globalement peu dispersés : le coefficient de variation (rapport entre moyenne et écart-type) est assez faible, à 44%.

III - Questionnaire de l'enquête

Avant de présenter en détail le questionnaire sur les transferts, nous allons d'abord exposer les différents formulaires (ou fiches) utilisés dans l'enquête, leur contenu et les interlocuteurs ciblés par chacun d'eux.

III.1 - Les différents formulaires utilisés et les interlocuteurs ciblés

Quatre séries de formulaires ont été utilisés dans cette enquête : la fiche ménage, le questionnaire individuel, le questionnaire transferts et enfin l'intercalaire transferts.

La **fiche ménage** (2 pages) avait pour objectif principal de relier l'enquête SET97 à la phase 1. Son remplissage était réalisé avec une personne compétente du ménage, dans l'idéal le chef de ménage ou son conjoint. Pour tous les individus présents dans le ménage lors de la phase 1, on a préalablement reporté sur la fiche ménage SET97 le code identifiant, le sexe et l'âge. A son arrivée dans le ménage, l'enquêteur vérifiait si tous les individus présents dans l'enquête emploi étaient encore dans le ménage et s'il y avait des nouveaux membres. Il remplissait pour cela une variable « statut de résidence », qui comprend 5 modalités :

1. Toujours membre du ménage
2. Membre du ménage (ou visiteur) dans la phase 1, qui n'est plus membre dans SET97
3. Visiteur de la phase 1 encore présent
4. Nouveau membre du ménage
5. Visiteur dans le ménage, non enquêté dans la phase 1

Une fois le statut de résidence rempli, l'enquêteur notait, pour chacun des membres du ménage, le lien de parenté avec le chef de ménage. Cette variable ne pouvait en effet être remplie qu'une fois la composition actuelle du ménage connue. Pour les individus déjà enquêtés dans la phase 1, aucune autre caractéristique n'a été notée. Pour les nouveaux membres, en revanche, l'enquêteur attribuait un nouveau numéro d'identifiant individuel et notait, outre le sexe et l'âge, quelques caractéristiques supplémentaires comme l'état matrimonial, l'ethnie, le statut migratoire.

Tableau 7 : Répartition des individus de la fiche ménage SET97 selon quelques caractéristiques individuelles et le statut de résidence

Caractéristiques Individuelles	Statut de résidence					Total
	1	2	3	4	5	
Age						
0-4 ans	90,3	2,6	0	6,7	0,5	100
5-19 ans	93,8	3,7	0,4	1,7	0,5	100
20-29 ans	90,7	6,3	0	2,1	1,0	100
30-39 ans	95,4	3,5	0,2	0,9	0,2	100
40-49 ans	97,9	0,7	0	1,2	0,2	100
50-59 ans	96,3	1,9	0	1,4	0,5	100
60 et plus	97,6	1,0	0	1,0	0,5	100
Sexe						
Hommes	93,6	3,1	0,1	2,7	0,5	100
Femmes	93,6	3,9	0,2	1,7	0,6	100
Total Effectif	4 217	159	7	99	23	4 505
Répartition (%)	93,6	3,5	0,2	2,2	0,5	100

Source : fiche ménage de l'enquête SET97. Pour la signification des modalités 1, 2, etc., voir plus haut.

122 nouveaux individus, c'est-à-dire non enquêtés dans la phase 1, ont été reportés sur la fiche ménage de SET97. 42 d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge la plus jeune (0-4 ans), qui comprend notamment les nouveaux-nés. Par ailleurs, 159 personnes membres des ménages pendant la phase 1 ont quitté leur ménage au moment du passage de l'enquêteur de SET97. Ces personnes sont surtout des jeunes adultes (âgés de 20 à 29 ans).

Globalement, le taux de déperdition est faible : sur 4 376 membres de ménages devant théoriquement être enquêtés pour SET97, 4 217 ont été "retrouvés", soit 96,3%.

Le **questionnaire individuel** (16 pages) est posé à tous les individus de 5 ans et plus présents dans le ménage, membres ou visiteurs. Il contient les questions relatives aux volets santé et éducation de l'enquête. Il contient également le module "jugement des métiers", qui figure en fin de questionnaire. Au total, ce questionnaire a été posé à 3 775 individus de 5 ans et plus.

La partie santé du questionnaire se compose de 7 modules : maladie (MA), demande de soins de santé (DS), hospitalisation (HO), maternité-naissance (MN), tableau de naissance (TB), fécondité (F) et contraception (C). Les 4 derniers modules ne concernent que les femmes en âge de procréer, c'est-à-dire ayant entre 14 et 55 ans. Au total, 1 383 femmes de cette tranche d'âge ont été interrogées.

La partie éducation suit la partie santé et est composée de 8 modules : présence des parents (PP), scolarisation actuelle (SA), perspectives (P), études primaires (EP), études secondaire (ES), études supérieures (SU), études terminées (ET) et alphabétisation (A).

Les questions relatives à l'opinion sur les métiers constituent un module à part, intitulé jugement des métiers (JM). Ce module est posé à un seul individu par ménage, sélectionné par tirage au sort parmi les individus de 15 ans et plus présents dans le ménage dans la phase 1.

La **questionnaire transferts** (4 pages) est posé au chef de ménage ou à son conjoint. Il comprend 5 modules : changements dans la composition du ménage (CH), famille proche du chef de ménage et du conjoint (F), enfants vivant hors du ménage (EN), cadeaux et transferts de soutien (TC) et filtre sur les transferts (FI). Comme il y a une fiche transfert à remplir par ménage, 1 022 fiches ont donc été remplies lors de l'enquête SET97.

Enfin, l'**intercalaire transferts** (4 pages, avec possibilité d'utiliser une autre feuille lorsque nécessaire), est la suite du questionnaire transferts. Il est utilisé lorsque le ménage a effectué un ou plusieurs transferts dans le module FI du questionnaire transferts. Il comprend deux modules : transferts donnés (TD) et transferts reçus (TR).

III.2 - Le questionnaire sur les transferts

Nous exposons ici, en détail, uniquement le volet « transferts » de l'enquête SET97. Une présentation détaillée des volets santé et éducation de l'enquête peut être trouvée dans Arestoff et *al.* (2000)⁴⁶.

⁴⁶ Toutefois, cette thèse utilise la totalité des données de l'enquête.

III.2.1 - Objectifs du questionnaire et problématiques abordées

Le volet sur les transferts de l'enquête Set97 a eu pour objectif de décrire les aides matérielles et financières entre les ménages, de mesurer leur poids économique et de connaître leurs déterminants. Dans ce cadre, le questionnaire a été articulé autour de deux problématiques :

- premièrement, connaître les caractéristiques des ménages interrogés, qui pourraient influencer leurs comportements en matière de solidarité ;
- deuxièmement, savoir si chaque ménage a fait ou non des « transferts » avec un autre ménage et, le cas échéant, en connaître les caractéristiques.

Deux sortes de transferts ont été étudiés :

- d'une part, ceux qui sont réalisés durant une visite qu'on fait à l'occasion de certains événements (naissances, décès, mariage, etc.). Ces visites, appelées *famangiana* en malgache, font l'objet d'un chapitre de cette thèse ;
- d'autre part, les transferts destinés à soutenir financièrement une personne vivant hors du ménage, dont l'étude fait l'objet d'un autre chapitre de la thèse ;

Une définition opérationnelle des transferts du deuxième groupe a été élaborée. Ainsi, on appellera « transfert » un « flux matériel ou monétaire entre personnes appartenant à deux ménages différents ». Cette définition a exclu les flux entre les membres d'un même ménage, et ceux entre ménages et institutions (pouvoirs publics, entreprises et établissements financiers, formels ou informels, associations, etc.), l'idée sous-jacente étant celle de l'entraide financière ou matérielle, en dehors de la cohabitation.

III.2.2 - Les différentes options envisagées et l'enquête pilote

Deux autres enquêtes, portant sur des sujets similaires, ont inspiré la conception du questionnaire : d'une part, l'enquête « Budget de famille », réalisée par l'INSEE en 1994-1995 (de Barry, Eneau et Hourriez, 1996)⁴⁷ et, d'autre part, l'enquête « Indonesian Fertility

⁴⁷ Il s'agit d'une enquête de type « budget-consommation », menée auprès d'un échantillon de 5 300 ménages de la France métropolitaine.

Life survey » (IFLS-1)⁴⁸, réalisée en 1993 en Indonésie par la Rand corporation (Frankenberg et *al.*, 1995).

L'enquête INSEE a suggéré les orientations suivantes :

- distinguer les aides selon leur type (en espèce ou en nature). L'enquête « budget de famille 1994-1995 » distingue, en effet, les aides en espèce (que le bénéficiaire peut dépenser librement), le financement d'une dépense ou d'un achat et les prêts et mises à disposition d'un bien (logement, voiture) ;
- distinguer les aides selon leur fréquence (régulière ou irrégulière, et si régulière, selon quelle fréquence)
- s'intéresser aux changements dans la composition des ménages, qui peuvent être à l'origine de nombreux transferts.

L'enquête IFLS1 de la Rand, pour sa part, a aiguillé sur les orientations suivantes :

- interroger au niveau individuel et non au niveau du ménage ;
- chercher à avoir des renseignements sur l'ensemble de la famille de la personne interrogée (parents, enfants et frères et sœurs, et notamment ceux qui habitent dans un autre ménage que celui de l'enquêté⁴⁹)
- poser les questions sur les transferts donnés et reçus en se référant explicitement à un partenaire donné (exemple : avez-vous aidé votre père, au lieu de avez-vous aidé quelqu'un ?)

Cette dernière option était importante pour essayer de limiter la sous-évaluation des transferts. En effet, poser des questions détaillées sur les transferts accroît le taux de réponse positives, par rapport à une question de synthèse. Ainsi, dans l'enquête répétée américaine « Panel Study of Income Dynamics », il y a une question sur les transferts privés reçus de la famille ou des amis. Habituellement (vagues d'avant 1988), environ 4% des ménages déclaraient recevoir de tels transferts. Pour la vague 1988, le questionnaire contenait un module spécial avec beaucoup plus de détails sur la nature de ces transferts (leur origine, les caractéristiques

⁴⁸ IFLS-1 se réfère à la première vague (1993) de cette enquête de panel, et porte sur 7 224 ménages indonésiens. La méthodologie peut être consultée sur <http://www.rand.org/labor/FLS/IFLS/>

⁴⁹ Les caractéristiques des membres du ménage de l'enquête sont bien entendu également collectées, mais dans les autres parties du questionnaire de SET97.

des donateurs, etc.). Le taux de réponses positives a été de 4 fois plus élevé, même si la définition des transferts est la même (Survey Center Research, 1991, cité par Cox et Jimenez, 1998, note n°14).

Une première tentative de questionnaire a donc été élaborée, puis testée à Antananarivo lors d'une enquête pilote auprès d'une centaine de ménages, réalisée fin 1996. Les résultats de cette enquête pilote ont conduit aux conclusions suivantes :

- poser le questionnaire au niveau ménage. En effet, interroger au niveau individuel conduirait à un risque de double comptes important, que nous avons préféré éviter ;
- choisir une période de référence assez courte pour les *famangiana*, car ils sont relativement fréquents dans la population. En revanche, choisir une période de référence plus longue pour les « transferts » liés à l'entraide, car ils sont plus rares ;
- abandonner la question sur le caractère régulier ou occasionnel des aides, étant donné leur faible fréquence dans la population⁵⁰ ;

Le questionnaire final a tenu compte de ces résultats de l'enquête pilote, puis de critères relatifs à la longueur de l'interview, du design du questionnaire, etc. Il a été décidé de l'administrer aux chefs de ménage, ou à défaut à leur conjoint : cela devait permettre d'avoir une image aussi exhaustive que possible des transferts réalisés par l'ensemble des membres des ménages, tout en évitant les doubles comptes.

III.2.3 - Les modules recueillant les caractéristiques des ménages pouvant influencer les comportements de solidarité

Ces modules étaient au nombre de trois, sur un total de sept pour l'ensemble du questionnaire transferts.

Le premier module, intitulé « changements dans la composition du ménage » (CH), a identifié, avec l'année précédant l'enquête comme période de référence, les mouvements susceptibles d'avoir modifié la composition du ménage (départ, arrivée, naissance ou décès

⁵⁰ Dans l'enquête pilote, les transferts ont été qualifiés de « réguliers » s'ils étaient effectués à périodicité fixe (par exemple tous les mois, tous les semestres, etc.). Avec une telle définition, très peu de ménages ont répondu positivement.

d'un membre). Sa présence est justifiée par le lien entre départ des enfants du foyer parental et transferts, mis en relief en France (de Barry, Eneau, Hourriez, 1996).

Le module suivant, intitulé « famille proche du chef de ménage et du conjoint » (FP), a décrit la densité du réseau familial du ménage. On estime, en effet, que la taille de la fratrie ou le nombre d'enfants hors-ménage sont autant de facteurs susceptibles d'influencer la probabilité de faire ou de recevoir un transfert. Le module FP a enregistré le nombre de frères et sœurs en vie du chef de ménage, puis de son conjoint, ainsi que le nombre d'enfants du couple ne vivant pas dans le ménage (en évitant un double compte s'il s'agissait d'enfants communs)⁵¹.

Un module intitulé « enfants vivant hors du ménage » (EN) a achevé la description de la famille. Ce module avait pour objectif de connaître les caractéristiques (sexe, âge, niveau d'éducation, profession) des enfants vivant hors du ménage, dont le nombre était répertorié dans le module précédent. L'idéal aurait été d'avoir les caractéristiques de tous les enfants hors-ménage, comme dans l'enquête IFLS. Cependant, l'obligation de limiter la taille du questionnaire a empêché cette option, et on a dû se restreindre à deux enfants seulement au plus. Lorsque le nombre d'enfants hors-ménage était supérieur à deux, les renseignements détaillés n'étaient collectés que sur deux enfants choisis aléatoirement parmi l'ensemble des enfants hors-ménage⁵².

III.2.4 - Les modules décrivant les transferts

Les 4 modules suivants du questionnaire sur les transferts étaient destinés à décrire les transferts proprement dits.

Les transferts liés à une visite (*famangiana*) ont été étudiés dans le module « cadeaux et transferts de soutien » (TC). Les questions sont présentées sous la forme d'un tableau où chaque colonne concerne un type d'événement susceptible de donner lieu à un transfert : naissance, mariage, événement religieux (baptême, confirmation, etc.), anniversaire ou jubilé, visite rendue à un malade (hospitalisé ou non) et décès⁵³. On demande dans la question TC1 si l'enquêté a réalisé ce type de don lors d'une période de référence couvrant les trois mois

⁵¹ Les renseignements sur la survie des parents ont été collectés dans le module intitulé « présence des parents » du volet sur l'éducation

⁵² ont été retenus les deux premiers enfants dans l'ordre alphabétique des prénoms.

précédant l'enquête, ensuite combien de fois pendant cette période, et enfin le montant total dépensé.

Les transferts financiers et matériels avec d'autres ménages, ne rentrant pas dans la catégorie précédente, étaient décrits dans les modules intitulés « filtre sur les transferts » (FI), « transferts donnés » (TD) et « transferts reçus » (TR). La période de référence a englobé alors les six mois précédant l'interview. De nombreux objectifs étaient poursuivis dans ces modules : d'abord, bien repérer les transferts donnés et reçus, en réduisant autant que possible le biais de mémoire (conduisant à une sous-estimation, notamment des transferts reçus), fréquent dans ce type d'enquête. Ensuite, caractériser le réseau dans lequel s'effectue cette forme d'entraide : famille, voisinage, amis, etc. Et, enfin, caractériser les flux occasionnés par cette entraide (montant, raison, si l'aide devait être rendue, etc.).

Le mode de questionnement a tenté de résoudre le problème de mémoire, en s'inspirant de la méthodologie de l'enquête IFLS. Le principe du questionnement a été de poser la question du transfert en se référant à un partenaire bien identifié (par exemple, « avez vous reçu une aide financière de votre père ? »), plutôt que globalement (par une question telle que « avez vous reçu une aide financière ? »). Différents partenaires potentiels ont été passés en revue : les parents du chef de ménage ou de son conjoint, chacun des enfants hors-ménage sélectionnées dans le module EN, et les autres partenaires potentiels. Transferts donnés et reçus ont fait l'objet d'un questionnement identique et symétrique.

Lorsqu'un ménage enquêté a été confronté, au moins une fois, à un transfert pendant les six mois précédant l'enquête, les caractéristiques des partenaires et des flux matériels ou monétaires correspondants ont été reportés en détail. Le mode de questionnement est le suivant :

- on recueille d'abord les caractéristiques du partenaire : le lien de parenté avec le chef de ménage, l'activité économique et le lieu d'habitation. Cette démarche fait l'objet de

⁵³ Les *famadihana* ou « retournement des morts », événements traditionnels typique à Madagascar, auraient été intéressants à étudier, mais leur pratique est restreinte à la période hivernale (juin à septembre), c'est-à-dire en dehors de l'enquête.

la partie TD1 du module TD pour les transferts donnés, et de la partie TR1 du module TR pour les transferts reçus⁵⁴ ;

- puis on fait le bilan des biens et de l'argent échangé avec chacun des partenaires répertoriés pendant les 6 mois passés. Ce bilan par partenaire est réalisé d'une part pour l'argent, et d'autre part pour les biens, dans chacun des 5 postes suivants : nourriture, vêtements, fournitures scolaires, médicaments, autres objets. Pour chaque type de bien, sont notés la valeur monétaire (estimée s'il s'agissait d'un bien), le caractère remboursable ou non du bien/argent transféré et, enfin, la raison de l'aide. Ce recueil est réalisé dans la partie TD2 du module TD pour les transferts donnés, et de la partie TR2 du module TR pour les transferts reçus

IV - Organisation et déroulement des opérations de collecte

L'enquête SET97 a été dirigée par un responsable d'enquête, qui a supervisé l'ensemble des opérations de collecte, de saisie et d'apurement des données, et qui a géré directement l'enveloppe budgétaire allouée à l'enquête. Une collaboration étroite était bien entendu nécessaire entre le responsable de l'enquête SET97 et celui de l'enquête emploi, étant donné le lien entre les deux enquêtes.

IV.1 - Les opérations de terrain

IV.1.1 - Le personnel : recrutement et formation

Le personnel de terrain a été composé de 33 enquêteurs et enquêtrices, répartis en 11 équipes, soit 3 enquêteurs par équipe. Chaque équipe était placée sous la responsabilité d'un superviseur, ce qui porte l'effectif du personnel de collecte à 44 personnes.

Enquêteurs comme superviseurs ont été recrutés parmi ceux qui ont participé à la phase 1. 11 superviseurs de la phase 1 sur 12 ont pris part à l'enquête SET97. Chacun des superviseurs de la phase 1 (y compris celui qui n'a pas participé à SET97) a été chargé de proposer 5 enquêteurs de leur équipe de la phase 1 au recrutement. Les 33 enquêteurs définitifs ont alors été sélectionnés parmi ceux-ci, après la procédure de formation. Les enquêteurs avaient pour

⁵⁴ Des filtres permettent d'éviter qu'on ne recueille à nouveau les caractéristiques de partenaires qui ont déjà fait l'objet d'un questionnement dans d'autres parties du questionnaire (notamment les parents, dans le module PP et les enfants tirés au sort du module EN).

niveau minimum d'études le baccalauréat, tandis que les superviseurs avaient au moins un diplôme équivalent à la licence. Contrairement à d'autres enquêtes portant sur des sujets similaires (l'enquête nationale démographique et sanitaire-ENDS-par exemple), des hommes et des femmes ont participé à l'enquête.

La présence exclusive de personnes ayant déjà fait au moins une enquête (en l'occurrence l'enquête emploi) parmi le personnel de collecte constitue un atout non-négligeable. Ces personnes étaient déjà rôdées aux enquêtes, d'autant plus que elles étaient les meilleurs enquêteurs de la phase 1. En outre, le repérage et le contact des ménages ont été rendus plus faciles.

La formation du personnel de terrain s'est déroulée en deux temps : formation des superviseurs d'abord, formation des enquêteurs ensuite. Des « manuels de l'enquêteur » présentant les principales ont été rédigés et distribués aux superviseurs et enquêteurs.

La formation des superviseurs a pris 4 jours et a été assurée par le responsable d'enquête et le concepteur du questionnaire santé. Elle a d'abord porté sur des généralités sur la démarche statistique afin de sensibiliser les premiers responsables de la collecte que sont les superviseurs sur l'importance de leur tâche dans la chaîne de production statistique. Le questionnaire a ensuite été déroulé, question par question, en insistant sur les objectifs de chacune d'elles et sur les concepts utilisés qui sont pour la plupart nouveaux par rapport à ceux utilisés dans l'enquête emploi. Le but était de faire en sorte que les superviseurs puissent assimiler la philosophie du questionnaire et résoudre les éventuels cas complexes qui ne manqueraient pas d'apparaître sur le terrain. A chaque fois, des exemples ont été proposés puis discutés.

Des remarques faites par les superviseurs pendant cette formation ont amené les responsables à modifier légèrement le questionnaire initial : quelques questions ont été changées, les traductions (du français vers le malgache) ont été améliorées. La version définitive du questionnaire n'a donc été envoyée à l'impression qu'à l'issue de cette procédure de formation.

La formation des enquêteurs quant à elle a pris 4 jours et demi et a été assurée par le responsable d'enquête et le concepteur de la partie éducation. Tout comme pour les superviseurs, le questionnaire a été déroulé en entier, cependant en insistant moins sur les problèmes de concept et plus sur les exemples. Des exercices comportant des cas tordus ont

été proposés aux enquêteurs puis corrigés. Cela a permis de repérer les points mal assimilés et d'insister sur leur traitement.

IV.1.2 - L'organisation du terrain

Les superviseurs étaient les premiers responsables du terrain. Ils avaient pour tâche :

- de répartir la liste des ménages à enquêter parmi les membres de leur équipe ;
- d'informer les autorités compétentes du déroulement de l'enquête ;
- d'assurer une formation permanente aux enquêteurs sur les points mal compris ou mal assimilés ;
- de convaincre les ménages de l'utilité de l'enquête en cas de réticence ou de refus de répondre ;
- de décider du remplacement des ménages ;
- de vérifier la cohérence et de la vraisemblance du contenu des questionnaires remplis. En cas d'invraisemblance des réponses ou d'incohérence, les superviseurs décidaient éventuellement de retours sur le terrain ;
- de contrôler le bon déroulement de l'enquête, éventuellement en réalisant des contre-enquêtes ;
- de codifier les questionnaires.

Les enquêteurs quant à eux avaient pour tâche de repérer les ménages tirés dans l'échantillon puis de recueillir les informations sur le ménage et sur les membres du ménage concernés par les différents questionnaires. Les enquêteurs rendaient compte de leur travail et des difficultés rencontrées à leur superviseur. Pour certains problèmes, le superviseur avisait le responsable d'enquête qui décidait de la solution à adopter. En particulier, la résolution des cas non prévus dans le manuel de l'enquêteur relevait du responsable d'enquête.

Une fois le tirage des ménages effectué au bureau, la liste des ménages à enquêter a été fournie à chaque équipe avec, pour chaque individu de la phase 1, les renseignements à reporter sur le questionnaire ménage SET97 (numéro d'identifiant, sexe et âge). L'individu à interroger pour le module « jugement des métiers » a également été sélectionné au bureau, les superviseurs devant appliquer une procédure de remplacement au cas où l'individu tiré

initialement ne pouvait être interrogé. Dans la mesure du possible, on a fait en sorte que le même ménage soit enquêté par le même enquêteur que la phase 1.

Dès les premiers jours d'enquête, les responsables ont passé en revue les premiers questionnaires remplis pour détecter les problèmes qui se posaient. Des cas délicats, qui n'étaient pas évoqués dans les manuels ni évoqués dans la formation ont été résolus. Une réunion a ensuite lieu tous les vendredi entre les superviseurs et le responsable d'enquête afin de discuter des problèmes rencontrés sur le terrain et les résoudre. Le responsable d'enquête a également assisté à quelques enquêtes sur terrain afin d'en apprécier le déroulement.

Pour faciliter le suivi du terrain au niveau de chaque équipe, les superviseurs ont été pourvus d'une fiche de suivi, où figure la liste des ménages devant être enquêtés par chaque équipe. Pour chaque ménage tiré, les superviseurs notaient les remplacements éventuels, les dates d'achèvement de l'enquête, la date de remise au contrôleur et à la saisie.

Avant la saisie, les questionnaires codifiés (par les superviseurs) étaient validés par les membres du "comité de validation". Celui-ci est composé du responsable d'enquête et de 3 superviseurs, choisis parmi les meilleurs de la phase 1 et les plus expérimentés. C'est à ce comité que revient la décision de remettre un questionnaire à la saisie ou non.

Les contrôles portaient sur trois points :

- contrôle d'échantillon : l'identifiant du ménage enquêté devait appartenir à l'échantillon initial tiré ou à la liste des remplaçants. Tous les ménages tirés devaient être enquêtés ;
- contrôle des reports : le questionnaire comportait beaucoup de tableaux et un certain nombre de reports, notamment de n° d'identifiant. Le contrôle de ces reports ne pouvant être assuré uniquement par les tests de cohérence réalisés après la saisie, un des rôles dévolus aux contrôleurs a été de s'assurer que ces reports étaient bien effectués (c'est-à-dire s'il n'y avait pas d'erreurs de reports d'identifiants, notamment dans les tableaux, certaines de ces erreurs étant irrécupérables) ;
- contrôle de la lisibilité des questionnaires et de la codification.

Les contrôleurs normalement ne s'occupaient plus de la cohérence des réponses, qui se faisait au niveau des enquêteurs et superviseurs. Tous les questionnaires de l'enquête étaient vérifiés de cette manière avant leur saisie.

La collecte des données s'est finalement déroulée du 7 mai 1997 au 13 juin 1997, soit 25 jours ouvrables d'enquête.

IV.2 - Le déroulement des entretiens

Les entretiens avaient lieu en face-à-face. Nous nous intéressons dans cette partie aux caractéristiques des interviews telles que l'identité du répondant, le jour et l'heure d'enquête, la qualité et la durée des interviews. Ceci nous donnera une idée de la sincérité des réponses et du temps réel passé aux entretiens.

IV.2.1 - L'interlocuteur

Dans 87% des cas, c'est l'individu concerné lui-même qui a répondu aux questions de la fiche individuelle. Ce taux est beaucoup moins élevé chez les enfants, surtout les 5-10 ans : souvent, un adulte membre du ménage (généralement la mère) répondait à la place de l'enfant. Notons que les personnes malades ne faisaient pas répondre le questionnaire par une autre personne plus fréquemment que les non-malades.

En ce qui concerne le questionnaire transferts, qui devait être posé au chef de ménage et/ou à son conjoint, dans 54% des entretiens, le chef de ménage seul y répondait, le conjoint seul (donc généralement une femme) dans 20% des cas et le chef de ménage avec son conjoint dans 26% des cas. Si l'on se restreint aux ménages dont le chef a un conjoint (694 ménages), ces proportions sont respectivement de 32%, 29,3% et 38,7%. Autrement dit, dans 68% des cas où cela était possible, le conjoint répondait à l'entretien.

IV.2.2 - Qualité de l'entretien

La qualité de l'entretien est jugée selon l'appréciation personnelle de l'enquêteur, qui remplissait la variable à la fin de l'interview. Cette appréciation, qui peut être plus ou moins objective, est fondée entre autres sur la qualité de l'accueil et sur la qualité des réponses fournies par l'enquêté.

Tableau 8 : Répartition des questionnaires selon qualité des entretiens

Type de questionnaire	Bon	Moyen	Mauvais	Total
Questionnaire individuel	80,8	18,6	0,6	100
Questionnaire transferts (y compris l'intercalaire éventuel)	80,7	18,8	0,5	100

Source : enquête SET97

Quatre fois sur cinq, les enquêteurs jugeaient que l'entretien était de bonne qualité. La proportion d'entretiens jugés de "mauvaise" qualité est infime, à moins de 1%. Notons cependant que les questionnaires portant sur les plus jeunes (les moins de 15 ans) sont jugés globalement de moins bonne qualité que les autres : seulement 75% de ces questionnaires sont "de bonne qualité". Ceci est peut être à lier au fait que pour les enfants, c'est souvent une autre personne qui répondait à leur place. Ou bien que les adolescents répondaient avec moins de sérieux que les adultes.

Pour le questionnaire transferts, quel que soit l'interlocuteur (chef de ménage, conjoint ou les deux), le pourcentage de questionnaires de bonne qualité ne change guère. On peut néanmoins se demander s'il y a un « effet répondant » à l'enquête, c'est-à-dire un différentiel des réponses aux transferts en fonction du répondant. Pour tenter de répondre à cette question, nous avons calculé les pourcentages de ménages déclarant un transfert (*i.e* ayant avoir donné et/ou reçu) selon le type d'interlocuteur (chez les ménages où le chef a un conjoint), puis réalisé un test du chi-2 d'indépendance. Les résultats sont consignés dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Transferts déclarés selon le répondant au questionnaire

Répondant au questionnaire transfert	Transferts déclarés sur les derniers 6 mois					% de ménages
	Aucun transfert	A donné seulement	A reçu seulement	A donné et reçu	Total	
Chef de ménage seul	38,3	31,1	13,5	17,1	100	32,0
Conjoint du chef de ménage seule	28,1	35,0	10,8	26,1	100	29,3
Les deux membres du couple	36,8	26,4	14,1	22,7	100	38,7
Total	34,7	30,4	13,0	21,9	100	100
Résultats du test d'indépendance	<i>N=694</i>		<i>Chi-2(6)= 11,654</i>		<i>Proba<chi-2 = 0,070</i>	

Source : enquête SET97. Champ : ménages dont le chef a un conjoint.

La présence du conjoint semble correspondre à davantage de transferts déclarés. Quand le conjoint du chef de ménage est seul à répondre à l'entretien, les réponses aux questions sur l'existence de transferts sont moins souvent négatives : aucun transfert n'a été déclaré dans 28% des entretiens réalisés avec le conjoint du chef de ménage seul, contre 35% pour l'ensemble. Toutefois, le test du chi-2 ne permet pas de rejeter l'hypothèse d'indépendance au seuil de 5%, ce qui laisse croire que le type d'interlocuteur n'a pas d'influence significative sur les déclarations du ménage.

IV.2.3 - Autres caractéristiques

Pour achever complètement l'enquête, les enquêteurs devaient parfois revenir plusieurs fois dans le ménage. Certaines personnes, notamment celles ayant un emploi salarié, n'étaient en effet joignables que de bon matin, le soir, ou même les fins de semaine ou jours fériés.

Tableau 10 : Caractéristiques des entretiens

	Questionnaire individuel	Questionnaire transferts
Jours d'enquête		
Jour ouvrable	67,0	69,3
Jour férié (*)	33,0	30,7
Total	100	100
Heure de début de l'entretien		
Avant 8h	8,8	8,7
8h à 12h	45,9	45,8
12h à 14h	15,4	15,1
14h à 18h	28,6	28,8
Après 18h	1,3	1,7
Total	100	100
Durée de l'entretien (en minutes)		
Moyenne	16	14
Ecart-type	8,8	6,5
Maximum	90	95
Minimum	1	3

Source : enquête SET97. (*) : jour fériés : samedi, dimanche et journées non travaillées officielles (8, 9 et 18 mai 1997). Les autres jours sont ouvrables.

Le remplissage du questionnaire individuel a pris en moyenne 16 minutes. Bien entendu, la durée de l'entretien variait selon les caractéristiques de l'individu : quand la personne était malade, ou bien quand elle avait suivi des études dans le second cycle du secondaire et au delà, la durée moyenne passait à 18 minutes. La durée de l'entretien était également plus élevée chez les femmes ayant eu des enfants pendant les 6 dernières années, car celles-ci devaient répondre à des questions supplémentaires portant sur leur vie génésique.

Le remplissage du questionnaire transferts, quant à lui, a pris en moyenne 14 minutes. Là encore, cette durée varie en fonction des comportements du ménage en matière de transferts : lorsque le ménage n'a ni donné, ni reçu de transferts, la durée moyenne de l'entretien est de 11 minutes. Quand le ménage a donné des transferts, mais n'en a pas reçu, elle est de 14 minutes, et quand le ménage a à la fois donné et reçu des transferts, l'entretien dure 17 minutes en moyenne.

Sur la base de ces durées, et compte tenu du nombre moyen de personnes de 5 ans et plus par ménage (3,7), on peut estimer le temps réellement passé aux entretiens à un peu plus d'une heure et quart par ménage. En prenant en compte les temps de déplacement et le va et vient nécessaire pour contacter les individus, il semble que la base moyenne de 1,2 ménages

complétés par jour et par enquêteur ait été tout à fait raisonnable. Toutefois, les enquêteurs devaient être disposés à travailler parfois les jours fériés afin de joindre certaines personnes.

IV.3 - Saisie et apurement des données

A la date du 13 juin 1997, fixée comme date de clôture de la première phase des opérations de terrain, la plupart des ménages ont été enquêtés complètement, sauf une dizaine qui ont posé quelques problèmes (absence d'un membre du ménage). Les premiers jours de la semaine du 16 juin ont été consacrés au contrôle des questionnaires et à la préparation de la saisie, qui a effectivement commencé le jeudi 18 juin.

IV.3.1 - La saisie des données

La saisie des questionnaires de l'enquête SET97 a été réalisée au sein de la Direction de l'Informatique et de l'Assistance à l'Informatisation (DESAI) de l'INSTAT. Outre le responsable de saisie qui a supervisé l'ensemble de l'opération, le personnel était composé de 22 personnes :

- un concepteur de masque de saisie ;
- un superviseur de saisie, qui assurait le lien entre l'équipe de terrain et l'équipe de saisie : rassemblement des questionnaires validés dans les locaux du projet Madio, remise de ceux-ci aux moniteurs de saisie, rassemblement des fichiers de l'enquête sur disquette, regroupement et classement des questionnaires saisis ;
- 5 moniteurs de saisie, dont le rôle était de dispatcher les questionnaires aux agents de saisie et de contrôler le bon fonctionnement du système de double saisie ;
- 15 opérateurs de saisie.

Compte tenu de la nouveauté de l'enquête, un nouveau masque de saisie a été programmé. Ce programme se contentait d'une vérification des champs, et ne rentrait pas dans la logique (la cohérence) des questionnaires. Autrement dit, le masque de saisie limitait, pour chaque variable, la liste des caractères pouvant être admis (par exemple : 1, 2 ou vide pour la variable ME3), mais ne testait pas la cohérence interne des informations saisies, qui est faite a posteriori par les tests de cohérence.

Le système de double saisie des questionnaires a été adopté. Celui-ci consiste à saisir le même questionnaire deux fois. Si une différence apparaît entre l'information saisie la première fois et celle saisie la deuxième fois, l'ordinateur renvoie un message.. En consultant le questionnaire, l'opérateur de saisie rentrait alors la bonne information dans l'ordinateur. Le système de double saisie a permis de réduire considérablement les erreurs.

L'ensemble des questionnaires de l'enquête a pu être saisi au bout de 15 jours, soit, en ne prenant en compte que les jours ouvrables, à un rythme moyen de 100 ménages par jour pour toute l'équipe.

Fort des expériences des enquêtes précédentes, il a été décidé que les questionnaires seraient regroupés et saisis par équipe de terrain. On obtient ainsi un fichier par superviseur, ce qui facilite énormément l'organisation des corrections (apurement), et notamment la remise des listes d'erreurs aux superviseurs.

IV.3.2 - Apurement des données

L'apurement des données s'est faite en deux phases : formulation des tests de cohérence et programmation des contrôles, dans un premier temps, remise des erreurs aux superviseurs et rectification sur ordinateur (éventuellement après retour sur le terrain quand cela est nécessaire), dans un deuxième temps.

Sur le plan informatique, une première opération est faite avant de passer aux tests de cohérence : il s'agit de "l'éclatement" des fichiers, c'est-à-dire de leur transformation en fichiers traitables sur le logiciel SAS à partir d'un fichier ASCII.

Un responsable de l'apurement a assuré la programmation de la plupart des tests de cohérence, avec l'aide du responsable d'enquête. Les tests de cohérence ont été formulés par les concepteurs du questionnaire et le responsable de l'apurement. Les contrôles effectués peuvent être résumés en sept points :

- contrôle d'exhaustivité et de doublons : vérification de la présence des questionnaires individuels (correspondant au nombre de 5 ans et plus) et transfert. Contrôle des doubles comptes ;

- contrôle de cohérence avec la phase 1. Ont été vérifiés : l'existence de l'identifiant ménage, la présence de tous les individus devant être enquêtés, la constance du sexe et de l'âge des individus et du lien de parenté avec le chef de ménage ;
- contrôle de la cohérence interne de la fiche ménage ;
- contrôle de présence des différents modules dans le fichier suivant le sexe et l'âge des individus. Autrement dit, contrôle de la cohérence des différentes parties du questionnaire avec la fiche ménage ou cohérence globale du questionnaire ;
- contrôle de la cohérence interne de la partie santé ;
- contrôle de la cohérence interne de la partie éducation ;
- contrôle de la cohérence interne de la partie transferts ;

Les différents tests ont ensuite été passés sur chacun des fichiers des 11 superviseurs. L'achèvement de la programmation des tests de cohérence a un peu retardé la remise des erreurs dans leur totalité aux superviseurs. Mais malgré la complexité du questionnaire, la « quantité » d'erreurs détectées était assez limitée. Finalement, après les retours terrains et les corrections sur questionnaire, la rectification proprement dite a pu commencer environ deux semaines après la fin de la saisie.

Les rectifications ont été faites sur les ordinateurs du projet. Pratiquement, un rendez-vous a été convenu pour chaque superviseur, qui effectuait directement les rectifications avec l'aide d'un opérateur de saisie. A la fin de la rectification, les tests de cohérence étaient encore passés, une nouvelle rectification faite si besoin et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les corrections soient achevées.

Certains cas particuliers sont sortis comme erreurs lors des tests de cohérence. mais n'ont pas été corrigés. En effet, il ne s'agissait pas à proprement parler d'erreurs mais de "cas tordus", non prévus dans les tests. Ces cas ont été rassemblés dans une "liste définitive d'erreurs" (c'est-à-dire non rectifiables), dans laquelle les superviseurs ont annoté les explications cas par cas.

Les rectifications ont pris une dizaine de jours et le fichier définitif (sans pondération) a été disponible au début du mois d'août 1997.

V - Difficultés rencontrées pendant la collecte et solutions apportées

Comme pour toute enquête, des difficultés sont apparues lors de la collecte. Les points évoqués ici proviennent principalement des rapports sur le déroulement de la collecte, rédigé par chaque superviseur en fin d'enquête. Nous n'évoquerons ici que les difficultés liées au remplissage de la fiche ménage et au questionnaire transferts. Pour les volets santé et éducation, on pourra se référer à la note méthodologique (Razafindratsima, 1998).

V.1 - Approche des ménages et remplissage de la fiche ménage

Le repérage des ménages n'a pas posé de problèmes majeurs. En effet, on a fait en sorte que, dans la mesure du possible, le même ménage soit enquêté par le même enquêteur que dans la phase 1. Lorsque l'enquêteur qui réalise l'interview d'un ménage n'est pas le même que pour la phase 1, l'utilisation de cartes issues du dénombrement, en général bien élaborées, a permis de repérer facilement et rapidement les ménages.

En ce qui concerne le contact avec les ménages, nous avons vu que la grande majorité des ménages tirés a bien reçu les enquêteurs et a répondu sincèrement aux questions posées. Mais la persuasion a été quelque fois difficile : beaucoup de ménages sont sceptiques quant aux retombées, à court et moyen terme, de ce type d'enquête sur leur vie quotidienne. Certains ménages, indisposés par des questions qu'ils ont jugées trop osées (dans la phase 1 ou dans SET97) ont même refusé de répondre. D'autres, notamment chez les ménages ayant un niveau d'instruction assez élevé, ont demandé d'avoir les résultats de l'enquête. Finalement, l'argument le plus efficace pour persuader les ménages de répondre semblait avoir été celui de la « représentation d'autres ménages », à savoir qu'un ménage tiré « représente » d'autres ménages de la population, ayant les mêmes conditions de vie et les mêmes caractéristiques. La bonne connaissance des objectifs de l'enquête par le personnel de terrain, et la capacité à l'expliquer, ont également été décisives pour éviter les refus.

Les problèmes rencontrés résident non dans le repérage du lieu d'habitation du ménage, mais dans la confirmation de l'identité des enquêtés. Les difficultés se posaient quand une information issue de l'enquête emploi était erronée (tel le sexe ou l'âge), ou bien quand le nom était tronqué ou ne correspondait pas au nom usuel.

Des difficultés ont surgi dans le remplissage de la fiche ménage. En effet, quelquefois, le sexe ou l'âge de l'individu à enquêter n'était pas conforme à celui indiqué dans la phase 1. Quand de tels cas se présentaient, il était important de s'assurer que l'on parlait bien de la même personne. Une consultation du questionnaire de l'enquête emploi était parfois nécessaire pour s'assurer de ce fait. La plupart du temps, la divergence provenait d'une erreur de transcription lors de l'enquête emploi.

Sur 4 224 individus enquêtés à la fois dans SET97 et dans la phase 1, des erreurs sur le sexe ont été détectées chez 38 personnes, et des erreurs sur l'âge chez 102. La faiblesse de ces chiffres ne remet pas en cause les résultats de la phase 1 (plus de 13 000 personnes ont été répertoriées lors de l'enquête emploi 1997). Cependant, le vrai sexe et le vrai âge ont été utilisés dans l'enquête SET97 afin d'assurer la cohérence interne des informations collectées.

En outre, certaines personnes, identifiées comme chefs de ménage dans la phase 1 n'avaient plus ce statut dans l'enquête SET97. Ces divergences résultent soit de changements dans la composition du ménage (arrivée d'un nouveau membre, devenant chef de ménage, ou départ de celui-ci), soit, plus rarement de déclarations divergentes des membres de ménages entre la phase 1 et SET97. Là encore, nous avons préféré retenir les informations collectées dans SET97 pour en assurer la cohérence interne.

V.2 - Remplissage des questionnaires

Lors du remplissage des questionnaires individuels et transferts, des difficultés sont également apparues. Il s'agit de difficultés dans l'application des concepts, ou bien de problèmes plus délicats comme la mémorisation ou l'estimation d'un coût. Voici quelques points sur lesquels des problèmes se sont posés :

Sur l'ensemble du questionnaire :

- les unités de compte ont toutes arrondies par défaut (exemple : si l'unité de compte est le millier, 2 300 Fmg est codé 2) ;
- les âges utilisés ont été en années ou mois révolus.

Partie transferts :

- le concept de changement dans la composition du ménage n'a pas toujours été bien compris. Par ailleurs, la période de référence choisie (l'année précédant l'enquête) semble avoir été trop courte, ce qui fait que peu de ménages ont connu des changements dans leur composition ;
- pour le module FP (famille proche), on soupçonne quelquefois une réticence à dire le nombre exact d'enfants hors-ménage de la part du chef de ménage lorsque le conjoint assiste à l'enquête, et que ce dernier n'est pas au courant de l'existence de ces derniers ;
- le tirage au sort, basé sur l'ordre alphabétique des prénoms, a été bien compris. Mais lors de la recherche d'informations sur les 2 enfants hors-ménage tirés (module EN), les parents n'étaient pas toujours au fait des renseignements sur l'emploi occupé, notamment la distinction actif/inactif (question EN7) la branche d'activité et le secteur institutionnel (question EN8 et EN9). Il est sans doute illusoire, pour ces questions, d'obtenir une information d'aussi bonne qualité que pour l'enquête emploi, même si les définitions utilisées dans SET97 pour ces questions étaient celles de l'enquête emploi. En revanche, l'information obtenue ici est un bon indicateur de l'idée que les parents se faisaient de leurs enfants, ce qui est fort commode pour l'étude des transferts ;
- le renseignement portant sur le diplôme le plus élevé obtenu (question EN6) a été quelquefois difficile à remplir, mais l'information collectée ici est moins sujette à caution que pour les questions EN7 à EN9. Il semble que le choix de demander l'information sur le diplôme, à la place du nombre d'années d'études réussies (comme dans la partie éducation) ait été judicieuse. Le diplôme le plus élevé obtenu est en effet plus facilement remémoré que la dernière classe suivie ;
- le concept de *famangiana* (ou « visite de solidarité » assortie d'un transfert) a quelquefois été mal assimilé. Certains enquêteurs ont confondu *famangiana* et transferts. Par ailleurs, et surtout au début de l'enquête, des enquêteurs ont comptabilisé les *famangiana* faits au nom d'institutions pour lesquelles le ménage a payé des cotisations (par exemple le « fokontany » ou le quartier) ;
- lorsque le cadeau offert est en nature, l'estimation du montant a quelquefois été difficile. Par ailleurs, le choix de l'unité de compte en centaines de Fmg, sur trois cases, a obligé à arrondir à 999 les rares montants supérieurs ou égaux à 100 000

Fmg. De tels montants ont été enregistrés pour certains dons en nature, par exemple d'un linceul ou d'un gros cadeau de mariage ;

- le filtre individuels, posés dans le module FL, ont énormément aidé les enquêtés à se souvenir des transferts réalisés. Toutefois, les enquêteurs étaient un peu déroutés par la complexité des filtres, nécessaires pour faire un questionnaire correct, et ce, surtout en début d'enquête ;
- comme dans le module EN, les renseignements sur l'activité des partenaires, dans les modules TD1 et TR1, sont sans doute de moyenne qualité, et même probablement de moins bonne qualité que pour les enfants ;
- la localisation géographique du lieu d'habitation du partenaire (questions TD1ga et TR1ga) a posé problème. Les enquêteurs, et même les superviseurs, n'étaient pas toujours au courant des délimitations précises de l'agglomération d'Antananarivo, au sens du projet MADIO. Quelquefois, il y a eu confusion entre la ville administrative d'Antananarivo et la périphérie. Les erreurs de ce type ont pu être corrigées, mais pas celles sur la méconnaissance des limites géographiques de l'agglomération : certaines équipes ont en effet bien codé cette variable, d'autres moins bien. De ce fait, dans l'exploitation, les lieux appartenant à l'Agglomération (codés TD1ga ou TR1ga = 2) doivent être pris dans un sens large ;
- dans les modules TD2 et TR2, la plus grosse difficulté a été l'estimation des valeurs des biens en nature transférés, notamment ceux reçus. Par ailleurs, dans le cas des transferts donnés, la "raison du transfert" (question TD2g) n'est pas toujours très claire.

V.3 - Points positifs évoqués par les superviseurs

Les superviseurs ont aussi souligné des points positifs dans le déroulement de l'enquête, qui leur ont énormément facilité la tâche :

- la clarté et la grande lisibilité des questionnaires ;
- la bonne qualité de l'organisation générale : notamment les outils fournis pour faire le suivi, ainsi que la présence de contrôleurs, ce qui a considérablement réduit les erreurs de codification.

VI - Evaluation des données

L'enquête SET97 est ici évaluée selon deux critères : du point de vue du respect de l'échantillon initial, d'une part, et du point de vue de la qualité des données collectées (par leur cohérence interne et par comparaison avec d'autres sources), d'autre part.

VI.1 - Respect de l'échantillonnage

Nous avons vu que 42 ménages de l'échantillon initialement tiré n'ont pu être enquêtés et ont dû être remplacés. Le taux de refus est de 1,3%, ce qui est faible. Il convient cependant de donner quelques caractéristiques de ces ménages n'ayant pu être enquêtés : si ces caractéristiques s'éloignent trop de la moyenne, cela pourrait entraîner des biais d'échantillonnage et fragiliser la qualité des extrapolations.

Tableau 11 : Caractéristiques des ménages remplacés et comparaison avec l'échantillon de l'enquête Emploi

	Statut du ménage					Quartile du revenu par tête				
	<i>Publ.</i>	<i>Privé form.</i>	<i>Privé inf.</i>	<i>Inact., chô.</i>	<i>Total</i>	<i>Q1</i>	<i>Q2</i>	<i>Q3</i>	<i>Q4</i>	<i>Total</i>
Ménages remplacés	27,5	27,5	37,5	7,5	100	25,0	22,5	20,0	32,5	100
Ensemble phase 1	17,4	24,5	41,0	17,2	100	25,8	23,3	24,0	26,8	100

Source : enquête SET97, enquête emploi 97. Les statistiques présentées sont celles avant extrapolation. Le « statut du ménage » correspond au statut dans l'emploi du chef de ménage. Par exemple, "ménage public" signifie que le chef de ménage travaille dans le secteur public.

On note une plus forte présence de "ménages publics" parmi les ménages remplacés que dans la moyenne. Comme ces ménages sont aussi les mieux lotis, la proportion de ménages du dernier quartile est également plus élevée parmi les ménages remplacés. Les différences ne sont cependant pas très importantes.

Compte tenu de la faiblesse du taux de déperdition et des caractéristiques des ménages remplacés qui viennent d'être mentionnées, on peut dire que l'échantillonnage initial a pu être à peu près respecté dans SET97.

VI.2 - Cohérence interne des données

VI.2.1 - Les « incohérences » détectées avant l'apurement

La qualité des données collectées peut aussi être jugée à partir de leur cohérence interne. On peut s'en faire une première idée à travers la cohérence logique des réponses (avant l'apurement). Or, nous avons vu que, malgré la complexité du questionnaire, la « quantité »

d'erreurs de logique détectées était somme toute peu élevée. De plus, la plupart du temps, les incohérences provenaient d'une erreur de codification, et dans une moindre mesure d'erreurs de saisie. Peu de retours sur le terrain ont été nécessaires, et les corrections sur questionnaire et sur ordinateur ont pu être achevées en moins de trois semaines.

VI.2.2 - L'équilibre des transferts internes à la ville d'Antananarivo

Une deuxième évaluation de la cohérence interne peut être faite en étudiant l'équilibre des montants des transferts réalisés à l'intérieur de l'agglomération. Notons d'abord que dans de nombreuses études, les transferts donnés déclarés par les ménages excèdent les transferts reçus (Gale et Scholz, 1994 aux Etats-Unis ; de Barry et *al.*, 1996 en France⁵⁵ ; Stecklov, 1996 en Côte d'Ivoire)⁵⁶. Il semble que « *les individus ont tendance à admettre plus facilement qu'ils ont donné plutôt qu'ils ont reçu* » (Kessler et Masson, 1989, p 148, cité par Gale et Scholz 1994).

Supposons que ce phénomène de sous-estimation des transferts reçus soit limité dans SET97. En se restreignant aux transferts internes à la ville d'Antananarivo⁵⁷, et compte tenu des définitions et du mode de questionnement utilisé, les transferts donnés et reçus estimés devraient à peu près s'équilibrer, à deux facteurs près :

- les fluctuations d'échantillonnage ;
- la sous-estimation des transferts due à la restriction aux seuls chefs de ménage et leurs conjoints. Les transferts entre chefs de ménage de la ville devraient certes s'équilibrer. Mais les transferts réellement observés dans l'enquête ne seraient équilibrés que dans l'hypothèse où les transferts donnés par les chefs de ménage à des non-chefs de ménage équivalent aux transferts reçus par les chefs de ménage de la part de non-chefs de ménage⁵⁸.

⁵⁵ Dans l'enquête « Budget des familles » (France 1994-1995), de Barry et *al.* (1996) expliquent l'excédent de transferts donnés par rapport à ceux reçus par deux raisons : une sous-estimation des transferts reçus, et les transferts à des personnes hors-champ (hors-ménage ordinaire, à l'étranger).

⁵⁶ L'enquête Family Income and Expenditures Survey (FIES), réalisée aux Philippines en 1988 fait figure d'exception, les transferts reçus y excédant largement les transferts donnés. Cox, Hansen et Jimenez (1999) expliquent ce phénomène par les transferts provenant de l'étranger et par le fait que les questions sur les transferts reçus ont été plus détaillées que celles sur les transferts donnés.

⁵⁷ Nous avons ici préféré la ville à l'agglomération, car la définition de « l'agglomération » au sens du projet MADIO, pouvait être différente de celle entendue par les ménages.

⁵⁸ Y compris les individus hors-champ (hors- ménages ordinaire) : militaires des casernes, personnes hospitalisées pour une longue durée, sans-abris, etc.

Afin d'évaluer l'erreur de sondage, nous avons calculé les intervalles de confiance à 95% du total (au sens d'une statistique issue d'un sondage probabiliste)⁵⁹. Les montants totaux des transferts donnés (resp. reçus) par les ménages de la ville d'Antananarivo à destination (resp. en provenance) de partenaires habitant la ville, avec leur écart-type et leur intervalle de confiance à 95%, sont récapitulés dans le Tableau 12.

Tableau 12 : Montant des transferts internes à la ville d'Antananarivo selon type de bien transféré (en millions de Fmg, sur 6 mois)

Type de bien transféré	Total des transferts donnés aux partenaires habitant la ville d'Antananarivo				Total des transferts reçus des partenaires habitant la ville d'Antananarivo			
	Montant	Ecart-type	Intervalle de confiance à 95%		Montant	Ecart-type	Intervalle de confiance à 95%	
			Borne inf.	Borne sup			Borne inf.	Borne sup
Nourriture	690,3	178,0	340,9	1 039,7	368,5	94,6	182,9	554,2
Vêtements	366,4	86,3	197,0	535,7	298,6	118,1	66,9	530,2
Fournitures scolaires	3,0	2,1	0*	7,1	13,4	8,0	0*	29,1
Médicaments	7,6	4,6	0*	16,7	62,7	37,4	0*	136,1
Autre objet	75,6	37,2	2,6	148,6	223,8	141,9	0*	502,2
Argent	3 879,6	450,9	2 994,9	4 764,3	3 304,6	458,1	2 405,7	4 203,5
Total	5 022,6	551,1	3 941,1	6 104,1	4 271,5	526,0	3 239,3	5 303,8

Source : enquête SET97. Les calculs sont réalisés sur les transferts de montant inférieur ou égal à 500 000 Fmg, qui constituent plus de 95% des transferts donnés ou reçus. (*) l'estimation aboutit à une valeur négative, tronquée à 0.

On constate une grande différence des montants transférés pour le matériel scolaire, les médicaments et les « autres biens ». Sous réserve des hypothèses explicatives avancées plus haut, la différence ici pourrait provenir de la qualité de l'évaluation de la valeur du bien transféré : lorsque la personne enquêtée n'a pas acheté le bien elle-même, elle pourrait avoir du mal à en évaluer le prix, ce qui est le cas lorsqu'il s'agit d'un bien reçu. Apparemment, quand il y a méconnaissance de la valeur du bien reçu, l'évaluation est faite à la hausse, ce qui entraîne des totaux élevés des montant des transferts reçus.

En revanche, les montants estimés pour les biens « nourriture » et « vêtement » sont, sans être égaux, à peu près comparables. Pour l'argent (soit la majorité des transferts réalisés), le total des transferts donnés est supérieur de 17% à celui des transferts reçus. Ce résultat va dans le sens de ce qui a été observé dans d'autres enquêtes, à savoir davantage de transferts donnés déclarés que de transferts reçus. Toutefois, la différence observée est cette fois relativement faible : par exemple, les transferts donnés ont été de 50% supérieurs à ceux reçus dans l'enquête française Budget de Famille de 1994-95 (de Barry et *al.*, 1996), et même de 89% supérieur dans l'enquête américaine utilisée par Gale et Scholz (1994)⁶⁰. En outre, les

⁵⁹ Procédure « surveyselect » du logiciel SAS, version 8.2.

⁶⁰ ces 2 données toutefois concernent l'ensemble des transferts et non les seuls transferts internes au pays considéré.

intervalles de confiance des deux estimations se chevauchent. Dans l'hypothèse où les transferts vers des partenaires hors-champ sont négligeables, ceci voudrait dire que la valorisation des flux de nourriture et de vêtements sont mieux réalisées que pour ceux des autres biens, de même que les transferts d'argent.

VI.3 - Comparaison des résultats de SET97 avec d'autres sources

Cette fois, la qualité des données de SET97 est jugée en les comparant avec celles d'autres sources, portant sur des sujets proches.

VI.3.1 - Comparaisons de taux de fécondité et de mortalité infantile avec l'ENDS

Une première comparaison est réalisée avec les données de l'enquête nationale démographique et sanitaire (ENDS-97). Il s'agit d'une enquête spécifiquement destinée à mesurer les comportements de reproduction et la santé de la mère et de l'enfant⁶¹, si bien que ses résultats peuvent être considérés comme des données de référence en la matière.

L'ENDS-1997 a été conduite au deuxième semestre 1997 (soit quelques mois après la collecte des données de SET97) par la direction de la démographie et des statistiques sociales (DDSS) de l'INSTAT. 1 000 ménages ont été enquêtés dans la capitale. Le mode de questionnement utilisé dans la partie santé de SET97 est très proche de celui de l'ENDS, sauf qu'il est moins détaillé et qu'il remonte moins loin dans le temps. Par ailleurs, les concepts utilisés peuvent légèrement différer d'une enquête à l'autre.

Compte tenu de ces remarques, la comparaison entre résultats de SET97 et de l'ENDS97 est faite pour les indicateurs suivants :

- les taux de fécondité par âge chez les femmes, et l'indice synthétique de fécondité
- le quotient de mortalité infantile

Pour ces indicateurs, les concepts utilisés dans les 2 enquêtes sont les mêmes.

⁶¹ Programme d'enquêtes internationales « Demographic and Health Surveys » (DHS) initié par l'agence américaine pour le développement (USAID). Site internet <http://www.measuredhs.com/>

Tableau 13 : Taux de fécondité par âge et indice synthétique de fécondité dans la ville d'Antananarivo, selon les enquêtes SET97 et ENDS97

Groupe d'âge	SET97 (1994-1996)	ENDS97 (1-36 mois précédant l'enquête)
15-19 ans	52	58
20-24 ans	149	133
25-29 ans	153	167
30-34 ans	132	116
35-39 ans	65	46
40-44 ans	13	33
45-49 ans	0	0
ISF 45-49 ans	2,8	2,8

Sources : Enquête SET97 et Enquête démographique et sanitaire Madagascar, 1997, Rapport préliminaire.

En ce qui concerne les taux de fécondité par âge des femmes de 15-49 ans, SET97 et l'ENDS97 donnent des résultats différents, mais avec des écarts pas trop grands. On peut penser que les divergences résultent de fluctuations d'échantillonnage, puisque les effectifs sur lesquels sont faits ces calculs sont assez faibles. L'indice synthétique de fécondité calculé sur les 3 ans précédant l'enquête donne le même résultat pour les deux enquêtes : 2,8 enfants par femme. Cette similitude des résultats indique que la mesure faite dans SET97 peut être considérée comme fiable. La similitude des résultats sur la fécondité est attendue puisque le mode de questionnement appliqué dans SET97 est similaire à celui de l'ENDS97. En outre, la base de sondage ayant servi à tirer les échantillons des deux enquêtes sont les mêmes, à savoir l'échantillon maître élaboré par l'INSTAT à partir du recensement de la population de 1993.

Par contre, l'évaluation de la mortalité des enfants opérée à partir des deux enquêtes divergent. Pour les enfants nés entre janvier 1991 et mars 1996, le quotient de mortalité infantile (${}_1Q_0$) calculé à partir de l'enquête SET97 est de 31 pour mille pour la ville d'Antananarivo. L'ENDS estime ce quotient à 56 pour mille pour la période 1987-1997 (Instat, 1998)⁶². Bien que les périodes de référence de ces deux estimations diffèrent, il semble que la mortalité des enfants soit sous-estimée dans l'enquête SET97.

VI.3.2 - Comparaison des transferts avec l'enquête sur la consommation de 1998

Une seconde comparaison est menée entre les données de SET97 et celles de l'enquête sur la consommation des ménages de 1998, ou phase 3-1998⁶³. Cette enquête a été conduite par le projet MADIO, en juin-juillet 1998, auprès d'un échantillon de 560 ménages. La méthodologie a consisté à effectuer un relevé quotidien des dépenses du ménage pendant 15 jours puis, au terme de cette période, à poser un questionnaire rétrospectif sur les dépenses

⁶² Les données de l'état-civil donnent des résultats proches de l'ENDS (Waltisperger et Meslé, 2005).

⁶³ ainsi appelée car elle constitue la troisième et dernière étape du dispositif 1-2-3 (voir note 44 ci-dessus et Rakotomanana et al., 2000)

non alimentaires (habillement, logement, etc.). Les transferts donnés et reçus par le ménage ont ainsi été répertoriés dans un module rétrospectif portant sur les 6 mois précédant l'entretien. Ont été enregistrés tous les « cadeaux » en espèces, donnés à un autre ménage ou reçus d'un autre ménage. Pour chaque transfert monétaire effectué, on recueille également le montant, la raison (à l'occasion d'une cérémonie ou non), et le lieu de résidence du partenaire.

Afin réaliser la comparaison des données, il est nécessaire d'établir dans SET97 des « transferts » selon une définition aussi proche que possible de celle de l'enquête Phase-3. La définition que nous avons retenue est la suivante : un ménage de l'enquête SET97 a donné un transfert « au sens de la phase 3 » s'il a versé de l'argent à un autre ménage durant les 6 derniers mois, et/ou bien a fait au moins un des 6 *famangiana*⁶⁴ étudiés dans l'enquête SET97 au cours des 3 derniers mois. Les dépenses de *famangiana* nous semblent en effet proches de la notion de « cadeau de cérémonie », utilisée lors de l'enquête phase 3. On est néanmoins obligé de faire l'hypothèse que la plupart des *famangiana* ont été faits en espèces (la question sur le type de don -en nature ou en espèce- à l'occasion du *famangiana* n'a pas été posée dans SET97). De la même manière, un ménage de SET97 a reçu un transfert « au sens de la phase 3 » s'il a perçu de l'argent provenant d'un autre ménage au cours des 6 derniers mois.

Définis de cette manière, les transferts donnés dans SET97 devraient, toutes choses égales par ailleurs, être moins élevés dans SET97. En effet, l'enquête SET97 ne couvre que six événements pouvant donner lieu à un *famangiana*. En particulier, la circoncision et le retournement des morts n'y sont pas inclus, or ces événements ont lieu surtout en hiver, période en partie couverte par la phase 3. De plus, les *famangiana* dans SET97 ne concernent que les 3 mois précédant l'enquête, au lieu de 6 pour la phase-3. De même, les transferts reçus devraient, toutes choses égales par ailleurs, être plus faibles par rapport à la phase-3, puisque les *famangiana* reçus par le ménage ne sont pas répertoriés dans le questionnaire.

⁶⁴ Les *famangiana* ou visites de solidarité font l'objet d'un chapitre de cette thèse

Tableau 14 : Participation aux transferts monétaires selon SET97 et l'enquête consommation (ou phase-3) de 1998

Source des données	Répartition des ménages selon participation aux transferts (%)					Part des transferts dans le revenu d'activité (%)	
	Aucun transfert	Ayant donné seulement	Ayant reçu seulement	Ayant donné et reçu	Total	Donnés	Reçus
Enquête consommation 1998	33,8	36,3	15,3	14,6	100	1,2	2,1
SET97	13,6	55,6	3,8	27,0	100	3,3	2,8

Sources : Enquête SET97 et Enquête consommation des ménages 1998 (Madio, 1998). Les « transferts » considérés ici sont ceux au sens de l'enquête consommation de 1998.

On constate que la proportion de ménages déclarant avoir donné une aide financière est plus élevée dans SET97 (82,6% contre 50,9% dans la phase-3). Le poids de ces transferts versés dans le revenu d'activité est également nettement plus élevé dans SET97 (3,3% contre 1,2%). Même si on excluait les *famangiana* de la définition d'un transfert, il y aurait encore 55,9% des ménages de SET97 qui en auraient versé sur les 6 derniers mois, et les sommes correspondantes représenteraient 2,1% du revenu. Ces deux chiffres restent supérieurs à ceux de la phase 3.

En ce qui concerne les transferts reçus, le pourcentage de ménages ayant participé est sensiblement proche dans les deux enquêtes (autour de 30%). Le poids des aides financières perçues dans le revenu s'élève par ailleurs à 2,8% dans SET97, à 2,1% dans la phase 3. Or, on a vu que, toutes choses égales par ailleurs, il devrait y avoir moins de ménages déclarant avoir reçu un transfert monétaire dans SET97, où les *famangiana* ne sont pas inclus.

Au total, les aides financières, versées comme reçues, sont donc plus élevées dans SET97 par rapport à la phase 3. Malgré le décalage dans la date de réalisation des enquêtes⁶⁵ (1^{er} semestre 1997 pour SET97, milieu de l'année 1998 pour la phase 3) et les difficultés de la comparaison, il semble que les transferts soient mieux enregistrés dans l'enquête SET97. La méthode questionnement qui a été mise en place (interrogation à part sur les *famangiana*, questionnement détaillé pour les autres aides matérielles) semble avoir été efficace, permettant de limiter la sous-estimation des transferts, habituellement observée dans ce type d'enquêtes.

⁶⁵ Une comparaison avec les résultats de la phase-3 de 1995 donne des résultats qui vont dans le même sens. Le pourcentage de ménages ayant donné et reçu un transfert s'élèvent respectivement à 32,4% et 25,4% dans cette enquête. La part des transferts versés dans le revenu se monte à 1%, chiffres qui sont tous inférieurs à ceux de SET97 (Madio, 1995).

VI.4 - Propositions d'amélioration du questionnaire

Compte tenu des remarques précédentes, quelques propositions peuvent être formulées afin d'améliorer le contenu du questionnaire SET97 :

- améliorer les modalités de la variable ME2 de la fiche ménage, pour mieux appréhender les changements dans la composition du ménage entre l'enquête emploi et SET97 ;
- mieux prendre en compte la structure du ménage, c'est-à-dire enrichir la variable "lien de parenté avec le chef de ménage", afin de pouvoir analyser en profondeur la structure ;
- prévoir des virgules pour les tous les montants, lorsque les données étudiées sont très dispersées ;
- prendre, dans la mesure du possible, des dates et non des âges ;
- pour le concept de "dispensaire", la définition englobe un grand nombre de cas (des dispensaires publics, d'entreprises, privés à but lucratif, d'ONG) et mérite une distinction plus fine ;
- faire un questionnement plus élaboré pour mieux appréhender la mortalité des enfants ;
- enrichir le questionnaire éducation en mettant un module spécial sur l'enseignement technique et professionnel ;
- peut-être distinguer le type de formation suivi dans le supérieur ;
- dans le module EN, il aurait été souhaitable de demander le lieu d'habitation des enfants hors-ménage ;
- dans les modules TD1 et TR1, les renseignements sur les parents doivent être collectés, comme pour les autres partenaires, puisque dans les autres parties du questionnaire, on dispose effectivement de renseignements sur les parents, mais ceux-ci portent sur l'époque où l'enquêté avait 15 ans ;
- utiliser un code géographique plus pertinent, notamment sur la distinction urbain-rural, car la définition utilisée par l'INSTAT est valable pour la période contemporaine mais pas forcément pour des époques plus anciennes.

VII - Budget de l'enquête et conclusion

Le financement de l'enquête SET97 a été assuré par la Commission Européenne, avec le soutien de l'IRD, du ministère français de la Coopération, et de l'INSTAT. Les dépenses engagées pour la réalisation de l'enquête SET97, agrégées par poste, sont récapitulées dans le Tableau 15. Les dépenses pour la publication des résultats, de même que les frais de mission des personnes venues appuyer la mise en place de l'enquête, ne figurent pas dans ces montants.

Tableau 15 : Dépenses engagées pour la réalisation de l'enquête SET97 (en Fmg)

Poste de dépense	Total
Reproduction (questionnaires, manuels, documents de formation)	9 756 000
Fournitures	974 867
Rémunération personnel de terrain	25 950 005
Saisie et apurement des données	4 300 000
Total	40 980 872

Note : ne sont pas comptés les frais de publication des résultats, les frais de mission des cadres et les coûts internes du projet MADIO (salaire, photocopies, etc.).

Au total, le faible taux de refus, la bonne qualité des informations collectées, la disponibilité rapide des résultats et la maîtrise des coûts font que la collecte de SET97 peut être considérée comme une expérience réussie. Ce résultat est avant tout imputable à l'enthousiasme, au sérieux et au professionnalisme de l'ensemble du personnel ayant assuré sa mise en oeuvre, ainsi qu'au fait que SET97 a pu bénéficier des expériences antérieures du projet MADIO en matière d'enquêtes. Il convient de souligner la bonne coordination entre les différentes équipes ayant participé à l'enquête : celles de DIAL, du projet MADIO et de l'INSTAT.

Les premiers résultats de l'enquête SET97, portant sur la santé et l'éducation, ont été présentés au grand public la matinée du 22 janvier 1998, au cours d'un « Instat Point Information » (rencontre publique organisée régulièrement par l'INSTAT pour présenter les résultats de ses travaux). Les premières publications ont été diffusées à la fin du mois de février. La presse locale en a publié par la suite de larges extraits et commentaires.

Chapitre 5 – Les *famangiana* ou visites de solidarité

I - Introduction

Les Malgaches attachent énormément d'importance aux relations humaines et à la vie sociale. La bonne entente avec son environnement social constitue un de leurs soucis majeurs (Andriamanjato, 1957). La solitude et l'isolement est une situation très appréhendée, si bien qu'on préfère, à la limite, avoir de mauvais voisins plutôt que de ne pas en avoir du tout. Le proverbe « *aleo miady toy izay mankany Ankaratra tsy misy olona* » (« il est préférable de se disputer avec ses voisins que de partir dans l'Ankaratra⁶⁶ où il n'y a personne »), commenté par Houlder (1960) est une des illustrations de cet état d'esprit.

Le fait de se rendre visite était un des principaux moyens par lesquels les Malgaches entretenaient les bonnes relations. « *Famangiana* » est le terme malgache qui désigne la visite. D'un point de vue linguistique, ce terme découle de la racine « *vangy* », qui donne lieu aux verbes « *mamangy* » (rendre visite) ou « *mifamangy* » (se rendre visite). D'autres proverbes, également rapportés par Houlder (1960), illustrent l'importance accordée aux visites mutuelles pour la bonne entente sociale : « *Izay mahavangivangy tian-kavana* » (ceux qui font des fréquentes visites sont aimés de leurs parents), « *ny fihavanana toy ny famoriana tain'omby, ka izay mahavezivezy no mahafeno harona aloha* » (l'amitié est comme le ramassage de la bouse de vache⁶⁷ : c'est celui qui court le plus ci et là qui en remplit le premier sa corbeille). De ce fait, les Malgaches d'antan étaient prompts à se rendre visite, dès que leur emploi du temps le permettait.

Ce chapitre est consacré à l'étude d'un type particulier de « *famangiana* », à savoir ceux accompagnés d'un don, et qui sont faits à l'occasion d'événements particuliers tels qu'une naissance ou un décès. L'objectif est de quantifier et d'analyser les déterminants de cette coutume dans la société tananarivienne des années 1990. Lors de l'analyse, nous tenterons de

⁶⁶ L'Ankaratra est le nom d'un massif montagneux du sud de l'Imerina.

décrire l'intensité des pratiques, les types d'événements qui engendrent le plus de visites, les volumes des flux matériels et financiers qu'ils induisent, puis les mécanismes qui les engendrent. Une telle quantification n'a, à notre connaissance, jamais été réalisée, même si des données fragmentaires peuvent exister dans les rubriques « cadeaux » des enquêtes de consommation.

Nous traduirons désormais le terme « *famangiana* » par « visite de solidarité ». Il faut garder à l'esprit le fait que le « *famangiana* » ne consiste pas seulement à offrir un don mais surtout à visiter et à reconforter verbalement (en cas d'événement malheureux) ou à féliciter et à bénir (en cas d'événement heureux).

Le chapitre se structure comme suit : après une description des pratiques anciennes et contemporaines des « *famangiana* » (section II), nous décrirons les données de l'enquête SET97, puis présenterons le cadre théorique et la méthodologie (section III). Nous décrirons ensuite les pratiques observées (section IV, leurs déterminants (section V) et, enfin, tenterons de voir si ces rites ont lieu plutôt en cas d'événement heureux ou malheureux (section VI).

II - Les « *famangiana* », hier et aujourd'hui

Avant de quantifier les pratiques en matière de visite de solidarité, nous allons, dans cette partie, les décrire de manière qualitative. Dans un premier temps, nous discuterons des coutumes traditionnelles en la matière, puis, dans un deuxième temps, nous tenterons de voir les modifications apportées par la modernité et les pratiques contemporaines.

II.1 - Pratique traditionnelle des *famangiana*

Dans le chapitre intitulé « *ny fifanajana* » (« le respect mutuel ») du livre de Cousins (1896), qui fait référence en matière de traditions malgaches, l'auteur affirme qu'il y avait des circonstances ou événements à la suite desquels la visite était *obligatoire*. A ces occasions, en plus de leur présence physique, la coutume voulait que les visiteurs fassent, pendant leur visite, un don d'argent à la famille visitée. Les dons de ce type étaient appelés « *fehimpihavanana* » (lien d'amitié) : il s'agissait surtout d'un don de nature symbolique destiné à marquer l'amitié entre visiteur et visité.

⁶⁷ La bouse de vache séchée servait de combustible.

II.1.1 - Les événements qui devaient ou pouvaient donner lieu à un « famangiana »

La survenue d'un décès était un événement typique où faire un « *famangiana* » était quasi-obligatoire. Lorsqu'un décès survenait dans une famille, proches, amis et relations devaient absolument manifester leur solidarité, cela qu'ils aient été prévenus spécialement ou non⁶⁸. La visite faite en raison d'un décès s'appelle « *famangiana manjo* » ou « *fanaladiana* », et donne lieu à une cérémonie assez formalisée, durant laquelle le représentant des visiteurs et celui de la famille visitée prennent alternativement la parole, les visiteurs pour consoler et reconforter la famille endeuillée et cette dernière pour montrer sa reconnaissance et exprimer ses remerciements⁶⁹. A la suite des discours, les visiteurs font un don d'argent, nommé différemment selon l'intensité des liens avec la famille du défunt : *rambondamba* ou *solonkofehy* s'ils font partie de la même famille ; *variraiventy* ou *ranombary tsy masaka* ou *solontsoa* s'ils sont des amis proches ; et, enfin, *fao-dranomaso* ou *famangiana* s'ils ont des liens plus distendus.

Si la survenue d'un décès obligeait à faire un « *famangiana* » associé d'un don, d'autres événements pouvaient également y donner lieu, mais la contrainte était moins forte. On pouvait se contenter d'exprimer verbalement sa solidarité (souhait, félicitations, tristesse) à l'endroit de la famille ou de la personne ayant subi l'événement, sans forcément faire de don. Cousins (1896) énumère quelques événements pouvant potentiellement donner lieu à un « *famangiana* » et à un don, ainsi que les expressions verbales correspondantes :

- mariage : on souhaite aux nouveaux-mariés : « *arahaba nahazo tokantrano* » (félicitations pour avoir créé un nouveau foyer), « *marena tokantrano* » (que vous arriviez à bâtir un foyer), « *miteraha zazalahy amin-jazavavy* » (ayez des garçons et des filles). L'argent que les invités aux noces offrent aux nouveaux-mariés s'appelle « *tso-drano* » (bénédiction)⁷⁰ ;
- lors d'une circoncision, les invités donnent un « *tsodranon-jaza* » ou un « *hasinjaza* » ;

⁶⁸ La seule exception concernait le décès d'un nourrisson qui, traditionnellement, ne donnait pas lieu à un « *famangiana* ». L'enterrement était réalisé dans l'intimité par la famille proche.

⁶⁹ Voir Cousins (1896) pour une description des discours traditionnels, et Rasamuel (1896), Rakotojaona (1993) ou Andriampanasina (2000) pour les discours contemporains, qui se distinguent du discours ancien notamment par l'introduction éventuelle de références au christianisme.

⁷⁰ Un autre flux circulait dans le cas d'un mariage : le *vodiondry*, qui était un don offert par l'homme aux parents de la femme, et qui officialisait le mariage. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un « *famangiana* » au sens que nous étudions ici.

- dans un *famadihana*⁷¹, les invités offrent aux organisateurs un « *saodrazana* » ;
- naissance : on félicite les parents du nouveau-né en lui disant « *arahaba nomen'Andriamanitra ny fara* » (félicitations, Dieu vous a accordé une progéniture), ou « *maroroha taiza* » (puisse votre enfant grandir), ou « *aza marofy taiza* » (que votre enfant soit épargné des maladies). Cependant, seuls les parents et les amis proches doivent offrir un don à la mère, appelé « *rom-patsa* » ou « *patsan'ny mpifana* » (potage de crevettes)⁷².

De nombreuses autres occasions donnaient également lieu à des dons. Par exemple, on peut offrir un « *fandraisan-tànana* » (« félicitations ») à une personne revenue d'un voyage, qui vient de guérir d'une maladie, qui vient de gagner un procès, etc. ; un « *tso-drano* » (bénédiction) à une personne partant vers une contrée lointaine ; un « *solombodiakoho* » aux vieillards les jours de festivités.

Tableau 16 : Récapitulatif des événements pouvant donner lieu à un « *famangiana* »

Type d'événement	Parents et amis doivent-ils faire un « <i>famangiana</i> » ?	Nom du don
Événement malheureux		
Décès (sauf décès d'un nourrisson)	Oui (pas d'invitation)	Rambon-damba, kofehy, solon-tsooa, variraiventy, ranombary tsy masaka, fao-dranomaso, fehim-pihavanana (selon le lien de parenté)
Décès d'un nourrisson	Non	-
Maladie	Oui	n.s
Événement heureux		
Mariage	Oui, si invité	Tso-drano
Circoncision	Oui, si invité	Tsodranon-jaza, hasin-jaza
Famadihana	Oui, si invité	Saodrazana
Naissance	Oui, pour les proches	Patsan'ny mpifana, rom-patsa
Jours de festivités (nouvel an, etc.)	Oui	Solombodiakoho (aux parents), Solompenakoho (aux enfants)
A quelqu'un qui vient de revenir d'un voyage, qui vient d'échapper à un malheur, qui vient de guérir, qui a été reçu à un examen, etc.	Eventuellement	Fandraisa-tànana

Source : Synthèse réalisée à partir de Cousins (1896) ; n.s : non spécifié dans la source.

II.1.2 - Utilité et caractéristiques du don

Dans le cas d'un décès, le but de l'offrande d'argent au cours du « *famangiana* » est multiple. Il s'agit d'une part d'une contribution aux dépenses occasionnées par la veillée mortuaire : le riz dont se nourriront les membres de la famille proche du défunt et le repas servi aux

⁷¹ Le « *famadihana* », abusivement appelé « retournement des morts », est la cérémonie de transfert d'un mort d'un tombeau provisoire à son tombeau familial. A cette occasion, de nombreux autres défunts du tombeau familial sont sortis, puis revêtus d'un nouveau linceul. La cérémonie est une occasion de réjouissances (Raison-Jourde, 1991).

convives qui les assistent (d'où l'appellation « *solon-dranombary tsy masaka* » ou « *solon-tsosoa* »). Dans ce cadre, le don d'argent peut s'accompagner d'aide en temps, par exemple pour préparer les repas. D'autre part, il s'agit d'une participation aux dépenses occasionnées par les funérailles proprement dites, et notamment l'achat des « *lambamena* » (linceuls de soie) destinés à envelopper le mort (d'où l'expression « *rambondamba* » ou « *solon-kofehy* »⁷³). Enfin, un des objectifs de ce don d'argent est de manifester l'amitié (d'où l'appellation « *fehim-pihavanana* ») et d'honorer la famille endeuillée, si bien que pour remercier ses visiteurs, la famille répond par « *tsara levenana ny maty ary henin-kaja henim-boninahitra ny velona* » (le défunt a des funérailles dignes, et les vivants sont honorés) (Rasamuël, 1986).

Pour les autres événements, les documents que nous avons consultés ne font qu'effleurer la question de l'objectif du don. A l'occasion d'un mariage, il peut s'agir d'une contribution (« *anjara biriky* ») à l'installation du nouveau couple, comme en témoignent les exemples de discours de bénédiction proposés par Andriampanasina (2000). A l'occasion d'autres événements heureux, il peut s'agir d'une forme de manifestation de sa joie. Dans tous les cas, cependant, l'offrande de ce don constitue une manière de manifester l'amitié et d'honorer la famille ou la personne à qui on l'offre.

Les documents que nous avons consultés ne parlent pas non plus du montant du don faits à l'occasion des « *famangiana* ». Cependant, selon notre propre expérience de la société malgache, il nous semble que quand un don est réalisé, son montant dépend d'au moins deux facteurs : d'une part, des possibilités matérielles des visiteurs et, d'autre part, de l'intensité du lien d'amitié l'unissant avec la famille. En principe, les visiteurs d'un niveau de vie élevé doivent offrir plus. De même, à niveau de vie donné, la famille ou les amis proches doivent donner plus.

II.1.3 - Le réciprocité implicite

Le don fait à l'occasion d'un « *famangiana* » n'est jamais explicitement remboursable. En d'autres termes, donateurs et récipiendaires ne font pas explicitement une sorte de contrat qui

⁷² L'analogie provient d'une croyance populaire selon laquelle le potage de crevettes contribuait à faire abonder le lait maternel, et donc à mieux nourrir l'enfant.

obligerait le récipiendaire à rendre plus tard le bien ou l'argent reçu. Cela ne signifie cependant pas que le récipiendaire n'ait pas d'obligations envers le donateur. En fait, celui qui reçoit a l'obligation *morale* de faire de même à ses donataires quand ceux-ci subissent un événement similaire à celui ayant donné lieu au « *famangiana* ». Il y a donc une obligation morale de réciprocité, destinée à préserver l'amitié, comme l'affirme l'adage : « *ny fitia mifamaly mahatsara fihavanana* » (l'affection réciproque renforce l'amitié).

Cette réciprocité peut aussi se traduire dans les caractéristiques du don. Celui qui a reçu tant lors d'un « *famangiana* » fait une famille donnée devrait donner un montant équivalent quand ce sera son tour de faire un « *famangiana* » à la famille considérée, dans la limite bien entendu de ses moyens financiers. Nous avons été témoins d'une famille qui, à l'occasion d'un deuil, notait soigneusement par écrit le nom des visiteurs, le montant du don offert par chacun. Cela, probablement afin de pouvoir leur rendre leur geste de solidarité le moment venu.

II.1.4 - Différence entre « *famangiana* » et transfert ou cadeau

Le concept de « *famangiana* » étudié ici est différent de celui d'aide financière ou matérielle (*transfert*) étudié dans les autres parties de la thèse. S'il est vrai qu'un « *famangiana* » est toujours réalisé accompagné d'un don d'argent ou d'un cadeau, ce transfert a uniquement une valeur symbolique. On a vu, en effet, que le plus important est de manifester sa solidarité par la visite et par la présence, avant le don. Dans une aide financière, en revanche, le transfert monétaire ou matériel réalisé est plus important, car il est voué à soutenir financièrement le destinataire. On peut donc réaliser un transfert sans se déplacer (par envoi postal par exemple). Souvent, c'est même la personne aidée elle-même qui sollicite et se déplace vers le donateur. Par contre, dans un « *famangiana* », il est important pour le donateur de se déplacer, et de manifester verbalement sa solidarité, avant la manifestation matérielle. Par ailleurs, contrairement aux transferts, donnés essentiellement dans le but de surmonter une période de difficultés matérielles, un « *famangiana* » peut être réalisé en cas d'événement heureux.

La même distinction peut être également faite entre le concept de « *famangiana* » et celui de « cadeau », bien connu en occident (voir par exemple Herpin et Verger, 1985 ; Herpin et

⁷³ La totalité des dons reçus ne recouvre cependant pas toujours les dépenses de funérailles, qui peuvent être élevées notamment car la famille endeuillée souhaite rendre hommage au défunt. En ce cas, les sommes restantes

Verger, 1996 pour une étude sur la France ; Ethnologie Française, 1998 pour une étude dans des pays d'Europe ; Caplow, 1982 aux Etats-Unis). A Madagascar, un acte où l'on se contenterait de faire un don, sans manifester sa sympathie par la présence physique (à l'exception des cas de force majeure, comme l'éloignement géographique) et par des expressions verbales, n'aurait pas le sens traditionnel d'un « *famangiana* ». A la limite, une simple visite, même non accompagnée d'un don, aurait déjà le sens d'un « *famangiana* », contrairement à l'offrande d'un cadeau sans visite. C'est surtout en raison de l'importance de la présence physique que le « *famangiana* » est différent du rite occidental consistant à offrir (ou à s'offrir) des cadeaux.

II.2 - Pratiques actuelles des « *famangiana* »

Il semble donc que les « *famangiana* » suivis d'un don, à l'occasion de certains événements, aient été une pratique courante depuis fort longtemps. De nos jours, cette coutume est loin d'avoir disparu. Certains considèrent même ce type de pratique comme une obligation ou une nécessité. Une jeune femme d'un quartier défavorisé d'Antananarivo nous a ainsi affirmé, lors d'un entretien, que pour elle, faire un « *famangiana* » à un voisin endeuillé est un devoir (« *adidy izany ka tsy maintsy atao* »).

Par rapport aux coutumes traditionnelles, les usages ont cependant évolué. Les changements portent sur plusieurs points, parmi lesquels on pourrait citer : l'éventail des événements pouvant donner lieu à « *famangiana* » ; la manière dont l'information circule ; celle de souligner sa solidarité ; les entités sociales réalisant les « *famangiana* » ; la nature et les montants des dons réalisés, etc. Nous allons, dans ce paragraphe, discuter de quelques uns de ces points.

II.2.1 - Événements pouvant donner lieu à « *famangiana* »

Le champ d'événements susceptibles de faire l'objet d'un « *famangiana* » s'est modifié. Si la plupart des événements pouvant donner lieu à des visites, évoquée par Cousins (1896), continuent de le rester, d'autres types d'événements, apportés par l'adoption de la religion chrétienne ou par l'expansion de la culture occidentale sont venus s'y ajouter. Ainsi, des événements religieux tels qu'un baptême, une confirmation, une ordination, etc., peuvent être

sont partagées entre membres de la famille, qui se réunit après les funérailles (Rasamuël 1986).

l'occasion d'exprimer ses félicitations et d'offrir de l'argent ou un objet-cadeau à l'intéressé (ou à ses parents s'il s'agit d'un bébé). De même, certaines familles célèbrent des anniversaires de naissance, de mariage, des jubilés, c'est-à-dire des festivités en souvenir d'événements anciens, qui peuvent donner lieu à des dons. Des fêtes typiquement occidentales, telles la fête des mères ou la fête des pères ou, plus récemment, la fête de la Saint Valentin (14 février), donnent maintenant lieu à des « *famangiana* » d'un genre nouveau.

En raison de cette évolution, il devient quelquefois difficile de faire la distinction entre « *famangiana* » et cadeaux ou transferts. Il n'y a pas d'ambiguïté pour les « *famangiana* » traditionnels, en l'occurrence ceux listés par Cousins (1896). En effet, les dons correspondants ont un nom précis, auquel on peut se référer. En revanche, on peut parfois se demander si certaines célébrations contemporaines peuvent être classées comme « *famangiana* » ou non. C'est d'ailleurs une des difficultés à laquelle ont été confrontés les enquêteurs lors du terrain de l'enquête SET97 (voir chapitre sur la méthodologie).

II.2.2 - Les voies de diffusion des informations

Les progrès de l'imprimerie ont permis de faire circuler l'information non seulement par le bouche à oreille, comme autrefois, mais aussi par l'intermédiaire de faire-parts. Dans le cas d'un décès, ceux-ci sont apposés sur les murs des environs, distribués à la famille et aux amis, ou pour les nantis, publiés dans une annonce dans les journaux. De telles annonces par voie de presse sont également quelquefois faites pour annoncer une naissance, un mariage, ou pour exprimer des remerciements.

II.2.3 - Les manières de souligner sa solidarité

Les manières de souligner sa solidarité ont également évolué. Ainsi, lorsque l'événement qui motive le geste de solidarité comporte une cérémonie religieuse (par exemple, décès ou mariage), le fait d'assister à ce culte constitue un signe de solidarité à l'endroit de la famille concernée. Ces gestes ne se substituent pas aux « *famangiana* », ils constituent une façon supplémentaire de manifester de la sympathie.

II.2.4 - L'entité sociale prenant part au « famangiana »

L'entité sociale réalisant le « *famangiana* » peut être très hétéroclite, allant de l'individu isolé à une communauté très large. Dès le processus de diffusion d'information, il est courant qu'on s'adresse à des unités sociales diverses. Ainsi, un faire-part de décès ou de mariage peut être adressé au nom d'un chef de famille, de son conjoint et de leurs enfants (qui prendrait alors la forme *Rakoto mivady sy ny zanany*), mais également au nom d'une famille élargie (par exemple *Terak'i Rakoto*). Une association familiale de ce type peut alors faire un don en son nom, à partir des cotisations versées par ses membres. Il en est de même des collègues de travail, du « *fokontany* » (unité géographique de base à Madagascar), des paroissiens de l'église d'appartenance, etc.

Plus généralement, il existe à Madagascar un grand nombre d'associations, formelles ou informelles, fondées sur l'appartenance familiale (désignées alors par le préfixe générique *terak'i...*), professionnelle, religieuse, politique, géographique, voire ethnique, etc., au sein desquelles l'adhésion peut être plus ou moins formalisée, plus ou moins volontaire⁷⁴. Le « *famangiana* » peut être réalisé au nom d'un tel groupe social, plus ou moins large. Les membres du groupe manifestent alors indirectement leur solidarité à la famille visitée par l'intermédiaire de leur présence lors du « *famangiana* », d'une part, puis par leur cotisation dans le don, d'autre part.

II.2.5 - Les caractéristiques des dons réalisés

Enfin, les dons offerts se sont diversifiés et ne consistent plus uniquement en argent. A l'occasion de certains événements, on peut choisir d'offrir des objets : un cadeau de mariage, un objet pour le bébé en cas de naissance, une couronne en cas de décès, etc.

III - Données, cadre théorique et méthodologie d'analyse

III.1 - Les données utilisées

Un module spécifique de l'enquête SET97 est destiné à mesurer le degré de participation des ménages aux visites de solidarité, ainsi que la valeur des flux monétaires et matériels

engendrés à l'occasion de ces visites. Six types d'événements ont été inclus : naissance d'un bébé, mariage, événement religieux (par exemple baptême, confirmation), anniversaires et jubilé, maladie et, enfin, décès. L'évaluation est réalisée sur les trois mois avant l'enquête, c'est-à-dire le premier trimestre 1997. Le choix de cette période, assez courte, a été motivée par la forte participation des ménages à certains événements, qui a été observée dès l'enquête pilote (fin 1996). Aussi, nous avons préféré nous restreindre à une période plutôt courte pour améliorer la remémoration des événements par les ménages et augmenter la comparabilité des données.

Des événements qui auraient pu être intéressants à étudier, tels le retournement des morts (« *famadihana* ») ou la circoncision, n'ont pu être inclus dans cette liste en raison de la forte saisonnalité liée à leur pratique. En effet, célébrés surtout durant la période hivernale (juin-juillet-août), « *famadihana* » et circoncision sortaient de la période de référence de trois mois choisie pour l'évaluation.

Le questionnaire est réalisé de la manière suivante : pour chaque type d'événement, l'enquêteur demande si le ménage a réalisé au moins une visite de solidarité pendant les trois derniers mois. Si la réponse est positive, l'enquêteur demande le nombre de visites effectuées et le montant total des dons réalisés. La valeur des dons en nature est estimée par le ménage.

Les restrictions suivantes sont faites dans les mesures :

- ne sont pris en compte que les dons faits au nom du ménage. Sont donc exclus les dons faits par l'intermédiaire d'associations ou de groupements (par exemple une famille élargie, le fokontany⁷⁵, une église, etc.), à l'exception de dons faits au nom de frères et sœurs résidant dans des ménages différents et ceux provenant ou issus de collègues de travail ;
- ne sont comptabilisés comme visite que celles qui ont donné lieu à un don (monétaire ou en nature). La visite seule ne suffit pas pour classer un ménage comme ayant participé à une visite de solidarité ;

⁷⁴ L'appartenance à une lignée familiale, érigée en association, constitue un exemple typique : on ne choisit pas forcément d'être membre de telle ou telle lignée familiale, on l'est directement par filiation. Le lien à une lignée du fait du mariage (Vogel, 1973) constitue l'unique possibilité où l'adhésion pourrait être qualifiée de volontaire.

⁷⁵ Le "fokontany" est l'unité géographique et administrative de base à Madagascar.

- pour les mariages, ne sont comptés que les dons faits aux nouveaux mariés. Les dots (ou *vodiondry*) qui, eux, sont destinés aux parents ne sont pas comptabilisés.

Nos données ne couvrent pas, en principe, les dons réalisés par des membres du ménage autres que le chef de ménage ou son conjoint.

III.2 - Cadre théorique

Avant d'aborder l'analyse des données, nous allons présenter un cadre théorique permettant de repérer les facteurs explicatifs des comportements des ménages.

Les visites de solidarité découlent des liens sociaux existant entre les individus et font toujours intervenir au moins deux partenaires, un visiteur et un visité. De ce fait, l'étude théorique de chaque visite devrait tenir compte des caractéristiques à la fois du receveur et du donneur, ainsi que de l'intensité et de la qualité des liens qui les unissent. De telles données sont très difficiles à obtenir dans le cadre d'une enquête ménage à grande échelle. En particulier, il est difficile d'obtenir un nombre conséquent de ménages ayant été touchés par des événements rares, tels qu'un décès⁷⁶. Pour obtenir un échantillon de receveurs de taille raisonnable, il faudrait probablement mener une enquête spécifique sur des familles ayant été touchées par un deuil, ce qui ressortait du cadre de notre thèse.

En revanche, nos données permettent de modéliser le comportement « moyen » des ménages vis-à-vis de l'ensemble de son environnement social. C'est dans cette perspective qu'est orientée le modèle théorique ci-après. Il s'agit d'un cadre d'analyse simple, sans formalisation du comportement individuel, l'objectif étant de tracer dans leurs grandes lignes les facteurs qui peuvent intervenir. Une approche plus formalisée peut être envisagée dans un travail futur, par exemple en raisonnant en terme d'investissement en « capital social » comme dans Glaeser et al. (2001)⁷⁷.

⁷⁶ A la question « y-a-t-il eu un décès dans votre ménage au cours de l'année écoulée ? », seulement 11 ménages ont répondu positivement. Ce nombre est plus faible que ce à quoi on aurait pu s'attendre, étant donné la taille de notre échantillon (1 022 ménages, 4 316 personnes) et le taux brut de mortalité à Antananarivo (10,26 p. 1000 en 1995, selon les chiffres de Waltisperger et al (1996)). La mortalité appréhendée dans SET97 semblerait donc sous-estimée.

⁷⁷ Glaeser et al (2001) définissent le capital social comme « *les caractéristiques sociales d'une personne – incluant les facultés sociales, le charisme ou la taille du carnet d'adresses – qui lui permettent de récolter des bénéfices marchands et non marchands à partir de l'interaction avec les autres* » (page 6).

III.2.1 - La participation aux « famangiana »

En principe, un ménage ne réalise une visite de solidarité que lorsqu'un événement pouvant faire l'objet d'un « *famangiana* » se produit dans son entourage. On peut donc faire l'hypothèse que sur trois mois, deux facteurs amènent un ménage à faire un ou plusieurs « *famangiana* » de chaque type :

1. d'abord, de l'existence d'au moins un événement susceptible de faire l'objet d'un « *famangiana* » dans l'entourage du ménage. Celle-ci dépend de :

- la taille du réseau de relation du ménage, c'est-à-dire du nombre de familles susceptibles de faire appel à lui à l'occasion de l'événement considéré.
- de la fréquence des événements étudiés (décès, naissance, etc.) au sein de ce réseau
- de la probabilité que le ménage soit effectivement sollicité (reçoive une invitation dans le cas d'un mariage ou d'un événement religieux, un faire-part lors d'un décès, etc.), ou du moins que l'information lui parvienne ;

2. A chaque sollicitation, le ménage décide de répondre positivement ou négativement en effectuant ou non un « *famangiana* ». La réponse que le ménage peut apporter à la sollicitation peut dépendre :

- de facteurs psychologiques, des normes et des valeurs sociales qui engendrent, toutes choses égales par ailleurs, une tendance plus ou moins grande à valoriser la sollicitation de son entourage ;
- des bénéfices et des inconvénients apportées par le « *famangiana* » :
- d'un côté, faire le « *famangiana* » engendre des coûts d'opportunité (car le déplacement nécessaire pour présenter ses vœux ou ses condoléances implique des coûts en temps), et des coûts monétaires (coût du cadeau ou du don offert, coût éventuel du transport)
- mais de l'autre, le « *famangiana* » permet d'obtenir des bénéfices sociaux, psychologiques, voire économiques : être en bon termes avec son voisinage, ne pas subir l'opprobre, avoir le sentiment d'accomplir son devoir, voire en acquérir des avantages professionnels, etc. De ce côté, le « *famangiana* » peut être vu comme un investissement en « capital social ».

L'intensité (ou de la « qualité ») des liens entre le ménage et une famille joue doublement. D'une part, elle favorise l'information du ménage : il est à peu près sûr qu'une famille ou une personne célébrant ou subissant un événement important en informera ses amis proches. D'autre part, elle joue sur la réponse qu'apporte, à la famille qui le sollicite, le ménage : celui-ci aura plus tendance répondre favorablement à la sollicitation (ou il peut être difficile d'éviter le « *famangiana* ») quand l'événement touche une famille proche qu'une famille éloignée. Des phénomènes tels que le souci de la réciprocité, le sens de la gratitude, etc. peuvent jouer ici.

III.2.2 - Le montant du don réalisé

Une fois que le ménage a décidé de réaliser la visite, il décide de la somme à y allouer. Ici encore, plusieurs facteurs peuvent jouer. Tout d'abord les moyens financiers à disposition du ménage. Ensuite, l'intensité des relations avec la famille visitée : il semble que, toutes choses égales par ailleurs, les personnes proches doivent offrir plus.

III.3 - Méthodologie d'analyse

L'analyse menée dans ce chapitre se décline en trois parties. Le principe général a été de mener les analyses type d'événement par type d'événement, ce qui donne lieu, chaque fois, à 6 indicateurs. L'événement « avoir fait au moins un « *famangiana* » parmi les six étudiés » réalise la synthèse du comportement du ménage.

En premier lieu, nous avons mené une description statistique des pratiques observées, notamment le taux de participation et les montants engagés (section IV). Les taux de participation sont définis comme le pourcentage de ménages qui ont réalisé au moins un « *famangiana* » pendant la période de référence, c'est-à-dire les trois mois précédant l'enquête. On peut également extrapoler ces pourcentages obtenus sur un trimestre à l'ensemble de l'année. En effet, sous les hypothèses que les comportements aux différents trimestres de l'année sont indépendants entre eux, et qu'il n'y a pas de saisonnalité dans les pratiques (*i.e.* que les données observées sur le premier trimestre sont valables sur les autres parties de l'année), on peut écrire :

$Proba(Y)=(1-Proba(X))^4$, où Y=ne faire aucun « *famangiana* » pendant un an ; X=faire au moins un « *famangiana* » pendant trois mois ;

Et $Proba(Z)=1-(1-Proba(X))^4$, où Z=faire au moins un « *famangiana* » pendant un an.

Pour ce qui concerne le montant des dons réalisés, plusieurs indicateurs ont été calculés : le volume total des transferts liés aux visites de solidarité, les poids des « *famangiana* » dans le revenu des ménages et, enfin, la dépense moyenne faite à l'occasion de chaque « *famangiana* ». Ce dernier est obtenu en faisant le rapport entre le montant total dépensé par le ménage sur trois mois et le nombre de visites réalisées.

En second lieu, nous avons tenté de mettre en relief les déterminants des comportements en matière de « *famangiana* », par une analyse multivariée (section V). Nous nous sommes intéressés à deux variables dépendantes : la participation des ménages aux visites de solidarité, d'une part, et le montant moyen engagé à chaque visite, d'autre part. Etant donné la nature de ces variables dépendantes, nous avons mené une estimation du type tobit généralisé, selon un modèle d'Heckman. Rappelons que cette méthode d'estimation comprend deux étapes : dans la première, on modélise la participation aux visites de solidarité par un modèle probit et, dans la seconde, on modélise le montant moyen engagé à chaque dépense à l'aide d'une régression par les moindres carrés ordinaires (MCO), en se restreignant aux seuls ménages ayant participé. Les variables explicatives et leurs impacts attendus sont exposés plus en détail dans la section V sur les déterminants potentiels.

En dernier lieu, nous avons comparé la fréquence des visites de solidarité liées à deux événements particuliers, à savoir les naissances et les décès (section VI). L'idée sous-jacente ici est de rapporter la fréquence des « *famangiana* » au nombre d'événements correspondant.

IV - Analyse descriptive

Différents indicateurs sont élaborés dans cette partie pour décrire d'un point de vue statistique les comportements observés. On a essayé de faire ressortir les contrastes entre les ménages selon leurs caractéristiques socio-économiques : le sexe et l'âge du chef de ménage, son statut migratoire, son secteur institutionnel, ou encore les revenus. On a également tenté de faire ressortir les différences entre types d'événements parmi les six que nous avons étudiés.

IV.1 - Le taux de participation

IV.1.1 - Une participation massive

La pratique des visites de solidarité est très présente et est fortement ancrée dans la vie des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. En l'espace de trois mois, 77% des ménages ont réalisé au moins un don de cérémonie parmi les six que nous avons choisis d'étudier. Cette pratique touche tous les milieux sociaux, quelles que soient les caractéristiques considérées (Tableau 17).

Tableau 17 : Taux de participation aux « famangiana » selon les caractéristiques du chef de ménage (sur les trois mois avant l'enquête)

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Sexe							
Homme	31,1	23,5	23,8	7,2	28,4	52,7	78,8
Femme	22,2	15,8	20,1	5,6	22,2	44,3	69,2
Age							
Moins de 25 ans	23,8	11,6	10,1	8,0	26,9	26,5	61,3
25-34 ans	36,8	20,3	22,8	6,1	26,3	47,9	77,3
35-44 ans	25,6	22,0	27,3	7,8	30,2	53,2	79,6
45-54 ans	28,5	28,9	23,4	4,8	25,6	50,3	74,1
55 ans et plus	29,4	22,2	20,3	8,1	25,6	61,4	80,3
Statut matrimonial							
Marié(e)	31,9	25,6	25,9	7,1	29,8	56,2	82,3
Union libre	24,9	12,0	13,0	8,1	14,4	36,4	57,2
Célibataire	26,6	12,6	12,4	10,9	30,8	32,2	68,5
Divorcé(e)	25,3	15,2	22,8	6,8	19,3	36,5	63,0
Veuf/veuve	21,2	15,9	18,7	3,2	22,0	47,0	67,8
Secteur d'activité							
Secteur public	25,8	39,3	31,3	10,9	31,4	51,9	86,0
Privé formel, associatif	40,3	25,1	23,8	8,9	27,6	57,0	82,8
Privé informel	26,2	13,8	21,2	3,3	25,9	47,4	69,9
Chômeur, inactif	25,6	22,3	18,0	10,4	24,7	52,7	78,0
Quartile du revenu par tête							
1 ^{er} quartile	25,9	14,2	18,6	4,7	21,2	48,1	68,6
2 ^{ème} quartile	26,5	15,5	22,0	1,8	25,9	48,9	77,0
3 ^{ème} quartile	28,4	24,7	22,5	9,2	29,7	53,7	79,1
4 ^{ème} quartile	37,3	34,3	29,4	12,0	32,5	54,4	83,5
Statut migratoire							
Natif	29,3	22,1	21,8	6,9	27,5	52,0	77,0
Migrant	30,1	22,2	26,2	7,0	27,0	49,6	77,1
dont séjour de moins de 5 ans	38,8	15,1	18,8	5,8	32,9	38,9	73,9
Ethnie							
Merina	30,1	23,0	23,3	7,1	27,1	51,5	76,7
Autre malgache	24,3	15,2	21,8	6,6	30,3	51,8	81,1
Etranger (*)	38,5	25,7	19,8	0,0	17,2	23,8	64,4
Religion							
Catholique	31,0	21,5	20,6	6,8	25,6	49,8	75,7
Protestante	28,3	22,5	24,8	7,0	28,0	52,5	78,5
Autre (*)	39,1	29,3	23,8	8,4	40,4	44,6	67,6
Total	29,5	22,2	23,1	6,9	27,3	51,3	77,0

Source : Enquête SET97. Lecture : 31,1 % des ménages dont le chef est un homme ont réalisé au moins un don pour une naissance dans les 3 mois ayant précédé l'enquête. (*) : Effectifs du dénominateur faible (14 occurrences pour « étranger » et 26 pour « autre religion ») : les chiffres correspondants sont statistiquement fragiles et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les estimations obtenues sur une période annuelle donnent une image complémentaire des pratiques. Sur une année, trois ménages sur quatre feraient au moins une visite à l'occasion

d'une naissance et 94%, donc presque la totalité, ferait au moins un « *famangiana* » en raison d'un décès. Seulement 0,3% des ménages de l'agglomération ne ferait aucune visite parmi les six étudiés.

Les ménages qui participent font en moyenne 3,3 visites par trimestre, soit 1,1 par mois. Les fréquences les plus élevées concernent les visites de malade et les décès : en moyenne, les ménages qui ont participé à ce type de « *famangiana* » en ont fait 1,8 en trois mois, soit à peu près une visite toutes les 7 semaines.

Les décès constituent le premier motif des visites. Plus d'une visite sur trois leur sont liées et, en l'espace de trois mois, plus de la moitié des ménages de l'agglomération est allée reconforter un autre ménage à l'occasion d'un décès. Les naissances et les visites de malade constituent les autres motifs les plus souvent évoqués : respectivement 29 et 27% des ménages ont réalisé des visites de solidarité liées à ces événements. Les visites pour anniversaire et jubilé pour leur part ne touchent qu'une minorité de ménages : à peine 7%. La faiblesse de ce taux de participation indique que ces types d'événements sont, soit rarement célébrés, soit essentiellement célébrés entre les personnes habitant dans le même ménage. Cela peut aussi découler de la faiblesse des niveaux de vie : offrir un cadeau à l'occasion d'anniversaires et de jubilés pourrait être un luxe que ne peut se permettre la majorité des ménages d'Antananarivo.

IV.1.2 - Le taux de participation augmente avec l'âge et le revenu, et est plus élevé chez les personnes mariées

Le cadre théorique exposé en III.2 - donne des indications sur les facteurs expliquant la participation d'un ménage aux visites de solidarité. Il s'agit notamment de l'étendue de ses relations sociales et des moyens matériels à sa disposition pour répondre aux sollicitations de son environnement. Cette liste permet de se faire une idée des sources des différences de comportement entre les ménages.

En premier lieu, la participation aux visites de solidarité croît avec l'âge du chef de ménage, probablement car le réseau des relations sociales est plus étendu chez les personnes âgées. Seuls 61% des ménages dont le chef a moins de 25 ans ont réalisé au moins une visite, alors que ce pourcentage est de 80% chez les 55 ans et plus.

Cependant, le taux de participation ne croît pas systématiquement avec l'âge lorsqu'on considère séparément chaque type d'événement. Cette constatation découle sans doute du fait que la fréquence de chaque événement dans la population ne croît pas toujours avec l'âge. On peut par ailleurs faire l'hypothèse que les relations sociales se nouent essentiellement entre personnes appartenant aux mêmes tranches d'âge. Cela expliquerait alors le fait que le taux de participation aux visites pour une naissance est maximal pour la tranche d'âge 25-34 ans, c'est-à-dire là où la fécondité est maximale. De même, le taux de visites pour décès est maximal pour la tranche d'âge la plus âgée, c'est-à-dire là où les décès sont les plus nombreux.

En second lieu, la participation croît avec le revenu du ménage : les ménages appartenant au quartile le plus pauvre sont seulement 69% à avoir réalisé au moins une visite au cours des trois mois, contre 83% de ceux du quartile le plus riche. Quel que soit le type d'événement considéré (les anniversaires étant la seule exception), le taux de participation croît avec le revenu par tête du ménage. L'écart entre les deux quartiles extrêmes est particulièrement important pour les mariages (20 points de différence), alors qu'il est faible pour les décès (6 points de différence). On ne peut cependant pas parler de phénomène d'exclusion lié au revenu, puisque même les plus pauvres participent aux visites de solidarité.

La forte corrélation entre secteur institutionnel et revenu peut expliquer les écarts de participation importants selon le secteur institutionnel du chef de ménage. Tous événements confondus, le taux de participation des ménages dont le chef travaille dans le secteur informel est, en effet, de 16 points plus faible que celui des ménages dont le chef travaille dans le secteur public. Comme pour le revenu, la différence la plus forte concerne, ici encore, les mariages (26 points d'écart entre ménages « publics » et ménages « informels »), la plus faible les décès (seulement 4,5 points d'écarts).

Le statut matrimonial du chef de ménage constitue une autre variable fortement discriminante. Les chefs de ménage mariés font, en effet, nettement plus de visites de solidarité que les autres. Pour l'ensemble des visites considérées, 86% des chefs de ménage mariés ont fait au moins un « *famangiana* », contre 69% des célibataires. Ces différences sont en partie expliquées par la taille du réseau de relations, qu'on peut penser plus large pour les couples que pour les personnes seules. Toutefois, ce facteur n'est pas le seul à agir puisque, malgré le fait qu'ils comprennent un couple, les ménages dont le chef est en union libre présentent les

taux de participation les plus faibles. La reconnaissance sociale liée au fait d'être marié semble aussi jouer un rôle dans les différences de taux de participation observées.

Signalons la moindre participation des ménages dirigés par une femme : 69% d'entre eux ont réalisé au moins une visite de solidarité au cours des 3 mois précédant l'enquête, contre 79% des ménages dirigés par un homme. L'écart en défaveur des femmes est cette fois systématique quel que soit le type d'événement considéré. Ce phénomène est pour une part lié au fait que les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres. Mais il découle principalement du fait que les femmes chefs de ménage sont souvent seules (divorcées ou veuves), facteur qui va de pair avec une faible participation.

IV.1.3 - Des taux de participation similaires selon le statut migratoire, l'origine ethnique ou la religion

Lorsqu'on ne prend pas en compte l'ancienneté de la migration, il y a peu de différences entre le taux de participation des natifs et des migrants. Si on distingue parmi les migrants ceux qui séjournent dans l'agglomération depuis moins de 5 ans (ceux-ci constituent 20% des migrants), des différences dans le taux de participation apparaissent, mais elles sont légères. Pour l'ensemble des six visites étudiées, les ménages arrivés récemment participent un peu moins que les migrants de longue date et les natifs réunis : 74 contre 77%. Le taux de participation des ménages récemment arrivés est plus faible notamment pour les décès et pour les mariages, mais est plus élevé pour les naissances et les visites de malades. Ces chiffres laissent penser que les migrants sont assez bien intégrés à la vie dans l'agglomération.

Si l'on distingue les chefs de ménage selon leurs origines ethniques, le taux de participation des merina et des « autres ethnies » sont proches. Les étrangers semblent participer moins souvent, notamment pour les décès, mais l'effectif de chefs de ménage concernés ici est trop faible pour permettre de conclure de manière catégorique. On a également tenté de distinguer les chefs de ménages selon leur religion (déclarée). Si peu de différences apparaissent entre chrétiens protestants et chrétiens catholiques, les chefs de ménage d'une autre religion semblent participer moins aux visites de solidarité. Mais ici encore, l'effectif de cette dernière catégorie est trop faible pour permettre de conclure. En somme, les données pencheraient pour la faible pertinence de l'origine ethnique ou de la religion pour expliquer le taux de participation aux « *famangiana* ».

IV.2 - Les montants des dépenses engagées

Rappelons que les visites de solidarité étudiées ici ne prennent en compte que ceux faits au nom du ménage. Ceci sous-estime les flux monétaires engendrés par les visites car il n'est pas rare, en cas de décès par exemple, que des dons soient offerts au nom d'une famille élargie, du fokontany, d'une église, etc. De la même manière, les dons faits à titre individuel par les membres du ménage autre que le chef et, éventuellement, son conjoint, échappent à l'observation.

IV.2.1 - Les montants totaux engagés et leur répartition

Pour l'ensemble des six visites de solidarité étudiées, les dépenses monétaires et en nature pour l'ensemble des ménages de l'agglomération se montent à 2,9 milliards par trimestre, soit près de 11,5 milliards par an⁷⁸. 29% de ce montant est consacré aux cadeaux de mariage, tandis que 19% est lié à un don pour cause de décès. Au total, près de la moitié de la dépense totale est donc imputable aux mariages et aux décès. Parmi les autres types d'événement, les cadeaux d'anniversaires et jubilés, bien qu'ils soient rarement pratiqués, représentent 10% de la dépense totale, ce qui leur donne un poids presque aussi important que les visites de malade (11%) ou les naissances (14%). La dépense moyenne des ménages ayant effectué au moins une visite de solidarité se chiffre, quant à elle, à 71 000 Fmg par an.

Tableau 18 : Montant total des dépenses annuelles engagées par type de visite

En millions de Fmg	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Montant annuel	1 568	3 363	1 944	1 209	1 293	2 182	11 559

Source : Enquête SET97

La somme globale ainsi transférée est inégalement répartie entre les ménages visiteurs. Le quartile le plus pauvre ne contribue qu'à hauteur de 15% du total alors que le quartile le plus riche y contribue pour presque la moitié. La part de ce dernier dépasse toujours 40% du total, quel que soit le type de visite considéré. En d'autres termes, les principaux pourvoyeurs de cadeaux de visites sont les ménages riches. Les dépenses liées aux visites « traditionnelles » (naissance, visite de malade, décès) semblent mieux réparties que les autres. Par exemple pour les décès, la part du quartile le plus riche « n'est que » de 40% tandis que les 3 autres quartiles de ménage contribuent chacun pour près de 20%. En revanche, la part des plus riches atteint

61% pour les anniversaires et jubilés, ce qui confirme la polarisation de ce type de visite sur les ménages aisés.

Tableau 19 : Répartition des dépenses annuelles engagées parmi les différentes catégories de ménage (en %)

Caractéristiques du ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Evénement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Quartile du revenu par tête							
1 ^{er} quartile	20,2	9,4	11,6	14,9	19,1	19,0	14,7
2 ^{ème} quartile	14,2	12,3	13,2	1,5*	16,2	21,8	13,8
3 ^{ème} quartile	24,5	22,0	23,6	22,6	24,1	19,1	22,4
4 ^{ème} quartile	41,2	56,3	51,5	61,0	40,5	40,1	49,1
Total	100	100	100	100	100	100	100
Statut Migratoire							
Migrant	39,4	36,9	41,8	31,6	39,8	29,5	36,4
Natif	60,6	63,1	58,2	68,4	60,2	70,5	63,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête SET97. Lecture : les ménages du premier quartile contribuent pour 9,4% du total des « famangiana » réalisés à l'occasion d'un mariage. (*) : effectif inférieur à 20.

En volume, les ménages migrants contribuent relativement plus que les natifs. En effet, les migrants contribuent pour 36% du total transféré, alors qu'en effectif, ils représentent 30% des ménages. Les migrants sont plus sollicités de par le fait qu'outre les visites de solidarité qu'ils font à l'intérieur de l'agglomération, ils continuent aussi d'entretenir des relations avec leur région d'origine. En outre, les ménages de migrants sont en moyenne plus nantis que ceux de natifs.

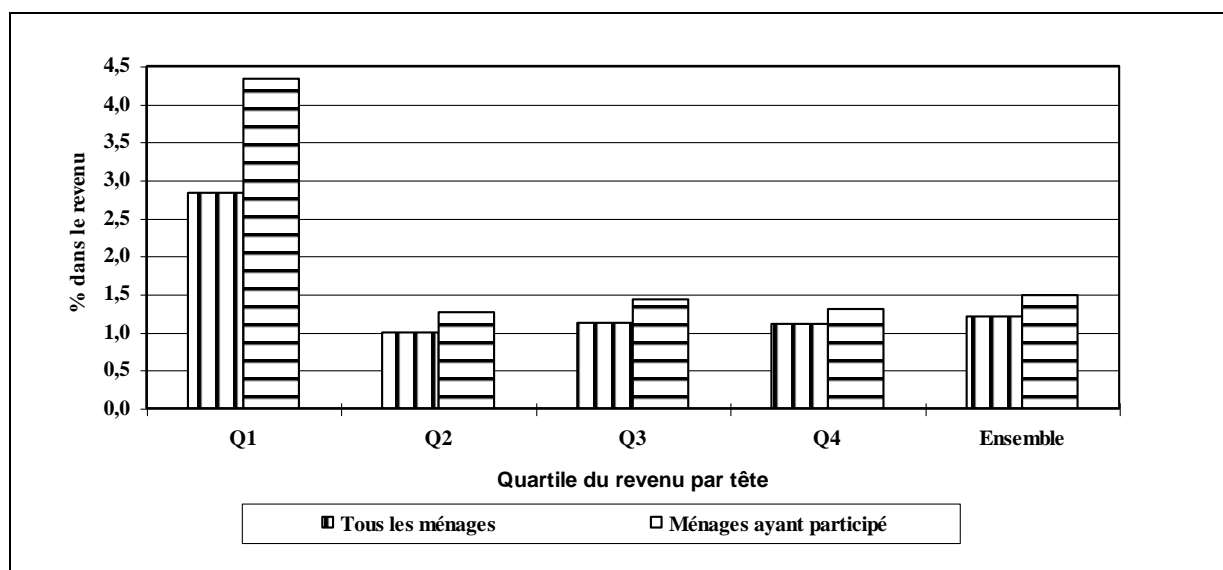
IV.2.2 - Poids des « famangiana » dans le revenu des ménages

La part du revenu des ménages consacré aux visites de solidarité est de 1,2% pour l'ensemble des ménages (1,5% pour les ménages ayant participé). Comparée aux poids d'autres dépenses, cette part, qu'on pourrait qualifier de « part du revenu consacrée à la vie sociale » (qui constitue une mesure du « coût de la vie sociale » pour les ménages) semble assez faible. A titre de comparaison, en 1998, 52% des dépenses monétaires⁷⁹ des ménages de l'agglomération étaient consacrées à l'alimentation, 5,1% à l'éducation et aux loisirs et 5,3% à la santé (Madio, 1998b).

⁷⁸ L'unité monétaire est le franc malgache ou Fmg. Au moment de l'enquête, 1 Franc français valait environ 1 000 Fmg.

⁷⁹ hors auto-consommation et loyers imputés, ce qui est directement comparable aux données présentées ici.

Figure 2 : Part des dépenses dans le revenu selon revenu par tête du ménage



Source : Enquête SET97.

L'évolution dans le temps de cet indicateur peut être évaluée en utilisant les données de l'enquête sur la consommation des ménages urbains de 1961-1962 (Insre, non daté). La nomenclature des dépenses de cette enquête comprend un poste « frais de cérémonie », dont la définition⁸⁰ semble sensiblement proche de ce que nous entendons par « *famangiana* » ici. Un interrogatoire rétrospectif sur les 12 derniers mois a permis d'estimer les poids de ces « frais de cérémonie » à 1,3% de la dépense globale pour la ville d'Antananarivo. Malgré la différence de méthodologie entre les deux enquêtes (revenu vs dépenses), on peut dire que le poids des *famangiana* dans le revenu des ménages est resté stable à Antananarivo.

Cette faible part dans le revenu va de pair avec un taux de participation des ménages qui, lui, est élevé. Ainsi, même si la majorité des ménages participe aux visites de solidarité, le volume des transferts monétaires et en nature qui en résulte est faible. Au niveau de chaque ménage, les dons réalisés lors de chaque visite de solidarité sont de faible montants, et semblent surtout avoir un caractère symbolique. Par ailleurs, la faiblesse du niveau de revenu des ménages les empêche de faire des dons trop élevés. Néanmoins, malgré la modestie des montants offerts par chacun des ménages visiteurs, leur nombre élevé laisse penser que les sommes reçues au total par la famille visitée sont non-négligeables.

⁸⁰ Dans cette enquête, les « frais de cérémonie » comprennent « notamment les dépenses faites lors d'un mariage, d'un enterrement, d'une exhumation, etc., ainsi que les contributions apportées à l'occasion des cérémonies. La coutume veut en effet que l'on apporte une contribution financière à la famille qui devra faire face à d'importantes dépenses » (Insre, non daté, p 61). Les auteurs précisent que « l'usage du cadeau, à la mode européenne, est très peu répandu ».

Le poids des visites dans le revenu varie avec les caractéristiques du ménage. En particulier, les ménages du quartile le plus pauvre consacrent 2,8% de leur revenu à cette forme de vie sociale (4,3% pour les ménages ayant effectué au moins une visite), alors que ce pourcentage ne dépasse pas 1,1% pour les autres quartiles. Par rapport aux moyens dont ils disposent, le coût de la vie sociale est donc plus élevé chez les plus pauvres.

IV.2.3 - Les montants moyens des dons offerts à chaque visite

Nous avons également étudié les montants moyens donnés (ou dépensés, dans le cas d'un cadeau en nature) à chaque visite par les ménages. Ce montant moyen est obtenu en rapportant la dépense totale du ménage pendant la période de référence (trois mois) au nombre de visites effectuées, et ce pour chaque type de visite. Ce calcul permet d'étudier globalement les différences de comportements *entre* les ménages, mais non les différences de comportements d'un même ménage vis-à-vis des familles visitées. On pourrait en effet penser que le montant donné par un ménage lors d'une visite varie selon le lien de parenté avec la famille visitée (par exemple). En outre, le montant dépensé est lié avec les caractéristiques du cadeau : en espèces ou en nature.

Le montant moyen des dons réalisé est très inégal d'un ménage à l'autre. Les différences les plus fortes apparaissent pour les décès qui, il est vrai, impliquent un très large éventail de ménages. En effet, à l'occasion d'un décès, 50% des ménages font un don compris entre 1 000 et 3 000 Fmg. Mais aux extrêmes, 10% des ménages font un « » *famangiana* » manjo » supérieur ou égal à 5 000 Fmg, et 5% un don moyen de 10 000 Fmg ou plus, le montant maximum pouvant être très élevé (supérieur à 100 000 Fmg). D'où un coefficient de variation élevé de 191%.

Les dépenses sont donc très dispersées d'un ménage à l'autre. Cette dispersion provient entre autres des différences entre la nature des dons effectués. Pour un même ménage donateur, selon le degré de relation que le ménage entretient avec la famille visitée, la valeur du don peut varier sensiblement. Dans le cas d'un décès par exemple, lorsque la famille visitée est proche, on fait don d'un linceul, ce qui a souvent un coût plus élevé qu'un simple don monétaire.

Tableau 20 : Caractéristiques des montants donnés à chaque « famangiana »

Caractéristiques du montant (en milliers de Fmg)	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Evénement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Premier quartile	1,0	5,0	2,0	3,0	1,0	1,0	1,2
Médiane	2,0	10,0	4,1	7,5	2,5	2,0	2,9
Troisième quartile	5,0	20,0	8,3	22,5	5,0	3,0	6,0
Moyenne	4,5	14,1	7,4	13,9	3,6	3,4	5,3
Coefficient de variation (%)	146	95	136	126	151	191	130

Source : Enquête SET97. Calculs effectués sur les ménages ayant réalisé la dépense.

Parmi les dons offerts à l'occasion des six événements étudiés, ce sont les cadeaux de mariage qui engendrent les dépenses les plus élevées. Le montant moyen de tels cadeaux est en effet de 14 000 Fmg. Les mariages sont suivis de près par les cadeaux d'anniversaire qui, pour leur part, coûtent en moyenne 13 900 Fmg. Les sommes offertes à l'occasion de la visite d'un malade ou d'un décès sont trois à quatre fois moins élevées : environ 3 500 Fmg en moyenne. Si on met en parallèle ces chiffres moyens avec le taux de participation, on constate que les visites les plus rarement pratiquées sont les plus coûteuses.

Les cadeaux de mariage sont les plus coûteux, mais sont en revanche les moins dispersés. Le coefficient de variation du montant moyen de tels cadeaux est en effet de 95%, ce qui est bien en deçà des coefficients des autres types d'événements. Un ménage sur quatre fait un cadeau de mariage de moins de 5 000 Fmg, tandis qu'un autre quart fait un don de plus de 20 000 Fmg.

Les montants des dons offerts varient fortement avec le revenu par tête du ménage. Quel que soit l'événement considéré, les ménages du quartile le plus riche font des dons les plus élevés, de l'ordre du double de ceux du quartile le plus pauvre. Ces différences selon le niveau de vie se retrouvent avec le niveau d'éducation, puisque les ménages dont le chef a fréquenté l'enseignement supérieur offrent généralement plus. L'âge du chef de ménage, pour sa part, a un effet généralement non linéaire sur la dépense moyenne (Tableau 21)

Tableau 21 : Montant moyen des « *famangiana* » réalisés selon caractéristiques des ménages (en milliers de Fmg)

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Age							
Moins de 25 ans	3,4	17,0	3,7	7,6	3,4	1,8	5,0
25-34 ans	3,6	12,5	4,4	12,2	3,8	2,2	4,3
35-44 ans	5,2	12,9	8,0	10,1	3,4	3,1	5,4
45-54 ans	4,8	18,0	11,1	33,8	4,4	3,7	6,8
55 ans et plus	5,0	13,0	7,1	13,1	3,3	4,9	5,3
Niveau d'éducation atteint							
Primaire, sans éducation	2,6	8,9	3,9	8,5	2,1	2,3	3,2
Secondaire	4,3	11,5	4,8	7,8	3,1	3,3	4,6
Supérieur	6,6	18,2	11,2	17,3	5,5	4,5	8,1
Quartile du revenu par tête							
1 ^{er} quartile	4,0	9,0	5,1	8,4	2,5	2,3	3,8
2 ^{ème} quartile	2,7	10,2	4,6	2,8	2,5	3,1	3,8
3 ^{ème} quartile	4,6	11,1	6,2	11,4	4,0	2,7	5,0
4 ^{ème} quartile	6,1	20,1	11,7	19,6	4,9	5,0	8,2
Total	4,5	14,1	7,4	13,9	3,6	3,4	5,3

Source : Enquête SET97. **Champ :** ménages ayant réalisé la dépense.

V - Les déterminants des comportements en matière de « *famangiana* »

L'analyse descriptive exposée dans la section précédente a fourni un premier aperçu des facteurs déterminant les pratiques en matière de « *famangiana* ». Les techniques qui y ont été utilisées présentent cependant des limites, en raison des « effets de structure », c'est-à-dire des fortes corrélations entre les variables explicatives. Par exemple, on a constaté que les femmes participent moins aux « *famangiana* » que les hommes. Mais cette observation peut aussi bien résulter de la différenciation sociale liée au sexe, que d'un effet de structure tenant au fait que les femmes chefs de ménage sont en majorité à la tête de ménages monoparentaux.

Cette section a pour objectif de mettre en relief les déterminants des comportements observés en isolant les effets de chaque variable. L'analyse utilise les techniques d'analyse multivariées qui permettent de faire ressortir l'impact de chaque variable explicative « toutes choses égales par ailleurs ». Avant de procéder à l'analyse proprement dite, nous exposerons dans un premier temps les variables introduites et leurs impacts attendus, conformément au mécanisme théorique exposé en III.2 - . Ensuite, nous détaillerons les résultats du modèle tobit généralisé en deux étapes, d'abord ceux du modèle probit sur la probabilité de faire une visite, puis ceux des moindres carrés ordinaires (MCO) sur le montant engagé.

V.1 - Variables introduites et impacts attendus

V.1.1 - Modélisation de la participation

La première étape de la modélisation porte sur la participation aux visites de solidarité. A cet égard, nous avons choisi de prendre comme variable dépendante la probabilité que le ménage ait fait au moins un « famangiana » du type étudié pendant la période de référence de trois mois. Ce choix fait perdre de l'information, puisqu'on dispose du nombre de « famangiana » réalisés, qui est une information plus riche. Nous l'avons néanmoins préféré puisque le modèle probit binomial n'est pas adapté à la modélisation du nombre de « famangiana », et la modélisation aurait alors nécessité une méthodologie plus complexe à la première comme à la deuxième étape.

Les variables explicatives, pour leur part, sont les suivantes :

a - L'âge

Celui-ci agit de plusieurs manières :

- il s'agit d'abord d'une indication de la taille du réseau de relations du ménage. S'il est clair que celle-ci varie avec l'âge, le sens de la variation n'est pas simple. Des études réalisées en Occident suggèrent que la taille du réseau de relations diminue avec l'âge : c'est le cas en France pour le nombre hebdomadaire de personnes avec qui l'on discute de sujets autres que professionnels (Héran, 1988) ; de même aux Etats-Unis pour le nombre de clubs (associations) fréquentés (Glaeser et al., 2001).

Les limites du « réseau de relations » dont il faut tenir compte pour étudier les « famangiana » est néanmoins délicate. Si celui-ci était restreint aux relations amicales, on peut effectivement penser que sa taille décroît avec l'âge. Mais si l'on considère l'ensemble de la parentèle, au contraire, la taille du réseau devrait croître avec l'âge, en raison de la croissance démographique. Si l'on y ajoute aussi les simples connaissances, on peut donc penser que, dans l'absolu, la taille du réseau de relations à prendre en compte pour un « famangiana » quelconque augmente, ou du moins se stabilise avec l'âge ;

Cette affirmation est toutefois à nuancer lorsqu'on considère les types d'événements étudiés séparément. Il est possible que le réseau de relations pouvant faire appel au ménage change selon le type d'événement.

- mais il y a probablement aussi une corrélation entre l'âge du chef de ménage et la fréquence des événements au sein de son réseau de relations. Le sens de ce lien est incertain, car si on connaît en général la fréquence des différents événements sur le cycle de vie d'un individu, il n'en est pas de même si on considère son réseau de relations ;

- enfin, à Madagascar, l'élévation en âge conduit à occuper une place honorable au sein de la société : celle de « *ray aman-dreny* » (ancien). Ceux-ci sont les plus sollicités pour prononcer les bénédictions ou prendre la parole en public, comme en témoigne le proverbe « *manan-joky afaka olan-teny, manan-jandry afaka olan'entana* » (quand il y a un aîné, les problèmes de prise de parole sont résolus et quand il y a un jeune, les problèmes de transport de lourdes charges sont résolus). En ce sens, on pourrait penser que, toutes choses égales par ailleurs, les ménages âgés seraient plus sollicités et donc feraient plus de « *famangiana* » que les autres.

Au final, l'effet de l'âge, événement par événement, est difficilement prévisible. On peut tout de même avancer des prédictions pour certains événements. Ainsi, pour les décès, la partie qualitative (section II) a montré que les visites devraient concerner le réseau étendu de relations. On s'attend donc à ce que la probabilité de faire au moins une visite pour décès (« *famangiana* » *manjo*) augmente avec l'âge. Il devrait en être de même si on considère la probabilité de faire au moins une des visites étudiées ici.

La variable âge sera introduite sous forme de tranches, avec comme référence les plus jeunes (moins de 25 ans) ;

b - Le sexe du chef de ménage

Comme l'âge, l'impact de ce facteur sur la participation est peu clair. D'un côté, les femmes peuvent, toutes choses égales par ailleurs, être moins sollicitées que les hommes pour faire des « *famangiana* » puisque, traditionnellement, prendre la parole en public est plutôt un rôle dévolu aux hommes. D'un autre côté, la sociabilité peut être différente chez les hommes et chez les femmes : en France, les femmes ont un nombre hebdomadaire d'interlocuteurs légèrement plus élevé que les hommes (Héran, 1988). Il est donc difficile d'avancer une prédiction sur les différentiels de participation aux visites selon le sexe.

La variable sexe est introduite sous forme d'un dummy, les hommes étant la référence.

c - Le statut matrimonial

En principe, le réseau de relations d'un couple est, du fait de l'addition des relations familiales et amicales des partenaires, plus large que celui d'une personne seule. Pour cette raison, on s'attend à une participation plus forte chez les personnes en couple (mariés, en union libre) que chez les personnes seules (célibataires, veufs, divorcés). Par ailleurs, comparés aux couples en union libre, les couples mariés sont socialement mieux reconnus, et donc devraient être plus sollicités. On s'attend donc aux taux de participation les plus élevés chez les chefs de ménage mariés, les plus faibles chez les non en couple.

Le statut matrimonial est introduit sous forme de variables dichotomiques : « seul » (regroupement des célibataires, des veufs/veuves et des divorcé (e)s), « en union libre » et « marié ». Cette dernière modalité sera la modalité de référence.

d - Le secteur d'activité

L'enquête sur le secteur informel de 1998 (Madio, 1999a) a montré que les entreprises du secteur informel étaient, à 71%, des entreprises individuelles. Leur taille moyenne est nettement plus faible comparée à celles des entreprises publiques et formelles et, bien entendu, aux services administratifs. En outre, lorsque plusieurs personnes travaillent dans une unité informelle, ceux-ci font très souvent partie de la même famille.

Cette moindre taille des entreprises informelles signifie que les employés de l'informel ont un réseau de relations professionnelles⁸¹ moins étendu que ceux des secteurs public et formel. On s'attend donc à ce que les chefs de ménage du secteur informel fassent, toutes choses égales par ailleurs, moins de visites que ceux du formel.

Le secteur d'activité est introduit sous forme de variable dichotomique avec les modalités suivantes : formel (i.e. public et privé formel), informel et chômeur/inactif.

e - Le niveau d'éducation atteint

A l'instar de l'âge, cette variable agit de plusieurs manières :

⁸¹ Au sens de « collaborateurs », et non de clientèle.

- d'abord, elle constitue un indicateur du coût d'opportunité du ménage. Habituellement, on postule que le coût d'opportunité d'un individu est une fonction croissante de son taux de salaire, lui-même croissant avec le niveau d'éducation. En ce sens, les franges les mieux éduquées, qui présentent donc les coûts d'opportunité les plus élevés, devraient moins participer.

- cependant, faire des études poussées élargit aussi le champ des relations sociales et amène même à plus de sociabilité (Héran, 1988). Si un tel facteur prévalait, l'impact de l'éducation sur la participation aux « *famangiana* » pourrait, en revanche, être positif.

- Enfin, l'éducation formelle participe aussi à la formation des préférences sociales et à la formation des valeurs. En ce sens, les personnes peu éduquées devraient être moins sensibles aux événements « modernes » (anniversaires par exemple).

L'éducation est introduite sous forme de variable dichotomique à trois modalités : primaire ou sans éducation, secondaire (référence) et supérieur.

f - Le logarithme du revenu du ménage

Cette variable donne une indication du niveau de vie du ménage et de ses capacités financières. L'impact du revenu sur la participation est difficile à prévoir car, d'un côté, un niveau de vie élevé signifie des coûts d'opportunité plus élevés donc une participation moindre. Mais de l'autre, la richesse confère un certain prestige, qui peut amener à être plus souvent sollicité ou invité, donc à faire plus de visites. En outre, les plus démunis peuvent être amenés à éviter de faire des « *famangiana* », du fait des dépenses qu'ils occasionnent. Dans ce cas, l'impact du revenu serait positif.

Le logarithme du revenu est introduit ici en variable continue

g - La migration

Si les « *famangiana* » se passaient surtout entre Tananariviens, les migrants devraient avoir un réseau de moindre taille que les natifs, et du coup feraient moins de visites. Cette affirmation est cependant à tempérer car des visites peuvent être réalisées à l'égard de personnes résidant hors de l'agglomération où, a priori, les migrants devraient avoir davantage d'attaches que les natifs.

La variable migration est introduite sous forme de dummy, les natifs étant pris comme référence.

Tableau 22 : Effets attendus des différentes variables sur la probabilité de faire une visite

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Evénement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Age	?	?	?	?	?	+	+
Sexe : femmes	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Situation matrimoniale : En union libre ou seul	-	-	-	-	-	-	-
Secteur d'activité : Informel	-	-	-	-	-	-	-
Logarithme du revenu	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Niveau d'éducation atteint	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Migrant	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-

V.1.2 - Modélisation du montant offert

La seconde étape de la modélisation s'intéresse au montant du don offert au cours de la visite. Nous avons choisi de prendre comme variable dépendante le montant moyen dépensé par le ménage à chacun des « *famangiana* » qu'il a réalisés, c'est-à-dire le rapport entre le montant total dépensé sur trois mois et le nombre de « *famangiana* » déclarés (variable décrite au IV.2.3 - ci dessus). Nous avons préféré cette variable au montant total dépensé sur trois mois, car nous souhaitons mettre en relief les déterminants du « comportement moyen » des ménages lorsqu'ils font des visites.

Les variables explicatives sont, cette fois, les suivantes :

a - Le sexe et l'âge

L'intensité moyenne des relations pourrait être plus forte chez les femmes et les personnes les plus âgées, ce qui les emmènerait à faire des dons d'un montant moyen plus élevé ;

b - Le logarithme du revenu du ménage

La capacité de paiement d'un ménage augmente avec son revenu. Par ailleurs, conformément à l'hypothèse de « conspicuous consumption » de T. Veblen (1899), les riches peuvent aussi faire des dons importants afin de confirmer leur situation sociale. En tout cas, on s'attend à un impact positif du revenu sur les montants engagés à chaque « *famangiana* » ;

c - Le niveau d'éducation formelle atteint

Le revenu étant déjà contrôlé, l'effet du niveau d'éducation sur les montants des dons versés devrait dépendre de la variation de l'intensité moyenne des relations sociales selon l'éducation. On peut penser que celles-ci seraient plus intenses chez les plus éduqués, notamment du fait des nombreuses années passées ensemble en formation.

d - Le ratio de Mills

Cette variable, obtenue à partir des coefficients estimés en première étape, est introduite afin de contrôler l'effet de sélection.

V.1.3 - Remarques générales sur l'ensemble de l'estimation

Notre choix de modéliser les deux variables dépendantes exposées plus haut, toutes deux agrégées de niveau ménage, ne nécessite pas de connaître l'intensité des liens que le ménage entretient avec les familles qu'il a visitées. Leurs déterminants seraient, en quelque sorte, l'intensité agrégée des relations que le ménage entretient avec son environnement social.

Le statut matrimonial et le secteur d'activité du chef de ménage sont postulés comme étant des déterminants de la propension à participer aux visites de solidarité mais qui n'ont pas d'effet sur les montants engagés. Ces deux variables serviront donc à « identifier » le modèle.

Enfin, d'autres régressions incluant l'ethnie et la religion du chef de ménage dans l'équation de participation ont été estimées. Ces variables se sont avérées non significatives, et les coefficients et la significativité des autres coefficients n'ont été que très légèrement modifiés. D'autres modèles ont été aussi estimés avec le revenu par tête à la place du revenu total du ménage, là encore sans modification majeure des résultats. Nous ne présenterons donc par la suite que les résultats du modèle initial.

V.2 - Résultats du modèle probit sur la probabilité de faire au moins une visite

Un survol des indicateurs de qualité des régressions montre que les six modèles probit estimés sont globalement de bonne qualité. Tous ont convergé et les tests de nullité de l'ensemble des coefficients ont tous été rejetés.

Tableau 23 : Modélisation de la probabilité de faire un « famangiana » (modèle probit)

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Constante	-0,598***	-1,123***	-1,032***	-1,920***	-0,427*	-0,343	0,799***
Age							
Moins de 25 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25-34 ans	0,247*	-0,025	0,147	0,070	-0,078	0,254*	0,087
35-44 ans	-0,174	-0,095	0,173	0,138	-0,044	0,346**	0,112
45-54 ans	-0,044	0,364**	0,129	-0,046	-0,119	0,308**	0,007
55 ans et plus	0,057	0,281*	0,219	0,186	-0,164	0,586***	0,206
Sexe							
Homme	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Femme	-0,125	0,002	0,123	-0,046	-0,109	0,018	-0,001
Statut matrimonial							
Marié(e)	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
En union libre	-0,199	-0,389*	-0,334*	0,336	-0,486***	-0,477***	-0,647***
Seul(e)	-0,064	-0,288*	-0,259*	0,101	-0,081	-0,436***	-0,434***
Secteur d'activité							
Public, privé formel	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Informel	-0,214**	-0,368***	-0,020	-0,244	-0,053	-0,107	-0,348***
Chômeur, inactif	-0,174	0,105	-0,093	0,173	0,013	0,017	-0,023
Logarithme du revenu	0,041	0,093***	0,022	0,013	0,003	0,039	0,028
Niveau d'éducation atteint							
Primaire	0,035	-0,125	0,045	0,166	0,011	0,122	0,113
Secondaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Supérieur	-0,043	0,261**	0,280**	0,626***	0,068	0,029	0,065
Statut migratoire							
Natif	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Migrant	-0,019	-0,106	0,026	0,061	-0,044	-0,063	-0,048
N	1 022						

Source : Enquête SET97. *** : significatif à 1% ; ** : significatif à 5% ; * : significatif à 10%. Les autres variables sont non significatives ; Réf : modalité de référence.

La discussion sur l'impact théorique des variables, exposée en V.1.1 - , a prédit un impact négatif sur la participation de deux critères : le fait que le chef de ménage appartienne au secteur informel, d'une part, le fait qu'il (ou elle) n'ait pas de conjoint, d'autre part. Les résultats des estimations sont à peu près concordantes avec ces prédictions.

En premier lieu, le secteur institutionnel d'appartenance agit sur la participation aux visites de la manière prévue. L'appartenance du chef de ménage au secteur public ou formel étant pris comme référence, la variable indicatrice de l'appartenance au secteur informel possède en effet, dans les 7 estimations réalisées, un signe négatif. Cet effet du secteur institutionnel n'est cependant vraiment marqué que pour les naissances, les mariages et l'événement synthétique (avoir fait au moins une dépense parmi les six étudiées). C'est donc pour ces événements que la faiblesse de l'étendue des relations sociales des ménages informels aurait l'influence la plus marquée.

A quelques nuances près, l'impact du statut matrimonial est également conforme à ce qui est attendu. Par rapport aux chefs de ménage mariés, les « seuls » (célibataires, veufs/veuves, divorcé(e)s) participent généralement moins, sauf pour les naissances et les visites de malades, événements pour lesquels le coefficient n'est pas statistiquement significatif. Les

anniversaires et jubilés font exception, puisque le coefficient estimé des « seuls » est positif, mais celui-ci est non significatif à 10%.

Les estimations confirment également la moindre participation des chefs de ménage en union libre par rapport aux mariés. Mais les résultats sont ici plutôt surprenants puisque, quand on compare les valeurs des coefficients estimés, il ressort que les chefs de ménage en union libre présentent des probabilités de participer plus faibles que les chefs de ménages non en couple. Ce phénomène peut provenir du manque de reconnaissance sociale des personnes en union libre, effet qui semblerait l'emporter devant l'effet d'addition des réseaux sociaux des personnes en couple.

On notera également l'impact positif de l'âge sur la participation aux visites pour décès, conformément aux prédictions. En revanche, pour l'événement synthétique (avoir fait au moins un « *famangiana* »), l'âge ne ressort pas significativement.

L'élévation en âge conduit également à faire plus de visites à l'occasion d'un mariage. Pour les naissances, l'effet de l'âge n'est pas linéaire. La propension à participer, déjà élevée chez les chefs de ménage de moins de 25 ans, atteint son maximum chez les 25-34 ans. Elle diminue ensuite pour s'accroître à nouveau chez les chefs de ménage de 55 ans et plus. Cette participation élevée des chefs de ménage âgés pourrait correspondre à des visites faites à l'endroit de leurs enfants, c'est-à-dire pendant la constitution de la génération des petits-enfants.

Les mariages étant à part, le revenu n'a pas d'influence significative sur la participation. Si on considère les revenus comme un indicateur des coûts d'opportunité, cela montre que ceux-ci jouent peu sur la participation aux « *famangiana* ». En fait, le faible impact du revenu sur la participation n'est guère surprenant, puisque on a vu que les visites donnaient souvent lieu à des dons de faible montants, qui pèsent globalement peu sur le budget des donateurs. A priori, la faiblesse du revenu ne devrait donc pas être un facteur amenant les ménages à restreindre les visites, quand l'occasion se présente.

Pour les mariages, par contre, le revenu du ménage présente un effet significatif sur la participation, en l'occurrence positif. Cela pourrait provenir du fait que la formalisation d'unions, qui seules en principe donnent lieu à des « *famangiana* », sont plutôt le fait des couches les plus nanties de la population. Cette hypothèse va dans le sens des résultats de

l'enquête biographique de 1998, qui montrent que les couches les moins éduquées de population, qui sont aussi les plus démunies, formalisent moins souvent leur union (Madio, 1998c).

Cet impact positif du revenu sur la participation aux mariages peut provenir aussi de l'auto-exclusion des ménages pauvres. On a vu en effet que les mariages donnaient lieu aux dépenses les plus élevées, ce qui peut dissuader les plus démunis de participer. Il convient également de rappeler que les « *famangiana* » comptabilisés dans l'enquête SET97 sont uniquement ceux ayant donné lieu à une dépense. Il se peut que les plus pauvres se contentent de faire une visite sans rien donner, et du coup se retrouvent moins fréquemment « visiteurs » au sens de la présente enquête.

Le niveau d'éducation du chef de ménage a un impact significatif sur la participation aux visites pour mariages, événements religieux et anniversaires-jubilés. Pour ces trois types d'événements, les chefs de ménages ayant fréquenté le supérieur participent plus que les autres. Il se peut que la célébration de ces trois types de festivités soient, dans la société tananarivienne contemporaine, surtout le fait des couches les plus éduquées de la population. Sur le plan de la nuptialité, nous avons vu que cette affirmation est confirmée par les résultats de l'enquête biographique de 1998. Aucune donnée n'est en revanche disponible pour les événements religieux et les anniversaires.

Le sexe du chef de ménage, pour sa part, n'a pas d'influence significative. La moindre participation des femmes chefs de ménage aux visites de solidarité, observée dans la partie descriptive, disparaît donc quand on contrôle les effets de structure. En réalité, la faible participation des femmes découle surtout du fait qu'elles vivent dans des ménages monoparentaux.

Enfin, le statut migratoire ne joue guère sur la propension des ménages à faire des « *famangiana* ».

V.3 - Résultats de la régression MCO sur le montant moyen dépensé à chaque visite

Les différents tests ont rejeté l'hypothèse de nullité de l'ensemble des coefficients dans toutes les régressions MCO, ce qui confirme de la bonne adéquation des modèles estimés dans cette

deuxième étape. Les pourcentages de variance expliqués par les modèles (R2) sont assez élevés pour les mariages (19%), les événements religieux (24%), et les anniversaires/jubilés (32%). Par contre, ils sont faibles pour les visites de malade (9%) et, surtout, pour les décès (8%). Cela provient de la forte dispersion des montants moyens offerts à l'occasion de ces « *famangiana* », que nous avons constatée au IV.2.3 - .

Tableau 24 : Modélisation du montant moyen engagé à chaque « *famangiana* » (étape MCO d'un modèle d'Heckman)

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Au moins 1 dépense
Constante	-37,069	24,678	73,358	204,819	58,672	40,443	16,570
Age							
Moins de 25 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25-34 ans	-3,645	-35,126	-0,391	-85,791	3,176	-18,180	-8,792
35-44 ans	-3,402	-51,515*	19,508	-166,698**	-2,428	-17,698	-7,498
45-54 ans	7,784	30,130	80,765***	64,913	14,957	-6,856	14,914
55 ans et plus	24,633*	-1,905	38,391	-119,343	11,041	19,930	19,278**
Sexe							
Homme	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Femme	1,408	18,490	33,446*	133,957**	5,388	-3,726	1,577
Logarithme du revenu du ménage	6,714**	13,500**	7,388*	28,797***	3,564**	3,908**	4,902***
Niveau d'éducation atteint							
Primaire	-15,872*	-23,228	-14,762	-34,617	-10,432	-14,845*	-13,894**
Secondaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Supérieur	26,447***	76,059***	58,883**	49,104	19,468**	14,970*	31,370***
Statut migratoire							
Natif	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Migrant	4,978	39,083**	-7,097	-45,847	1,727	-2,489	2,204
Ratio de Mills	31,284	12,667	-69,797	-84,913	-42,224	-24,289	-21,188
N	296	229	238	82	289	512	782
R2	0,114	0,193	0,243	0,326	0,087	0,080	0,187

Source : Enquête SET97. *** : significatif à 1% ; ** : significatif à 5% ; * : significatif à 10%. Les autres variables sont non significatives ; Réf : modalité de référence.

Le revenu du ménage ressort positivement et de manière significative dans toutes les estimations réalisées. Cet impact positif du revenu est attendu, et signifie que les plus nantis donnent plus dans les « *famangiana* » qu'ils effectuent.

A l'exception des anniversaires et des jubilés, le niveau d'éducation du chef de ménage ressort également de manière significative dans toutes les estimations. A revenu égal, les chefs de ménages ayant fréquenté le supérieur font des dons moyens d'un montant plus élevé. Ce phénomène provient peut-être de l'existence de liens plus intenses entre les chefs de ménages ayant fréquenté l'université et les familles visitées, ou encore d'un comportement fait en réponse au prestige accordé aux personnes ayant fait des études supérieures.

L'effet de l'âge est généralement non linéaire, les plus âgés ayant souvent tendance à faire des dons plus importants, notamment pour les naissances et les événements religieux. Les

mariages sont les seuls événements pour lesquels le statut migratoire a impact significatif : à ces occasions, les migrants donnent plus. Le sexe, enfin, influence peu les montants engagés.

VI - Différentiel de taux de participation selon le type d'événement

Les « *famangiana* », qui sont, comme nous l'avons vu, des moyens de manifester la solidarité surviennent-elles plus à l'occasion d'événements heureux ou malheureux ? Cette partie tente de répondre à cette question, en rapprochant le nombre de visites réalisées au nombre d'événements susceptibles de les engendrer. En raison de la disponibilité des données, la comparaison est menée uniquement pour les décès, d'une part, et les naissances, d'autre part.

VI.1 - Méthode de comparaison

Dans les sections précédentes, nous avons pu mettre en relief les facteurs qui influent sur la propension des ménages à faire des « *famangiana* ». On peut aussi se placer du point de vue des familles ayant subi un événement susceptible de faire l'objet de « *famangiana* » (par exemple : naissance, décès, mariage, etc.). Quand un tel événement survient, la probabilité pour qu'un ménage quelconque fasse un « *famangiana* » à la famille dépend :

1. de l'appartenance du ménage au réseau de relations de cette famille ;
2. de facteurs dépendant du ménage : l'intensité de ses relations avec la famille (on a vu que de cela dépendait la probabilité qu'il soit informé de l'événement et la probabilité qu'il donne suite), de ses contraintes temporelles et budgétaires, etc.

Pour une famille donnée, ayant subi un événement d'un type donné, nous appellerons « ménages potentiellement concernés » les ménages vérifiant la première condition et « taux de mobilisation » le pourcentage de ménages de ce groupe qui viendront faire un « *famangiana* ». On peut alors écrire :

Nombre de « *famangiana* » reçus = Taux de mobilisation)*(Nombre de ménages potentiellement concernés)

L'indicateur idéal pour mesurer le degré de mobilisation qu'engendre un événement donné serait alors le « taux de mobilisation », ainsi calculé. Mais l'estimation de cette grandeur

nécessite de connaître le nombre de « ménages potentiellement concernés », ce qui est extrêmement difficile, voire impossible. Si l'on voulait juste comparer les taux de participation pour des événements différents, il serait envisageable d'éviter le calcul du « nombre de ménages potentiellement concernés ». Il faudrait avoir un échantillon de familles ayant été touchés par ces événements à la fois⁸², puis d'estimer le rapport du total de nombre de « *famangiana* » reçus, qui serait alors égal au rapport des taux de participation. Mais là encore, de telles données sont difficiles à obtenir.

A défaut de pouvoir obtenir une estimation de l'indicateur exposé précédemment, nous proposons dans cette partie de comparer le degré de mobilisation par événement par l'indicateur suivant :

$$R = \frac{\text{Nombre total de famangiana}}{\text{Nombre total d'événements}}$$

Si les deux effectifs qui figurent au numérateur et au dénominateur de cette fraction portaient exactement sur le même espace géographique, R serait une estimation du nombre moyen de visiteurs venus auprès de la famille ayant subi l'événement, pour la reconforter ou la féliciter et pour lui offrir un don⁸³. En réalité, il est probable qu'une proportion non nulle des « *famangiana* » enregistrés dans l'enquête SET97 sont faits à l'endroit de familles résidant hors de l'agglomération. De même, il existe certainement des « *famangiana* » faits par des non-résidents (donc non inclus dans le champ de l'enquête) à l'endroit des résidents. De ce fait, le nombre moyen de visites reçues, estimé par la formule précédente, dévie probablement la valeur réelle. Toutefois, sous l'hypothèse que la répartition géographique des « *famangiana* » donnés et reçus par l'agglomération d'Antananarivo ne sont pas très différents d'un événement à l'autre, on peut comparer les rapports R pour ces événements.

VI.2 - Comparaison de la participation pour les naissances et pour les décès

Pour l'estimation du rapport R exposé précédemment, le nombre total de « *famangiana* » est fourni par les données de l'enquête SET97. L'enquête permet aussi d'avoir une estimation du

⁸² Si les événements n'ont pas touché les mêmes familles, il pourrait être difficile de faire la comparaison des « taux de mobilisation », puisque les « ménages potentiellement concernés » par les événements peuvent être disjoints.

⁸³ Ce serait bien un nombre de « visiteurs » et non un nombre de « visites », puisque certaines personnes peuvent faire leur visite et leur don au travers d'associations (voir II-2-D).

nombre annuel de naissances sur les 5 précédentes années. Les données sur la fécondité fournies par SET97 ont été validées comme une bonne estimation de la réalité (voire partie sur la méthodologie).

En revanche, l'obtention du nombre de décès nécessite de recourir à des sources extérieures. Nous utiliserons une estimation du nombre de décès à Antananarivo, fournie par Régnaud (2000). Ces chiffres sont issus de l'exploitation de l'état-civil, dont la qualité a été jugée satisfaisante que ce soit en terme de couverture qu'en terme de précision des déclarations (Waltisperger et *al.*, 1998). Ces données sur la mortalité ne portant que sur la ville d'Antananarivo, les autres chiffres ont été calculés uniquement sur cet espace géographique.

Pour les décès, on aurait pu ne pas prendre en compte les décès de nourrissons morts en bas âge, qui théoriquement ne font pas l'objet de « *famangiana* » (voir II.1.1 -). Ces décès infantiles constituent une part importante de l'ensemble des décès, en raison de la prévalence d'une forte mortalité infantile. Nous n'avons pas choisi cette option, faute de données par mois révolus après la naissance et car on ne peut choisir qu'arbitrairement un âge seuil au deçà duquel un enfant ne devrait pas faire l'objet de « *famangiana* ». Le rapport R pour les décès pourrait donc être sous-estimé.

Tableau 25 : Estimation du rapport entre le nombre de « *famangiana* » et le nombre d'événements

Type d'événement	Nombre annuel d'événements correspondants	Nombre annuel de visites Correspondantes	Rapport
Naissance	16 700	294 700	17,6
Décès	6 512	569 800	87,5

Source : Régnaud (2000) pour le nombre de décès. Enquête SET97 pour les autres chiffres.

L'estimation montre que le rapport obtenu pour les décès (87,5) est cinq fois plus élevé que celui obtenu pour les naissances (17,6). Autrement dit, 5 fois plus de ménages font un « *famangiana* » à l'occasion d'un décès qu'à l'occasion d'une naissance.

VI.3 - Interprétation du résultat de la comparaison

Le résultat obtenu confirme ce qui a été observé dans les parties précédentes : les décès mobilisent une frange sensiblement plus large de la société que les naissances. Ce résultat est valable même si une partie des visites enregistrées dans l'enquête SET97 a lieu à l'endroit de familles résidant hors d'Antananarivo car, dans l'ensemble du pays, le nombre de naissances est largement supérieur au nombre de décès.

La plus forte mobilisation en cas de décès est cohérente avec ce que nous avons énoncé dans la partie qualitative (section II.1.1 -) : un décès entraîne une forte mobilisation dès le processus de diffusion d'information, où la nouvelle est largement propagée. Au contraire, en cas de naissance, le « *famangiana* » est réservé aux amis les plus proches, les autres pouvant se contenter de féliciter verbalement. Il se peut aussi que, quand ils sont informés d'un décès, les proches soient plus prompts à manifester leur solidarité par un « *famangiana* », qu'en cas de naissance. En tout cas, on peut affirmer que l'ensemble du processus de mobilisation (diffusion des informations, réponse des ménages, etc.) porte plus largement en cas de décès.

Un décès est un événement triste, tandis qu'une naissance, c'est-à-dire un élargissement de la descendance, est un événement heureux, assimilé à une augmentation de la richesse (un proverbe dit « *ny zanaka no voalohan-karena* » : les enfants sont la première richesse). En extrapolant ces résultats à l'ensemble des événements pouvant survenir dans la vie des individus, les « *famangiana* » accompagnés d'un don, manifestation du lien d'amitié (*fehimpihavanana*), ont donc lieu surtout dans le malheur⁸⁴. Au delà de l'étude des « *famangiana* », c'est peut-être une philosophie profonde chez les Malgaches qui transparait ici : ny « *voin-kava mahatratra* » (le malheur qui arrive à un parent m'atteint aussi).

VII - Conclusion

Ce chapitre a été consacré à l'étude des « *famangiana* » ou visites de solidarité, pratiques qui consistent à rendre visite à une famille à qui un événement heureux ou malheureux est survenu, à la réconforter ou la féliciter verbalement, puis à offrir un don. Il s'agit d'une coutume malgache très ancienne.

Dans le premier volet de l'analyse, nous avons pu décrire de manière qualitative les usages anciens et leurs manifestations contemporaines. Si les événements qui, traditionnellement donnaient lieu à un « *famangiana* » (comme un décès, une naissance, un mariage, la visite d'un malade) le restent, d'autres événements (comme les anniversaires) sont venus s'y ajouter. En outre, les manières dont on manifeste sa solidarité ont pu se modifier, tout comme la manière dont l'information est diffusée.

⁸⁴ On aurait pu mener aussi mener la comparaison avec les anniversaires, événements qui, chaque année, touche toute la population : on trouverait alors un rapport R beaucoup plus faible que les décès et les naissances.

Le second volet de notre analyse avait pour objectif de quantifier ce phénomène, ce qui n'a, à notre connaissance, jamais été réalisé à Madagascar. Utilisant les données de l'enquête SET97, nous avons pu mesurer les taux de participation aux « *famangiana* » réalisés à l'occasion de six types d'événements (naissance, mariage, événement religieux, anniversaire, visite d'un malade, décès) ainsi que les montants des dons engagés. Nous avons constaté une participation massive (sur trois mois, 66% des ménages ont réalisé au moins un « *famangiana* » parmi les six étudiés) mais très variable selon le type d'événement. Les décès ont le plus mobilisé puisqu'ils ont concerné, en l'espace de trois mois, plus de la moitié des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. Mariages, naissances, visite d'un malade et événements religieux ont, de leur côté, mobilisé environ un ménage sur quatre chacun. Par contre, les visites à l'occasion d'anniversaires ou de jubilés n'ont concerné que 7% des ménages. Ces chiffres montrent que si les « *famangiana* » traditionnels restent encore largement pratiqués, ceux pratiqués à l'occasion d'événements non traditionnels ont eu une diffusion inégale : les événements religieux ont, en 1997, mobilisé autant que les mariages, contrairement aux anniversaires qui, eux n'ont concerné qu'une frange marginale des ménages. L'étude des montants engagés a montré que les dons faits à l'occasion des « *famangiana* » sont faibles, pesant peu dans le revenu des ménages, et sont plutôt de nature symbolique. Ces montants sont cependant très variables d'un événement à l'autre. Ils sont également très dispersés, notamment quand le taux de participation est élevé.

Le troisième aspect de notre démarche a consisté à élaborer puis tester un modèle explicatif des comportements des ménages. Pour la participation, nous avons suggéré l'influence de deux facteurs : premièrement, la taille du réseau de relations et la fréquence des événements et, deuxièmement, les bénéfices et inconvénients apportés par le « *famangiana* ». Événement par événement, nous avons ensuite mené des régressions pour repérer les déterminants de la participation et des montants offerts. Nous avons alors mis en relief la forte différenciation de la participation selon le statut matrimonial (les chefs de ménage mariés participent plus que les autres) et le secteur institutionnel (les chefs de ménages travaillant dans le secteur informel participent moins). Les autres caractéristiques comme le sexe, l'âge ou le revenu n'ont qu'une faible influence sur la participation. Pour les montants engagés, nous avons cette fois constaté l'importance prépondérante du revenu et du niveau d'études du chef de ménage. Les différents résultats obtenus ont, en général, été cohérents avec nos hypothèses.

Dans le dernier volet de l'analyse, nous avons mené une comparaison de la mobilisation à l'occasion de deux événements : les naissances, d'une part, les décès, de l'autre. Les résultats montrent qu'un décès mobilise environ 5 fois plus de ménages qu'une naissance. Les « *famangiana* » surviennent donc surtout en cas d'événement malheureux. Si on considère les « *famangiana* » comme une manifestation du *fihavanana* ou une démarche de préservation de celui-ci, cela montre que le *fihavanana* se manifeste plus volontiers en cas de malheur, conformément à la philosophie malgache selon laquelle « *ny voin-kava mahatratra* » (le malheur atteignant un ami atteint aussi).

La forte participation de la population aux « *famangiana* » montre que cette tradition, ancienne, est encore fortement enracinée et entretenue de nos jours. L'urbanisation, la diversification des activités, la diffusion des nouvelles valeurs, les coûts d'opportunité plus élevés, autant de facteurs qui auraient pu aller à l'encontre des « *famangiana* » ne les ont pas supprimés. Bien au contraire, les plus éduqués, qui sont les plus à même d'être en contact avec d'autres cultures et d'autres valeurs, n'ont pas abandonné ces pratiques. De même, les jeunes participent largement, laissant penser que la coutume continuera de se perpétuer dans les générations proches.

Plusieurs améliorations peuvent être proposées dans notre démarche. On peut élargir le champ des événements inclus en choisissant une date d'enquête plus adaptée (incluant la période hivernale). On peut aussi envisager de raccourcir la période de référence et, en contrepartie, quantifier plus précisément les caractéristiques des « *famangiana* » réalisés (temps passé, liens de parenté avec les personnes visitées, etc.). Des données en se plaçant du côté « receveurs », c'est-à-dire portant sur des familles ayant subi des événements pouvant faire l'objet de « *famangiana* » peuvent aussi utilement compléter une description comme celle que nous avons menée, de même que des données plus qualitatives.

Une autre piste de recherche serait aussi d'étudier les solidarités en temps : par exemple les visites sans don (enquête emploi du temps) ou l'assistance aux personnes dans le besoin. Côté théorie, un cadre d'analyse plus formel pourrait être élaboré, utilisant l'approche micro-économique du capital social, qui en est encore à ses débuts. Cette démarche peut nous aider à mieux comprendre les motivations du « *famangiana* », phénomène qui présente cette spécificité d'être à la fois une dépense en temps et en argent.

Chapitre 6 – La cohabitation dans un même ménage

I - Introduction

Ce chapitre est consacré à l'étude de la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage à Antananarivo, et en particulier de la cohabitation entre parents et enfants. L'intégration de cette étude dans ce travail de thèse sur les solidarités trouve sa justification dans le fait que la cohabitation constitue une forme d'entraide, qu'il convient donc d'étudier comme les visites (*famangiana*) et les transferts monétaires et matériels entre ménages différents. Deux constatations amènent à considérer la cohabitation comme une forme de solidarité : en premier lieu, dans la mesure où cohabiter dans un même ménage implique le partage d'un certain nombre de biens utiles à la vie quotidienne. Les personnes qui cohabitent dans un même logement partagent, en effet, non seulement le même espace habitable mais aussi de nombreux autres biens collectifs comme les meubles, l'énergie ou le temps de travail domestique de ses membres. En second lieu, les cohabitants peuvent aussi se rendre différents services, se soutenir mutuellement, et se trouvent ainsi imbriqués dans un réseau d'échanges réciproques et de solidarité.

Certes, nous ne pouvons étayer l'existence d'entraide mutuelle entre membres d'un même ménage par des observations précises. Il est en effet extrêmement difficile d'observer si les membres d'un même ménage s'entraident effectivement, puisque cela aurait nécessité d'observer les échanges, monétaires, matériels ou en temps entre membres des ménages, c'est-à-dire d'étudier les transferts intra-ménages. Des informations de ce type demeurent rares. Cependant, les études montrent que la cohabitation peut vraiment être un moyen pour les individus de s'entraider. Rein et Turner (1999), faisant un historique de l'évolution des sources de revenus des personnes âgées, montrent que dans les sociétés traditionnelles, les personnes âgées, souvent, continuent de travailler jusqu'à ce qu'elles ne soient plus en mesure de subvenir à leurs besoins. A ce moment, leur famille les prend en charge, essentiellement par la cohabitation. Aux Etats-Unis, Rendall et Speare (1995) ou White et Rogers (1997) ont pu mettre en évidence l'étendue de l'entraide que s'apportent les parents et enfants qui cohabitent. A Madagascar, nous avons noté que la culture populaire accorde d'ailleurs une

grande valeur à la cohabitation sous un même toit, qui symboliserait l'union de la famille : « *velona iray trano, maty iray fasana* » (habitant sous le même toit en étant vivant, être dans la même tombe étant morts) (voir partie théorique).

L'étude se fonde sur la notion de « ménage » : sont *cohabitants* les personnes qui appartiennent à un même ménage. D'abord outil de collecte statistique, cette notion n'en représente pas moins un phénomène social qui mérite d'être étudié. Comme le souligne Marc Pilon, « *le ménage constitue l'un des modes de regroupement des individus, qui n'est pas sans signification : qu'au sein de la société, des individus, apparentés ou non, se regroupent en un même lieu pour y vivre au quotidien pendant un certain temps, ne relève pas du hasard ; cela signifie bien quelque chose, traduit nécessairement une réalité sociale et un vécu des individus, une réalité qui peut être aussi familiale et économique* » (Pilon, 2004, p 310).

D'autres aspects justifient aussi l'intérêt qu'on peut accorder à l'étude de la taille, de la composition des ménages et des formes de cohabitation. En premier lieu, le planificateur ou l'économiste peuvent s'y intéresser dans la mesure où ménage est assimilable à logement. Dans ce cadre, les modes de cohabitation constituent un des facteurs essentiels déterminant les besoins en logements, à côté de l'effectif de la population et sa structure par sexe et âge⁸⁵. En second lieu car la dimension de nombreux phénomènes peuvent se modifier si l'on prend en compte la population des individus ou le fait que celle-ci s'assemble au sein de logements, ce qui induit des économies d'échelle. C'est le cas des émissions de gaz CO₂ dans les pays développés : la part de la croissance démographique dans l'augmentation du volume de gaz émis au cours des années 1970 à 1990 passe ainsi de 18% à 41% selon qu'on considère les individus isolément ou comme regroupés au sein de ménages (MacKellar et *al.*, 1995). C'est le cas de la consommation en général, qui se modifie en fonction de la composition des ménages (Deaton et *al.*, 1989 ; Evenson et Mwabu, 1995). Enfin, le mode de cohabitation pendant l'enfance peut être un déterminant de la réussite scolaire : Townsend et *al.* (2002) montrent ainsi qu'en milieu rural de l'Afrique du Sud, les enfants qui cohabitent avec leurs deux parents atteignent généralement de meilleurs niveaux scolaires que les autres.

Notre objectif dans ce chapitre est double : d'une part, fournir des données de cadrage sur les caractéristiques et la composition des ménages de l'agglomération d'Antananarivo et, d'autre

part, mettre en relief les facteurs déterminants de la cohabitation entre parents et enfants. Après une présentation critique des données et de la méthodologie, nous décrirons la structure des ménages et les réseaux de solidarité par cohabitation dans l'agglomération d'Antananarivo. Puis, nous nous intéresserons plus spécifiquement à la cohabitation entre les parents et leurs enfants, que nous quantifierons et dont nous étudierons les déterminants. La dernière section conclut.

II - Données et méthodes d'analyse

Venant en complément du chapitre méthodologique, cette section vise à rappeler les principales définitions concernant la notion de ménage, à exposer les nomenclatures utilisées ainsi que les autres aspects méthodologiques spécifiques à l'étude de la cohabitation. La méthodologie de l'analyse multivariée (partie IV.3 -), toutefois, ne sera pas présentée ici mais dans la partie correspondante.

II.1 - Les données

L'enquête Emploi et l'enquête SET97 fournissent toutes les deux des informations permettant d'étudier la cohabitation.

II.1.1 - L'enquête Emploi

Pour l'enquête Emploi, les informations utiles pour étudier la cohabitation se trouvent principalement dans la fiche ménage. L'ensemble des individus rattachés au ménage (membres et visiteurs) y est répertorié et, pour chacun d'entre eux, on dispose du statut de résidence et du lien de parenté avec le chef de ménage (voir définitions en II.2.1 -).

Ces informations seront utilisées pour décrire la structure des ménages et les réseaux de solidarité par cohabitation (partie III -)⁸⁶.

⁸⁵ En pratique, pour projeter les ménages, on modélise les taux de chef de ménage par sexe et âge, et on applique une projection de la population totale. On pourra se référer à Louvot (1993) pour un exemple de projection du nombre de ménages prenant en compte le mode de cohabitation.

⁸⁶ Ces mêmes informations sont disponibles dans l'enquête SET97. Lorsque l'analyse ne mobilise que ces informations de la fiche ménage (comme dans la partie III -) nous privilégions l'enquête Emploi, qui porte sur un échantillon de taille plus large.

II.1.2 - L'enquête SET97

Les données de l'enquête SET97 qui permettent d'étudier la cohabitation entre parents et enfants proviennent, pour leur part, de deux parties du questionnaire individuel⁸⁷ :

- premièrement, du module « Présence des parents » (PP). Pour chaque individu de 5 ans et plus interrogé lors de l'enquête SET97, ce module renseigne sur la survie des parents, puis sur leurs caractéristiques aux 15 ans de l'enquêté (au moment de l'enquête si la personne interviewée a moins de 15 ans)⁸⁸. Pour les personnes de 15 ans et plus, on dispose notamment du nombre d'années d'études réussies des parents (variable continue) ;
- deuxièmement, de la partie « transferts » du questionnaire (posée uniquement aux chefs de ménage et à leur conjoint éventuel). Le module « Famille proche » (FP) donne notamment le nombre et les caractéristiques des enfants vivant actuellement hors du ménage du chef de ménage et/ou de son conjoint⁸⁹. Les renseignements portent sur la totalité de ces enfants lorsqu'il n'y en a qu'un ou deux. Si, en revanche, plus de deux enfants habitent hors du ménage, l'enquêteur ne collecte des renseignements que sur deux d'entre eux, choisis de manière aléatoire. Cette procédure a permis d'avoir un échantillon représentatif des enfants hors ménage des chefs de ménage et de leurs conjoints actuels, d'une taille de 591 personnes.

Ces données de l'enquête SET97 seront utilisées pour décrire et modéliser la cohabitation entre les parents et leurs enfants (partie IV -).

II.1.3 - Champ des données

Les enquêtes Emploi et SET97 ne portent que sur la population dite des « ménages ordinaires ». Elles excluent les personnes logeant dans des chambres d'hôtels, en collectivité (casernes, prisons, léproserie, asile d'aliéné, sanatorium, internat, hospice, orphelinat et couvent) ou sans-domicile. Si l'on se base sur les résultats du recensement de 1975, la proportion de personnes exclues des enquêtes ménages serait de l'ordre de 1% de la population totale (voir annexe).

⁸⁷ Rappelons que le questionnaire individuel de SET97 est posé à tous les individus de 5 ans et plus.

⁸⁸ Les informations sur le père aux 15 ans de l'enquêté ont été collectées dans le module Trajectoires-Perspectives (TP) de l'enquête Emploi.

Les données présentent d'autres limites, plus reliées à la notion de « ménage ». Elles seront évoquées dans la section II.2.1 - .

II.2 - Définitions, méthodes d'analyse

La cohabitation entre individus est ici étudiée à partir de la notion de « ménage » : sont **cohabitants** les personnes qui appartiennent à un même ménage. Il convient, avant d'aller plus loin, de rappeler la définition de ce terme et des notions qui lui sont reliées. Nous présenterons ensuite les nomenclatures de lien de parenté et la typologie des ménages qui nous serviront dans la description générale.

II.2.1 - Le ménage et les notions reliées

Dans les enquêtes Emploi et SET97, le ménage a été défini comme :

« Un groupe de personnes, avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit ou dans la même concession⁹⁰, prenant leur repas ensemble ou par petits groupes, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée "chef de ménage" » (Manuel de l'enquêteur de l'enquête Emploi, 1997).

Cette définition introduit d'autres notions :

- la notion de « membre résident » : est membre d'un ménage l'individu qui a résidé dans le ménage 6 mois ou davantage, ou qui a l'intention de le faire. Cette définition inclut en particulier le nouveau-nés et les couples qui viennent de fonder leur ménage ;
- a contrario, une personne qui réside (ou a résidé) moins de six mois dans un ménage n'en est pas membre, mais est classé comme « visiteur ». A condition qu'ils aient dormi dans le logement la veille du passage de l'enquêteur, les « visiteurs » sont traités comme les membres résidents dans l'enquête Emploi : ils sont répertoriés dans

⁸⁹ Le module FP donne le nombre d'enfants hors-ménage du chef de ménage et/ou de son conjoint. Le nombre d'enfants habitant le ménage, quant à lui, est calculable à partir des informations de la fiche ménage.

la fiche ménage et, lorsqu'ils sont âgés de 10 ans ou plus, remplissent une fiche individuelle ;

- enfin, la notion de « chef de ménage » : personne désignée comme tel par l'ensemble des membres du ménage, le « chef de ménage » possède, en principe, une certaine autorité sur les dépenses du ménage.

Une discussion plus approfondie de la notion de ménage et de son application à Antananarivo (voir annexe) aboutit aux conclusions suivantes :

- la notion de ménage est très efficace lorsqu'il s'agit de rendre compte des arrangements résidentiels, c'est-à-dire du fait de vivre sous le même toit ou non ;
- en revanche, elle est sujette à caution lorsqu'il s'agit de rendre compte des structures familiales ;

Pour la problématique qui nous préoccupe dans ce travail, celle des solidarités, le ménage possède une pertinence certaine. Elle implique, en effet, le partage d'espace habitable et de nombreux autres biens par ses membres. Plus encore, la définition du ménage utilisée implique que le partage ne se réduit pas à celui du logement, mais aussi aux repas et même aux revenus.

L'étude possède cependant des limites, qu'il convient de garder à l'esprit :

- en premier lieu, étant donné les modes de cohabitation à Antananarivo (plusieurs ménages peuvent vivre dans le même logement, voire dans la même pièce), l'ampleur des solidarités par cohabitation, mesurée via les ménages, pourrait être légèrement sous-estimée. En effet, des difficultés de repérage peuvent avoir sous-représenté des ménages « secondaires » dans certains logements ;
- en second lieu, les différents concepts utilisés parallèlement à la notion de ménage (membre d'un ménage, chef de ménage, etc.) ne permettent pas toujours d'identifier avec certitude les hébergés et les hébergeants, autrement dit les pourvoyeurs et les bénéficiaires dans ce type de solidarité. L'interprétation des résultats reste donc imparfaite pour identifier le sens de l'entraide par cohabitation.

⁹⁰ Le terme « concession », qui désigne un mode de regroupement spatial d'un ensemble de maisons en certains pays africains (Lacombe et Lamy, 1989), semble hors-propos à Madagascar. A Antananarivo, du moins, aucune

II.2.2 - Les liens de parenté

Pour chaque individu présent dans les ménages échantillonnés, l'enquêteur établit le « lien de parenté avec le chef de ménage ». Outre celui de « chef de ménage », six types de liens de parenté ont été distingués :

- conjoint : désigne l'époux(se) ou la personne vivant en union libre avec le chef de ménage⁹¹ ;
- enfant ;
- père ou mère ;
- autre parent ;
- domestique

Par convention, lorsqu'il existe un lien de parenté entre le chef de ménage et le domestique, le statut de domestique l'emporte.

L'étude de la structure des ménages et la mesure du partage mis en œuvre en leur sein font partie de nos objectifs dans la phase descriptive. Nous exposons ici la méthodologie de ces analyses.

II.2.3 - Typologie des ménages

Décrire la structure des ménages suppose l'existence d'une typologie qui permet de les différencier. La nomenclature que nous avons utilisée se base sur les liens de parenté avec le chef de ménage. Elle est fondée sur l'existence du noyau conjugal du chef, et distingue six catégories de ménages⁹² :

- unipersonnel ;
- couple sans enfant ;

organisation spatiale de ce type n'a été rencontrée lors des enquêtes menées. Aussi, ce terme pourrait être, sans dommage, supprimé de la définition.

⁹¹ Ce lien de parenté n'a concerné qu'une seule personne par ménage au plus, en l'absence de polygamie à Antananarivo.

⁹² Cette nomenclature est notamment utilisée par le Projet Madio dans l'exploitation des enquêtes annuelles sur l'emploi (Madio, 1995 et suivantes).

- nucléaire monoparental : comprenant le chef de ménage, lequel n'a pas de conjoint, et un ou plusieurs de ses enfants ;
- nucléaire strict : comprenant un couple et un ou plusieurs de leurs enfants ;
- élargi monoparental : comprenant un adulte chef de ménage, sans conjoint et, au moins un autre membre n'appartenant pas à la famille nucléaire du chef de ménage (conjoint et enfants) ;
- ménage élargi : comprenant le chef de ménage et son conjoint, éventuellement leurs enfants, et des membres ne faisant pas partie de la famille nucléaire du chef de ménage.

Dans ces définitions, la présence de domestiques n'intervient pas.

Cette nomenclature présente l'avantage de la simplicité, mais son utilisation ne doit pas mener à des conclusions abusives, surtout pour les ménages « élargis » (les deux dernières catégories), qui ne sont pas forcément de grande taille. La catégorie « élargi monoparental » inclut tous les ménages complexes, dans lesquels le chef de ménage n'a pas de conjoint. Un ménage complexe où le chef de ménage vit en couple sera classé dans la catégorie « élargi ». Par exemple, un ménage comprenant un chef de ménage âgé veuf ou divorcé, et la famille nucléaire d'un de ses enfants, sera classé comme « élargi monoparental », de même qu'un ménage de deux personnes non apparentées. Cet exemple montre qu'un ménage défini comme « élargi » selon notre nomenclature n'est pas forcément de grande taille.

II.2.4 - Mesure du partage au sein des ménages

Une section de ce chapitre a pour objectif de quantifier l'ampleur du partage de ressources induit par la cohabitation. Ce paragraphe expose le mode de calcul des indicateurs utilisés pour ce faire.

a - Les ratio de dépendance

Les premiers indicateurs que nous avons calculés sont les « ratio de dépendance » qui, dans chaque ménage, rapportent le nombre de personnes sans ressources (*i.e.* de dépendants) et celui de personnes ayant des ressources. Deux types de ratios de dépendance ont été calculés : le premier, théorique, est basé uniquement sur la composition par âge. Il est établi en

considérant que la population dépendante est celle âgée de moins de 15 ans ou de 60 ans et plus (60 ans étant l'âge légal de départ à la retraite), et se calcule donc comme le rapport entre le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans, augmenté du nombre 60 ans et plus au nombre de 15-59 ans.

Le second ratio de dépendance, effectif, est basé sur le statut d'activité des membres du ménage. Il est obtenu en faisant l'hypothèse que ce sont les actifs occupés qui prennent en charge les inactifs et les chômeurs. Il rapporte donc le nombre de personnes inactives ou chômeurs à celui d'actifs occupés.

b - La quantification des revenus des ménages

Les seconds indicateurs portent sur le revenus des ménages. Nous avons calculé respectivement le revenu⁹³ par tête et le revenu par unité de consommation. Les unités de consommation sont des coefficients destinés à tenir compte des économies d'échelle dues au partage de biens collectifs par les membres du ménage (voir partie théorique)⁹⁴. L'échelle d'équivalence que nous utilisons ici a été estimée par J.R. Ravelosoa (1999) à partir des données de l'enquête sur la consommation de 1998. Elle tient aussi compte des différences physiologiques dans les besoins énergétiques des individus (enfants ou adultes), si bien que l'échelle attribue la valeur de 1 pour le premier adulte du ménage, 0,8 pour les autres adultes (15 ans ou plus) et 0,7 pour chaque enfant de moins de 15 ans.

c - Le taux de pauvreté

Le dernier indicateur que nous avons calculé est le pourcentage d'individus « pauvres » selon le type de revenu considéré. La pauvreté est mesurée en un sens monétaire : sont pauvres les personnes qui disposent, pour vivre, de moins de 1\$ par jour en parité de pouvoir d'achat, soit l'équivalent de 41 100 Fmg /mois en 1997 (Razafindrakoto et Roubaud, 1999)⁹⁵. Le taux de pauvreté a été calculé selon deux hypothèses : dans la première, tous les individus vivent de leur revenu personnel et aucun partage n'a lieu (en particulier, un revenu nul est attribué aux

⁹³ Le revenu considéré ici est la somme du revenu d'activité des actifs du ménage et du principal revenu éventuellement perçu par les inactifs (par exemple pension, revenus du patrimoine, etc.).

⁹⁴ De ce fait, le revenu par unité de consommation est systématiquement supérieur au revenu par tête.

⁹⁵ Il s'agit d'un critère de pauvreté parmi tant d'autres, uniquement destiné ici à mettre en relief l'apport de la cohabitation sur la réduction de la pauvreté. La discussion du concept de « pauvreté » et de sa mesure a fait l'objet de nombreuses analyses par ailleurs ([Donner une référence récente ici, 20XX](#))

personnes sans revenu) ; dans la seconde, on fait l'hypothèse que les individus appartenant à un même ménage mettent en commun l'ensemble de leurs revenus, et que la totalité est partagée à égalité à tous les membres du ménage⁹⁶. On peut alors mesurer le revenu de chaque membre du ménage par le revenu moyen du ménage, c'est-à-dire le revenu par tête, ou le revenu par unité de consommation si on tient aussi compte de l'existence d'économies d'échelle.

III - Description générale : les ménages et les réseaux de solidarité par cohabitation

Cette partie se propose de décrire la taille et la composition des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997. Cette description, habituelle à la suite de tous les recensements et enquêtes auprès des ménages, est ici menée sous l'angle des solidarités. La cohabitation dans un même ménage étant considérée comme une forme de solidarité, on cherchera à décrire les réseaux concernés, notamment leur dimension et leur composition. On cherchera aussi à quantifier les ressources mises en partage à travers ce type de solidarité et son impact sur le bien-être individuel. Dans la mesure du possible, nous tenterons de mettre en perspective la situation de l'agglomération d'Antananarivo en la comparant avec d'autres régions.

Etant donné la valorisation de la cohabitation dans la culture traditionnelle malgache, qui symboliserait l'union des membres d'une grande famille de leur vivant, à l'instar du tombeau après la mort on s'attendrait à observer plutôt des ménages de grande taille, à structure étendue. Toutefois, on a aussi noté une philosophie malgache plutôt ambivalente vis-à-vis de la cohabitation puisqu'il est déconseillé de vivre avec ses proches parents (voir partie théorique). Les modifications des valeurs ou la modernisation sont autant de facteurs qui pourraient jouer dans l'autre sens, c'est-à-dire celui d'une réduction de la taille des ménages et leur nucléarisation (Goode, 1963). En Afrique, cependant, on n'a pas observé de baisse de la taille des ménages dans les années 70, mais au contraire leur augmentation, ce qui s'explique pas les évolutions démographiques, sociales et économiques (Locoh, 1988).

⁹⁶ Cette hypothèse est bien sûr discutable, comme le montrent les travaux sur la distribution des ressources entre membres de ménage (Schneider, 2003). D'autres hypothèses peuvent être émises, par exemple comme celles de Rendall et Speare (1995).

La description se décline en quatre parties : nous parlerons premièrement de la taille des ménages, puis de leur structure, ensuite des liens de parenté entre cohabitants et, enfin, des ressources des ménages et de l'impact de la cohabitation sur les niveaux de vie.

III.1 - Préalable : l'accueil de courte durée

La description des ménages de l'agglomération d'Antananarivo se fera en se basant sur la population « résidente ». Avant d'aller plus loin, il convient de dire quelques mots des non-résidents répertoriés dans les ménages enquêtés. Outre l'aspect méthodologique, cette description trouve tout son intérêt dans le cadre de cette thèse, puisque l'accueil de courte durée peut être assimilée à une forme de solidarité, en l'occurrence l'hospitalité (Informations Sociales, 2000).

En utilisant la pondération de l'enquête, 1 028 600 personnes ont été dénombrées dans les ménages de l'agglomération d'Antananarivo lors de l'enquête Emploi 1997. Les membres des ménages se répartissaient ainsi : 95,4% ont dormi dans le ménage (statut de résidence : « présent »), et 4,1% n'y ont pas dormi (statut de résidence : « absents »).

Les visiteurs, c'est-à-dire les personnes ayant dormi dans le ménage la veille de l'enquête sans en être membre, étaient estimés à 5 500 personnes, soit 0,5% de l'effectif dénombré. Une tabulation simple de leurs caractéristiques (sexe, âge et statut d'activité) montre que ces personnes sont plus souvent des femmes, et plus souvent actifs occupés que les résidents. Mais les différences ne sont pas très marquées.

Tableau 26 : Répartition de la population enquêtée selon critère de résidence (en %)

Caractéristiques	Résidents		Visiteurs	Total
	Présents	Absents		
Sexe				
Homme	48,2	55,1	42,3	48,5
Femme	51,8	44,9	57,7	51,5
Age				
Moins de 15 ans	39,6	28,1	38,6	39,2
15-24 ans	19,7	18,4	18,4	19,6
25-59 ans	36,6	48,9	37,2	37,1
60 ans et plus	4,1	4,6	5,9	4,2
Statut d'activité				
Actif occupé	43,5	59,3	47,5	44,2
Inactif, chômeur	56,5	40,8	52,5	55,8
Total	100	100	100	100
% dans la population	95,4	4,1	0,5	100

Source : Enquête Emploi 1997

1,7% des ménages ont accueilli un ou plusieurs visiteurs la veille du passage de l'enquêteur dans le logement. La distribution des ménages selon la présence de visiteurs montre que

l'accueil de telles personnes s'observe pour toutes les catégories de ménages, même si les ménages « chômeurs, inactifs » semblent davantage concernés (Tableau 27).

Tableau 27 : Répartition des ménages selon présence ou absence de « visiteurs » la veille de l'interview (en %)

Présence d'un visiteur la veille de l'interview	Statut du chef de ménage				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur, inactif	
Sans visiteur	17,8	25,1	43,9	13,2	100
Avec visiteur	17,6	23,7	42,2	16,6	100
Total	17,8	25,0	43,9	13,3	100
% de ménages ayant accueilli un visiteur	1,6	1,6	1,6	2,1	1,7

Source : Enquête Emploi 1997

Enfin, cette description a montré une proportion de « visiteurs » plutôt faible sur une période de référence d'un jour, mais qui s'élèverait sans doute rapidement si l'on collectait l'information sur une période de référence plus longue. Par ailleurs, il n'y a pas de différence nette de caractéristiques entre les résidents et visiteurs, d'une part, puis entre ménages ayant pratiqué l'hospitalité et les autres, d'autre part. Les données sont toutefois trop sommaires pour en déduire des conclusions sur les pratiques d'hospitalité des ménages.

Dans la suite de l'exposé, les statistiques présentées porteront uniquement sur les membres résidents des ménages, qu'ils soient « présents » ou « absents ».

III.2 - La taille des ménages

III.2.1 - Une taille des ménages faible, et en diminution

Un ménage de l'agglomération d'Antananarivo comprend en moyenne 4,7 personnes, domestiques non pris en compte⁹⁷. Sur les 212 000 ménages que compte l'agglomération en 1997, la majorité (53%) comprend entre 4 et 6 personnes. Malgré une taille maximale très élevée (le plus grand ménage de l'échantillon compte 17 personnes), seule une minorité des ménages (6%) est constituée de plus de 9 personnes. La prise en compte des domestiques fait à peine augmenter la taille moyenne des ménages d'Antananarivo, qui passe alors à 4,8 personnes par ménage (Tableau 28).

⁹⁷ Sauf mention contraire, l'ensemble des chiffres présentés dans cette section portent sur la population hors-domestique. Une description plus détaillée des domestiques est réalisée dans la section sur les liens de parenté avec le chef de ménage (III.4 -).

Tableau 28 : Répartition des ménages selon leur taille

Taille du ménage	Population considérée	
	Domestiques exclus	Domestiques inclus
1	5,3	5,1
2	9,7	9,0
3	13,6	13,3
4	22,2	20,9
5	18,1	18,7
6	12,6	13,2
7	7,1	7,7
8	5,8	6,2
9 et plus	5,6	5,9
Total	100	100
Taille moyenne	4,7	4,8

Source : Enquête Emploi 1997

Une comparaison avec d'autres espaces géographiques indique que cette taille moyenne des ménages de l'agglomération d'Antananarivo est peu élevée, compte tenu du contexte démographique. Elle est plus faible que ce qui est enregistré dans l'ensemble de Madagascar, qui est de 5,1 (Instat, 2000). Elle est aussi plus faible que la taille moyenne des ménages dans de nombreuses régions d'Afrique à croissance démographique rapide et à population jeune : 5,3 personnes parmi la population africaine à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 1978-1979 (Antoine et Herry, 1983), 5,6 en milieu urbain au Maroc (Cered, 1996), 5,28 en Afrique Australe entre 1970-1983, 5,3 pour l'ensemble de l'Afrique à la même période (Locoh, 1988). Par ailleurs, si l'on se place dans une perspective temporelle, la comparaison des résultats des recensements de 1960 et de 1993⁹⁸, dans la ville d'Antananarivo montre que la taille moyenne des ménages y a diminué dans le temps, passant de 5,0 à 4,5 personnes par ménage (Insre, 1960 ; Instat, 1995) (Tableau 29). On n'observe donc pas une augmentation de la taille moyenne des ménages, comme dans la trentaine de pays d'Afrique étudiés par Locoh (1988) dans les années 70, mais bien une réduction, ce qui irait plutôt dans le sens des hypothèses de Goode (1963).

Bien que plutôt faible, la taille des ménages d'Antananarivo se situe cependant loin de celles observées dans les pays occidentaux, qui ont continuellement diminué dans les années 70 et 80 (Keilman, 1987) : 2,4 personnes par ménage en France en 1999 (Cristofari et Labarthe, 2001), 2,6 pour l'Europe des 15 (Eurostat, 1996). Le contraste entre Antananarivo et les pays occidentaux est particulièrement saisissant pour la proportion de ménage d'une personne : proche de 30% en Europe, contre à peine 5% à Antananarivo.

⁹⁸ Le ménage a été défini de la même manière lors de ces deux recensements, contrairement à celui de 1975.

Tableau 29 : Taille moyenne des ménages à Madagascar et dans divers pays

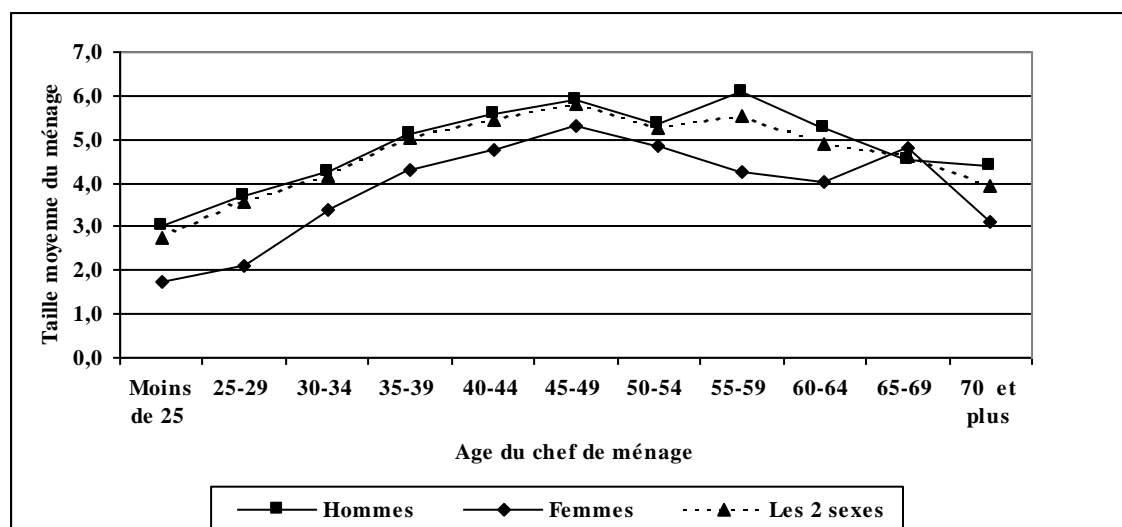
Pays, ville ou zone d'étude	Année du recensement ou de l'enquête	Source des données	Taille moyenne des ménages	Proportion de ménages d'une personne (%)
Madagascar, 6 grandes villes	1959 à 1960	Recensements urbains (Insre, 1966)	4,3	12,2
Ville d'Antananarivo	1960	Idem	5,0	6,8
Madagascar	1993	Recensement général de la population et de l'habitat (Instat, 1995)	4,7	7,5
Madagascar urbain	1993	Idem	4,5	8,8
Madagascar rural	1993	Idem	4,7	7,1
Ville d'Antananarivo	1993	Recensement général de la population et de l'habitat (BDE, 1993)	4,53	n.d
Madagascar	1999	Enquête prioritaire auprès des ménages (Instat, 2000)	5,1	n.d.
Madagascar, urbain	1999	Idem	4,9	n.d
Madagascar, rural	1999	Idem	5,2	n.d
Ville d'Antananarivo	1999	Idem	4,6	n.d
France	1999	Recensement de la population (Cristofari et Labarthe, 2001)	2,4	31
Europe des 15	1990/1991	Recensements nationaux (Eurostat, 1996)	2,57	26,7
Maroc	1995	Enquête nationale sur la famille (Cered, 1996)	6,0	3,9
Maroc urbain	1995	Idem	5,6	4,5
Maroc rural	1995	Idem	6,6	3,1
Abidjan (Côte d'Ivoire), population africaine	1978-1979	Enquête démographique à passages répétés (Antoine et Herry, 1983)	5,3 dont Ivoiriens : 6,29	12,4*

n.d. : non disponible dans la source. (*) : calculé par nous à partir des tableaux IV et IX de la source citée.

III.2.2 - Taille des ménages et âge du chef

La taille des ménages évolue selon l'âge du chef : elle augmente d'abord, culminant à presque 6 personnes aux alentours de 55-59 ans, puis diminue à partir de cet âge, pour ne plus valoir que 4 personnes lorsque le chef de ménage est âgé de 70 ans et plus. Cette évolution en U inversé de la taille des ménages avec l'âge est constatée quel que soit le sexe du chef de ménage. Par ailleurs, les ménages dirigés par une femme sont généralement de moindre taille par rapport à ceux dirigés par un homme (Figure 3).

Figure 3 : Taille moyenne des ménages selon l'âge du chef



Source : Enquête Emploi 1997

III.3 - Structure des ménages

III.3.1 - La prépondérance des ménages nucléaires

Lorsqu'on ventile les ménages selon les six catégories de notre nomenclature (voir II.2.3 -), il ressort une forte prépondérance de ménages nucléaires, c'est-à-dire composés d'un couple avec un ou plusieurs de leurs enfants (famille nucléaire). Ces derniers représentent, en effet, plus de la moitié des ménages. Si on leur ajoute les ménages nucléaires monoparentaux, qui représentent près de 9%, et les couples sans enfant, la proportion de ménages ne comprenant que le conjoint et/ou les enfants du chef de ménage atteint 66%. Il n'en reste pas moins que les ménages « élargis », c'est-à-dire incluant des membres autres que le noyau familial du chef, représentent 28% des ménages (Tableau 30).

Tableau 30 : Répartition des ménages selon caractéristiques du chef et type

Caractéristiques du chef de ménage	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	Total
Sexe							
Homme	3,2	6,8	1,7	63,1	3,8	21,4	100
Femme	14,8	0,5	42,0	0,5	41,5	0,7	100
Age							
Moins de 30 ans	12,6	10,8	3,6	53,3	9,3	10,5	100
30-39 ans	3,2	5,4	5,7	64,5	5,2	16,1	100
40-49 ans	1,9	2,4	12,8	57,4	6,7	18,9	100
50-59 ans	3,7	4,0	11,8	42,7	16,0	21,8	100
60 ans et +	9,0	8,5	11,0	22,9	25,1	23,6	100
Total	5,3	5,7	8,8	52,0	10,5	17,7	100

Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte.

Cette prépondérance des ménages nucléaires semble constituer une spécificité de Madagascar⁹⁹ par rapport à d'autres pays africains. Par exemple, les ménages constitués d'un couple, avec ou sans enfant, représentaient, en 1993, 24,6% des ménages urbains du Kenya, 17,4% de ceux du Sénégal¹⁰⁰, et 38% des ménages de la Côte d'Ivoire (Tracuzzi et Pilon, 1997 ; Vimard et N'cho, 1997). La proportion de ménages nucléaires à Antananarivo se rapproche plus de celle des pays développés comme la France, où 64% des ménages étaient, en 1999, composés d'une seule famille¹⁰¹ (Cristofari et Labarthe, 2001).

18% des ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont dirigés par une femme. De plus, le sexe du chef de ménage constitue un facteur déterminant de sa composition : les ménages dirigés par une femme sont, en effet, monoparentaux dans presque la totalité des cas. Cela provient du fait que, lorsque le chef de ménage est en couple, il est très rare que la femme soit déclarée comme chef de ménage. Les femmes chefs de ménage sont pour la plupart veuves (56%) ou divorcées (29%), et se retrouvent donc seules le plus souvent à la suite d'une rupture d'union. Il convient de soulever l'importance numérique des ménages monoparentaux à Antananarivo (19,3% des ménages).

Les ménages constitués d'une seule personne ou d'un couple sans enfant représentent respectivement 5,3% et 5,7% des ménages. Les proportions de ménage dans ces deux catégories sont plus élevées quand le chef de ménage est jeune, âgé de moins de 30 ans (23%) ou, au contraire, âgé de 60 ans ou plus (18%).

III.3.2 - Les solidarités par accueil sont-elles le fait des ménages fortunés ?

On peut tenter de vérifier l'hypothèse selon laquelle les solidarités par accueil seraient plutôt le fait des chefs de ménage fortunés. Un tel phénomène devrait se traduire par un pourcentage de ménages « élargis » plus élevé chez les chefs de ménages relativement aisés, en l'occurrence ceux travaillant dans le secteur public ou privé formel. Or, la répartition des

⁹⁹ La proportion de ménages nucléaires sur l'ensemble de Madagascar est très proche de celle d'Antananarivo : d'après les données de l'enquête permanente auprès des ménages de 1993-1994, 60% des ménages malgaches sont constitués d'une famille nucléaire ou d'un couple sans enfant (Instat, 1995).

¹⁰⁰ La comparaison est cependant à considérer avec précaution, en raison des ménages polygames : inexistant à Antananarivo, ceux-ci représentent 0,3% des ménages urbains au Kenya, 11% au Sénégal. Ils ne sont pas comptés dans le pourcentage de ménages nucléaires.

¹⁰¹ Ce pourcentage comprend les couples sans enfants (24,8% des ménages français) et les familles avec enfants, que les parents soient en couple ou non (38,9% des ménages). Il est donc à comparer au pourcentage de ménages composés uniquement du conjoint et/ou les enfants du chef de ménage, soit 66% à Antananarivo.

ménages selon le type et le secteur d'activité du chef (Tableau 31), semble montrer qu'il n'y a pas de correspondance particulière entre caractère élargi du ménage et statut d'activité du chef. La distribution des ménages « élargis » par secteur d'activité du chef est, en effet, quasiment identique à celle de l'ensemble des ménages. Par exemple, 18,1% des ménages élargis sont dirigés par une personne travaillant dans le secteur public, et 17,8% pour l'ensemble. L'hypothèse selon laquelle la cohabitation servirait à réduire le coût de fonctionnement des entreprises familiales informelles semble aussi réfutée par les données. Les « ménages informels » sont certes plus fréquemment nucléaires que la moyenne, mais on observe également une faible correspondance entre caractère élargi du ménage et travail du chef dans le secteur informel.

Tableau 31 : Répartition des ménages par type et secteur d'activité du chef de ménage

Statut du chef de ménage	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	Ensemble
Public	5,9	11,8	11,8	21,9	11,6	18,1	17,8
Prive formel	15,1	32,8	15,5	29,3	12,2	25,3	25,0
Informel	33,8	40,7	51,9	44,0	41,3	45,0	43,9
Inactif, chômeur	45,2	14,7	20,8	4,9	35,0	11,7	13,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte.

En revanche, les ménages « élargis monoparentaux » sont plus marqués : ils ont, en effet, plus fréquemment à leur tête un chef inactif ou chômeur (35%, contre 13,3% pour l'ensemble des ménages), âgé de 60 ans et plus (32% contre 13,7% pour l'ensemble) et de sexe féminin (70% contre 17,7% pour l'ensemble). Cette répartition laisse penser que ces ménages « élargis monoparentaux » sont dirigés plutôt par des chefs âgés, ayant eu une rupture d'union, qui vivent avec un ou plusieurs enfants. L'analyse peut être approfondie, dans un travail futur, par des modélisations comme celles menées par Rapoport (2004).

III.4 - Statuts à l'intérieur des ménages

La description des ménages peut être aussi réalisée en se focalisant non plus sur leurs caractéristiques agrégées mais sur celles de leur membres, pris individuellement. Cette partie se propose de faire cette description, en se basant sur le lien de parenté avec le chef de ménage ou « statut dans le ménage », dont les modalités sont exposées en II.2.2 - . Cette variable permet notamment de reconstruire la composition familiale du ménage, comme dans la section précédente.

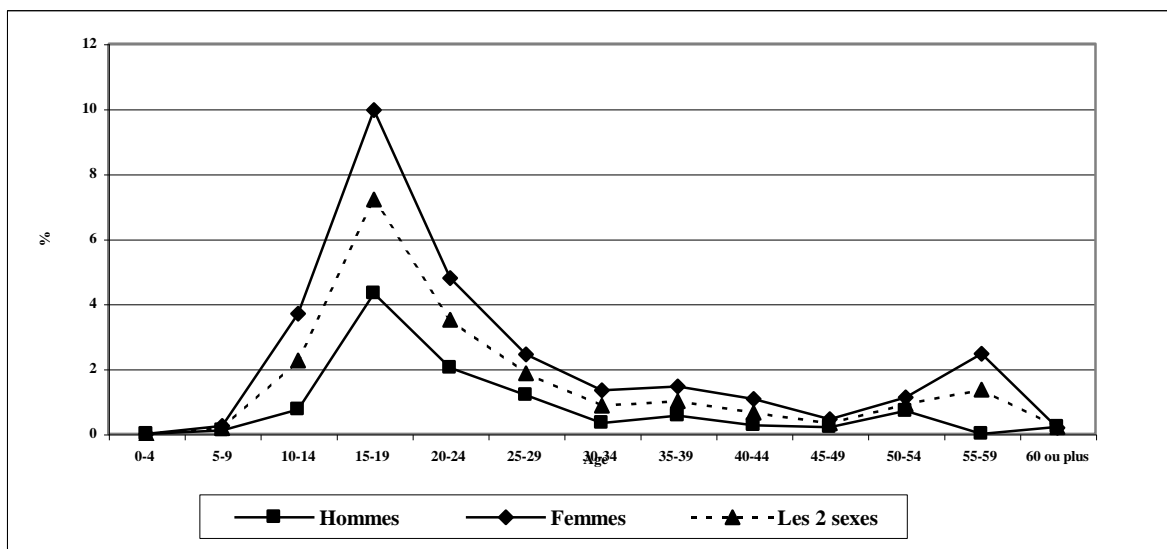
Il est naturel d'établir le statut dans le ménage en fonction de l'âge de l'individu. En effet, le statut dans le ménage se modifie à mesure que l'âge augmente : jeune, on est souvent hébergé par un chef de ménage, et en devenant adulte, on fonde son propre ménage. Les statistiques relatives à cette partie seront donc établis par âge.

Avant de passer à l'analyse de la répartition de la population selon les différents statuts, il convient d'abord de discuter de celui de « domestique ».

III.4.1 - Le statut de « domestique »

Le statut de domestique est une modalité particulière de la nomenclature utilisée. En effet, à proprement parler, « domestique » ne désigne pas un lien de parenté avec le chef de ménage mais plutôt une situation particulière sur le marché du travail, en l'occurrence l'exercice d'un service rendu aux ménages. Cependant, certains domestiques résident de manière durable dans le logement de leur employeur et sont, de ce fait, membres du ménage de ce dernier. Ce sont ces individus qui sont étudiés dans les paragraphes suivants, et non le phénomène de domesticité en général.

Figure 4 : Proportion de domestiques par âge



Source : Enquête Emploi 1997.

Les domestiques résidant dans le ménage de leur employeur représentent 1,8% de la population de l'agglomération d'Antananarivo, ce qui correspond à 7,5% des ménages. Trois quart d'entre eux sont des femmes. Les premiers domestiques résidant dans les ménages

apparaissent dès 10 ans, voire quelques années avant d’atteindre cet âge, mais c’est entre 15 et 20 ans qu’ils sont les plus nombreux, atteignant 7,2% de la population des ménages.

Le statut de domestique est étroitement lié à la migration. La moitié des domestiques résidant dans les ménages sont, en effet, des migrants, contre à peine 20% au niveau de toute la population. Les migrants représentent même presque les deux tiers des domestiques âgés de 15 à 19 ans.

Nous allons désormais continuer nos analyses du statut dans le ménage en excluant les domestiques. Le Tableau 32 donne la répartition de la population selon l’âge et le lien de parenté avec le chef de ménage.

Tableau 32 : Répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Age	Lien de Parenté avec le chef de ménage						Total
	Chef de ménage	Conjoint	Enfant	Père ou mère	Autre parent	Non apparenté	
0-4 ans	0,0	0,0	82,6	0,0	17,3	0,1	100
5-9 ans	0,0	0,0	85,7	0,0	13,9	0,4	100
10-14 ans	0,0	0,0	85,9	0,0	13,7	0,5	100
15-19 ans	0,6	2,5	79,2	0,0	16,8	0,9	100
20-24 ans	10,8	17,4	52,5	0,0	18,3	1,0	100
25-29 ans	27,1	30,6	30,8	0,0	10,6	1,0	100
30-34 ans	39,7	37,4	15,4	0,0	7,0	0,5	100
35-39 ans	46,4	40,3	9,4	0,0	3,8	0,1	100
40-44 ans	57,5	34,4	4,1	0,1	3,6	0,3	100
45-49 ans	57,3	35,9	2,8	0,2	3,6	0,1	100
50-54 ans	63,3	31,3	1,9	1,6	1,9	0,0	100
55-59 ans	62,5	31,1	0,4	2,2	3,9	0,0	100
60 ans ou plus	68,8	19,5	0,6	5,9	5,3	0,0	100
Total	21,1	15,9	50,5	0,3	11,7	0,5	100

Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte.

III.4.2 - La probabilité d’être chef de ménage ou conjoint de chef de ménage

Le chef de ménage constitue le point d’ancrage de la description des ménages. Sous réserve des limites inhérentes au concept de « chef de ménage », on peut considérer l’accès au statut de chef de ménage ou de conjoint de chef de ménage comme un signe d’émancipation. Il est donc intéressant d’analyser la probabilité, pour chaque individu, d’être chef ou conjoint du chef de ménage. On a ici regroupé ces deux modalités en une seule, qu’on pourrait qualifier « d’adulte principal » du ménage.

Figure 5 : Proportion d'individus chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage par sexe et âge



Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte.

Globalement, la proportion d'individus chef de ménages ou conjoints de chef de ménage augmente avec l'âge. Avant 20 ans, à peine 3% des individus possèdent ce statut. Cette proportion croît ensuite régulièrement, dépassant les 50% entre 24 et 29 ans, et se maintenant à un niveau élevé (plus de 90%) après 40 ans. Même si des différences apparaissent selon le sexe, on peut dire que la grande majorité des adultes de l'agglomération d'Antananarivo sont chefs ou conjoints de chefs de ménage.

Aux âges jeunes (avant 35 ans), les femmes sont, plus fréquemment que les hommes, adultes principaux de leur ménage. Ce phénomène s'explique sans doute par l'entrée en union plus précoce des femmes, qui s'accompagne d'une indépendance résidentielle plus rapide. La différence entre les sexes s'estompe entre 35 et 54 ans, pour basculer en faveur des hommes après 55 ans. Au delà de cet âge, la proportion d'hommes, adultes principaux de leurs ménage, reste à peu près constant, tandis que celle des femmes diminue, pour tomber à 81,2% chez les femmes de 60 ans ou plus. Cette dernière série d'évolutions peut, cette fois, provenir de la mortalité différentielle entre les sexes et de la manière dont les personnes âgées seules sont prises en charge. En raison de leur plus grande longévité, les femmes âgées se retrouvent en effet plus rapidement sans conjoint que les hommes. On peut alors supposer qu'elles deviennent hébergées par leurs enfants adultes, perdant ainsi leur statut d'adulte principal du ménage.

III.4.3 - On cohabite surtout avec les membres de sa famille...

Les personnes qui cohabitent sont, dans une écrasante majorité, des apparentés. En excluant les domestiques, seulement 0,5% des individus n'ont aucun lien de parenté avec le chef de leur ménage. De ce fait, à un niveau agrégé, seuls 1% de ménages comprennent des membres non apparentés au chef de ménage, ce qui montre que la cohabitation a lieu essentiellement entre personnes apparentées.

La proportion d'individus non apparentés à leur chef de ménage ne dépasse jamais 1%, quel que soit l'âge considéré. Les pourcentages de non apparentés les plus élevés sont observés chez les 20-29 ans, âges d'insertion dans la vie adulte. A partir de 50 ans, par contre, il n'y a quasiment plus de personnes non apparentées au chef de leur ménage. Aux âges élevés, les chefs de ménages ou conjoints de chefs de ménage restent majoritaires, mais une part non-négligeable (5,9%) des individus sont « père ou mère du chef de ménage ».

III.4.4 - ... et de surcroît de sa famille nucléaire

On peut aussi s'intéresser à l'appartenance à la famille nucléaire du chef de ménage, c'est-à-dire à la proportion d'individus qui, à chaque âge, sont chefs de ménage, conjoints ou enfants du chef de ménage. On retrouve globalement les mêmes tendances que pour la proportion de personnes non apparentées au chef de ménage, confirmant le constat que la vie en famille, et notamment à l'intérieur du noyau familial (parents et enfants) est le mode de vie prépondérant à tous les âges. Les individus appartenant à la famille nucléaire de leur chef ménage représentent en effet 87,4% de la population. En regroupant dans une même catégorie que le noyau conjugal du chef de ménage ses parents (père et mère), on aboutit à une proportion de 87,8%.

Naturellement, les plus jeunes sont, en majorité, enfants du chef de leur ménage. De par la prépondérance des jeunes, les « enfants de chef de ménage » constituent ainsi plus de la moitié de la population. Cependant, les moins de 15 ans n'ont pas tous le statut d'enfant de chef de ménage, car 15% d'entre eux sont des « autres parents ». Il peut s'agir notamment des petits-enfants, ou bien des neveux ou nièces. De l'autre côté, 15% des 30-34 ans sont encore des « enfants du chef de ménage », ce qui est un signe d'une cohabitation prolongée entre parents et enfants.

Nous avons tenté de repérer, parmi les « autres parents du chef de ménage », ses beaux-parents (père ou mère du conjoint du chef de ménage) et ses petits-enfants (enfant de l'un de ses enfants). Les données de l'enquête SET97 permettent en effet ce repérage dans certaines configurations, mais pas toutes (voir en annexe les limites et les résultats détaillés de cette tentative). L'introduction de ces deux nouvelles modalités dans la nomenclature de lien de parenté avec le chef de ménage fait diminuer la proportion d'« autres parents du chef de ménage » de 11% à 9,6%, ce qui est plutôt négligeable. Les modifications sont toutefois assez importantes dans certaines tranches d'âge. Ainsi, 5% des enfants de 5-9 ans ayant le statut d'« autre parent » du chef de ménage sont, en réalité, des petits-enfants de ce dernier. De même, 3,6% des personnes de 60 ans ou plus ayant le statut de « autre parent » du chef de ménage sont, en réalité, des beaux-parents de ce dernier. De ce fait, au plus 3,8% des personnes âgées ne sont ni chef ou conjoint de chef de ménage, ni ascendant d'une telle personne.

Tableau 33 : Répartition de la population selon l'âge et le type de ménage de résidence

Age	Type de ménage						Ensemble
	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	
< 5 ans	0,0	0,0	2,9	65,9	8,5	22,8	100
5-9 ans	0,0	0,0	6,4	62,5	8,8	22,4	100
10-14 ans	0,0	0,0	8,5	58,4	9,0	24,1	100
15-19 ans	0,2	0,8	12,0	48,0	13,1	25,8	100
20-24 ans	2,2	4,1	8,8	40,3	16,8	27,8	100
25-29 ans	2,2	4,8	6,7	49,8	13,4	23,1	100
30-34 ans	1,7	4,8	6,0	57,7	11,6	18,2	100
35-39 ans	1,0	3,0	4,4	61,7	8,6	21,5	100
40-44 ans	0,9	2,2	7,6	59,2	7,4	22,8	100
45-49 ans	1,4	3,3	7,9	55,0	8,2	24,2	100
50-54 ans	2,5	4,0	7,1	49,0	12,5	24,9	100
55-59 ans	2,1	7,0	8,8	33,1	12,0	37,0	100
60 et +	6,2	10,1	7,9	22,5	20,9	32,6	100
Total	1,1	2,4	7,1	54,1	11,2	24,1	100

Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte.

III.5 - Une quantification du partage mis en œuvre à travers la cohabitation

La solidarité mise en œuvre en cohabitant à l'intérieur d'un même logement est potentiellement génératrice de bien-être pour les individus. Habiter ensemble permet, en effet, de partager le logement et de nombreux autres biens. Une personne qui héberge une autre met, en quelque sorte, à disposition de cette dernière des biens dont, sans cohabitation, elle n'aurait pu disposer. Par ailleurs, par définition, le partage entre membres d'un même ménage ne se limite pas à celui du logement, mais s'étend à la mise en commun et au partage des revenus

(au moins en partie). De ce fait, la cohabitation permet, théoriquement, aux personnes ne disposant pas de revenu de disposer de ressources pour vivre.

La cohabitation constitue donc une forme de redistribution qu'il serait intéressant de mesurer. Tel est l'objet de cette section. Pour ce faire, nous utiliserons des indicateurs simples, définis dans la partie méthodologique (voir II.2.4 -).

III.5.1 - Les rapports de dépendance

Chaque ménage comprend en moyenne 1,8 enfant de moins de 15 ans et 0,2 personne âgée de 60 ans ou plus. Le rapport de dépendance théorique, qui rapporte le nombre de personnes potentiellement à charge à celle potentiellement active est ainsi de 0,7 (Tableau 34). Ce ratio varie selon le type de ménage : il n'est que de 0,2 chez les ménages formés d'un couple sans enfant, mais proche de 0,8 pour les ménages composés d'une famille nucléaire. Le ratio est plus faible que la moyenne pour les ménages monoparentaux. Au regard de cet indicateur, les ménages nucléaires sont donc plutôt en situation défavorable.

Le précédent indicateur est cependant insuffisant pour rendre compte correctement des rapports de prise en charge réelle à l'intérieur des ménages, puisqu'il ne tient pas compte des statuts d'activité des individus. Lorsqu'on considère le ratio nombre d'inactifs par actifs, le rapport de dépendance augmente à 1,3 inactifs par actif occupé. C'est encore pour les ménages constitués d'un couple sans enfant que le rapport de dépendance est le plus favorable : un actif de ce groupe, en effet, prend en charge seulement 0,4 inactif. Par contre, le ratio semble plutôt défavorable pour les ménages nucléaires au sens strict, qui affichent un ratio de 1,5 inactif par actif. Les ménages monoparentaux et élargis n'ont pas l'air d'être particulièrement défavorisés. Ceci découle peut-être d'une mobilisation des membres de ces ménages pour subvenir aux besoins de tout le foyer.

Tableau 34 : Rapports de dépendance et revenus moyens par type de ménage

Caractéristiques du ménage	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	Total
Rapports de dépendance							
(<15 ans + 60 ans et +)/(15-59 ans)	0,3	0,2	0,5	0,8	0,6	0,7	0,7
Inactifs/actifs	0,8	0,4	1,2	1,5	1,2	1,3	1,3
Taille moyenne	1,0	2,0	3,8	4,9	5,1	6,4	4,7
Nb. moyen d'u.c.	1,0	1,8	3,1	3,9	4,1	5,1	3,8
Revenus (en milliers de Fmg)							
Revenu/tête	190,6	228,0	78,5	81,8	83,9	88,5	88,2
Revenu/u.c	190,6	253,3	95,6	102,7	103,5	111,3	109,6

Source : Enquête Emploi 1997. U.c : unités de consommation. Domestiques non pris en compte.

Nous avons également consigné dans le Tableau 34 le revenu mensuel moyen par type de ménage. On constate d'abord qu'au niveau de toute la population, le revenu par unité de consommation (109,6 milliers de Fmg) est près de 24% plus élevé que le revenu par tête (88,2 milleirs de Fmg). Cela donne une mesure des économies d'échelle engendrées par la cohabitation dans l'agglomération d'Antananarivo. On constate ensuite que les ménages formés d'un couple sans enfant ont les revenus par unité de consommation les plus élevés, en l'occurrence plus du double de la moyenne générale. A l'autre extrémité, les ménages nucléaires monoparentaux affichent le revenu par unité de consommation le plus défavorable, à moins de 96 000 Fmg par personne. Les ménages « élargis », pour leur part, ont un revenu par unité de consommation légèrement supérieur à la moyenne, en tout cas plus élevé que celui des ménages nucléaires stricts qui, rappelons-le, constituent la majorité des ménages. Les ménages « élargis » ne sont donc pas défavorisés si l'on considère un indicateur basé sur le revenu et le nombre d'unités de consommation.

III.5.2 - Les taux de pauvreté selon différents types de revenus

Dans l'hypothèse, certes peu réaliste, où chaque individu jouit de son seul revenu, et qu'aucun partage n'est opéré dans la population, 65% de la population de l'agglomération d'Antananarivo vivrait en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté serait particulièrement élevé chez les moins de 25 ans (89%), du fait de nombreux enfants en bas âge qui ne possèdent pas de revenu. Il serait aussi élevé chez les femmes, qui sont moins nombreuses que les hommes à avoir un travail rémunéré, et donc à percevoir un revenu de leur activité (Tableau 35).

Si, en revanche, les revenus étaient mis en commun par les membres de chaque ménage puis partagés de manière égalitaire, seulement 31,7% de la population vivrait en dessous du seuil de pauvreté. La mise en commun des revenus et leur partage au sein des ménages réduit donc

le taux de pauvreté de 33 points. Si, en plus, on tient compte de l'existence d'économies d'échelle dues au partage de biens collectifs, le taux de pauvreté passe à 21,8%, soit encore une réduction de 10 points. La réduction la plus sensible est perceptible chez les moins de 25 ans : leur taux de pauvreté passe de un sur neuf à un sur quatre du fait de la vie en ménage. Malgré le caractère sommaire et discutable des indicateurs que nous avons utilisés ici, on peut ainsi constater combien le fait de vivre ensemble au sein de ménages permet de tempérer la disparité des situations économiques des personnes.

Tableau 35 : Taux de pauvreté monétaire selon type de revenu considéré

Caractéristiques Individuelles	Type de revenu considéré		
	Revenu personnel	Revenu par tête du ménage d'appartenance	Revenu par unité de consommation du ménage d'appartenance
Sexe			
Homme	56,6	31,8	21,7
Femme	72,6	31,7	21,8
Age			
< 25 ans	89,6	36,4	24,8
25-29 ans	35,1	21,9	15,4
30-34 ans	30,9	29,3	19,8
35-39 ans	27,6	28,4	19,8
40-44 ans	22,6	29,0	19,1
45-49 ans	20,4	22,5	14,5
50-54 ans	25,8	17,8	11,8
55-59 ans	33,0	25,2	18,8
60 et +	38,7	20,7	16,6
Lien de parenté avec le chef de ménage			
Membre de la famille nucléaire du chef de ménage	62,7	32,6	22,3
Autre parent du chef de ménage	77,8	29,7	20,6
Non apparenté au chef de ménage	56,3	26,1	17,7
Domestique	85,1	7,6	4,4
Total	64,8	31,7	21,8

Source : Enquête Emploi 1997. Domestiques non pris en compte dans le calcul du revenu par tête ou par unité de consommation.

IV - La cohabitation entre les parents et leurs enfants

La prépondérance des ménages nucléaires, vue dans la partie précédente, a donné une première idée de l'étendue de la cohabitation entre parents et enfants. Dans cette partie, nous allons étudier ce phénomène en détail, en le quantifiant, et en faisant ressortir les facteurs socio-économiques pouvant l'influencer. Après avoir présenté un cadre théorique, nous procéderons à une analyse descriptive puis multivariée.

IV.1 - Cadre théorique et impacts attendus des variables

Dans la partie théorique de la thèse, nous avons exposé puis discuté des déterminants potentiels de la cohabitation entre parents et enfants à Madagascar. D'un point de vue économique, la décision de cohabiter serait prise à l'issue d'un arbitrage, par chacun des

partenaires (parent et enfant), entre les avantages qu'apporterait la co-résidence et ses inconvénients. Le principal avantage de la cohabitation est de pouvoir partager des biens collectifs, comme le logement ou les meubles, ainsi que de pouvoir bénéficier de biens et services domestiques, comme la compagnie. Le principal inconvénient de la cohabitation, en revanche, est qu'elle induit une baisse de « l'intimité ».

Ces considérations permettent de repérer les variables qui pourraient influencer la cohabitation. Nous les avons classées en 4 catégories : les caractéristiques du parent, celles de l'enfant, celles du logement et, enfin, les variables d'opportunité. Comme exposé dans la partie théorique, certaines variables explicatives sont potentiellement endogènes : c'est notamment le cas de la décision d'activité et du revenu, mais également des caractéristiques du logement, du statut migratoire, voire du statut matrimonial de l'enfant. La spécification du modèle que nous utiliserons dans la partie économétrique tentera de contrôler une partie de cette endogénéité potentielle. Les effets attendus des variables, exposés dans la suite, sont donnés en supposant que toutes les variables énumérées sont exogènes.

Par ailleurs, l'essentiel de nos estimations économétriques auront lieu sur des échantillons de parents chefs de ménage. On peut, dans ces conditions, penser qu'on n'est pas très loin d'un modèle où c'est le parent qui offre la co-résidence (car disposant d'un logement), l'enfant celui qui la demande.

IV.1.1 - Variables parentales

Une première série de variables porte sur les caractéristiques socio-économiques du parent, telles le sexe, l'âge, la richesse ou l'état de santé. On peut émettre les hypothèses suivantes :

- en raison de la division traditionnelle des tâches et de la théorie de la spécialisation des tâches de G. Becker, dans laquelle les hommes s'occupent peu des tâches domestiques, les pères, par rapport aux mères, devraient avoir plus besoin de cohabiter avec un enfant ;
- les parents seuls (veufs ou divorcés non remariés) auront plus tendance à cohabiter avec leurs enfants, car ils auraient plus besoin de leur compagnie. Autrement dit, le gain d'utilité obtenu par le parent en cohabitant avec un enfant est plus élevé quand il est seul que quand il est en couple. D'un point de vue économique, cela signifie que l'impact du nombre de cohabitants sur l'utilité du parent est à rendement décroissant ;

- le besoin d'assistance de proximité, et donc de cohabitation, devrait être plus fort chez les parents dont l'état de santé est médiocre ;
- l'âge du parent est un autre indicateur du besoin d'assistance. On s'attend à ce que, toutes choses égales par ailleurs (en particulier à âge de l'enfant donné), la cohabitation soit plus fréquente lorsque l'âge du parent avance.
- L'impact de la richesse parentale sur la cohabitation, lui, est difficile à prédire. Deux arguments amènent à penser que la richesse devrait être négativement reliée à la propension du parent à cohabiter :
 - l'hypothèse habituelle selon laquelle la demande d'intimité serait un bien normal ;
 - le fait qu'un parent disposant d'un revenu élevé peut recourir plus facilement au marché (par exemple engager un domestique) pour obtenir les biens et services dont il aurait pu bénéficier par la cohabitation avec un enfant.

Toutefois, les arguments suivants peuvent conduire au lien inverse :

- l'existence de préférences altruistes chez le parent, qui pourraient l'amener à plus cohabiter avec ses enfants quand sa richesse augmente ;
- on a vu également qu'à Madagascar, l'hypothèse selon laquelle la demande d'intimité est une fonction croissante du revenu peut être mise en cause, ou du moins discutée.

Finalement, l'impact de la richesse parentale sur la cohabitation n'est pas très clair.

- Le niveau d'éducation, enfin, peut agir de plusieurs manières :
 - d'abord, l'éducation formelle participe à la formation des préférences sociales et à la formation des valeurs. Les valeurs modernes, empreintes d'individualisme, peuvent être plus prégnantes chez les plus éduqués, qui devraient avoir une moindre propension à cohabiter.
 - l'éducation constitue aussi un indicateur du coût d'opportunité ou de la demande d'intimité de la personne, au même titre que la richesse.. Nous avons vu que le sens de l'influence de celui-ci est difficile à prédire ;

Ces considérations font qu'il est difficile d'avancer l'influence du niveau d'éducation.

IV.1.2 - Variables se rapportant à l'enfant

En ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques de l'enfant, nos hypothèses sont les suivantes :

- l'accès à une vie indépendante de ses parents étant un processus naturel de la vie (Whittington et Peters, 1996), on devrait observer une baisse de la cohabitation quand l'âge de l'enfant augmente ;

- par rapport aux garçons, les filles devraient avoir moins tendance à cohabiter avec leurs parents en raison des coûts d'opportunités plus élevés qu'elles rencontrent, puisque elles sont les premières responsables des tâches domestiques.

Cette dernière hypothèse est toutefois tempérée par la plus grande tendance à la mobilité géographique (migrations de travail) chez les hommes.

- les enfants mariés ou ayant fondé leur propre famille ont une demande d'intimité plus grande vis-à-vis de leur propres parents, donc devraient avoir moins tendance à cohabiter avec leurs parents.

- Une hausse du revenu de l'enfant devrait également engendrer une moindre tendance à cohabiter avec ses parents. Quand son revenu augmente, l'enfant, en effet, dispose de plus de moyens pour s'offrir son propre logement. Il pourrait également plus valoriser l'intimité, notamment en essayant de s'affranchir du contrôle parental sur ses revenus. Sous cette hypothèse, des préférences altruistes chez l'enfant peuvent le conduire à privilégier les transferts, plutôt que la cohabitation, pour aider ses parents.

- A l'instar de celui du parent, le niveau d'éducation de l'enfant, quant à lui, peut à la fois être une proxy du revenu tout comme un indicateur de l'adhésion aux valeurs modernes. Son influence est donc difficilement prévisible.

Nous n'avons pas émis d'hypothèse concernant le rang de l'enfant dans sa fratrie, car à Madagascar, il ne semble pas y avoir de norme précise concernant ce facteur, contrairement à ce qui a cours dans certains pays d'Asie¹⁰².

IV.1.3 - Variables concernant le logement

- la taille du logement devrait jouer positivement sur la cohabitation, puisqu'un logement de plus grande taille permet de mieux préserver l'intimité de chaque cohabitant ;
- le fait que le parent est propriétaire de son logement devrait, en revanche, diminuer sa propension à cohabiter, le logement, principal bien collectif obtenu par la cohabitation, étant est déjà assuré
- le faible confort du logement devrait induire un besoin de cohabitation plus fort pour le parent. Par exemple, la nécessité de puiser l'eau à l'extérieur du logement impose des contraintes physiques telles que l'assistance des enfants peut être utile.

IV.1.4 - Variables d'opportunité

La taille du réseau pouvant être concerné par la cohabitation avec les parents doit également être prise en compte. A cet égard, nos hypothèses sont les suivantes :

- le nombre total d'enfants actuellement vivant devrait jouer positivement sur la probabilité pour que le parent vive avec au moins un enfant ;
- en revanche, pour un enfant donné, le nombre total de frères et sœurs devrait jouer négativement sur la probabilité de vivre avec un parent puisque l'existence de nombreux autres enfants signifie qu'il y a plus de possibilités alternatives d'assistance par cohabitation pour le parent.

¹⁰² En Chine et en Corée du Sud, le garçon de la famille devra prendre soin des parents pendant leurs vieux jours et leur rendre ensuite le culte dû aux ancêtres (Pison, 2004). Au Japon, l'aîné de la fratrie, en particulier chez les garçons, est encouragé à cohabiter avec ses parents avant comme après sa mise en couple (Kojima, 1990).

Tableau 36 : Résumé des effets attendus des variables sur la probabilité que parent et enfant cohabitent

Variable	Impact attendu sur la probabilité de cohabitation entre parents et enfants adultes
Variables parentales	
- Homme	+
- Age	+
- Absence de conjoint	+
- Etat de santé médiocre	+
- Richesse	?
- Education	?
Variables concernant l'enfant	
- Homme	-
- Age	-
- Absence de conjoint ou de famille propre	+
- Richesse	-
- Education	?
Caractéristiques du logement du parent	
- Taille	+
- Parent propriétaire	-
- Eau courante dans le logement	-
Autres variables	
- Nombre total d'enfants	+

IV.2 - Analyse descriptive : Etendue de la cohabitation entre parents et enfants et facteurs explicatifs

Après un aperçu général, la description sera menée en distinguant les différentes phases du cycle de vie : l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse. Les données de l'enquête SET97 sur les caractéristiques des parents n'ayant été collectées que pour les 5 ans ou plus, l'étude descriptive sera restreinte à cette sous-population.

IV.2.1 - Aperçu général et méthodologique

Le Tableau 37 donne, en fonction de l'âge, la probabilité qu'un individu vive avec ses parents biologiques. La survie des parents n'est pas contrôlée ici.

Tableau 37 : Proportion d'individus vivant avec leurs parents selon l'âge

Age	Les deux parents	Mère seule	Père seul	Aucun parent	Total
5-9 ans	77,8	14,5	2,6	5,2	100
10-14 ans	72,4	12,3	3,7	11,5	100
15-19 ans	57,0	18,5	4,1	20,5	100
20-24 ans	36,0	14,0	4,4	45,7	100
25-29 ans	20,0	9,3	2,4	68,4	100
30-34 ans	6,9	6,5	0,7	86,0	100
35-39 ans	3,0	5,9	0,6	90,6	100
40 ans ou plus	1,3	2,2	0,3	96,2	100
Ensemble	35,4	10,2	2,3	52,1	100

Source : Enquête SET97

Si le fait de cohabiter avec un parent concerne presque la moitié de la population étudiée (5 ans ou plus), cette proportion diminue régulièrement avec l'âge. Au début de la vie, la quasi-

totalité de la population vit avec ses parents. Puis, une forte baisse est observée aux âges correspondant à l'entrée dans la vie adulte, c'est-à-dire de 15 à 24 ans. A ces âges, la proportion d'individus vivant avec un parent passe alors de 80% (à 15-19 ans) à 54% (à 20-24 ans). Chez les 40 ans et plus, on n'observe plus que 4% d'individus vivant avec un parent.

A titre de comparaison, en 1990, en France, respectivement 47% et 65% des femmes et des hommes de 20 à 24 ans, de même que 12,5% et 25,2% des femmes et des hommes de 25 à 29 ans, vivaient chez leurs parents (Desplanques, 1994)¹⁰³. Dans l'agglomération d'Antananarivo, en 1997, ces chiffres sont évalués à, respectivement, 45% (femmes) et 65% (hommes) pour les 20-24 ans, et à 27,1% (femmes) et 36,8% (hommes) pour les 25-29 ans. Les taux de cohabitation d'Antananarivo sont donc assez similaires à ceux de la France pour les 20-24 ans, mais sont nettement plus élevés à pour les 25-29 ans.

La nécessité de contrôler la survie des parents

Ces chiffres sont néanmoins difficiles à comparer si l'on ne tient pas compte des différences dans la probabilité de survie des parents. D'importantes différences de niveau de mortalité existent en effet entre les deux pays, ce qui entraîne des probabilités de survie des parents différentes. Par exemple, en 1995, l'espérance de vie à la naissance des femmes était de 61,2 ans à Antananarivo, 81,9 ans en France ; les probabilités de survivre jusqu'à l'âge de 60 ans étaient respectivement de 55,9% et de 92,8% (Waltisperger et *al.*, 1998 ; Vallin et Meslé, 2001). Le Tableau 38 montre la répartition de la population d'Antananarivo selon la survie des parents.

¹⁰³ Les chiffres des 25-29 ans ont été calculés par nous, à partir des données du tableau 1 de Desplanques (1994) et des effectifs par sexe et âge de la population de la France en 1990, qu'on peut trouver par exemple sur le site internet de l'Insee <http://www.insee.fr>.

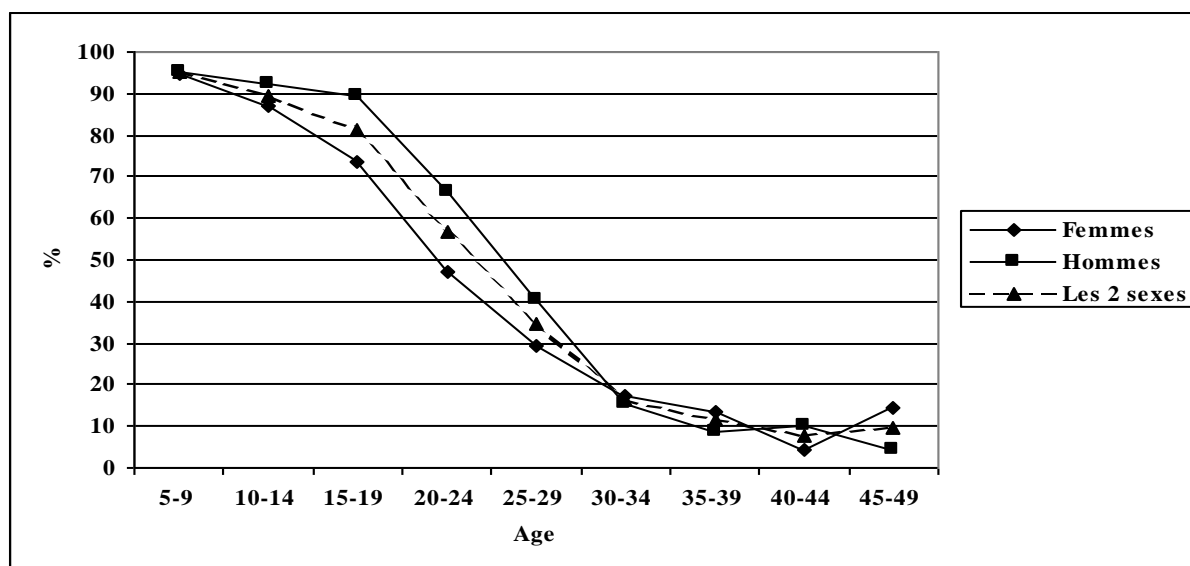
Tableau 38 : Répartition de la population selon survie des parents

Age	Parents survivants				Total
	Les deux parents	Mère seule	Père seul	Aucun	
5-9 ans	89,1	6,7	4,0	0,2	100
10-14 ans	83,3	9,7	5,7	1,3	100
15-19 ans	79,3	13,1	5,7	1,9	100
20-24 ans	72,7	15,3	7,7	4,3	100
25-29 ans	57,6	26,2	8,2	8,1	100
30-34 ans	42,5	32,7	10,6	14,3	100
35-39 ans	29,5	43,7	10,2	16,7	100
40-44 ans	24,1	30,5	10,3	35,1	100
45-49 ans	16,0	30,8	10,1	43,1	100
50-54 ans	7,7	21,3	6,8	64,2	100
55-59 ans	3,4	11,9	3,8	81,0	100
60 ou plus	0,5	6,1	1,3	92,2	100
Total	56,9	19,3	7,0	16,8	100

Source : Enquête SET97.

En fait, dans l'agglomération d'Antananarivo, si l'on se restreint aux individus dont au moins un parent est vivant, dans toutes les tranches d'âge, les pourcentages de jeunes adultes habitant le même ménage que leurs parents sont plus élevés que ceux de la France (Figure 6). A 20-24 ans, ce sont 47,2% des femmes et 66,6% des hommes qui résident avec au moins un de leurs parents. A 25-29 ans, ces pourcentages sont respectivement de 29,3% et de 40,2%. A 30-34 ans, ils atteignent encore 17,0% (femmes) et 15,6% (hommes).

Figure 6 : Proportion d'individus vivant avec un parent, lorsque un parent au moins est vivant



Source : Enquête SET97

Lorsque l'individu ne réside qu'avec un de ses parents, il s'agit, la plupart du temps, de la mère. Cela provient probablement de la mortalité différentielle entre les sexes, qui joue en faveur des femmes, et qu'accentue l'écart d'âge entre conjoints.

Les orphelins

Comment sont pris en charge les orphelins, c'est-à-dire les enfants dont les deux parents sont décédés ? Une certaine partie d'entre eux réside sans doute dans des orphelinats et d'autres institutions spécialisées, échappant à notre observation. Pour ce qui concerne ceux habitant dans des ménages ordinaires, nous pouvons tenter de voir qui les prend en charge, en étudiant le lien de parenté de ces enfants avec leur chef de ménage. Une tabulation simple montre que la totalité des orphelins de 5-14 ans ont pour statut « autres parents du chef de ménage ». Ils résident donc chez des membres de leur famille, mais il nous est impossible de voir lesquels exactement.

Nous avons tenté de nous faire une idée des conditions de vie de ces orphelins, en comparant le pourcentage d'entre eux actuellement scolarisés avec celui des autres enfants. Chez les 6-14 ans, une différence de 5 points en défaveur des orphelins est observée, ce qui montre que ces derniers sont moins souvent scolarisés que la moyenne. Le caractère sommaire et incomplet de notre mesure empêche toutefois de conclure de manière catégorique sur les conditions de vie générales des orphelins, problématique qui mérite une étude plus approfondie.

Tableau 39 : Scolarisation actuelle selon survie des parents

Survie des parents	Scolarisés	Non scolarisés	Total
Au moins un parent vivant	86,4	13,6	100
Orphelin	81,4	18,6	100
Total	86,3	13,7	100

Source : Enquête SET97.

Dans la suite de cette partie, sauf mention contraire, nous nous restreindrons aux individus dont au moins un parent est vivant.

IV.2.2 - La cohabitation des jeunes enfants avec leurs parents

Nous avons vu dans la partie III.4 - que la plupart des jeunes enfants (5-14 ans) de l'agglomération d'Antananarivo ont le statut « d'enfant du chef de ménage ». Seule une minorité d'entre eux (15%) échappe à cette règle, et c'est surtout à celle-ci que nous allons consacrer cette section.

La proportion de jeunes enfants ne vivant pas avec leurs parents, alors que ceux-ci sont en vie, fournit une mesure de ce qu'on appelle le « confiage » d'enfants. Ce terme se réfère à la pratique consistant à faire élever les enfants non pas par leurs parents biologiques, mais par

d'autres membres de la famille, qui les hébergent et les éduquent. Les motivations et les déterminants de cette pratique, très répandue dans certains pays d'Afrique (Page, 1989), ont fait l'objet de nombreuses recherches¹⁰⁴. En particulier, le « confiage » a été souligné comme une forme de solidarité entre les familles qui s'échangent les enfants (Antoine et Guillaume, 1986).

Pour mesurer l'étendue du « confiage » des enfants dans l'agglomération d'Antananarivo, nous avons d'abord estimé la proportion d'enfants de 5-14 ans ne vivant avec aucun de leurs parents, qui se monte à 8%. Ces enfants confiés sont plus nombreux parmi les filles que les garçons. L'accueil de tels enfants, d'un autre côté, concerne 7,4% des ménages. Cette dernière proportion semble peu élevée comparée à celles prévalant en Afrique subsaharienne (Jonckers, 1997). Nos estimations ne sont malheureusement pas directement comparables avec celles calculées par cet auteur, puisque nous ne tenons pas compte des enfants de moins de 5 ans.

Afin de mener une comparaison plus précise, nous nous sommes restreints aux seuls 5-9 ans et avons calculé la proportion d'enfants de cette tranche d'âge ne vivant pas avec sa mère. Cette proportion est estimée à 7,8% pour l'agglomération d'Antananarivo, ce qui, là encore, est plutôt faible, en comparaison avec celles observées dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Ainsi, selon les enquêtes mondiales de fécondité, menées au milieu des années 1980, dans les régions centrales, australes et de Yaoundé, au Cameroun, 27% des enfants de 5-9 ans ne résidaient pas avec leur mère ; au Kenya, dans les régions centrales et de Nairobi, cette proportion était de 11% (Page, 1989). Par rapport avec ce qu'on observe dans certains pays d'Afrique, le « confiage » d'enfants donc est relativement peu fréquent dans la capitale malgache.

IV.2.3 - La cohabitation des adultes avec leurs parents

Les jeunes adultes ont tendance à quitter de manière relativement tardive le foyer parental, puisque un tiers des 25-29 ans vit encore avec au moins un parent. Dans la tranche d'âge suivante, c'est-à-dire chez les 30-34 ans, cette proportion atteint encore presque un sur six (Tableau 40).

¹⁰⁴ Pour une étude économique du phénomène, on pourra se référer à Ainsworth (1992) ou à Vandermeersch (2002).

Tableau 40 : Proportion d'individus de 20 ans ou plus, ayant un parent vivant, et vivant avec au moins un parent

Caractéristiques de l'individu	Tranche d'âge					Total 20 et +
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans et +	
Sexe						
Homme	66,6	40,2	15,6	8,7	10,8	31,5
Femme	47,2	29,3	17,1	13,6	7,4	24,8
Etat matrimonial						
En union	11,8	8,0	3,9	2,4	5,1	5,7
Seul(e)	78,7	70,1	59,9	57,6	30,4	68,4
Niveau d'éducation						
Sans, primaire	48,7	32,5	11,2	8,9	7,8	23,5
Secondaire 1	50,4	26,9	14,9	14,6	8,4	26,2
secondaire 2 et +	69,3	41,3	20,6	11,2	11,1	33,4
Secteur d'activité (*)						
Public	78,2	42,7	19,1	11,9	6,3	15,3
Privé formel	65,1	33,2	14,8	9,2	9,1	29,6
Informel	40,5	28,8	14,3	7,2	9,2	21,3
Chômeur, inactif	66,9	41,9	21,3	18,3	16,4	43,5
Statut migratoire						
Natif	60,9	37,9	20,0	13,6	10,0	32,0
Migrant	43,8	23,1	6,4	7,6	7,2	18,0
Présence d'un « handicap » (*)						
Non	58,0	33,8	16,2	8,1	7,7	28,0
Oui	51,1	31,8	16,1	24,5	15,5	26,6
Total	56,8	34,4	16,4	11,3	9,2	28,1

Source : Enquête SET97. Lecture : 66,6% des hommes de 20-24 ans vivent avec au moins un de leurs parents. Pour l'état matrimonial, « en union » signifie marié légalement ou vivant en union libre au moment de l'enquête. La colonne « seul(e) » inclut les autres cas. (*) : des valeurs manquantes (28 pour le secteur d'activité, 27 pour le handicap) ont été exclues des calculs. En italiques : effectif trop faible (< 20).

Deux facteurs influencent de manière significative la tendance à cohabiter avec un parent : le statut matrimonial, d'une part, le statut d'activité, d'autre part. Les personnes en union, c'est-à-dire mariés civilement ou en union libre, vivent moins souvent avec leurs parents. Chez les 25-29 ans, par exemple, 71% des célibataires vivent encore avec leurs parents, contre 9% des personnes en union. La norme, à Antananarivo, semble donc d'habiter avec ses parents avant la mise en union, et de vivre dans son propre ménage une fois en couple. L'insertion sur le marché du travail joue également sur la propension à habiter avec ses parents, même si son influence semble bien moindre que celle du statut matrimonial : 40% des inactifs de 25-29 ans vivent avec un parent, contre 30% des actifs occupés.

Le statut migratoire joue également sur la proportion d'adultes cohabitant avec leurs parents. On observe qu'à âge égal, les personnes qui déclarent avoir toujours vécu dans l'agglomération d'Antananarivo (*i.e.* les « natifs ») cohabitent davantage avec leurs parents que ceux venus s'y installer (*i.e.* les « migrants »). A 30-34 ans, par exemple, 20% des premiers cohabitent, contre seulement 6% des seconds. Pour l'ensemble des 20 ans et plus, l'écart de pourcentage atteint 14 points.

Au début des âges adultes, c'est-à-dire entre 20 et 29 ans, on remarque une moindre tendance à la cohabitation avec les parents chez les filles. Cela provient probablement de l'entrée en

union plus précoce de ces dernières, consécutive à l'écart d'âge au mariage entre conjoints¹⁰⁵. La différence entre les sexes s'estompe néanmoins à partir de 30 ans.

L'hébergement d'un parent par un enfant chef de ménage est un phénomène rare. Si l'on considère les chefs de ménage de 30-59 ans ayant un parent vivant, seulement 3,3% d'entre eux résident avec (c'est-à-dire hébergent) un parent. Si l'on se restreint aux chefs de ménage vivant en couple, 3,5% d'entre eux cohabitent avec un parent ou un beau-parent (Tableau 41). La plupart du temps, les adultes résidant avec leurs parents ont le statut d'enfant du chef de ménage, traduisant ainsi leur relative dépendance.

Tableau 41 : Proportion de chefs de ménages de 30-59 ans hébergeant un parent

	% de chefs de ménage résidant avec...		
	Au moins un parent du chef de ménage	Au moins un parent du conjoint du chef de ménage	Au moins un parent ou beau-parent du chef de ménage
Champ du calcul	Chefs de ménage ayant au moins 1 parent vivant	Chefs de ménage en couple et dont le conjoint a au moins un parent vivant	Chefs de ménage en couple et dont au moins un parent ou un parent du conjoint est vivant
%	3,3	1,7	3,5
N	432	375	441

Source : Enquête SET97. Lecture : 3,3% des chefs de ménage ayant au moins un parent vivant résident avec un de leurs parents.

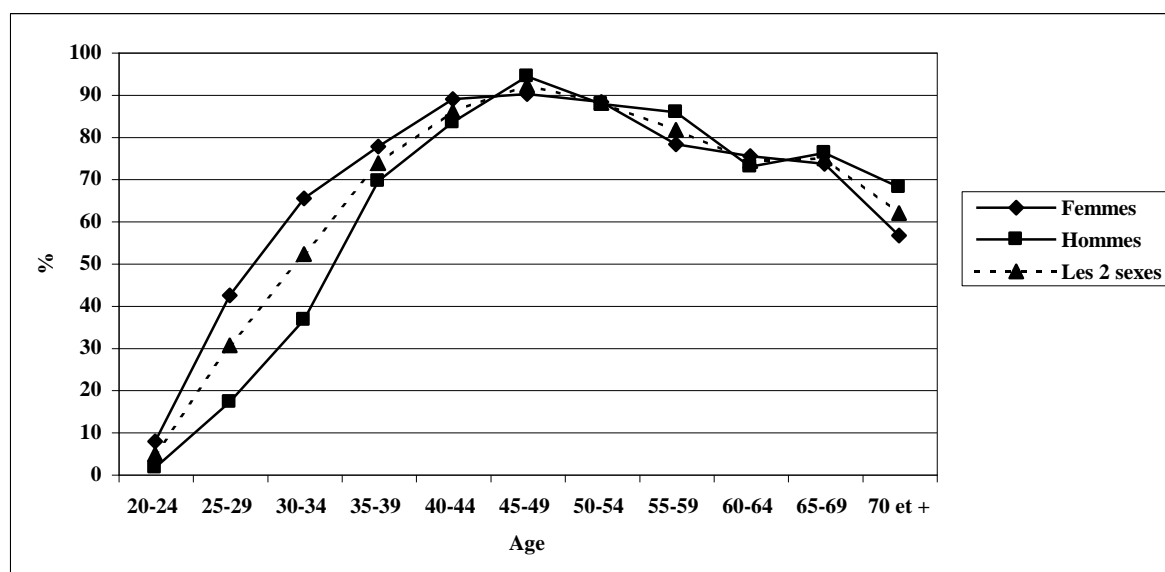
IV.2.4 - La cohabitation des adultes et des personnes âgées avec leurs enfants

a - Allure générale

La Figure 7 suivante montre les variations selon l'âge de la probabilité, pour un adulte, de vivre avec un enfant de cinq ans ou plus. Cette courbe prend une forme en cloche, le sommet se situant vers 45-49 ans. Aux âges d'entrée dans la vie adulte, la probabilité de vivre avec un enfant est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Mais la différence entre les sexes s'estompe après 50 ans. Chez les 70 ans et plus, les hommes sont plus nombreux que les femmes à vivre avec un de leurs enfants.

¹⁰⁵ Dans l'agglomération d'Antananarivo, l'écart d'âge entre conjoints est de 2 à 4 ans selon la génération d'appartenance (Antoine et *al.*, 2000).

Figure 7 : Proportion d'individus vivant avec un enfant de cinq ans et plus



Source : Enquête SET97.

b - La cohabitation avec un enfant chez les personnes âgées

Définies comme celles ayant atteint ou dépassé l'âge de 60 ans, âge légal de départ à la retraite dans la fonction publique malgache, les personnes âgées représentent 5% de la population de l'agglomération. Selon les données de l'enquête Emploi 1997, 40% d'entre elles continuent de travailler et 30%, bien qu'inactives, perçoivent un revenu stable (pension, revenu du patrimoine ou de l'épargne). Le reste, soit 30%, déclare vivre grâce à l'aide familiale. Le fait d'habiter le même ménage que ses enfants peut alors être un des moyens de survie de ces personnes âgées, et cela d'autant plus les possibilités alternatives à une vie en ménage sont rares à Antananarivo, le nombre de maisons de retraites et de foyers spécialisés y étant très faible¹⁰⁶.

Du point de vue technique, à l'instar de la description de la cohabitation d'enfants avec leurs parents, l'étude du mode de résidence des personnes âgées devrait être réalisée en contrôlant la survie des enfants. L'information que nous disposons sur ce point n'est toutefois que partielle, puisque nous ne connaissons le nombre d'enfants actuellement vivants que pour les chefs de ménage et leurs conjoints. Cela nous oblige à mener notre description sur toute la

¹⁰⁶ Seulement 13 hospices et centres d'hébergement pour personnes âgées ont été dénombrés sur l'ensemble de Madagascar, dont 4 à Antananarivo. La capacité agrégée de ces centres est de 279 personnes (Ravaomasolomala, 2001), ce qui est négligeable à l'échelle de la population âgée de l'agglomération d'Antananarivo.

population de 60 ans et plus, sans distinguer ceux n'ayant aucun enfant vivant des autres. Le risque d'erreur est néanmoins limité puisque, nées en 1937 ou avant, ces personnes ont vécu un régime de forte fécondité. On peut donc penser que seule une faible proportion d'entre eux n'a aucun enfant vivant au moment de l'enquête¹⁰⁷.

Tableau 42 : Proportion de 60 ans et plus vivant avec au moins un enfant

Caractéristiques de la personne âgée	% de personnes qui cohabitent avec au moins...			
	Un enfant de 5 ans et plus	Un enfant de 20 ans et plus	Un enfant de 25 ans et plus	Un enfant actif occupé
Sexe				
Homme	72,1	66,4	51,2	57,6
Femme	68,2	67,2	61,4	58,2
Age				
60-64 ans	74,2	68,4	52,6	61,6
65-69 ans	74,8	72,4	66,3	66,3
70 et +	61,8	60,7	53,3	47,4
Etat matrimonial				
En union	72,3	67,0	50,9	58,0
Seul(e)	66,5	66,5	65,5	57,8
Niveau d'éducation				
Primaire, sans éducation	70,8	67,4	55,9	58,7
Secondaire et plus	67,8	65,5	58,7	56,0
Statut migratoire				
Natif	73,7	70,1	56,9	59,7
Migrant	61,6	59,3	56,2	53,8
Présence d'un « handicap »				
Non	68,6	64,7	51,1	57,5
Oui	70,5	67,9	60,6	57,4
Source de revenu				
Inactif avec Revenu stable	65,6	64,5	59,7	48,3
Inactif sans revenu	69,5	66,5	62,1	56,4
Travaille	72,9	67,9	48,9	65,2
Total	70,0	66,8	56,7	57,9

Source : Enquête SET97. Lecture : 72,1% des hommes de 60 ans et plus, et 68,1% des femmes vivent avec au moins un de leurs enfants âgés de 5 ans ou plus.

Comme le montrent les chiffres du Tableau 42, près de deux tiers des individus âgés de 60 ans ou plus cohabitent avec au moins un de leurs enfants adultes (20 ans ou plus). Ce chiffre est sensiblement plus élevé que ce qui est observé dans un pays développé comme la France¹⁰⁸. Il est en revanche du même ordre de grandeur que ce qui est observé, par exemple, en Malaisie, pays où il existe des incitations fiscales pour encourager les enfants à accueillir leurs parents âgés (DaVanzo et Chan, 1994)¹⁰⁹. On peut donc dire que la cohabitation entre les personnes âgées et leurs enfants est importante à Antananarivo.

¹⁰⁷ Seulement 2,5% des chefs de ménage de 60 ans et plus n'ont aucun enfant en vie au moment de l'enquête (par enfant, on entend ceux du chef de ménage et/ou de son conjoint éventuel).

¹⁰⁸ En France, en 1999, 15% des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en ménage ordinaire cohabitaient avec un parent proche autre que le conjoint (descendant, ascendant, membre de la fratrie), et 16% vivaient à proximité d'un tel parent (Désesquelles et Brouard, 2003).

¹⁰⁹ En Malaisie, en 1988-1989, respectivement 69% et 72,5% des personnes de 60 ans et plus, mariées et non-mariées vivaient avec un enfant de 20 ans et plus. Les proportions pour la Malaisie sont toutefois plus faibles que pour d'autres pays voisins (Indonésie, Philippines, Fiji) (Martin, 1989).

Il ne semble pas y avoir de différence notable selon le sexe, puisque les proportions d'hommes ou de femmes de plus de 60 ans cohabitant avec un enfant de 20 ans ou plus sont les mêmes. Une différence des taux de cohabitation de 10 points apparaît si on considère la cohabitation avec un enfants de 25 ans ou plus, mais elle pourrait s'expliquer par l'écart d'âge moyen à la procréation : à âge égal, les femmes ont davantage de chance d'avoir un enfant de 25 ans et plus qu'un homme.

Cette fréquente cohabitation des parents âgés avec leurs enfants peut-elle être considérée comme une forme de prise en charge de ces personnes par leurs enfants ? Une manière de répondre à cette question serait d'étudier les variations des taux de cohabitation en fonction d'indicateurs de besoins des parents. Dans l'hypothèse où la cohabitation bénéficiait aux parents âgés, ceux non en couple devraient avoir tendance à plus cohabiter avec leurs enfants, qui leur apporteraient la compagnie pouvant leur manquer. Le pourcentage de cohabitants devrait de même être plus élevé chez les parents ayant un « handicap » ou ceux sans revenu stable.

Il semble bien y avoir une certaine forme de prise en charge d'inactifs âgés au travers de la cohabitation, puisque 48% des personnes âgées possédant un revenu stable vivent avec au moins un enfant actif, contre 56% chez celles sans revenu. Toutefois, on observe chez les personnes âgées qui travaillent une plus forte propension à cohabiter avec un enfant actif occupé (65%). Cette proportion, en revanche, amène à penser que la cohabitation ne constitue guère un mode de prise en charge des parents inactifs par leurs enfants.

Il est donc difficile de dégager une conclusion ferme sur la génération bénéficiaire des solidarités par cohabitation. L'analyse multivariée conduite dans la partie suivante tentera d'apporter des éclairages supplémentaires.

IV.3 - Analyse multivariée

L'étude descriptive a mis en relief l'existence d'une forte propension des parents et de leurs enfants adultes à cohabiter au sein d'un même ménage. Cette propension à résider avec ses descendants ou ses ascendants semble très sensible à des facteurs tels que l'âge, le statut matrimonial ou la situation vis-à-vis du marché du travail. La portée des conclusions de l'analyse, toutefois, est limitée, du fait que les effets de structure n'ont pas été contrôlés.

Dans cette partie, nous utiliserons les techniques de l'analyse multivariée pour affiner les analyses précédentes et tenter de faire ressortir les facteurs économiques et sociaux qui déterminent la cohabitation, qu'ils soient individuels ou collectifs. Il s'agit de faire la part entre l'influence des différents facteurs potentiels, et également de tenter de repérer la génération bénéficiaire de ce type de solidarité : la cohabitation profite-t-elle plutôt à la jeune génération ou à celle des parents ?

IV.3.1 - Méthodologie

Pour cette analyse, nous mobiliserons les informations sur les enfants hors-ménage du module « transferts » de SET97 (voir II.1.2 -), en complément de celles disponibles dans les autres parties de l'enquête. Ces données permettent d'enrichir considérablement l'étude de la cohabitation, en leur ajoutant une dimension supplémentaire.

La cohabitation entre parents et enfants est analysée à travers 4 spécifications de modèles. Cet ensemble permettra de s'assurer de la robustesse des influences (ou effets) qui seraient mises en relief.

a - Les modèles estimés

Les quatre modèles sont référencés chacun par un numéro entre crochets ([1], [2], [3], [4]), l'ensemble de notre démarche étant récapitulée plus loin (Tableau 43). Le premier modèle est mené sur un échantillon de chefs de ménage âgés, tandis que les trois autres sont menées sur des échantillons d'enfants adultes.

- Modèle [1] : *l'hébergement d'un enfant quelconque par les chefs de ménage de 60 ans et plus*

L'échantillon de ce modèle est constitué de chefs de ménages âgés de 60 ans et plus¹¹⁰, ayant au moins un enfant actuellement vivant. La variable dépendante est le fait d'héberger au moins un enfant (d'âge quelconque), qu'on modélise à l'aide d'un logit dichotomique. La limite de ce modèle est qu'il ne se restreint pas à la cohabitation avec les seuls enfants adultes,

¹¹⁰ Rappelons que 60 ans est l'âge légal de départ à la retraite dans la fonction publique à Madagascar.

puisque'on ne connaît pas les caractéristiques (sexe, âge) de tous les enfants hors-ménage, seulement de deux d'entre eux au maximum¹¹¹.

Les variables explicatives introduites sont le statut matrimonial de la personne âgée, son âge, la présence d'un handicap, le niveau d'éducation atteint, et le nombre d'enfants actuellement vivants. Le sexe de la personne âgée n'a pas été introduit dans le modèle, car une trop forte corrélation existe entre le sexe et le statut matrimonial : toutes les femmes de l'échantillon (rappelons qu'il s'agit de chefs de ménage) sont en effet non en couple.

- Modèle [2] : *la cohabitation entre un adulte de l'agglomération d'Antananarivo et ses parents*

L'échantillon mobilisé ici est constitué des adultes (25 ans et plus) enquêtés dans SET97 et ayant au moins un parent vivant. La variable dépendante est le fait de cohabiter avec au moins un de ses parents, qu'on modélise à l'aide d'un modèle logit.

Le modèle a été estimé pour les adultes des deux sexes, puis par sexe. Deux autres variables dépendantes ont également été modélisées : la cohabitation avec la mère chez les adultes dont la mère vivante, et la cohabitation avec le père chez les adultes dont le père est vivant.

Les variables explicatives introduites sont :

- pour ce qui concerne l'adulte : le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le nombre d'enfants de 5 ans et plus co-résidents, le niveau d'éducation et la présence d'un handicap ;
- pour ce qui concerne les parents : le niveau d'éducation du parent et la survie de l'autre parent (du père quand on modélise la cohabitation avec la mère, et vice-versa).

Malheureusement, il n'est pas possible de contrôler la taille de la fratrie de l'enfant dans l'estimation du modèle, même si celle-ci est une variable potentiellement déterminante.

¹¹¹ Cette modélisation est possible si on se restreint aux chefs de ménage n'ayant pas plus de deux enfants hors-ménage. Mais, d'une part, l'échantillon retenu est de trop petite taille (44 ménages éligibles), et d'autre part la restriction risque de poser un problème de biais de sélection, car les ménages peuvent choisir d'avoir de nombreux enfants afin de pouvoir cohabiter avec eux dans le futur.

Dans le modèle [2], les caractéristiques des parents pouvant être introduites sont peu nombreuses. C'est pour cette raison que nous avons développé les modèles [3] et [4] qui, pour leur part, sont menés sur un échantillon d'enfants de chef de ménage.

Modèle [3] : *la cohabitation entre un adulte et son parent chef de ménage habitant l'agglomération d'Antananarivo*

L'échantillon du modèle [3] est composé des enfants des chefs de ménage enquêtés dans SET97, âgés de 25 à 54 ans¹¹², qu'ils habitent actuellement dans le ménage de ce chef de ménage ou non. La variable dépendante porte sur le fait de résider dans le ménage du parent, c'est-à-dire d'être hébergé par celui-ci (puisque le parent est chef de ménage par construction). La technique utilisée est la régression logistique, mais le calcul des écart-types des coefficients estimés ont été corrigés par la méthode de White (1980), afin de tenir compte de l'appartenance de certains enfants aux mêmes familles. On a également tenu compte du mode de sélection aléatoire des enfants hors-ménage, en leur attribuant, dans l'estimation, une pondération égale à l'inverse de leur probabilité de sélection¹¹³.

Le modèle a été estimé pour les enfants des deux sexes, puis séparément par sexe.

Les variables introduites sont les suivantes :

- pour le parent chef de ménage : l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, la présence d'un handicap, et le nombre d'enfants actuellement vivants ;
- pour l'enfant : le sexe, l'âge, le statut matrimonial-charges familiales, et le diplôme le plus élevé obtenu ;
- les caractéristiques du logement du parent : le nombre de pièces, le statut d'occupation, et la présence d'eau courante dans le logement.

Les caractéristiques du logement pouvant être endogènes, le modèle a aussi été estimé en les omettant.

¹¹² La limite de 54 ans est imposée afin de disposer de l'information sur le nombre d'enfants en vie (question posée aux femmes de 15-54 ans, dans le module maternité-naissance de SET97), nécessaires pour savoir si l'enfant a des charges familiales ou non.

¹¹³ Ces spécifications sont été mises en œuvre par la procédure « logit » du logiciel STATA, avec les options « robust cluster » et « pweight ».

Modèle [4] : étude intra-familiale de la cohabitation entre un adulte et son parent chef de ménage habitant l'agglomération d'Antananarivo

Afin de s'assurer que les effets mis en évidence dans le modèle [3] correspondent bien à ceux des variables individuelles, et ne sont pas des effets familiaux absorbés par des variables portant sur les enfants, nous avons finalement estimé un modèle logit à effets fixes (Chamberlain, 1980)¹¹⁴. L'échantillon est celui du modèle [3], c'est-à-dire les enfants des chefs de ménage enquêtés dans SET97, âgés de 25 à 54 ans, qu'ils habitent actuellement dans le ménage de ce chef de ménage ou non. La variable dépendante est identique à celle du modèle [3], à savoir le fait de cohabiter avec le parent. Une condition de sélection supplémentaire est néanmoins ajoutée pour pouvoir estimer le modèle logit à effets fixe : l'enfant doit appartenir à une famille dans laquelle au moins un enfant cohabite tandis qu'un autre ne cohabite pas.

Les estimations du modèle [4] ont été menées pour l'ensemble des deux sexes, puis séparément par sexe. Les variables introduites ici ne portent que sur les enfants : il s'agit du sexe, de l'âge, du statut matrimonial-charges familiales, et du diplôme le plus élevé obtenu ;

L'ensemble de cette démarche est synthétisée dans le Tableau 43.

¹¹⁴ Procédure « clogit » du logiciel STATA.

Tableau 43 : Récapitulatif des modèles estimés

Type de modèle	Variable expliquée	Echantillon	Variables explicatives
[1] Logit dichotomique	Le fait d'héberger au moins un enfant	Chefs de ménage de 60 ans ou plus, ayant au moins 1 enfant vivant	- Statut matrimonial, âge, présence d'un handicap, niveau d'éducation, source principale de revenu, - Nombre d'enfants actuellement vivants - caractéristiques du logement (statut d'occupation, nombre de pièces, disponibilité d'eau courante)
[2] Logit dichotomique	Le fait de cohabiter avec un parent (père ou mère, mère, père)	Adulte quelconque, ayant au moins un parent vivant	- Sexe, statut matrimonial, nombre d'enfants de 5 ans et plus, niveau d'éducation, présence de handicap, âge. - Survie et éducation de l'autre parent
[3] Logit dichotomique, avec correction de l'écart-type par la méthode de White (1980)	Le fait de cohabiter avec un parent chef de ménage	25-54 ans ayant un parent chef de ménage vivant dans l'agglomération d'Antananarivo	- Pour le parent : âge, état matrimonial, niveau d'éducation, présence d'un handicap, nombre d'enfants actuellement vivants - Caractéristiques du logement du parent (nombre de pièces, statut d'occupation, disponibilité d'eau courante) - Pour l'enfant : sexe, âge, statut matrimonial, diplôme le plus élevé
[4] Logit dichotomique à effets fixes	Le fait de cohabiter avec un parent chef de ménage	25-54 ans ayant un parent chef de ménage vivant dans l'agglomération d'Antananarivo et appartenant à 1 famille dans laquelle au moins un enfant cohabite et au moins un autre ne cohabite pas	- Pour l'enfant : sexe, âge, statut matrimonial, diplôme le plus élevé

Note : « adulte » désigne une personne de 25 ans et plus. Les échantillons des modèles [1] et [2] incluent uniquement des personnes résidant dans l'agglomération d'Antananarivo, tandis que ceux des modèles [3] et [4] incluent des personnes dont le lieu de résidence n'est pas forcément situé à dans l'agglomération d'Antananarivo.

b - Spécification des variables

Nous précisons dans ce paragraphe la spécification de certaines des variables introduites dans les analyses, dont la construction n'est pas triviale ou est discutable.

- Le statut matrimonial des enfants (modèles [3] et [4]) :

Une difficulté se pose dans le calcul du statut matrimonial chez les enfants dans les modèles [3] et [4]. En effet, chez les enfants hors-ménage, la question sur le statut matrimonial interroge simultanément sur l'état matrimonial de l'enfant et sa descendance¹¹⁵. De ce fait, afin de garantir la comparabilité des données entre enfants dans le ménage et enfants hors-ménage, une variable statut matrimonial-charges familiales a été créée. Il s'agit d'un dummy valant 1 si l'enfant est marié(e) ou a actuellement un ou plusieurs enfants en vie.

Le calcul de la variable « statut matrimonial-charges familiales » ne pose pas de difficulté particulière chez les femmes de 25-54 ans, puisqu'une rubrique de leur questionnaire

individuel porte sur le nombre d'enfants mis au monde et actuellement vivants. Ce n'est pas le cas pour les hommes, pour lesquels on ne connaît que le nombre d'enfants de 5 ans et plus habitant dans le même logement. De ce fait, quand on utilise la variable « statut matrimonial-charges familiales », on doit faire l'hypothèse que le nombre d'hommes non en couples et ayant un ou plusieurs enfants qui sont (a) tous hors-ménage ou (b) dans le ménage mais sont tous âgés de moins de 5 ans, est négligeable¹¹⁶.

- Le niveau d'éducation : lorsqu'il s'agit d'une personne interrogée dans l'enquête SET97 (parents du modèle [1] et [3], adultes du modèle [2]), on a utilisé le nombre d'années d'études réussies. Celui-ci a été introduit sous forme d'un dummy à 3 modalités : primaire ou sans éducation, secondaire 1^{er} cycle (*i.e.* inférieur ou égal à la classe de troisième, modalité choisie comme référence), et secondaire 2^{ème} cycle ou plus.

Pour les enfants hors-ménage, on ne dispose pas du nombre d'années d'études réussies mais du diplôme le plus élevé obtenu. Aussi, le diplôme le plus élevé obtenu est utilisé chez les enfants dans les modèles [3] et [4]. Celui-ci a été également introduit sous forme d'un dummy à 3 modalités : primaire ou sans diplôme, collège (référence), et secondaire 1^{er} cycle ou plus.

- La présence d'un « handicap » : est une variable se rapportant à l'état de santé de l'individu. Il s'agit d'une indicatrice qui vaut 1 lorsque l'individu a déclaré un « handicap », défini par le fait d'être dans l'une (au moins) des situations suivantes : ressent une gêne quelconque lors de ses déplacements, a des problèmes de vue handicapants, a un problème de santé quelconque qui gêne dans la vie quotidienne, ou qui, compte tenu de son âge, juge son état de santé médiocre voire franchement mauvais.

- La source de revenu : est utilisée pour contourner l'endogénéité du revenu d'activité chez les personnes âgées dans le modèle [1]. On ne dispose pas, en effet, des revenus hors-activité de toutes les personnes âgées de l'échantillon (variable qui a été utilisée par Da Vanzo et Chan, 1994 dans une analyse assez similaire), seulement des inactifs et des chômeurs. De ce fait, nous avons introduit la variable « source de revenu » qui décrit l'origine principale des revenus de la personne âgée : il s'agit d'un dummy qui distingue les parents inactifs ayant un revenu stable (notamment une pension, et dans une moindre mesure une rente ou un revenu

¹¹⁵ Sa formulation est « l'enfant est-il (elle) marié et/ou a des enfants » ?

¹¹⁶ Le risque de se tromper semble élevé surtout chez les hommes ayant eu une rupture d'union (veufs, séparés, divorcés). Ils représentent 2,2% des 25 ans et plus.

d'épargne) des autres cas (actifs occupés et inactifs ou chômeurs sans revenu stable). Sous l'hypothèse (non vérifiable) que les personnes âgées actives occupés n'ont pas d'autre revenu personnel que celui que leur procure leur travail, cette variable se veut être un indicateur de la disponibilité d'un revenu hors-activité. Malgré ses limites, elle nous semble moins endogène que le revenu d'activité.

- Les caractéristiques du logement : sont de trois ordres :

- le statut d'occupation est un dummy distinguant les propriétaires (avec ou sans titre) des locataires et des logés gratuitement) ;
- le nombre de pièces disponibles pour l'habitation est introduit sous forme d'une variable continue ;
- enfin, est introduit une indicatrice sur la « présence d'eau courante » dans le logement

- La survie des parents : est introduite lors de la modélisation [2], lorsqu'on s'intéresse à la cohabitation avec 1 seul parent (le père ou la mère). Il s'agit d'un dummy valant 1 si l'autre parent est vivant (le père si on modélise la cohabitation avec la mère, et vice-versa).

Cette variable est utilisée comme « proxy » de la situation matrimoniale du parent auquel on s'intéresse.

c - Remarques générales sur les estimations

Notons que les analyses menées ne permettent d'étudier que le fait de cohabiter ou non au moment de l'enquête, et non le processus de cohabitation et de décohabitation. L'étude de ce processus, qui peut être complexe, avec par exemple des allées et venues des enfants au domicile parental (Villeuneuve-Gokalp, 1997), nécessiterait des données d'une autre nature, et sort de notre propos. En quelque sorte, nous étudions uniquement la cohabitation à son état stationnaire.

Dans l'ensemble de cette partie, nous avons fixé à 25 ans le seuil à partir duquel un enfant sera considéré comme « adulte ». L'exclusion des 20-24 ans se justifie par la forte « instabilité » propre à cette tranche d'âge, où de nombreux événements familiaux et professionnels (insertion sur le marché du travail, mise en couple et mariage, départ de chez les parents, etc.) ont très fréquemment lieu (Madio, 1998 sur Biomad). On peut penser qu'au

delà de 25 ans, les personnes sont plus proches de la stabilité familiale, professionnelle et résidentielle, ce qui autorise l'utilisation de données transversales pour l'analyse de leur cohabitation avec leurs parents.

En ce qui concerne la liste des variables explicatives introduites dans l'analyse :

- tout d'abord, nous avons choisi d'exclure le statut migratoire de nos estimations économétriques, et cela malgré la forte corrélation entre cette variable et la cohabitation, observée dans la partie descriptive (voir IV.2.3 - et IV.2.4 -). Il nous semble, en effet, que la nature du lien entre processus migratoire et vie commune dans un ménage soit de l'ordre de l'endogénéité (Baizan, 1997 et 2002). Par ailleurs, la migration est un phénomène complexe, dont l'étude nécessite des données spécifiques (Courgeau et Lelièvre, 2003) et sort de notre propos. Nous reviendrons toutefois sur ce problème dans les commentaires des résultats qui suivront (voir IV.3.2 - e -).
- nous n'avons pas pu inclure d'indicateur du coût du logement, car nous ne disposions pas de données sur le sujet ;
- enfin, les enfants de moins de 5 ans sont en général non considérés dans les analyses, du fait que le questionnaire individuel de SET97 n'a été posé qu'aux 5 ans et plus.

Soulignons aussi que les échantillons des modèles [4] et [5], du fait qu'ils incluent des enfants hors-ménage, peuvent comprendre des enfants n'habitant pas forcément l'agglomération d'Antananarivo, à la différence de celui du [3]. Il n'a pas été possible de se restreindre aux enfants résidant à Antananarivo, car la question sur le lieu de résidence des enfants hors-ménage n'a pas été posée. Plus généralement, nous avons exclu la variable « statut migratoire » de nos variables indépendantes :

IV.3.2 - Résultats des modélisations

a - L'hébergement d'une enfant quelconque par les chefs de ménage âgés

L'échantillon du modèle [1] présenté ici est constitué de chefs de ménage âgés de 60 ans et plus, ayant au moins un enfant vivant au moment de l'enquête. 132 ménages répondent à ce critère, parmi lesquels 92 (69,7%) hébergent au moins un enfant. Même si les enfants considérés ici sont d'âge quelconque, on n'est pas très loin d'une étude de la cohabitation avec des enfants adultes puisque l'âge moyen des enfants des chefs de ménage de

l'échantillon (calculé par extrapolation à partir de l'échantillon d'enfants) est de 34,3 ans, et 95% d'entre eux ont 18 ans ou plus. Les résultats des estimations sont consignés dans le Tableau 44, et sont à rapprocher aux chiffres de la partie IV.2.4 - de l'analyse descriptive.

Tableau 44 : Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus héberge au moins un enfant

Caractéristiques du chef de ménage	Modèle simple	Modèle avec logement et source de revenu	Modèle avec logement et source de revenu, échantillon des inactifs
Statut matrimonial			
En couple	Réf	Réf	Réf
Seul	-0,558	-0,595	-0,628
Age	-0,063**	-0,078**	-0,111**
Présence d'un « handicap »			
Non handicapé	Réf	Réf	Réf
Handicapé	0,171	0,147	0,805
Niveau d'éducation			
Sans, primaire	Réf	Réf	Réf
Secondaire 1er cycle	-0,350	-0,635	-0,578
Secondaire 2eme cycle	0,360	-0,080	0,073
Nombre d'enfants actuellement vivants	0,067	0,095	0,186
Source principale de revenu			
Inactif ayant un revenu stable	-	Réf	Réf
Autre cas	-	0,710	2,167**
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire	-	Réf	Réf
Autre cas	-	0,884	1,380*
Nombre de pièces du logement	-	0,304*	1,013***
Eau courante dans le logement			
Ne dispose pas d'eau courante	-	Réf	Réf
Dispose d'eau courante	-	1,114*	0,070
Constante	5,020**	6,001***	7,627*
N	132	132	71
LR-chi2	10,146	22,744**	23,630***

Source : Enquête SET97. - : variable non introduite dans le modèle. Réf : modalité de référence. Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

Dans le modèle simple (colonne 1), qui relie la cohabitation avec uniquement les caractéristiques socio-démographiques de la personne âgée (âge, statut de couple, niveau d'éducation, présence d'un handicap, nombre d'enfants vivants)¹¹⁷, la qualité de l'estimation n'est pas satisfaisante : le log-vraisemblance n'est même pas significatif à 10%. Seule la variable « âge » ressort significativement, mais son signe est négatif, ce qui est contraire à celui attendu. Ce signe négatif peut cependant s'expliquer par la forte corrélation entre âge du parent et âge des enfants, qui n'a pu être contrôlé.

Ce modèle simple a été ré-estimé en ajoutant, parmi les variables explicatives, les caractéristiques du logement du parent (statut d'occupation, nombre de pièces, présence d'eau courante) et un indicateur portant sur sa source de revenu, en supposant que ces variables

¹¹⁷ Rappelons que le sexe a été exclu des variables explicatives, en raison de la trop forte corrélation entre sexe et situation de couple chez les chefs de ménage âgés (toutes les femmes de l'échantillon sont non en couple).

rajoutées sont exogènes (colonne 2). L'estimation devient alors de qualité acceptable, puisque le LR-chi2 est significatif à 5%.

A part l'âge, qui joue dans le même sens que dans le modèle simple précédent, les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage, y compris sa source de revenu, ne sont pas significatives. En particulier, la présence d'un handicap ou le fait de ne pas avoir de conjoint ne semblent pas influencer la propension du parent à cohabiter.

Pour ce qui concerne les caractéristiques du logement, le statut d'occupation n'est pas significatif. En revanche, le fait de disposer d'un logement comprenant davantage de pièces accroît la probabilité de cohabitation. La présence d'eau courante semble également avoir de l'influence, favorisant la cohabitation. Ce sens est inattendu car, si on la considère comme un indicateur de moindre pénibilité des tâches ménagères pour le parent, la présence d'eau courante devrait jouer négativement. Il se peut que l'interprétation que nous avons donnée à cette variable soit inexacte puisque, par ailleurs, la présence d'eau courante reflète la richesse du ménage, et jouerait alors comme un indicateur de revenu¹¹⁸.

L'interaction entre les solidarités par cohabitation et les systèmes de solidarité publiques ou le marché est aussi intéressante à étudier. Le problème est que la variable « source principale de revenu » de la personne âgée est construite de sorte que les actifs occupés et les inactifs sans revenu se retrouvent dans la même modalité. Afin de repérer sans ambiguïté les personnes âgées percevant un revenu hors-activité, nous avons donc estimé le modèle en excluant les actifs occupés (Tableau 44, colonne 3). 71 observations ont été retenues. Malgré la taille modeste de l'échantillon, l'estimation semble être de qualité acceptable (LR-chi2 significatif à 1%).

Sur cette sous-population, une différence significative de taux de cohabitation ressort bien entre les chefs de ménage sans revenu stable et ceux en ayant un. On constate que, toutes choses égales par ailleurs, la non-disponibilité de revenu hors-activité engendre davantage de cohabitation chez la personne âgée. Cette constatation suggère que la cohabitation peut être une forme de soutien des enfants à leurs parents âgés ne disposant pas de revenu.

¹¹⁸ Selon les données de l'enquête Emploi, à Antananarivo, l'accès à l'eau courante à l'intérieur du logement discrimine fortement les ménages selon leur niveau de vie (Madio, 1997a).

Notons que, dans aucune des estimations du modèle [1] réalisées, le nombre d'enfants actuellement vivants n'a été significatif, bien que le coefficient estimé ait toujours été positif, c'est-à-dire du signe attendu. La faible significativité de ce coefficient n'est pas vraiment surprenant en regard de la littérature empirique, qui suggère qu'il est important de contrôler non seulement le nombre mais aussi les caractéristiques des enfants (Wolf et Soldo, 1988 ; Da Vanzo et Chan, 1994), ce que nous n'avons pas pu faire ici.

b - La cohabitation entre les adultes et leurs parents

Le modèle [2] porte sur les adultes (25 ans et plus) de l'agglomération d'Antananarivo ayant un parent vivant, et s'intéresse à la probabilité qu'ils cohabitent avec leurs parents. 1 244 personnes, dont 642 femmes, ont été éligibles. Le modèle est de qualité acceptable, qu'on l'estime pour les deux sexes ou séparément par sexe. Les résultats de la modélisation, présentés dans le Tableau 45 (colonnes 1 à 3) sont à mettre en parallèle avec la description présentée en IV.2.3 - .

On trouve d'abord que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont moins tendance à cohabiter avec leurs parents que les hommes. Le fait d'être plus âgé, en couple, d'habiter avec des enfants de 5 ans ou plus jouent également en défaveur de la cohabitation. En revanche, le niveau d'éducation, de même que la présence d'un « handicap » chez une personne semblent peu reliés à la cohabitation.

Tableau 45 : Modélisation logit de la probabilité qu'un individu de 25 ans et plus cohabite avec un de ses parents

Caractéristiques	Variable modélisée et sexe de l'adulte				
	Probabilité de vivre avec au moins un parent			Probabilité de vivre avec sa mère (les 2 sexes)	Probabilité de vivre avec son père (les 2 sexes)
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes		
Sexe					
Homme	Réf	-	-	Réf	Réf
Femme	-0,375**	-	-	-0,390*	-0,276
Statut matrimonial					
En couple	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Seul(e)	2,790***	2,996***	2,787***	2,837***	2,848***
Nb d'enfants de 5 ans et +	-0,290***	-0,326**	-0,216*	-0,289***	-0,593***
Niveau d'éducation					
Sans, primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire 1er cycle	0,010	-0,288	0,346	-0,065	-0,067
Secondaire 2eme cycle	0,042	-0,420	0,551*	-0,250	0,123
Présence d'un « handicap »					
Non handicapé	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Handicapé	0,295	0,587	0,106	0,391	0,082
Age	-0,028**	0,002	-0,055***	-0,029**	-0,023
Survie du père					
Décédé	-	-	-	Réf	-
Vivant	-	-	-	-0,434**	-
Survie de la mère					
Décédée	-	-	-	-	Réf
Vivante	-	-	-	-	0,392
Niveau d'éducation du père	-	-	-	-	-0,010
Niveau d'éducation de la mère	-	-	-	0,061*	-
Constante	-1,549***	-2,350***	-1,352**	-1,391**	-2,225**
LR-chi2	371,5***	205,5***	174,9***	351,1***	230,0***
N	1244	602	642	1092	729

Source : Enquête SET97. - : variable non introduite dans le modèle. Réf : modalité de référence. Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

Les régressions menées pour les adultes de chaque sexe montrent, par ailleurs, que l'effet de l'âge est surtout marqué chez les filles : c'est chez elles que le fait de vieillir a le plus tendance à aller à l'encontre de la cohabitation avec les parents. Avoir un niveau d'études élevé semble aussi favoriser la cohabitation chez les femmes. En revanche, l'influence des autres variables, comme le statut matrimonial, ne se différencie pas d'un sexe à l'autre.

Les modèles précédents présentent l'inconvénient de ne tenir compte d'aucune caractéristique des parents¹¹⁹. C'est cette amélioration que tentent d'apporter les modèles logit présentés dans les 2 dernières colonnes du Tableau 45. Ceux-ci s'intéressent à la probabilité qu'un adulte cohabite avec sa mère, d'une part, son père, d'autre part. On trouve que, toutes choses égales par ailleurs :

- par rapport aux filles, les garçons cohabitent plus souvent avec leur mère. Cette différence selon le sexe n'est pas significative pour la co-résidence avec le père ;

¹¹⁹ La nature de la variable modélisée (« cohabitation avec un des deux parents », soit 3 combinaisons possibles pour les réponses positives), rend difficile l'introduction des caractéristiques des parents.

- être en couple, cohabiter avec ses propres enfants, ou avancer en âge réduisent la probabilité d'habiter le même ménage que ses parents, que ce soit avec le père ou avec la mère. L'effet de l'âge, toutefois, n'est pas significatif pour ce qui concerne la cohabitation avec le père ;
- la présence d'un « handicap » chez l'enfant ne semble pas influencer sur la probabilité de cohabitation. Toutefois, une régression menée séparément par sexe montre que la présence d'un « handicap » chez les garçons augmente significativement (au seuil de 10%) leur probabilité de cohabiter avec leur mère ;
- la survie de l'autre parent ne joue pas de la même manière pour chaque parent. Avoir un père décédé augmente significativement (au seuil de 5%) la probabilité qu'un adulte a de cohabiter avec sa mère. Mais le fait que la mère est décédée ne semble pas jouer sur la probabilité de cohabitation avec le père¹²⁰ ;
- le niveau d'éducation des parents n'est guère relié à la cohabitation, même si les enfants ont plutôt tendance à cohabiter avec leur mère quand celle-ci est éduquée ;

Au total, peu de facteurs explicatifs ressortent en ce qui concerne la cohabitation avec le père. En revanche, les observations semblent aller dans le sens de l'existence de comportements altruistes ou « solidaires » des adultes envers leur mère. Ces dernières, par ailleurs, semblent assez sensibles aux besoins (de soins) de leurs enfants, notamment des garçons. Ces conclusions sont toutefois à considérer avec précautions, en raison de la limite des estimations menées ici. D'une part, il n'a pas été possible de contrôler dans les régressions le nombre de frères et sœurs de chaque adulte, qui peut pourtant être un déterminant potentiel de la cohabitation. D'autre part, les variables parentales ayant été introduites sont peu nombreuses, d'autant plus que la survie de l'autre parent n'est qu'un indicateur approximatif du statut matrimonial du parent vivant.

c - La cohabitation entre les adultes et leur parent chef de ménage

Le modèle [3] porte sur les 25-54 ans, enfants des chefs de ménage enquêtés dans l'enquête SET97, membres du ménage du parent ou non. L'échantillon peut donc comprendre des

¹²⁰ En raison de la surmortalité masculine, seulement 21% des adultes (152 sur 729) dont le père est en vie ont une mère décédée, alors que 46% des adultes (515 sur 1092) dont la mère est en vie ont un père décédé.

personnes n'habitant pas l'agglomération d'Antananarivo¹²¹. La variable dépendante est le fait d'être hébergé par le parent. 540 enfants, provenant de 238 familles (parents) différentes ont été retenus.

Par rapport aux modèles [1] et [2] précédents, on a l'avantage ici de pouvoir contrôler simultanément de nombreuses caractéristiques du parent et de l'enfant. Même si la restriction à des enfants de chefs de ménage peut engendrer un léger biais, l'échantillon présente l'avantage de contrôler naturellement la survie du parent. Toutefois, la présence dans l'échantillon d'enfants n'habitant pas l'agglomération d'Antananarivo rend plus complexe l'interprétation des résultats, car la non-cohabitation peut découler de la migration de l'enfant en dehors de l'agglomération d'Antananarivo (ou de la migration du parent vers Antananarivo, sans que l'enfant en fasse autant), dont l'étude sort de notre propos.

Les résultats du modèle logit, consignés dans le Tableau 46 montrent tout d'abord que l'âge du parent joue positivement sur la probabilité de cohabitation. Ce résultat contredit celui du modèle [1], mais paraît plus fiable, dans la mesure où on a contrôlé ici l'âge de l'enfant. Le statut matrimonial du parent a aussi un effet significatif, surtout chez les hommes : les enfants cohabitent plus fréquemment avec leur parent quand ce dernier n'a pas ou plus de conjoint. Le niveau d'éducation du parent, de son côté, n'a pas d'effet significatif.

¹²¹ Il n'a pas été possible de se restreindre aux enfants résidants dans l'agglomération d'Antananarivo, car la question du lieu de résidence des enfants n'a pas été posée.

Tableau 46 : Modélisation de la probabilité qu'un adulte de 25-54 ans soit hébergé par son parent chef de ménage

	Modèle sans variables de logement			Modèle avec variables de logement		
	Adultes des 2 sexes	Femmes adultes	Hommes adulte	Adultes des 2 sexes	Femmes adultes	Hommes adulte
CARACTERISTIQUES DU PARENT						
Age	0,075***	0,038*	0,108***	0,075***	0,036	0,113***
Etat matrimonial						
En union	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Seul	0,664**	0,475	1,258***	0,684***	0,500	1,251**
Niveau d'éducation						
Sans, primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire, 1 ^{er} cycle	0,122	-0,324	0,665	0,163	-0,280	0,626
Secondaire, 2 ^e cycle	-0,717	-0,571	-0,708	-0,750	-0,592	-0,679
Présence d'un « handicap »						
Non handicapé	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Handicapé	-0,233	0,286	-1,052**	-0,238	0,251	-0,962**
Nombre d'enfants actuellement vivants	-0,208***	-0,149*	-0,253***	-0,214***	-0,155*	-0,271***
CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DU PARENT						
Nombre de pièces	-	-	-	0,135*	0,039	0,261*
Statut d'occupation						
Propriétaire	-	-	-	Réf	Réf	Réf
Autre cas	-	-	-	-0,222	-0,304	0,053
Eau courante dans le logement						
Sans eau courante	-	-	-	Réf	Réf	Réf
Avec eau courante	-	-	-	0,060	0,072	0,012
CARACTERISTIQUES DE L'ENFANT						
Sexe						
Homme	Réf	-	-	Réf	-	-
Femme	0,756***	-	-	0,779***	-	-
Age	-0,141***	-0,131***	-0,147***	-0,141***	-0,132***	-0,150***
Statut matrimonial et charges familiales						
En couple et/ou a un (des) enfants	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Seul	3,659***	2,956***	4,704***	3,683***	2,998***	4,735***
Diplôme le plus élevé obtenu						
Primaire ou sans diplôme	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Collège	-0,105	-0,070	-0,282	-0,166	-0,061	-0,504
Secondaire 1 ^{er} cycle ou plus	-0,131	0,297	-0,555	-0,349	0,189	-0,937
Constante	-1,647	0,686	-3,629*	-2,065*	0,577	-4,395**
QUALITE DE L'ESTIMATION						
Nombre d'observations (enfants)	540	256	284	540	256	284
Nombre de familles (parents chefs de ménage)	238	169	191	238	169	191
LR-chi2	169,830***	71,550***	117,290***	168,020***	73,160***	126,520***

Source : Enquête SET97. - : variable non introduite dans le modèle. Réf : modalité de référence. Les écart-types sont corrigés par la méthode de White (1980). Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

La présence d'un handicap chez le parent, pour sa part, a une influence inattendue. Le coefficient de cette variable est négatif mais non significatif dans la régression menée sur les deux sexes. Il est en revanche positif, mais non significatif, chez les filles, et négatif, significatif à 5%, chez les garçons. On a donc l'impression que les garçons se montrent peu disposés à habiter le même ménage que leur parent en mauvais état de santé, ce qui n'est pas le cas chez les filles.

Le nombre d'enfants actuellement vivants du parent, c'est-à-dire la taille de la fratrie de l'enfant (y compris lui-même) joue de manière significative, et dans le sens attendu. En effet,

la présence de nombreux frères et sœurs amène l'enfant à cohabiter moins fréquemment avec le parent.

Ces différents résultats semblent montrer que l'enfant n'est pas insensible aux besoins de ses parents. En effet, vieillissement, solitude et, pour les filles, état de santé médiocre du parent, sont associés à davantage de cohabitation.

En ce qui concerne les caractéristiques des enfants, on trouve d'abord que, au seuil de 1%, les femmes sont plus fréquemment hébergées par leur parent que les hommes. Ce résultat est apparemment contradictoire avec celui du modèle [2], où l'on a trouvé que, chez les adultes de l'agglomération d'Antananarivo dont au moins un parent est vivant, toutes choses égales par ailleurs et au seuil de 1%, les filles cohabitent moins avec leurs parents que les hommes. Nous reviendrons plus loin sur cette apparente contradiction, pour tenter de la comprendre (e -).

Deux autres caractéristiques des enfants ressortent de manière significative. En premier lieu, le statut matrimonial : lorsque l'enfant a fondé sa propre famille (a un conjoint et/ou enfant), la probabilité qu'il vive avec ses parents diminue de manière drastique. En second lieu figure l'âge, dont l'impact est négatif, soit l'inverse de l'effet de l'âge des parents. L'avancée des enfants en âge les conduit donc à cohabiter de moins en moins avec leurs parents, ce qui traduit la tendance naturelle à s'émanciper de ses parents en passant aux âges adultes. Le niveau de diplôme atteint par l'enfant ne joue guère chez les filles, mais chez les garçons, les coefficients, bien que non significatifs à 10% montrent que, par rapport aux diplômés du secondaire 1^{er} cycle ou plus, les non diplômés et les diplômés du collège cohabitent davantage avec leurs parents.

L'introduction des caractéristiques du logement du parent dans les estimations ne modifie que marginalement les résultats concernant les coefficients des variables parentales ou liées aux enfants. Il ressort que la taille du logement occupé par le parent a une influence significative à 10%, montrant qu'un nombre de pièces élevé correspond à davantage de cohabitation. Les autres caractéristiques du logement (présence d'eau courante, statut d'occupation), par contre, n'ont quasiment pas d'effet sur la probabilité de cohabitation.

d - Modélisation à effets fixes de la cohabitation entre un adulte et son parent chef de ménage

La quatrième et dernière série de modélisations a pour objectif d'étudier les caractéristiques *des enfants* favorisant la cohabitation, lorsque dans une famille certains des enfants adultes cohabitent avec le parent et d'autres ne le font pas. La technique d'estimation utilisée est le logit à effets fixes (Chamberlain, 1980). Sont sélectionnés dans l'échantillon les 25-54 ans, ayant un parent chef de ménage habitant à Antananarivo (comme dans le modèle [3]), et dont la famille comporte au moins un adulte cohabitant et un autre ne cohabitant pas. Ces conditions ont été remplies par 309 enfants appartenant à 92 familles.

Tableau 47 : Logit à effets fixes sur la probabilité de cohabitation d'un adulte de 25-54 ans avec son parent chef de ménage

Caractéristiques de l'enfant	Les 2 sexes		Femmes		Hommes	
	Estimation	Ecart-type	Estimation	Ecart-type	Estimation	Ecart-type
Sexe						
Homme	Réf		-		-	
Femme	0,510	0,353	-		-	
Age	-0,109***	0,038	-0,216***	0,076	-0,292**	0,129
Statut matrimonial et charges familiales						
En couple et/ou a un (des) enfants	Réf		Réf		Réf	
Seul	2,861***	0,430	2,332***	0,734	1,947**	0,805
Diplôme le plus élevé obtenu						
Primaire ou sans diplôme	Réf		Réf		Réf	
Collège	-0,296	0,563	0,132	0,973	0,665	1,497
Secondaire 1 ^{er} cycle ou plus	-0,586	0,594	0,624	1,125	-1,798	1,208
Nombre d'observations (enfants)	309		107		92	
Nombre de familles (parents)	92		43		34	
LR-chi2	112,53***		29,93		39,99***	

Source : Enquête SET97. - : variable non introduite dans le modèle. Réf : modalité de référence. Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

Quand on mène la régression sur les deux sexes, deux variables ressortent de manière significative : l'âge et le statut matrimonial. Comme attendu, le fait d'être en couple et/ou d'avoir des enfants, ou bien d'avoir un âge avancé jouent en défaveur de la cohabitation. Autrement dit, au sein d'une même fratrie, les adultes cohabitants seraient ceux les plus jeunes ou ceux non en couple.

Le sexe et le diplôme de l'enfant n'ont pas d'influence significative sur la probabilité de cohabitation. Les signes des coefficients montrent cependant que les filles cohabitent plus, de même que les moins diplômés. Au total, le schéma de cohabitation est donc plutôt conforme à une vie séparée des parents pour les adultes ayant le coût d'opportunité les plus élevés.

e - Retour sur la différence de l'effet de sexe dans les modèles [2] et [3] : l'impact des migrations sur la cohabitation

Les modèles [2] et [3], qui étudient tous les deux la probabilité qu'un adulte cohabite avec un parent, aboutissent à des résultats contradictoires pour ce qui concerne l'effet du sexe de l'enfant. Dans le modèle [2], on trouvait que les hommes cohabitent plus fréquemment avec leurs parents que les femmes. Dans le modèle [3], on trouvait, au contraire, le résultat inverse. Cette apparente opposition des résultats de ces deux modèles est frappante et mérite qu'on s'y attarde. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour l'expliquer :

- il y a un problème dans la mesure de la variable « statut matrimonial », dont le calcul, chez les hommes de 25-54 ans du modèle [3], repose sur des hypothèses ;
- la liste des variables contrôlées dans les deux régressions n'est pas similaire : dans [2], on ne tient pas compte des caractéristiques des parents ni du nombre de frères et sœurs ;
- il y a une différence de champ entre les échantillons d'analyse ;

Les deux premières hypothèses sont réfutées, car lorsqu'on étudie la fréquence de la cohabitation en contrôlant les variables explicatives communes aux modèles [2] et [3] (sexe de l'enfant, âge, statut matrimonial), on retrouve les mêmes tendances : dans l'échantillon de [2], les femmes cohabitent moins, alors que dans [3], elles cohabitent plus. De ce fait, le contraste trouve sa source dans **la différence de champ** des deux échantillons mobilisés ici :

- dans [2], il s'agit des personnes de 25 ans ou plus vivant dans l'agglomération d'Antananarivo, quel que soit le lieu de résidence de leurs parents (agglomération d'Antananarivo ou ailleurs) ;
- dans [3], on a des personnes de 25-54 ans, vivant dans l'agglomération d'Antananarivo ou ailleurs, dont le parent réside dans l'agglomération d'Antananarivo et y est chef de ménage.

La différence ne provient pas de la restriction du modèle [3] à des enfants de chefs de ménage, puisque nous avons vu que la plupart des personnes âgées sont des chefs de ménage ou des conjoints de chef de ménage (voir III.4.2 -). En réalité, la divergence des résultats des deux modèles est due aux **migrations**, que ce soit des parents ou des enfants. Plusieurs cas de figure sont possibles, mais aboutissent tous à une non cohabitation entre l'enfant et ses

parents : soit l'enfant est venu s'installer dans la capitale, laissant les parents dans la région d'origine ; soit l'enfant a émigré hors de l'agglomération d'Antananarivo, y laissant ses parents. Le même raisonnement s'applique si ce sont les parents qui immigreront vers Antananarivo, en laissant l'enfant dans une autre région. Les données de SET97 ne permettent pas de faire la part entre ces différentes possibilités, puisque le lieu de résidence des enfants hors-ménage, de même que celui des parents hors-ménage, ne sont pas connus.

Une approche indirecte permet de vérifier si l'impact différencié du sexe sur la cohabitation provient plutôt de l'émigration de ou de l'immigration vers l'agglomération d'Antananarivo. Nous avons d'abord estimé le modèle [2] sur le sous-échantillon des « sédentaires » (personnes qui ont toujours vécu dans l'agglomération d'Antananarivo) et avons trouvé un effet du sexe similaire à celui mené sur l'ensemble de l'échantillon (comme dans le Tableau 45). Ensuite, nous avons estimé le modèle [2] sur le sous-échantillon des « migrants », et avons trouvé un effet du sexe non-significatif. Il ne semble donc pas que l'effet du sexe dans le modèle [2] provienne d'un comportement particulier des migrants installés à Antananarivo. On trouve en outre que les structures par sexe des cohabitants de [3] et des cohabitants de [2] (tous présents dans l'agglomération d'Antananarivo par construction) sont très proches.

En revanche, les structures par sexe des non cohabitants de [2] et de [3] sont très inégales : dans [3], les enfants qui n'habitent pas avec leurs parents sont majoritairement des hommes (54,6%), alors que dans [2], il s'agit majoritairement de femmes (52,9%). On en déduit qu'il s'agit de deux populations différentes : une partie des non-cohabitants de [3] réside en fait en dehors de l'agglomération d'Antananarivo. Cette résidence en dehors d'Antananarivo concerne par ailleurs majoritairement des hommes.

Ces considérations montrent la forte interaction entre problématique des migrations et cohabitation. Par ailleurs, sur le plan méthodologique, on voit qu'il n'est pas équivalent d'étudier la cohabitation à travers un échantillon de personnes présentes en un endroit, ou en l'étudiant à travers un échantillon d'enfants de personnes présentes à cet endroit. La divergence des résultats, qui a été bien mise en relief dans le cas de la présente étude, provient notamment de la restriction de l'échantillon de l'enquête SET97 à une zone géographique limitée. Les résultats montrent aussi l'intérêt de poser une question sur le lieu de résidence des enfants et celui des parents dans une enquête future.

V - Conclusion

Ce chapitre s'est intéressé à la cohabitation au sein d'un même ménage à Antananarivo, en considérant qu'il s'agit d'une forme de solidarité. La première partie a été consacrée à la description des réseaux de solidarité concernés, c'est-à-dire les caractéristiques des ménages (leur taille et leur structure) et les liens de parenté qui unissent leurs membres, puis à mesurer le partage qui est mis en œuvre par la vie commune. La seconde partie s'est focalisée plus spécifiquement sur la cohabitation entre les parents et leurs enfants, qui a été quantifiée et dont les déterminants ont été étudiés à l'aide de modèles multivariés.

Il ressort de la première partie de l'analyse que la taille moyenne des ménages de l'agglomération d'Antananarivo est de 4,7 personnes, ce qui est assez faible compte tenu du contexte démographique. Ces ménages sont, en outre, fortement centrés sur la famille nucléaire, car deux ménages sur trois sont composés exclusivement de parents et de leurs enfants. Cette prépondérance des ménages nucléaires est confirmée par l'étude des liens de parenté entre les chefs de ménage et les membres de leur foyer. Moins de 13% de la population n'appartiennent pas au noyau familial du chef de leur ménage (conjoint et enfants), et les personnes non apparentées à ce dernier sont extrêmement rares. Le mode de vie prépondérant, à tous les âges, consiste donc à vivre à l'intérieur du noyau familial (parents et enfants).

Dans l'agglomération d'Antananarivo, les solidarités par cohabitation sont donc centrées autour de la famille, et surtout de la famille nucléaire. Cela est plutôt éloigné de l'image véhiculée dans la culture traditionnelle, qui vante la cohabitation comme la manifestation par excellence de la solidarité des membres de la famille élargie. Il semble qu'entre les deux philosophies contraires détectées dans la culture malgache vis-à-vis de la cohabitation, celle qui préconise de ne pas cohabiter avec ses parents proches l'emporte.

Pour autant, au niveau agrégé, l'apport de la cohabitation au bien-être économique est loin d'être négligeable : les économies d'échelle qu'elle engendre font augmenter le revenu par habitant de 24%, et le partage des revenus qu'elle permet fait diminuer le taux de pauvreté monétaire de 43 points de pourcentage.

Les résultats de la seconde partie de l'étude convergent avec ceux de la première pour constater la force des liens unissant les parents et les enfants dans l'agglomération

d'Antananarivo, du moins à travers leur cohabitation à l'intérieur d'un même ménage. En effet, la longueur de la vie commune, soit avec les parents, soit avec les enfants, caractérise le cycle de vie des Tananariviens. D'un côté, peu d'enfants en bas âge vivent séparés de leurs parents. De l'autre, aux âges adultes, la cohabitation avec les parents perdure et, aux âges avancés, la majorité de la population vit avec un ou plusieurs enfants.

Lors de la recherche des déterminants de la cohabitation prolongée entre les adultes et leurs parents, nous avons fait l'hypothèse que ce phénomène découle d'un arbitrage, par chacun des partenaires, entre les avantages et les inconvénients de cette situation. Plusieurs modèles économétriques ont été élaborés pour tester cette hypothèse. Deux caractéristiques des enfants sont systématiquement ressorties comme ayant une influence significative : le statut matrimonial et l'âge. L'enfant qui a fondé sa propre famille, ou qui vieillit (surtout les filles), a nettement tendance à choisir de vivre dans un autre logement que ses parents. Le sexe de l'enfant semble avoir de l'influence, mais il est difficile de donner une conclusion définitive car les résultats sont contradictoires selon les spécifications des modèles, sans doute en raison des migrations. D'autres variables, comme la présence d'un handicap ou le niveau d'éducation semblent avoir aussi de l'influence, mais de manière marginale.

Côté parent, plusieurs caractéristiques (l'âge, le fait de ne pas avoir de conjoint, la présence d'un handicap, voire la disponibilité d'un revenu hors-activité) ressortent comme ayant une influence significative sur la probabilité de cohabitation, mais de manière intermittente, c'est-à-dire selon la spécification du modèle. A part le nombre de pièces, les caractéristiques du logement du parent, elles, n'ont pas d'effet sur la probabilité de cohabitation. Les variables jouent généralement dans le sens attendu, à savoir que, toutes choses égales par ailleurs, un besoin d'assistance fait augmenter la probabilité de cohabitation, tandis que des coûts d'opportunités (ou un désir d'intimité) élevés la fait diminuer.

Au terme de ce chapitre, il convient également de dire quelques mots des données utilisées, l'enquête SET97 étant, rappelons-le, à sa première mise en œuvre. Celle-ci s'est révélée globalement pertinente pour étudier la problématique des ménages et de la cohabitation entre parents et enfants, même si de nombreuses améliorations pourraient être apportées. La fiche ménage pourrait ainsi intégrer des questions permettant de mieux connaître les « visiteurs », comme la durée de leur présence dans le ménage et les raisons de leur visite. Il serait aussi utile de connaître les revenus hors-activité des actifs, d'améliorer la question sur l'état

matrimonial des enfants hors-ménage, et de poser une question sur le lieu de résidence des personnes hors-ménage (parents ou enfants). Certains choix ont été plus contraignants. Ainsi, la restriction du questionnaire individuel aux seules personnes de 5 ans et plus a empêché, dans certaines études, de tenir compte de la totalité du ménage. De même, le choix de ne collecter des informations que sur deux enfants hors-ménage, au maximum, empêche de connaître la composition de la totalité de la descendance du parent (nombre de garçons, de filles, et par tranche d'âge).

La problématique de la prise en charge des personnes âgées, souvent associée à celle de la cohabitation, n'a pas pu être traitée complètement dans cette étude. En effet, de nombreuses caractéristiques des personnes âgées pouvant expliquer la cohabitation (tels leur nombre d'enfants vivants) n'étaient connues que pour les chefs de ménage. En outre, l'échantillon de chefs de ménage âgés était de petite taille. Une meilleure appréhension de cette problématique nécessiterait un échantillon plus large de cette population spécifique, et une adaptation du mode de questionnement.

L'étude de la cohabitation peut également être considérablement enrichie par une approche de type biographique, qui permettrait d'appréhender la cohabitation parents-enfants dans une perspective dynamique. Cette approche, jusqu'à présent peu abordée en Afrique, peut orienter des recherches futures.

Au delà des limites méthodologiques de cette étude, les résultats montrent que, si les comportements de cohabitation ne semblent pas très sensibles aux besoins des personnes âgées, ils semblent en revanche répondre assez nettement aux besoins ou aux coûts d'opportunité des jeunes. Cela correspondrait à un schéma où la cohabitation prolongée des parents avec leurs enfants ne découle pas d'un « sacrifice » de la jeune génération au profit de leurs parents, mais de la difficulté des jeunes à fonder leur propre ménage. Cela cadre assez bien avec l'environnement de l'agglomération d'Antananarivo, où le manque de nouveaux logements et leur cherté rendent l'accès à l'indépendance difficile, et va dans le sens des résultats de Antoine et *al.* (2001) relatifs à l'insertion des jeunes dans trois capitales africaines dont Antananarivo. Dans la capitale malgache, la cohabitation parents-enfants, manifestation de la solidarité intergénérationnelle, bénéficierait donc surtout aux jeunes.

Chapitre 7 – Les transferts matériels et monétaires entre ménages dans l’agglomération d’Antananarivo

I - Introduction

Le présent chapitre aborde la troisième forme de solidarité que nous avons choisi d’étudier dans ce travail de thèse, à savoir l’entraide financière et matérielle entre personnes appartenant à des ménages différents. Le soutien financier ou matériel constitue une forme classique d’entraide, qui vient naturellement à l’esprit quand on parle d’assistance et de solidarité. Il donne lieu à des transferts monétaires ou en nature, dont l’étude présente de nombreux intérêts sur le plan économique, démographique, et sociologique.

On peut en premier lieu s’intéresser aux transferts pour leurs aspects économiques. D’abord, les transferts privés peuvent interagir avec les transferts mis en œuvre par les pouvoirs publics et affecter les résultats des politiques menées. Robert Barro (1974) prévoit ainsi que si les familles étaient reliées par des transferts altruistes, les redistributions de revenus opérées par le gouvernement seraient sans effet, car elles seraient contrecarrées par les transferts familiaux en sens contraire. On peut toutefois aussi imaginer l’effet inverse, où les transferts publics et privés viendraient se compléter. Ainsi, en Guadeloupe, les prestations sociales (aides publiques) se sont combinées avec les transferts privés pour profiter à l’ensemble des générations (Attias-Donfut et Lapierre, 1997). Les transferts peuvent aussi modifier de manière importante le revenu des ménages, si bien que leur non-prise en compte pourrait biaiser les calculs d’indicateurs d’inégalités et de taux de pauvreté.

Par ailleurs, les transferts privés peuvent aider les ménages à surmonter les imperfections du marché du crédit ou de l’assurance. Dans ce cadre, ils jouent potentiellement un rôle « d’amortisseur des chocs » auxquels peuvent être confrontés les ménages¹²², et peuvent aider à prendre en charge des souches les plus vulnérables de la population (les personnes âgées, handicapées, malades, etc.). Les transferts effectués par les migrants peuvent potentiellement

avoir des effets d'entraînement sur l'économie, notamment rurale (Rempel et Lobdell, 1978). Enfin, Les transferts privés interviennent aussi lors de l'étude des flux de richesse entre générations, qui est un aspect central des questions économiques, par exemple quand on veut faire de la comptabilité intergénérationnelle ou étudier l'équité entre les générations (voir les contributions rassemblées dans Mason et Tapinos, 2000).

On peut aussi s'intéresser aux transferts pour ses aspects démographiques. Des auteurs ont, en effet, souligné que le solde net des transferts intergénérationnels (le terme « transfert » étant alors pris au sens large), serait le principal déterminant du niveau de la fécondité. Ainsi, si les flux de richesse allaient plutôt des enfants vers les parents, ces derniers auraient intérêt à avoir une fécondité forte. Par contre, si les flux bénéficiaient plutôt aux enfants, la fécondité devrait être faible. L'hypothèse bien connue de Caldwell (1976) établit ainsi un lien entre la transition démographique (passage d'un régime de forte fécondité et de forte mortalité à un régime de faible fécondité et de mortalité) et l'inversion du flux de transferts entre les parents et les enfants.

Enfin, l'étude des transferts permet d'aborder des questions intéressantes sur le plan sociologique, à savoir celle des réseaux sociaux d'entraide, c'est-à-dire les relations entre les pourvoyeurs et les bénéficiaires de l'aide. A Madagascar, en particulier, les transferts peuvent être considérés comme une manifestation du *fihavanana*, si souvent évoqué comme étant une valeur sociétale majeure (voir chapitre de cadrage). Une étude des transferts contribuerait donc à éclairer la portée et les manifestations de cette notion.

Dans ce chapitre consacré aux transferts matériels et monétaires entre ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, nous poursuivons deux objectifs principaux. Premièrement, nous cherchons à fournir des données de cadrage sur l'entraide financière et matérielle en général, et cela à travers une description statistique des transferts et des réseaux de solidarité qui les mettent en œuvre. Deuxièmement, nous cherchons à étudier les motivations des comportements, en particulier pour les transferts entre les parents et les enfants (ou intergénérationnels), dont nous allons voir qu'ils constituent la majorité.

Cette étude approfondie des transferts est, à notre connaissance, la première dans le cas de Madagascar. Des études ont, certes, abordé les transferts inter-ménages, dans l'agglomération

¹²² Voir Comode (1999) pour une étude qualitative de ces « mécanismes amortisseurs » dans la ville

d'Antananarivo (Madio, 1995 et 1998b), ou au niveau national (Dorosh et *al.*, 1998). Mais ces analyses se sont surtout attachées à estimer les montants totaux des transferts, et ne se sont pas intéressées aux motivations de cette forme d'entraide ni aux réseaux de solidarité qui les mettent en œuvre.

Le chapitre se structure comme suit. La première partie présente les données, en essayant de situer les transferts étudiés ici par rapport à d'autres formes de transferts. La seconde partie propose une description des transferts en général : la participation aux transferts, les réseaux de solidarité et les caractéristiques des flux. La troisième étudie les transferts entre parents et enfants, et la quatrième conclut.

II - Données et méthodes d'analyse

Avant d'entreprendre l'analyse, il convient d'abord de préciser ce que nous entendons par « transferts ». Pour cela, nous allons d'abord présenter une typologie des différents transferts entre générations au sein de la société, ce qui permettra de situer ceux que nous étudions dans un cadre plus large. Ensuite nous présenterons plus précisément nos données et la méthodologie d'analyse que nous allons suivre.

II.1 - Une typologie des transferts inter-générationnels

De nombreux flux de biens et de services, ou « transferts », existent entre les générations, et plus généralement entre différents groupes d'une société donnée. Kessler, Masson et Pestieau (1991a) en proposent une typologie, que nous reprenons largement dans cette partie. L'objectif des auteurs est de mettre en perspective l'héritage et les donations¹²³ par rapport à d'autres formes de transferts entre les générations.

En premier lieu, Kessler, Masson et Pestieau (1991a) distinguent trois instances qui règlent les rapports entre les individus : la *famille*, conçue comme un réseau de relations entre les générations, le *marché*, comme lieu d'échange de biens et de services régies par des *droits de propriété*, *l'Etat* enfin, à travers son rôle normatif, réglementaire et fiscal. En second lieu, les auteurs distinguent entre les deux types de transaction que sont *l'échange* et *le transfert*.

d'Antananarivo.

¹²³ L'héritage est défini comme « les transmissions patrimoniales entre ménages appartenant à différentes générations d'une même famille, essentiellement entre parents et enfants, entre vifs ou non ».

L'échange renvoie généralement à des mécanismes de marché, et suppose une certaine réciprocité, éventuellement sous forme différée. Le transfert, au contraire, est le plus souvent associé à une notion de gratuité ou de solidarité. Dans les pays développés, il résulte généralement de l'action de l'Etat, à travers son budget et les organismes de sécurité sociale, et se traduit par des prélèvements pour certains ménages, par des prestations pour d'autres. Ces mécanismes d'échange et de transferts ne sont pas restreints au secteur public et au secteur marchand, car on les retrouve aussi dans la famille élargie. Ils peuvent compléter ou se substituer aux transferts organisés par l'Etat et aux échanges passant par le marché.

Par ailleurs, au sein de la famille comme au sein de l'ensemble de la société, on peut distinguer les relations *verticales* ou *intergénérationnelles* des relations *horizontales* ou *intragénérationnelles*. Dans la famille, les transferts intergénérationnels impliquent le plus souvent parents et enfants, et quelquefois les petits-enfants. Ils s'opposent aux transferts intragénérationnels qui, pour leur part, font intervenir les frères et les sœurs, par exemple.

La typologie proposée par Kessler, Masson et Pestieau (1991a), reprise dans le Tableau 48 distingue alors les transferts intergénérationnels selon le secteur qui les met en œuvre (public ou privé), le sens (asendant ou descendant) et la forme (en espèces ou en nature). Les auteurs reconnaissent volontiers que la liste des transferts intergénérationnels élaborée n'est pas exhaustive. En outre, elle laisse de côté le secteur non-marchand ou caritatif (organisations non gouvernementales, associations, églises, etc.), dont les objectifs sont assez proches de celles de la famille, et qui réalise, lui aussi, de nombreux transferts, notamment en nature. La typologie permet cependant de se faire une idée d'ensemble des transferts, et plus largement des solidarités entre générations¹²⁴.

¹²⁴ Le Tableau 48 concerne un pays développé, en l'occurrence la France. Mais la liste des transferts énoncée est assez universelle, et semble applicable à d'autres pays, y compris ceux en voie de développement. La principale différence entre pays développés et en développement proviendrait des volumes relatifs des différents types de transferts.

Tableau 48 : Typologie des transferts intergénérationnels

Forme du transfert	Type et sens du transfert			
	Privés au sein de la famille		Publics, organisés par l'Etat ou les collectivités locales	
	Descendants	Ascendants	Descendants	Ascendants
Transferts en espèces	- Héritage - Donations - Aides financières - Prêts avantageux - Dépenses d'éducation	- Donations (rares) - Aides financières	- Allocations familiales - Chômage des jeunes - Dépenses d'éducation	- Accroissement de la dette publique - Pensions publiques - Remboursement des dépenses de santé - Preretraite et chômage des anciens
Transferts en temps ou en nature	- Aides en nature (dont hébergement) - Temps d'éducation - Garde des petits-enfants	- Soins ou services aux parents âgés pris en charge	- Crèches	- Soins de santé - Maisons de retraite

Source : Kessler, Masson et Pestieau (1991a), p 3

Le Tableau 48 permet une vue d'ensemble des relations de *substituabilité* ou de *complémentarité* possibles entre les différentes formes de transferts, monétaires ou en nature, familiales ou organisées par l'Etat. Certains services assurés par la famille ont en effet des substituts marchands (non représentés dans le Tableau 48) : par exemple les maisons de retraite privées, les employés rémunérés pour la garde des enfants ou pour les travaux ménagers chez les parents ayant besoin d'assistance. Dans d'autres circonstances, les services marchands jouent plutôt le rôle de complément à la famille qui, pour des raisons d'infrastructure ou de compétence, ne peut pas satisfaire tous les besoins : formation professionnelle, éducation sportive, etc. De même, l'Etat peut se substituer à certaines fonctions traditionnellement réalisées par la famille : dans les pays développées, la prise en charge financière des personnes âgées, par exemple, est effectuée essentiellement par la collectivité à travers des systèmes de retraite (Rein et Turner, 1999).

II.2 - Champ des transferts étudiés

L'analyse est menée à partir des données du volet « transferts » de l'enquête Santé-Education-Transferts (SET97), dont l'objectif était de mesurer et d'étudier les flux économiques engendrées par l'entraide entre les ménages.

Les transferts ont été définis par *un flux matériel ou monétaire entre personnes habitant deux ménages différents*. On a cherché particulièrement à répertorier ceux destinés à soutenir matériellement une personne ou un ménage en difficulté. Ceci inclut les dons gratuits (c'est-à-dire sans contrepartie économique directe : travail, argent ou bien matériel) d'argent ou de biens matériels ; étaient également visés les prêts d'argent ou de biens matériels (*fisamborana*), c'est-à-dire la donation d'argent ou de biens, avec remboursement *sous la*

même forme et sans ou avec de faibles intérêts à une date ultérieure. Afin d'exclure les prêts à but lucratif ou commercial, un prêt avec intérêt n'était considéré comme une aide que si le taux d'intérêt réel était négatif ou nul, soit si le taux d'intérêt nominal appliqué était inférieur à 10% par an environ.

Voici quelques précisions à propos de cette définition des transferts :

- on étudie les transferts entre personnes vivantes, et on exclut les transferts patrimoniaux, ce qui exclut les héritages et les donations, quel qu'en soit la forme¹²⁵ ;
- on s'intéresse uniquement aux transferts *entre* les ménages. Tous les dons, prêts, échanges réalisés entre les membres d'un même ménage sont exclus. De même, sont exclus les dons, et prêts entre les ménages et les institutions (associations, banques, entreprises, administrations, etc.), que la dite institution soit officiellement reconnue ou non ;
- on exclut également l'achat de biens et de services, c'est-à-dire le fait d'échanger des biens matériels ou des services contre de l'argent. On exclut aussi les trocs (échange de bien matériel avec d'autres biens matériels).
- les services rendus ne sont pas comptabilisés comme une aide. Les services gratuits rendus, les échanges argent-service, bien matériel-service ou service-service ne sont donc pas pris en compte.

On voit donc qu'on ne touche qu'une partie des différents « transferts » possibles, exposés dans la partie II.1 - ci-dessus.

II.3 - Définitions et méthodes d'analyse

II.3.1 - Rappels sur le mode de questionnement

Le questionnaire « transferts » de l'enquête SET97, posé au chef de ménage ou à son conjoint, a porté d'une part sur les aides versées par le ménage, et d'autre part sur celles reçues. La période de référence concerne les six mois ayant précédé l'enquête. La méthode de

¹²⁵ A Madagascar, le patrimoine consiste essentiellement en terrains et maisons, c'est-à-dire en biens immobiliers (s'y ajoute, en milieu rural, le bétail, notamment les zébus).

questionnement (détaillée dans le chapitre de méthodologie) a comporté les trois étapes suivantes :

- premièrement, identifier les différents partenaires avec qui le ménage a effectué des transferts ;
- deuxièmement, recueillir les caractéristiques de chaque partenaire (lien de parenté avec le chef de ménage, statut d'activité, lieu de résidence) ;
- et, troisièmement, faire le bilan de ce qui a été échangé avec chaque partenaire pendant la période de référence, pour chacun des 6 types d'objets suivants : nourriture, vêtements, fournitures scolaires, médicaments, autres objets, argent. Pour chaque objet du type considéré, on demande à l'enquêté d'estimer la valeur totale de ce qui a été échangé sur les six derniers mois, si cet objet (ou cet argent) doit être rendu, et la raison (principale) du transfert correspondant.

II.3.2 - Méthodes d'analyse

Le mode de questionnement utilisé permet de mener les analyses à trois niveaux :

- premièrement, au niveau des flux de biens échangés. Ceux-ci sont connus grâce aux « bilans », c'est-à-dire d'une information de niveau partenaire-type de bien, soit le niveau le plus désagrégé. L'information porte sur les caractéristiques générales des transferts (monétaire ou en nature), leur montant, aux raisons qui ont engendré l'aide, etc. On n'a donc pas de données transaction par transaction, mais des bilans par partenaire et type d'objet. Le nombre de transferts désigne le nombre de bilans ainsi répertoriés (au nombre de 1 155 pour les transferts donnés, 892 pour les transferts reçus) ;
- deuxièmement, au niveau des partenaires. Les données initiales ici sont de niveau ménage-partenaire, si bien que la description portera sur les couples constitués d'un ménage et d'un partenaire, et non sur la population des partenaires des ménages d'Antananarivo¹²⁶. Les informations de niveau flux peuvent être agrégés au niveau

¹²⁶ Les partenaires des ménages de notre échantillon forment en effet une population (au sens démographique). Théoriquement, pour l'étudier, il faudrait d'abord supprimer les « doublons », puisque une même personne peut avoir fait des transferts avec plusieurs ménages de l'agglomération d'Antananarivo, et donc apparaître plusieurs fois dans la liste des partenaires. La technique adaptée à cette situation est celle du « partage des poids » (Lavallée, 2002), qui est impossible à appliquer ici.

partenaire, ce qui permet une analyse croisant les caractéristiques des transferts avec celles des partenaires. Au total, le fichier comprend 926 partenaires à qui les ménages ont donné un transfert, et 737 de qui ils ont reçu ;

- troisièmement, au niveau des ménages enquêtés, en agrégeant l'ensemble des informations de niveau flux et de niveau partenaire. On peut alors établir le montant total des transferts donnés et reçus par chaque ménage. Ces totaux permettent ensuite d'établir le « solde net », c'est-à-dire la différence entre le montant total des transferts reçus et celui des transferts donnés. Rappelons qu'on a enquêté 1 022 ménages dans SET97.

La description générale des transferts que nous mènerons dans la partie III - portera d'abord sur la participation, puis successivement sur ces trois niveaux d'analyse (les biens, les partenaires, les ménages). Les informations agrégées au niveau ménage permettent d'étudier l'impact des transferts sur différentes variables économiques comme le revenu, le taux de pauvreté, ou les inégalités.

II.3.3 - Quelques définitions

Voici les définitions de certains termes qui seront utilisés :

« Ménage public », « ménage privé formel », « ménage informel » et « ménage chômeur-inactif » : renvoient au secteur où le chef de ménage exerce son emploi. Ainsi, *ménage public* signifie ménage dont le chef travaille dans le secteur public. *Ménage chômeur-inactif* signifie ménage dont le chef est chômeur ou inactif.

Milieu urbain et rural : Les villes sont définies comme les chefs-lieux de *Fivondronana* ou préfecture (au nombre de 111 à Madagascar). Les autres endroits appartiennent au milieu rural.

Périphérie d'Antananarivo : la « périphérie » désigne les trois Fivondronana limitrophes de la capitale administrative (Atsimondrano, Avaradrano, Ambohidratrimo). Il s'agit d'une zone plus étendue que l'agglomération qui, pour sa part, a été délimitée par des photos satellites prises lors de la première enquête Emploi en 1995.

Solde net des transferts : Différence entre les transferts reçus et transferts donnés ;

Le poids des transferts dans le revenu : peut être calculé de plusieurs manières. En premier lieu, on peut considérer les transferts comme une dépense et rapporter les transferts donnés au revenu. Deuxièmement, on peut rapporter le solde net des transferts au revenu. Enfin, un indicateur synthétique est obtenu en rapportant le montant des transferts donnés au montant du revenu primaire augmenté du montant des transferts reçus.

Echelle d'Oxford : Il s'agit d'une échelle de consommation, conférant un poids différent à chaque membre d'un ménage afin de prendre en compte l'existence d'économies d'échelle liées à la vie commune (voir un exposé plus détaillé dans le chapitre 3). Dans l'échelle d'Oxford, un coefficient de consommation de 1 est attribué au premier adulte (chef de ménage), un coefficient de 0,7 aux autres adultes de 15 ans et plus, et un coefficient de 0,5 aux enfants de moins de 15 ans.

L'indice de Gini : est un indice destiné à mesurer le caractère plus ou moins concentré d'une distribution, et dont la valeur est comprise entre 0 et 1. La valeur 0 correspond à une distribution parfaitement égalitaire (chaque ménage perçoit le même revenu), tandis que la valeur 1 correspond à une distribution extrêmement inégalitaire (un ménage est en possession de tout le revenu).

Rapport inter-quartile : Rapport entre le revenu délimitant les 75% les plus riches et celui délimitant les 25% les plus pauvres.

III - Description générale : les transferts et les réseaux de solidarité qui les mettent en oeuvre

Un de nos objectifs est de fournir des données de cadrage sur les transferts financiers et matériels entre les ménages dans l'agglomération d'Antananarivo. Combien, et quels types de ménages ont participé à ce type de solidarité ? Qui aide qui, et pourquoi ? S'agit-il d'une entraide de proximité ou, au contraire, les échanges se font-ils avec les habitants des zones géographiques éloignées ? Quelles sont les caractéristiques des biens transférés ? Quelle est l'importance des montants engagés dans l'entraide, et engendrent-ils une modification conséquente de la distribution des revenus ? Ce sont là les questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cette partie, consacrée à la description générale des transferts inter-ménages.

La première partie de cette description concerne les taux de participation, c'est-à-dire les proportions de ménages ayant effectué un transfert (donné et reçu). A sa suite, nous entreprendrons la description des caractéristiques des transferts observés, comme leur type (monétaire ou en nature), leur lieu d'origine et de destination, les raisons qui ont poussé les ménages à les effectuer, et enfin leurs montants. Nous nous intéresserons ensuite aux réseaux de solidarité concernés, c'est-à-dire aux caractéristiques des partenaires impliqués dans les échanges. Enfin, nous nous intéresserons à l'impact des transferts sur les revenus des ménages et sur les inégalités.

III.1 - La participation

La première question qu'on peut se poser porte sur la proportion de ménages concernés par cette forme de solidarité que constitue l'entraide financière ou matérielle. Rappelons que notre période de référence est ici les six mois ayant précédé l'entretien.

III.1.1 - Niveaux globaux de participation et comparaison avec d'autres pays

Sur six mois, deux tiers des ménages de l'agglomération d'Antananarivo ont réalisé au moins un transfert avec un autre ménage. 49% des ménages ont, au moins une fois, donné une aide à un autre ménage, et 40% ont été aidés au moins une fois. Les ménages ayant à la fois donné et reçu un transfert représentent 22% (Tableau 49).

Tableau 49 : La participation des ménages de l'agglomération d'Antananarivo aux transferts sur les 6 mois précédant l'enquête

Type de participation		Effectif (non pondéré)	% (pondéré)
Ménages ayant participé (<i>i.e.</i> ayant donné ou reçu)	(1)	694	66,3
Dont :			
Ayant donné		494	48,5
Ayant reçu		429	39,6
Ayant donné et pas reçu		265	26,8
Ayant reçu et pas donné		200	17,9
Ayant donné et reçu		229	21,7
Ménages n'ayant pas participé (<i>i.e.</i> ni donné ni reçu)	(2)	328	33,7
Total	(1) + (2)	1 022	100

Source : Enquête SET97

Il est intéressant de comparer cette participation des ménages d'Antananarivo avec celle d'autres régions. Le Tableau 50 contient des données sur les transferts matériels (en espèces et/ou en nature) dans diverses zones géographiques et à différentes dates. La définition d'un transfert, la méthodologie des enquêtes et le mode de questionnement ne sont pas strictement

comparables, mais on peut tout de même se faire une idée de l'importance des transferts à Antananarivo¹²⁷.

On constate que les taux de participation aux transferts des ménages de l'agglomération d'Antananarivo se situent dans la moyenne de ceux des différentes régions présentées dans le Tableau 50. Ils sont de même ordre de grandeur que ceux de Cartagena (ville de Colombie), mais sont supérieurs à ceux des ménages du Vietnam, du Pérou¹²⁸, et des pays développés comme la France ou les Etats-Unis. Le taux de participation des ménages tananariviens sont également supérieurs à ceux de la Côte d'Ivoire, pays souvent cité en référence pour l'intensité de ses solidarités communautaires (Mahieu, 1990) : 66% des ménages d'Antananarivo ont participé aux transferts sur 6 mois, contre 49% des ménages Ivoiriens sur 1 an (Stecklov, 1996). Les ménages de l'agglomération d'Antananarivo participent moins que les ménages abidjanais étudiés par Delpech (1983), mais l'échantillon qu'étudie cet auteur est uniquement composé de migrants, dont on verra qu'ils participent davantage que les sédentaires. Les seules régions où la participation des ménages est nettement plus élevée qu'à Antananarivo sont les zones urbaines du Kenya (pour les transferts donnés) et les Philippines (pour les transferts reçus).

¹²⁷ Pour Madagascar, à part dans les enquêtes du projet MADIO sur la consommation de 1995 et 1998, dont nous avons parlé dans le chapitre sur la méthodologie, nous n'avons pas trouvé de données sur la participation aux transferts. Dorosh et al. (1998) contient une section sur les transferts mais ne donne pas le pourcentage de participants. Cox et Jimenez (1990) contient d'autres données sur les transferts dans différents pays.

¹²⁸ Les chiffres provenant de ce pays portent toutefois sur une période plus courte, en l'occurrence 3 mois.

Tableau 50 : La participation aux transferts et leur poids dans le revenu dans divers pays

Zone d'étude et population étudiées	Année de l'enquête et période de référence des transferts	Source	Participation aux transferts			Poids des transferts dans le revenu initial (a)	
			% ménages ayant donné	% ménages ayant reçu	% ménages ayant donné ou reçu	Donnés	Reçus
Cartagena (Colombie), ménages pauvres	Année non précisée Sur 1 an	Cox et Jimenez (1998)	51,5%	45,5%		3,4% (b)	4,3% (b)
Philippines, enquête nationale représentative	1988 Période de référence non précisée	Cox, Hansen et Jimenez (1999)	44,1% (urbains)	81,8% (urbains)		0,5% (urbains) (b)	13,3% (urbains) (b)
			49,7% (ruraux)	89,3% (ruraux)		0,8% (ruraux) (b)	13,1% (ruraux) (b)
Vietnam, enquête nationale représentative	1992-1993 Sur les 12 derniers mois	Cox (2002)	36,8%	20,3%	4% (donnés et reçus)		7,9% (32% parmi les ménages ayant reçu)
Pérou, ménages urbains	1985-1986 Sur 3 mois	Cox et Jimenez, (1992)	33,9%	32,3%	12,6% (donnés et reçus)		
Kenya, enquête nationale représentative	1974 Sur 1 an	Kowles et Anker (1981)	27,6% (national)			5,6% (urbains)	4,0% (urbains)
			61,8% (urbains)			2,9% (ruraux)	2,3% (ruraux)
France, enquête nationale représentative	1997 Sur 1 an	Crenner, (1999)	Dons d'argent : 10% Prêt d'argent : 4%				
France, enquête nationale représentative	1994-95 Sur 1 mois pour les dons occasionnels Sur 1 an pour les dons réguliers	De Barry, Eneau et Hourriez, (1996)	1/6 don occasionnel (sur 1 mois) 1/10 don régulier (sur 1 an)			3,7%	2,5%
Etats-Unis, enquête nationale représentative	1983-1985 Sur les 3 ans	Gale et Scholz (1994)	9,4%	5,3%		1,7 (b)	0,9 (b)
Côte d'Ivoire, enquête nationale représentative	1986 Sur 12 mois	Stecklov, (1996)			Ménages ayant donné ou reçu : 48,6% (national) 58,7% (urbain), 48,6% (rural)		2,4% (national) 3,4% (urbain), 1,6% (rural)
Abidjan (Côte d'Ivoire), chefs d'unités domestique et migrants	1980-1981 période de référence non précisée	Delpéch (1983)	81,5%	24%			

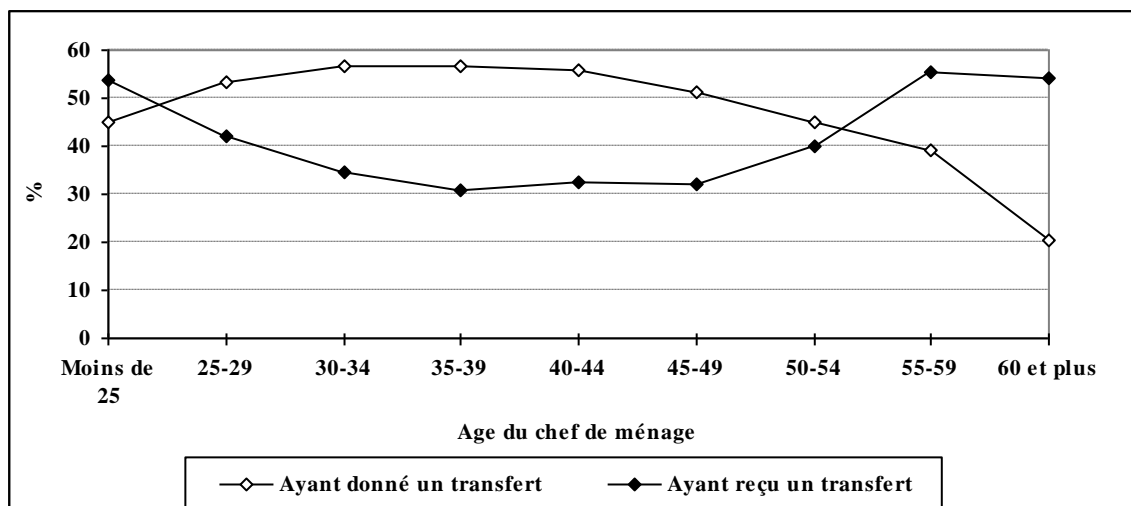
(a) : calculé sur tous les ménages, participants ou non. (b) : calculé par nous à partir des données fournies.

III.1.2 - La participation selon les caractéristiques des ménages

La participation aux transferts se modifie selon les caractéristiques des ménages. En premier lieu, les taux de participation varient avec l'âge du chef de ménage. La courbe décrivant l'évolution de la proportion de ménages ayant donné un transfert selon l'âge prend une forme en cloche, avec un maximum atteint vers 40-44 ans (Figure 8). Aux âges élevés, seulement

20% des ménages ont donné une aide, contre 50% pour l'ensemble de la population. La courbe décrivant la proportion de ménages ayant reçu un transfert prend la forme opposée : c'est, en effet, aux jeunes âges, ainsi qu'aux âges élevés, que les ménages reçoivent le plus fréquemment une aide financière ou matérielle, au contraire des âges intermédiaires où ils en reçoivent moins.

Figure 8 : Taux de participation aux transferts selon l'âge du chef de ménage



Source : Enquête SET97

En second lieu, la participation diffère selon le sexe du chef de ménage, les femmes chefs de ménage recevant plus souvent des transferts que les hommes (36% contre 56%). Ce résultat, qui se retrouve dans une analyse selon le statut matrimonial du chef de ménage (en distinguant les chefs de ménage en couple des célibataires, veufs ou divorcés, qui sont en majorité des femmes), a déjà été observé dans de nombreux autres pays (voir une revue dans Cox et Jimenez, 1990). L'état de santé du chef de ménage semble également jouer sur la participation puisque les ménages dont le chef souffrent d'un « handicap » ont plus souvent reçu des transferts (Tableau 51).

En troisième lieu, le niveau de vie des ménages est un facteur de variabilité important de leur participation aux transferts. Ce résultat est assez attendu car le revenu, d'une part, détermine les capacités de paiement d'un ménage et d'autre part, confère un certain statut social qui agit sur la probabilité d'être sollicité par l'entourage. On constate ainsi que la proportion de ménages ayant donné une aide s'élève avec leur revenu par tête : seulement 37% des ménages du premier quartile ont versé un transfert, alors que c'est le cas de presque deux tiers des ménages du dernier quartile ; au contraire, le pourcentage de ménage ayant reçu un transfert

décroît avec le revenu par tête : il est maximal dans le 1^{er} quartile (47%), minimal dans le dernier quartile (36%).

Tableau 51 : Taux de participation aux transferts selon caractéristiques des ménages

Caractéristiques du chef de ménage	% de ménages ayant...		
	Donné	Reçu	Donné ou reçu
Sexe			
Homme	51,6	36,1	65,4
Femme	33,7	55,6	70,4
Situation matrimoniale			
En union	52,1	35,7	65,7
Seul(e)	35,0	53,8	68,7
Niveau d'éducation atteint			
Primaire, sans éducation	41,1	42,1	65,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	46,3	40,6	63,8
Secondaire 2 ^{ème} cycle et +	58,9	35,8	69,9
Présence d'un handicap			
Non	49,9	36,0	64,8
Oui	43,8	52,1	71,6
Secteur d'activité			
Public	57,5	25,0	63,8
Privé formel	60,9	39,4	70,7
Informel	44,7	39,8	63,6
Chômeur, inactif	25,4	59,0	70,3
<i>Dont</i>			
Ayant un revenu stable (pension, épargne)	26,4	60,2	72,2
Sans revenu stable	23,0	56,0	66,0
Quartile du revenu par tête			
1 ^{er} quartile	37,1	47,1	66,0
2 ^{ème} quartile	41,8	38,0	59,2
3 ^{ème} quartile	49,6	36,9	64,7
4 ^{ème} quartile	65,4	36,3	75,5
Statut migratoire			
Natif	46,6	38,6	63,9
Migrant	52,7	41,7	71,8
<i>Dont</i>			
Arrivé depuis moins de 5 ans	62,8	47,6	83,5
Arrivé depuis 5 ans ou +	50,2	40,3	68,9
Total	48,5	39,6	66,3

Source : Enquête SET97

Le secteur d'activité du chef influe aussi sur la participation aux transferts. Les *ménages formels* et les *ménages publics* sont plutôt des pourvoyeurs de transferts puisque, respectivement 62% et 57% de ces ménages ont donné de l'argent ou des biens à d'autres ménages. De l'autre côté, les *ménages chômeurs-inactifs* sont plutôt des receveurs de transferts, le fait qu'un chef de ménage inactif ou chômeur perçoit par ailleurs un revenu stable (pension ou revenu de l'épargne) ne modifiant guère la participation. On peut penser que ces variations traduisent l'effet du revenu des ménages, qui est étroitement corrélé au secteur d'activité. Mais les chiffres vont aussi dans le sens de l'hypothèse selon laquelle les transferts serviraient à « lisser » les fluctuations des revenus des ménages (Cox et Jimenez, 1998) : en effet, les *ménages publics*, dont le revenu du chef est plutôt stable (car travaillant dans le secteur public), ont moins souvent reçu un transfert que ceux du secteur informel, où l'on peut penser que les revenus sont plus instables.

Enfin, on observe une relation entre statut migratoire et taux de participation aux transferts. Seuls 28% des chefs de ménages migrants n'ont ni donné ni reçu de transferts pendant les 6 mois ayant précédé l'enquête, contre 36% des natifs. Ce pourcentage est encore plus faible pour les migrants récemment installés dans l'agglomération, puisque 17% seulement de ceux arrivés depuis moins de 5 ans n'ont pas fait de transfert. Ces derniers sont 63% à avoir donné une aide, proportion nettement plus élevée que pour l'ensemble des ménages.

III.2 - Caractéristiques des transferts : nature et montants

Avant d'étudier les réseaux de solidarité, voyons d'abord les caractéristiques générales des flux matériels et financiers engendrés par l'entraide, tel que leur type (monétaire ou en nature), les raisons qui ont poussé à l'entraide et, surtout, les montants engagés. Cette approche nous permettra de nous faire une première idée sur le poids économique de ces transferts.

III.2.1 - Caractéristiques générales des transferts

a - Une part très importante de transferts monétaires...

Les transferts monétaires dominent dans les transferts réalisés. Ils apparaissent en effet dans 68% des bilans des transferts donnés et 62% des bilans des transferts reçus (Tableau 52)¹²⁹.

Tableau 52 : Les types d'objets échangés dans les transferts inter-ménages

Type d'objet	Donnés		Reçus	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
Nourriture	14,6	7,5	21,6	10,8
Vêtements	11,3	8,3	9,6	8,8
Fournitures scolaires	0,6	0,1	0,9	1,1
Medicaments	2,0	1,4	2,6	1,6
Autres objets	3,7	8,2	3,2	4,3
Argent	67,8	74,4	62,1	73,4
Total	100	100	100	100

Source : Enquête SET97. Lecture : le calcul est effectué sur les bilans partenaires-types d'objets (soit au maximum 6 occurrences par partenaire). Pour les transferts donnés, 67,8% de l'effectif (et 74,4% du montant total) de ces bilans concernent des transferts monétaires.

Si on raisonne en proportion des partenaires, le poids des transferts monétaires est encore plus important puisqu'ils ont été mis en oeuvre pour 85% des partenaires à qui les ménages ont donné un transfert, et 74% des partenaires de qui les ménages ont reçu (Tableau 53, en additionnant les colonnes « argent » et « mixte »). Les échanges uniquement en nature n'ont

¹²⁹ Rappelons que les informations sur les flux proviennent des « bilans » réalisés au niveau de chaque partenaire (voir II.3.1 -)

concerné que respectivement 26% des partenaires à qui des transferts ont été donnés, et 15% des partenaires de qui des transferts ont été reçus. Parmi les biens en nature échangés, la nourriture tient une place prépondérante. Les autres types de bien (habillement, médicaments, fournitures scolaires, autres biens) sont d'occurrence et de montant négligeables.

Tableau 53 : Type de transferts réalisés selon lieu de résidence du partenaire

% Lieu de résidence du partenaire	Transferts donnés				Transferts reçus			
	Argent	En nature	Mixte	Total	Argent	En nature	Mixte	Total
Antananarivo et périphérie	66,7	13,7	19,6	100	63,4	21,8	14,8	100
Milieu urbain	62,3	21,8	16,0	100	41,7	43,8	14,5	100
Milieu rural	72,5	11,2	16,3	100	43,8	44,2	12,0	100
Etranger	13,2	86,9	0,0	100	37,5	40,9	21,7	100
Total	66,1	15,3	18,6	100	58,9	26,0	15,1	100

Source : Enquête SET97. Lecture : 66,7% des partenaires résidant à Antananarivo et sa périphérie ont reçu un transfert monétaire. En italiques : effectif du dénominateur inférieur à 20.

Les transferts monétaires sont particulièrement nombreux pour les échanges de proximité (entre partenaires résidant à Antananarivo et ses environs). Cela reflète la monétarisation plus grande de l'économie de la capitale. Sans être majoritaires, les transferts en nature sont plus nombreux de la part des partenaires résidant dans les autres régions du pays. Les transferts avec l'étranger semblent également plus souvent en nature, mais la faiblesse des effectifs sur lesquels portent ces calculs, en particulier pour les transferts donnés, amène à considérer ce dernier résultat avec précaution.

b - ...sous forme de dons non remboursables plutôt que de crédits...

Une question posée lors de l'enquête SET97 tente de distinguer, parmi les transferts, ceux réalisés sans contrepartie (dons) et ceux destinés à être remboursés (prêts ou crédits). Cette distinction, d'apparence simple, peut cependant être délicate à réaliser. Si les partenaires conviennent explicitement que le bien ou l'argent donné doit être rendu, aucun problème ne se pose. Mais quelquefois, une telle convention n'est pas explicite : il se peut que par exemple que le bénéficiaire ait l'intention de rendre plus tard ce qu'il a reçu, même s'il n'en a pas convenu ainsi avec son donataire. La question posée lors de l'enquête tente de résoudre ce problème, par la formulation suivante : *ce bien ou cet argent doit-il un jour être rendu, même en partie ?* Par convention, lorsque la réponse à cette question est négative, nous qualifierons le transfert de « don ». Par contre, si elle est positive (c'est-à-dire si le répondant estime que le transfert doit être rendu, au moins en partie), il s'agit d'un prêt.

Les transferts sont constitués principalement par des dons. Pour les transferts donnés, dans 79% des bilans effectués et 75% de leur valeur monétaire, l'argent ou le bien versé par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo n'a pas à être remboursé (Tableau 54). Ces chiffres s'élèvent à 84% et 89% pour les transferts reçus.

Tableau 54 : Caractère remboursable ou non des transferts réalisés

L'argent ou le bien doit-il être rendu ?	Donnés		Recus	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
Non	79,4	74,6	83,9	89,4
Oui, en partie	2,4	6,2	3,2	1,5
Oui, en totalité	17,6	19,2	13,0	9,1
Total	100	100	100	100

Source : Enquête SET97. Lecture : le calcul est effectué sur les bilans partenaires-types d'objets (soit au maximum 6 occurrences par partenaire). Pour les transferts donnés, 79,4% de l'effectif (74,6% du montant total) de ces bilans concernent des transferts qui n'ont pas à être rendus.

Si on raisonne au niveau des partenaires, il ressort que dans plus de trois cas sur quatre, l'argent ou les objets donnés par les ménages d'Antananarivo n'ont pas à être rendus. Quand ils bénéficient d'un transfert, les ménages ne déclarent devoir rendre ce qu'ils ont reçu que pour 18% de leurs partenaires. Les crédits inter-ménages ne sont donc pas très fréquents.

c - ...et effectués sans raison précise

Les transferts peuvent être également appréhendés par la ou les raisons ayant amené les intéressés à s'entraider. On se demande en effet si les ménages recourent aux solidarités financières avec d'autres ménages surtout pour surmonter des difficultés matérielles passagères (maladie, financement d'une activité informelle, etc.) ou, au contraire, si celles-ci surviennent sans qu'il y ait une raison précise. Ces raisons de l'entraide peuvent aussi éclairer sur les usages auxquels les biens et l'argent échangés sont destinés.

Tableau 55 : Raisons des transferts inter-ménages réalisés

Raison du transfert	Donnés		Recus	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
Maladie	8,1	8,4	9,9	8,5
Autre difficulté passagère	31,9	25,2	23,7	13,1
Financement des activités	5,3	12,2	3,5	7,7
Autre raison	13,0	15,0	11,7	18,5
Sans raison précise	41,6	39,2	51,2	52,3
Total	100	100	100	100

Source : Enquête SET97. Lecture : le calcul est effectué sur les bilans partenaires-types d'objets (soit au maximum 6 occurrences par partenaire). Pour les transferts donnés, 8,1% de l'effectif (8,4% du montant total) de ces bilans concernent des transferts effectués en raison d'une maladie du récipiendaire.

Dans 42% du nombre et 39% du montant des transferts donnés, et respectivement 51% et 49% des transferts reçus, les ménages déclarent que le transfert a été effectué sans motif particulier (Tableau 55). On peut donner deux interprétations possibles à ces résultats. D'une

part, il est possible que les transferts soient réalisés non à la demande des bénéficiaires mais plutôt à l'initiative et la bienveillance des donateurs. D'autre part, il se peut que les transferts soient effectués de façon périodique, plus ou moins régulière, et durant une période assez longue, s'apparentant alors à une assistance durable ou de long terme. Cette seconde hypothèse, si elle était effective, ne signifierait cependant pas que les transferts sont effectués avec une périodicité fixe, car à la question sur le caractère régulier ou occasionnel des transferts effectués, qui a été posée lors de l'enquête pilote (fin 1996), très peu de ménages ont déclaré réaliser des transferts avec une périodicité fixe¹³⁰.

Les transferts destinés à financer les activités économiques des ménages sont rares, ne dépassant pas 6% du nombre de transferts observés dans l'agglomération d'Antananarivo. La quasi-totalité des solidarités financières est donc utilisée pour subvenir aux besoins quotidiens des ménages. Le système de financement informel, s'il existe, ne semble donc guère reposer sur les transferts entre ménages. Ce résultat confirme ceux de l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo (Madio, 1998a).

III.2.2 - Montants des transferts

La valeur monétaire des transferts est une caractéristique importante, que nous allons à présent analyser. Rappelons que le montant de chaque transfert ressort d'une estimation effectuée par le répondant. La qualité de ces estimations a été jugée dans le chapitre de méthodologie, et il semble qu'elle soit acceptable, notamment pour les transferts monétaires, puisque les transferts internes à la ville d'Antananarivo ont quasiment été équilibrés. A partir des totaux engagés, nous avons donc pu estimer le solde de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis du reste du reste du pays et de l'étranger. Nous nous sommes également intéressés au lien entre la valeur monétaire d'un transfert et ses caractéristiques.

a - Montants totaux engagés et solde global de l'agglomération d'Antananarivo

Les aides en nature et en espèces versées par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont évaluées à 27 milliards de Fmg par an, et celles reçues à 34 milliards par an¹³¹. Pour

¹³⁰ Cela nous a amené à abandonner cette question dans la version définitive du questionnaire (voir chapitre de méthodologie).

¹³¹ Un ménage ayant perçu un transfert de 12 millions de Fmg a été exclu de ce calcul, et n'est pas pris en compte dans l'élaboration des résultats de la présente partie (III.2.2 -). Si ce ménage est pris en compte, le montant total des transferts perçus par l'agglomération s'élève à 37 milliards.

juger du poids de ces transferts privés, spontanément mis en œuvre par les ménages, il convient de les comparer avec d'autres flux financiers qui surviennent à Madagascar. Nous avons fait figurer dans le Tableau 56 les montants de quelques flux financiers disponibles, provenant de sources diverses, publiées ou non.

Tableau 56 : Montants annuels de quelques flux financiers à Madagascar

Type de flux	Année	Source des données	Montant annuel (millions de Fmg)
Mandats postaux transitant par la <i>Paositra Malagasy</i> (services postaux malgaches), dont : Service intérieur Service international-expédition Service international-réception	1997	Union Postale Universelle (2000)	230 108 194 980 30 35 097
« Transferts privés » provenant de l'étranger (au sens de la Banque Centrale), dont (a) Transferts des nationaux Pensions Dons collectés	1997	Banque Centrale, par agrégation des données provenant des 5 banques primaires à Madagascar, hors <i>Paositra Malagasy</i> (services postaux malgaches)	285 999 15 488 1 037 269 403
Bourses publiques destinées aux étudiants du supérieur	1999	Loi des Finances 1999 (budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur)	12 147
Prestations en espèces des caisses de retraite malgaches (CNaPS, CRCM et CPR)	1989	BIT (1996)	11 813
Prévisions de dépenses des Caisses de Retraite des salariés du secteur public CRCM CPR	1999	Loi des Finances 1999 (budget du Ministère du Budget et du Développement des Provinces autonomes)	180 000 25 000
Prestations de la CNaPS	1997	<i>Revue de l'Océan Indien</i> , numéro d'octobre 1998	46 000

(a) les trois postes détaillées ne sont pas exhaustives des « transferts privés », c'est-à-dire hors flux destinés à l'Etat et ses institutions. Les « transferts privés » ainsi répertoriés incluent probablement de nombreux transferts à destination d'institutions privées (organisation non gouvernementales par exemple), et non les seuls transferts aux ménages.

On constate que le montant total des transferts opérés par les habitants de l'agglomération d'Antananarivo atteint, voire dépasse, certains flux institutionnels. Ils est supérieur, par exemple, au montant total des bourses allouées aux étudiants du supérieur, et est presque de même ordre de grandeur que les prestations délivrées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS)¹³² au niveau national. On peut donc dire que les transferts inter-ménages sont importants en valeur.

Ces chiffres montrent que les ménages de la capitale reçoivent plus qu'ils ne donnent. L'interprétation de ces chiffres globaux mérite attention. Il convient d'analyser de manière

¹³² Rappelons que cette caisse gère les prestations sociales des travailleurs du secteur privé formel, et notamment leurs retraites. Nous n'avons malheureusement pas pu accéder personnellement aux données sur les prestations délivrées par cet organisme en 1997, et reproduisons ici les chiffres publiés par un mensuel malgache.

détaillée des flux d'échanges selon leur origine ou leur destination. Ces résultats sont consignés dans le Tableau 57¹³³.

Tableau 57 : Montant annuel des transferts selon lieu de destination ou de provenance

Milliards de Fmg	Lieu de destination ou provenance du transfert				
	Antananarivo et périphérie	Milieu urbain	Milieu rural	Etranger	Total
Transferts donnés	17,8	6,1	1,9	1,4	27,2
Transferts reçus	16,4	7,3	1,0	9,0	33,7
Solde (reçu-donné)	-1,4	+1,2	-0,9	+7,6	+6,5

Source : Enquête SET97

Les transferts entre les ménages de l'agglomération d'Antananarivo et le reste du pays sont quasiment en équilibre : pour 8 milliards annuels de transferts donnés, les Tananariviens ont reçu 8,3 milliards de la part de ménages vivant dans d'autres régions de Madagascar, soit un solde (*i.e.* transferts reçus moins transferts versés) légèrement positif. En revanche, le solde de l'agglomération est négatif vis-à-vis du milieu rural : l'agglomération d'Antananarivo a, en effet, donné de 0,9 milliard de Fmg de plus qu'elle n'en a reçu du milieu rural malgache. Ceci reflète sans doute le niveau de vie relativement plus élevé des Tananariviens, qui leur permet de venir en aide à leurs homologues des régions reculées du pays. Les transferts avec le milieu rural sont toutefois faibles en valeur, puisqu'ils représentent à peine 7% du montant des transferts donnés par les ménages de l'agglomération, et 3% des transferts reçus.

Si on considère les transferts effectués avec l'étranger, l'agglomération d'Antananarivo enregistre un solde largement positif, dépassant 7,6 milliards de Fmg par an. 27% du montant total des transferts perçus par les Tananariviens proviennent de l'étranger, chiffre contrastant avec la proportion de partenaires vivant à l'extérieur, qui dépasse à peine 5% (voir partie III.3.1 - . Ces volumes élevés des transferts provenant de l'extérieur ont également été notés dans les enquêtes sur la consommation (Madio, 1995 et 1998b). Ils s'expliquent notamment par la faiblesse du taux de change et du niveau de vie à Madagascar par rapport aux autres pays, et notamment la France, principal pays d'origine de ces transferts extérieurs.

Les transferts en provenance de l'étranger bénéficient principalement aux *ménages chômeurs-inactifs*, qui perçoivent presque la moitié du volume des aides. Les *ménages informels*, par

¹³³ Notons que les montants des transferts de proximité (entre personnes habitant à Antananarivo ou sa périphérie) figurant dans le Tableau 57 ne sont pas équilibrés. Ce résultat peut provenir de plusieurs raisons, que nous avons discutées lors de l'évaluation des données (voir le chapitre de méthodologie) : de la différence des définitions des champs géographiques (les notions d'agglomération et de périphérie ne sont pas similaires) ; des transferts avec des personnes hors-champ ; des erreurs de sondage ; et, enfin de problèmes de déclarations.

contre, ne bénéficient que de 18% du volume des flux en provenance de l'étranger, ce qui est nettement plus faible que leur poids dans l'ensemble des ménages (44%).

b - Montants moyens des transferts selon leurs caractéristiques

Le montant d'un transfert présente une variabilité assez importante en fonction de ses caractéristiques. Si les montants moyens d'un transfert donné ou reçu sont évalués respectivement à 113 000 Fmg et 193 000 Fmg par partenaire et annuellement, les montants médians n'atteignent plus que 40 000 Fmg (transfert donné ou reçu). D'un côté, un quart des transferts ne dépassent pas 20 000 Fmg et, de l'autre côté, 5% des transferts atteignent des montants supérieurs à 600 000 Fmg. Deux facteurs influent fortement sur le montant des transferts : le motif et le lieu de résidence du partenaire.

Tableau 58 : Montants annuels des transferts (en milliers de Fmg) selon leurs caractéristiques

Caractéristiques du transfert	Transferts donnés		Transferts reçus	
	Montant moyen	Montant médian	Montant moyen	Montant médian
Nature du transfert				
En nature	91	33	149	40
Argent	124	40	221	40
Mode de remboursement				
Don	106	40	204	40
Prêt	143	40	138	40
Motif du transfert				
Maladie	119	35	180	40
Autres difficultés passagères	89	36	116	40
Financement des activités	263	98	459	100
Autres motifs	130	35	333	100
Sans motifs précis	107	40	219	40
Provenance ou destination				
Antananarivo et périphérie	100	32	118	34
Milieu urbain	167	60	350	104
Milieu rural	89	50	230	104
Etranger	620	360	854	656
Ensemble	113	40	193	40

Source : Enquête SET97

Les transferts destinés à financer les activités professionnelles du bénéficiaire sont en moyenne d'un montant plus de deux fois supérieur aux autres types de transferts. Ce résultat est dû essentiellement au fait que financer une activité demande une somme d'argent relativement élevée par rapport à d'autres opérations consistant seulement à satisfaire les besoins quotidiens des ménages (consommation finale).

Mais le facteur le plus discriminant du montant des transferts est leur lieu d'origine ou de destination. Les montants des transferts en provenance des autres régions du pays sont, en moyenne, presque 3 fois supérieurs de ceux opérés à Antananarivo et sa périphérie. Si les

transferts entre deux ménages habitant Antananarivo sont évalués en moyenne à 118 000 Fmg annuellement, ceux envoyés par des ménages vivant dans les autres villes de Madagascar atteignent en moyenne 350 000 Fmg. Les difficultés de communication dues au manque d'infrastructure, augmentant le coût d'envoi des transferts (c'est-à-dire les coûts de transaction), obligent sans doute les ménages à limiter le nombre d'échanges mais, en contrepartie, à en augmenter la valeur. Les montants élevés reçus lors d'échanges avec l'étranger se retrouvent aussi à travers les montants moyens, qui sont bien supérieurs aux transferts réalisés à l'intérieur du pays : les partenaires se trouvant à l'étranger envoient en moyenne 854 000 Fmg par an à chaque ménage qu'ils aident. Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène, lors de l'étude des partenaires.

c - Montants moyens des transferts selon les catégories de ménages

Le niveau de revenus d'un ménage est un facteur déterminant des montants des transferts effectués. Du quartile le plus pauvre au quartile le plus riche, le montant moyen des aides fournies passe du simple au quintuple. Le secteur institutionnel du chef de ménage étant un déterminant essentiel du niveau de revenu, on retrouve également ces tendances selon le type de ménage. Les *ménages publics* fournissent ainsi 205 000 Fmg d'aides par an, contre 102 000 Fmg pour les *ménages informels* (Tableau 59).

Tableau 59 : Montants annuels moyens des transferts selon caractéristiques du ménage (en milliers de Fmg)

Caractéristiques du ménage	Transferts donnés		Transferts reçus	
	Tous les ménages	Ménages ayant participé	Tous les ménages	Ménages ayant participé
Quartile du revenu par tête				
1 ^{er} quartile	54	146	200	425
2 ^{ème} quartile	79	189	75	196
3 ^{ème} quartile	107	213	184	507
4 ^{ème} quartile	276	422	237	653
Secteur institutionnel du chef				
Chômeur, inactif	44	173	470	798
Public	205	356	142	568
Privé formel	166	273	155	393
Privé informel	102	229	112	283
Statut migratoire du chef				
Natif	90	194	164	424
Migrant	218	410	197	476
Ensemble	129	266	174	441

Source : Enquête SET97

Mais le niveau du revenu ne joue pas seulement sur le montant des transferts donnés. Il joue également sur le montant des transferts reçus. La courbe retraçant le montant moyen des transferts reçus avec le revenu prend une forme en U : les plus pauvres, mais aussi les plus

riches, sont ceux qui reçoivent les montants les plus élevés. Les ménages du premier quartile reçoivent chacun, en moyenne, une aide financière ou matérielle évaluée à 200 000 Fmg par an, et ceux du dernier quartile environ 237 000 Fmg par an. Par contre, ceux du second quartile ne reçoivent que 75 000 Fmg par an, soit un montant trois fois moins élevé que pour les plus riches.

On peut sans doute expliquer ce phénomène par le fait que les transferts reçus dépendent étroitement du réseau de relations du ménage (ce qu'on appelle quelquefois son *capital social*). Or, les ménages riches sont probablement plus souvent associés à des ménages en moyenne mieux lotis que les autres, ce qui expliquerait le lien positif entre revenu et montant des transferts reçus. La partie suivante, qui porte sur les réseaux de solidarité, tentera de confirmer cette affirmation.

III.3 - Etude des réseaux de solidarité impliqués

Intéressons-nous maintenant aux réseaux de solidarité impliqués dans ces transferts financiers et matériels. Ce réseau sera défini par les couples constitués par les partenaires lors des transferts. La description portera donc sur ces couples de partenaires (et non sur la population des partenaires des ménages d'Antananarivo).

III.3.1 - Lien de parenté entre partenaires : un poids très important des transferts entre parents et enfants

Une première approche peut être menée en analysant les liens de parenté entre partenaires. Cela nous permettra de savoir si la famille constitue le principal lieu de circulation des transferts ou, au contraire, si les réseaux de solidarités sont étendus, allant bien au delà de la parentèle.

L'analyse met d'abord en lumière l'intensité des solidarités entre parents et enfants. Trois fois sur cinq, la personne que le ménage aide ou qui l'aide est, soit le père ou la mère du chef de ménage ou de son conjoint, soit un de ses enfants (Tableau 60). Au sein de ce cercle familial restreint, la relation varie fortement avec l'âge : lorsque le chef de ménage est jeune, les partenaires en matière de transferts, qu'il s'agisse de donner ou de recevoir, sont les parents et les beaux-parents. Lorsque le chef de ménage est âgé, les partenaires sont les enfants. 80%

des personnes qui ont aidé un chef de ménage de 60 ans ou plus font ainsi partie de sa descendance.

Tableau 60 : Répartition des partenaires selon lien de parenté avec le chef de ménage

Caractéristiques du ménage	Lien de parenté avec le chef de ménage (%)						Nombre moyen de partenaires
	Père, mère, beau-père, belle-mère	Enfants	Frères et sœurs	Conjoint et autres parents	Non apparenté	Total	
TRANSFERTS DONNES							
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	53,5	3,6	17,6	8,1	17,3	100	1,9
30-39 ans	55,6	4,2	13,1	13,6	13,5	100	2,0
40-49 ans	50,1	15,2	17,3	6,4	10,9	100	1,9
50-59 ans	30,8	40,9	6,4	12,2	9,6	100	1,7
60 ans ou plus	15,9	52,6	4,2	10,4	16,9	100	1,4
Quartile du revenu par tête							
1 ^{er} quartile	48,4	16,2	13,0	6,0	16,4	100	1,9
2 ^{ème} quartile	48,4	10,0	19,3	10,5	11,7	100	1,8
3 ^{ème} quartile	55,4	14,7	6,4	12,4	11,1	100	1,8
4 ^{ème} quartile	46,2	12,7	16,9	10,6	13,6	100	2,0
Statut migratoire							
Natif	49,9	12,9	14,9	10,0	12,3	100	1,8
Migrant	48,4	13,9	12,6	10,5	14,6	100	2,0
Ensemble des ménages	49,3	13,3	14,1	10,2	13,1	100	1,9
TRANSFERTS RECUS							
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	56,8	0,9	11,9	12,6	17,9	100	1,4
30-39 ans	44,0	4,4	30,6	9,3	11,7	100	1,5
40-49 ans	25,7	16,3	36,3	7,0	14,7	100	1,7
50-59 ans	1,7	74,8	2,5	7,7	13,4	100	2,0
60 ans ou plus	0,5	81,0	6,2	6,4	5,9	100	2,3
Quartile du revenu par tête							
1 ^{er} quartile	28,6	32,0	18,1	9,3	12,0	100	1,7
2 ^{ème} quartile	18,3	41,5	21,1	5,5	13,7	100	1,7
3 ^{ème} quartile	25,9	43,7	12,7	11,2	6,6	100	1,9
4 ^{ème} quartile	25,2	27,0	22,1	7,1	18,6	100	1,6
Statut migratoire							
Natif	22,3	39,3	18,3	7,1	13,0	100	1,8
Migrant	30,1	29,4	18,1	11,4	11,1	100	1,7
Ensemble des ménages	24,7	36,3	18,3	8,4	12,4	100	1,8

Source : Enquête SET97. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert. La colonne frères-sœurs inclut aussi les beaux-frères et belles-sœurs. Lecture : 53,5% des personnes à qui les chefs de ménage de moins de 30 ans ont donné une aide sont leurs parents ou beaux-parents.

La répartition en montant des transferts selon le lien de parenté, consignée dans le Tableau 61, confirme une nouvelle fois que les échanges avec les ascendants et les descendants prennent une place très importante. Ils contribuent pour respectivement 68% de la valeur des transferts donnés, et 54% de celle des transferts reçus. Ces proportions sont de même ordre de grandeur que les poids en nombre de ces transferts (voir Tableau 60), et montrent que les transferts intergénérationnels (ou « verticaux ») dominent dans les flux matériels et monétaires générés par l'entraide entre ménages dans la capitale malgache. Les transferts intragénérationnels (ou « horizontaux »), pour leur part, constituent 13% du volume des transferts donnés et 18% de ceux reçus ce qui, là encore, est du même ordre de grandeur que la répartition des partenaires en nombre.

Tableau 61 : Répartition du montant des transferts selon le lien de parenté avec le partenaire

Caractéristiques du ménage	Lien de parenté avec le chef de ménage (%)					Total
	Père, mère, beau-père, belle-mère	Enfants	Frères et sœurs	Conjoint et autres parents	Non apparenté	
Transferts donnés	47,4	20,5	12,5	13,7	5,9	100
Transferts reçus	19,5	34,0	18,0	19,5	9,0	100

Source : Enquête SET97. La colonne frères-sœurs inclut aussi les beaux-frères et belles-sœurs. Lecture : 20,5% du montant des transferts donnés par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo ont été versés à leurs enfants.

A part les parents et les enfants, les autres partenaires en matière de transferts sont surtout les frères et sœurs du chef de ménage ou de son conjoint, et plus rarement un conjoint vivant hors du ménage ou d'autres parents. Les partenaires non apparentés au chef de ménage sont rares. La famille proche reste donc le principal cercle dans lequel circule l'entraide matérielle et financière à Antananarivo.

Notons qu'il existe une forte corrélation entre le caractère remboursable ou non-remboursable du transfert et le lien de parenté des partenaires. A mesure que le lien de parenté se relâche, la part des prêts s'accroît au détriment des dons. La quasi-totalité des aides données par les parents à leurs enfants, de même que celles en provenance des enfants, sont non remboursables. Par contre, dans 40% des cas, les frères et sœurs bénéficiaires d'une aide auront à rembourser ce qu'ils ont reçu. Avec des personnes non apparentées, les crédits dépassent la moitié des transferts reçus, et représentent jusqu'à 70% des transferts donnés (Tableau 62).

Tableau 62 : Caractère remboursable ou non des transferts réalisés selon lien de parenté avec le partenaire

% Lien de parenté du partenaire avec le chef de ménage	Transferts donnés				Transferts reçus			
	Don	Prêt	Mixte	Total	Don	Prêt	Mixte	Total
Parent, beau-parent	97,9	1,9	0,2	100	88,2	11,0	0,8	100
Enfant	83,0	13,9	3,2	100	97,3	2,7	0,0	100
Frère/sœur, beau-frère/belle-sœur	54,2	40,3	5,6	100	60,4	38,1	1,6	100
Autre parent	55,7	41,5	2,9	100	84,4	15,6	0,0	100
Non apparenté	28,9	68,1	3,0	100	51,8	44,8	3,5	100
Total	76,4	21,6	2,0	100	81,6	17,5	0,9	100

Source : Enquête SET97. Lecture : pour 83% des enfants à qui les ménages d'Antananarivo ont donné un transfert, celui-ci n'a pas à être rendu. « Mixte » signifie qu'une partie des objets et/ou biens échangés avec le partenaire est remboursable, une partie non.

III.3.2 - Le nombre de partenaires

Le nombre de partenaires est un indicateur de la densité du réseau de relations de chaque ménage. Si on met de côté les ménages n'ayant pas fait de transfert (pour lesquels le nombre de partenaires est bien évidemment nul), on constate que chaque ménage ayant participé a, en

moyenne, aidé 1,9 personne hors-ménage (Tableau 60). Ce nombre est plus faible chez les personnes âgées (60 ans ou plus) qui, pour leur part, n'ont aidé que 1,4 personne en moyenne. Il varie peu avec le revenu, à l'exception d'une légère augmentation du nombre de partenaires aidés chez les ménages du quartile le plus riche.

Pour ce qui concerne les transferts reçus, on observe une tendance du nombre de partenaires à croître avec l'âge du chef de ménage. Les ménages dont le chef a moins de 30 ans ont reçu un transfert de 1,4 personne en moyenne, alors que ce nombre est de 2,3 chez les ménages dont le chef a 60 ans ou plus. Ainsi, plus l'âge augmente, plus le réseau de personnes qui aident le ménage s'élargit.

Les ménages dirigés par un migrant assistent davantage de personnes que ceux dirigés par les natifs. Un ménage dont le chef est un migrant a aidé, en effet, 2 personnes en moyenne pendant les six derniers mois, contre 1,8 pour ceux dirigés par un natif. Ce nombre a cependant tendance à diminuer avec la durée de résidence à Antananarivo, puisque les migrants arrivés depuis moins de 5 ans aident 2,2 personnes en moyenne, contre 2 personnes pour ceux arrivés depuis 5 ans ou plus. Cela peut être le signe d'un relâchement des liens entre les migrants et leur région d'origine au bout d'une certaine période passée dans la capitale. Mais cela pourrait également provenir du fait que la famille du migrant le rejoint, à terme, à Antananarivo, puisque dans le cas où il y a co-résidence, il n'est plus nécessaire pour le migrant d'envoyer des transferts à sa famille. Pour les transferts reçus, on note que, par rapport aux natifs, les partenaires des migrants sont plus souvent leurs parents ou beaux-parents (30% contre 22% pour les natifs).

III.3.3 - Lieux de résidence des partenaires

Le niveau de vie relativement élevé qui prévaut à Antananarivo, ainsi que son statut de capitale nationale, pourraient laisser présager une dispersion géographique importante des partenaires. Pourtant, il n'en est rien, car l'agglomération d'Antananarivo est relativement isolée des autres régions du pays en matière de transferts entre les ménages. En effet, plus de trois partenaires sur quatre résident dans la ville d'Antananarivo et sa périphérie, plus précisément 75% des cas pour les transferts donnés, et 80% des cas pour les transferts reçus. Les solidarités financières sont, donc, surtout un fait de proximité.

Tableau 63 : Répartition des partenaires selon lieu de résidence

Caractéristiques du ménage	Lieu de résidence du partenaire (%)				Total
	Antananarivo-ville et périphérie	Milieu urbain	Milieu rural	Etranger	
TRANSFERTS DONNES					
Quartile du revenu par tête					
1 ^{er} quartile	76,3	18,9	4,8	0,0	100
2 ^{ème} quartile	79,0	10,3	10,2	0,5	100
3 ^{ème} quartile	78,0	12,0	9,5	0,5	100
4 ^{ème} quartile	68,4	20,1	9,9	1,6	100
Statut migratoire du chef					
Natif	85,4	9,4	4,9	0,3	100
Migrant	55,0	27,3	16,1	1,6	100
Ensemble des ménages	74,5	15,9	8,9	0,8	100
TRANSFERTS RECUS					
Quartile du revenu par tête					
1 ^{er} quartile	79,7	14,6	1,9	3,8	100
2 ^{ème} quartile	87,3	9,1	0,5	3,2	100
3 ^{ème} quartile	79,3	11,0	3,5	6,3	100
4 ^{ème} quartile	73,6	13,0	4,4	8,9	100
Statut migratoire du chef					
Natif	86,8	7,4	1,7	4,1	100
Migrant	65,2	22,4	4,2	8,2	100
Ensemble des ménages	80,1	12,0	2,5	5,4	100

Source : Enquête SET97. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert. Lecture : 76,3% des personnes à qui les ménages du premier quartile ont donné une aide habitent à Antananarivo-ville ou sa périphérie.

En dehors d'Antananarivo et de sa périphérie, les transferts ont lieu essentiellement avec des partenaires résidant dans d'autres villes de Madagascar. Les solidarités financières entre les ménages de la capitale et ceux des milieux ruraux malgaches sont peu nombreuses. Seulement 9% des transferts donnés sont destinés à des ménages ruraux, et 3% des transferts reçus leur proviennent. L'agglomération d'Antananarivo a même reçu plus de transferts (en nombre) de l'étranger que du milieu rural. Le faible taux de migration et le manque de moyens de communication peuvent expliquer cette faiblesse des liaisons entre Antananarivo et l'arrière-pays.

Les ménages d'Antananarivo ont rarement envoyé des transferts vers l'étranger. En revanche, les transferts qu'ils ont reçus de l'étranger représentent 5% de leur nombre, ce qui n'est pas négligeable. Le principal pays de provenance de ces transferts est la France, ce qui s'explique sans doute par l'intensité des flux migratoires entre Madagascar et ce pays.

Toujours en fréquence, les migrants font plus de transferts avec des personnes résidant en dehors de l'agglomération d'Antananarivo. En effet, 27% des transferts qu'ils ont reçus et 43% des aides qu'ils ont fournies ont impliqué des ménages vivant hors de la capitale ou sa périphérie. Ces chiffres sont plus élevés que chez les natifs, pour qui moins de 15% seulement des transferts s'opèrent avec des ménages vivant hors d'Antananarivo ou sa périphérie. Ce résultat est naturel, car il est probable qu'une partie de la famille ou des amis des migrants

sont restés dans leur région d'origine, c'est-à-dire en dehors de l'agglomération d'Antananarivo.

Comme les migrants, les *ménages publics* font plus de transferts avec des régions éloignées de la capitale. Près d'un tiers de leurs transferts sont effectués soit avec d'autres villes de Madagascar, soit avec des ménages ruraux, soit avec l'extérieur. Ceci s'explique par le fait que, parmi les fonctionnaires, il y a plus de migrants que dans les autres catégories. Par ailleurs, leurs fonctions peuvent les avoir mis en contact avec les différentes régions du pays, et surtout les grands centres urbains, principaux lieux d'affectation des fonctionnaires.

III.3.4 - Situation professionnelle des partenaires

L'enquête SET97 fournit des données sur la situation professionnelle des partenaires des ménages enquêtés. Ces informations permettent d'évaluer les transferts entre les différents groupes de ménages selon le statut d'activité et le secteur institutionnel des chefs de ménage. Comme la situation professionnelle est un facteur discriminant du niveau de revenus des ménages, cette analyse donne une idée des différences de richesse entre ménages qui s'aident.

L'information sur l'emploi du partenaire porte sur son statut d'activité (actif occupé ou non) et, dans le cas où la personne travaille, sur le secteur d'activité (fonction publique ou privé). Les actifs travaillant en dehors de la fonction publique sont classés en 3 modalités, selon la taille de leur entreprise : les grandes entreprises regroupent les firmes de 50 salariés ou plus, les petites et moyennes entreprises (PME) ceux de 2 à 49 salariés. Enfin, une dernière modalité regroupe les personnes travaillant en entreprises individuelles (EI) et les employés des ménages. Notons, cependant, que cette information est obtenue auprès des ménages enquêtés, et non auprès des intéressés eux-même. Elle est donc sans doute de moins bonne qualité que celle portant sur les chefs de ménage de l'enquête SET97, pour lesquels les données sur le statut d'activité proviennent de l'enquête emploi.

Tableau 64 : Répartition des partenaires selon statut d'activité

Statut d'activité du chef de ménage	Répartition (%)	Statut d'activité du partenaire (%)					Total
		Chômeur, inactif	Fonction publique	Grande entreprise	PME, PMI	Entreprise individuelle, ménages	
TRANSFERTS DONNES							
Chômeur, inactif	5,5	53,3	7,9	6,4	10,5	21,9	100
Public	19,0	29,6	12,3	16,8	10,0	31,3	100
Privé formel	32,6	32,7	11,0	12,1	7,4	36,7	100
Privé informel	43,0	28,1	3,6	8,9	7,3	52,1	100
Ensemble	100	31,3	7,9	11,3	8,0	41,5	100
TRANSFERTS RECUS							
Chômeur, inactif	21,7	19,0	17,2	11,9	12,5	39,4	100
Public	10,0	20,2	15,3	25,7	8,2	30,7	100
Privé formel	24,8	13,7	16,8	21,3	13,0	35,3	100
Privé informel	43,5	17,9	6,3	10,8	14,0	50,9	100
Ensemble	100	17,3	12,2	15,1	12,8	42,5	100

Source : Enquête SET97. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert. Lecture : 5,5% des ménages ayant donné un transfert ont un chef chômeur ou inactif ; 53,3% des personnes à qui les ménages « chômeurs-inactifs » ont donné une aide sont chômeurs ou inactifs.

Le résultat fait apparaître une importante segmentation des réseaux de solidarités. Il apparaît en effet que les ménages défavorisés sont plus souvent associés à des partenaires eux-même assez défavorisés. 52% des personnes aidées par les *ménages informels* travaillent seules ou dans un ménage, et ces dernières constituent 51% des partenaires ayant donné une aide à un *ménage informel*. Or, les personnes travaillant dans les entreprises individuelles et les ménages font plus souvent partie du secteur informel et, de ce fait, sont relativement moins bien lotis que ceux travaillant dans les autres secteurs, notamment la fonction publique et les grandes entreprises (Madio, 1997a). De tels partenaires, en revanche, sont plus souvent associés aux *ménages publics* et *ménages formels*.

III.4 - Impact des transferts sur le revenu des ménages et sur les inégalités

Une autre manière d'évaluer le poids économique des transferts est de rapporter les montants engagés au revenu des ménages. Il convient de rappeler que les revenus utilisés ici ne constituent pas l'ensemble des ressources des ménages, mais seulement l'ensemble des revenus du travail. Ne sont donc pas pris en compte les revenus du capital (mobilier et immobilier) ni les revenus des transferts institutionnels (pensions retraite, invalidité, bourses, etc.).

III.4.1 - Le solde net

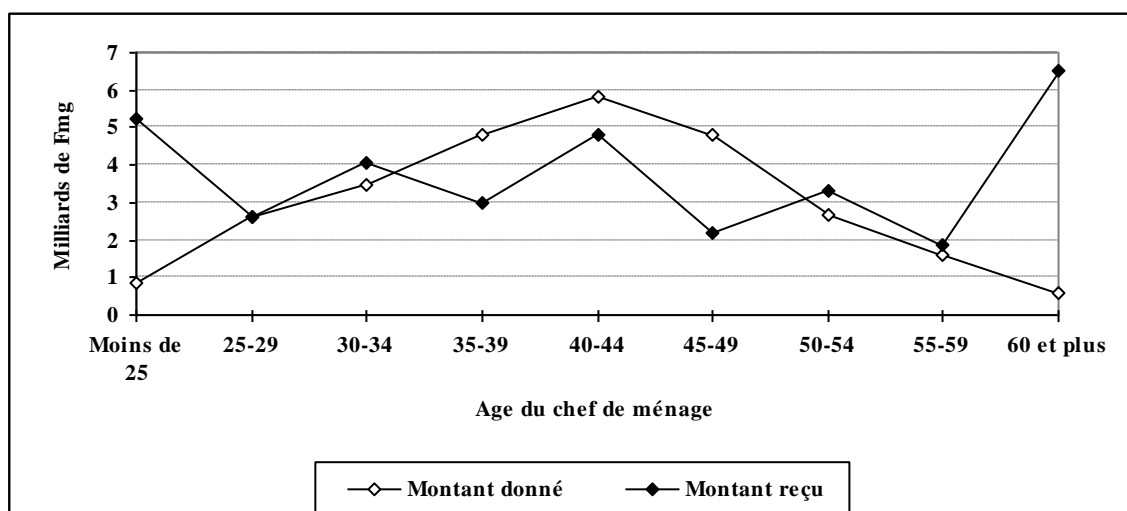
Le solde net de chaque ménage est défini par la différence entre le montant total des transferts reçus et celui des transferts donnés. On peut l'étudier selon différentes caractéristiques, à

commencer par l'âge, les transferts entre générations étant une problématique centrale en démographie économique.

a - Solde net selon l'âge du chef de ménage

Si on regarde la variation des montants totaux des transferts en fonction de l'âge du chef de ménage, c'est-à-dire selon un indicateur de générations, on constate qu'il n'y a pas de tendance claire (Figure 9). Il convient cependant de noter les montants élevés reçus par les ménages dirigés par des jeunes (moins de 25 ans) et ceux dirigés par des personnes âgées de 60 ans et plus. Ces deux catégories de ménage ont bénéficié de plus du tiers du montant des transferts perçus par l'agglomération. Ce résultat, en fait, se recoupe avec celui par secteur institutionnel du chef (voir plus loin), puisque les tranches d'âges des plus jeunes et celles des plus âgées concentrent les chômeurs et les inactifs, catégories qui reçoivent des transferts en montants élevés.

Figure 9 : Montant annuels totaux des transferts selon l'âge du chef de ménage



Source : Enquête SET97.

L'évolution du montant des transferts donnés avec l'âge, pour sa part, adopte une allure à peu près similaire à celle du taux de participation (voir Figure 8), à savoir une courbe en U inversé, avec un maximum aux alentours de 40-44 ans. Les ménages de cette dernière tranche d'âge ont fourni plus de 20% du volume des aides données par l'agglomération.

Au total, en fonction de l'âge, les ménages déficitaires sont ceux dont le chef a entre 35 et 49 ans, et notamment ceux de 45 et 49 ans, qui affichent un solde négatif de 2,6 milliards par an.

Ces ménages d'âge intermédiaire sont particulièrement sollicités, du fait qu'ils envoient des transferts à la fois vers leurs parents encore en vie et vers leurs enfants adultes ayant quitté le ménage. Les ménages dirigés par les plus jeunes, de même que ceux dirigés par des personnes âgées sont, pour leur part, largement excédentaires

b - Solde net selon les autres caractéristiques des ménages

L'étude du solde global selon les secteurs institutionnel du chef de ménage fait apparaître deux catégories bien distinctes. D'un côté, les *ménages publics* et *privés formels* sont des donneurs nets. De l'autre, les *ménages informels*, et surtout ceux *chômeurs-inactifs* sont des receveurs nets (Tableau 65). Si l'on raisonne par quartile du revenu, ce sont les ménages les plus pauvres qui bénéficient le plus des solidarités entre les ménages. En un an, les ménages du quartile le plus pauvre reçoivent 7,7 milliards de plus qu'ils n'en donnent. Les migrants, pour leur part, sont des donneurs nets. Leur solde net est négatif de 1,3 milliards de Fmg.

Tableau 65 : Solde net et poids des transferts dans le revenu d'activité des ménages

Caractéristiques du ménage	Montants annuels (milliards de Fmg)		Part des transferts dans le revenu d'activité (%)			
	Revenu d'activité	Solde net des transferts	Donné/Revenu	Reçu/revenu	Solde net/revenu	Donné/(revenu+reçu)
Quartile du revenu par tête						
1 ^{er} quartile	59,9	7,7	4,7	17,6	12,8	4,0
2 ^{ème} quartile	159,2	-0,2	2,6	2,5	-0,1	2,6
3 ^{ème} quartile	229,0	4,1	2,4	4,2	1,8	2,3
4 ^{ème} quartile	513,3	-5,1	2,8	1,9	-1,0	2,8
Secteur institutionnel du chef						
Chômeur, inactif	48,8	11,5	2,4	26,0	23,6	1,9
Public	261,1	-5,4	2,9	0,9	-2,1	2,9
Privé formel	318,5	-0,6	2,8	2,6	-0,2	2,7
Privé informel	330,8	0,9	2,9	3,2	0,3	2,8
Statut migratoire du chef						
Natif	611,4	7,8	2,2	3,4	1,3	2,1
Migrant	350,1	-1,3	4,0	3,6	-0,4	3,8
Ensemble	961,5	6,5	2,8	3,5	0,7	2,7

Source : Enquête SET97

III.4.2 - Le poids des transferts dans le revenu

Le paiement des transferts représente 2,8% des revenus d'activité des ménages, ce qui est assez faible en comparaison, par exemple, de ce qui est consacré à l'alimentation, premier poste budgétaire des ménages de l'agglomération d'Antananarivo : 47,8% (Madio, 1998b). Le poids dans le revenu du paiement des transferts n'est pas pour autant négligeable, et est presque de même ordre de grandeur que ce qui est dépensé par les ménages pour la scolarisation de leurs enfants (3,4%), ou pour se faire soigner (3,2%) (Madio, 1997b et

1997c)¹³⁴. Par ailleurs, par rapport à d'autres zones géographiques, la part de revenus consacrée aux transferts, pour l'agglomération d'Antananarivo, se situe dans la moyenne : il est plus faible que ce qu'on trouve à Cartagena (Colombie), au Kenya ou en France, mais est plus élevé que pour les Philippines ou les Etats-Unis (voir Tableau 50).

De l'autre côté, les aides reçues représentent 3,5% du revenu d'activité des ménages, soit un coefficient plus élevé que celui du paiement des transferts, traduisant le solde positif de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis du reste du monde. Les *ménages chômeurs-inactifs*, ainsi que les plus pauvres, se distinguent par des coefficients particulièrement élevés : les transferts reçus par ces catégories de ménage représentent, en effet, respectivement 18% et 26% de leurs revenus. En revanche, pour les ménages publics, les transferts reçus représentent à peine 1% du revenu d'activité, confirmant leur rôle de pourvoyeur de transfert.

On peut synthétiser la contribution des transferts aux revenus des ménages en calculant le rapport entre le montant des transferts donnés et la somme du revenu d'activité et du montant des transferts reçus. Ce ratio s'élève à 2,7% pour l'ensemble des ménages, mais est très variable selon les caractéristiques du ménage. Les ménages du quartile le plus pauvre consacrent ainsi 4% de leurs revenus aux solidarités inter-ménages. Le ratio se trouve au plus bas niveau (2,3%) pour les ménages moyens (3^{ème} quartile), avant de remonter, passant à 2,8% chez les ménages riches. Les migrants, pour leur part, consacrent 3,8% de leurs revenus au paiement des transferts, contre 2,1% chez les natifs.

III.4.3 - Impacts des transferts sur les inégalités et sur le taux de pauvreté

Ces modifications dans le revenu des ménages, induites par les transferts, peuvent potentiellement avoir des conséquences sur les inégalités et sur l'incidence de la pauvreté. C'est ce que nous allons maintenant tenter de mesurer.

En premier lieu, l'effet des transferts sur la distribution du revenu primaire est faible, comme le montre les deux répartitions du revenu par type de ménages, avant et après transferts, consignées dans le Tableau 66. En second lieu, l'impact des transferts est très variable suivant la catégorie de ménages. Ainsi, le revenu disponible des « *ménages chômeurs-inactifs* » est supérieur de 24% à leur revenu primaire d'activité. Si les « *ménages informels* » profitent

¹³⁴ Le chiffre sur l'alimentation a été obtenu par l'enquête budget-consommation (ou phase 3) de 1998, ceux sur

aussi des transferts, leur poids est infime. Enfin les « ménages formels », contributeurs nets, voient leur revenu primaire baisser, mais très faiblement. *In fine*, les transferts entre ménages apparaissent légèrement progressifs en faveur des plus pauvres. L'indice de Gini des revenus, très inégalitaire avant transferts, ne baisse que faiblement après transferts, avec respectivement 0,519 et 0,513.

Tableau 66 : Variation des revenus des ménages avant et après transferts

%	Secteur institutionnel du chef de ménage				
	Chômeur, inactif	Public	Privé formel	Privé informel	Total
Variation du revenu	+23,6	-2,1	-0,2	+0,3	+0,7
Répartition des revenus d'activité	5,1	27,1	33,2	34,5	100
Répartition après transferts	6,3	26,4	33,0	34,4	100

Source : Enquête SET97

En fait, le pouvoir redistributif des transferts est significatif seulement chez les plus pauvres. Ainsi, au sein du premier quartile de revenu d'activité par tête, l'indice de Gini passe de 0,573 avant transferts à 0,508 après. Alors que le rapport inter-quartile reste constant ($Q4/Q1=2,9$), l'incidence de la pauvreté a tendance à s'atténuer du fait des transferts. En définissant une ligne de pauvreté relative de 289 000 Fmg/an et par unité de consommation, où 10% des ménages sont considérés comme pauvres avant transfert, cette proportion n'est plus que de 7,5% après transfert.

Tableau 67 : Statistiques sur le revenu par unité de consommation des ménages, avant et après transferts

Type de revenu	Montants (milliers de Fmg par an)		Indicateurs de dispersion		
	Moyenne	Médiane	Coefficient de variation (%)	Rapport 25% les plus riches sur 25% les plus pauvres	% de ménages ayant un revenu par U.C inférieur à 289 000 Fmg/an
Revenus d'activité	1 460	1 026	204	2,9	10,0
Revenus après transferts	1 477	1 043	200	2,9	7,5

Source : Enquête SET97. u.c. : unité de consommation élaborées à partir de l'échelle d'Oxford (1 pour le premier adulte du ménage, 0,7 pour les autres adultes et 0,5 pour les enfants de moins de 15 ans).

III.5 - Résumé et conclusion de la description générale

Au terme de cette description générale des transferts entre ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, il convient de résumer les principaux faits qui ressortent. Tout d'abord, on a noté une participation relativement importante des ménages à ce type de solidarités puisque, au cours des 6 mois précédant l'enquête, deux tiers des ménages ont réalisé au moins un transfert avec un autre ménage (48% des ménages ont aidé, au moins une fois, un autre ménage, et 40% ont été aidés au moins une fois). Les transferts sont réalisés en majeure partie

sous forme monétaire, prennent le plus souvent la forme de dons non remboursables, plutôt que de crédits, et sont souvent effectués « sans raison précise », c'est-à-dire plutôt dans la perspective d'une assistance de long terme. En valeur, les aides en nature et en espèces versées par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo ont été évaluées à 27 milliards de Fmg par an, et celles reçues à 34 milliards par an, soit des montants globaux qui avoisinent, voire dépassent ceux des transferts institutionnels tels que les pensions de retraite et les bourses d'études du supérieur. En matière de transferts, l'agglomération d'Antananarivo est donc excédentaire vis-à-vis de l'extérieur. Ce résultat provient essentiellement des aides reçues de ménages vivant à l'étranger qui, bien que peu nombreuses, pèsent beaucoup en valeur.

Une analyse du lien de parenté entre partenaires a montré que les transferts entre les parents et les enfants, c'est-à-dire les transferts intergénérationnels, occupent une place prépondérante. Ils constituent 63% du nombre et 68% du montant des transferts donnés, 61% du nombre et 54% de ceux des transferts reçus. Moins de 15% des partenaires des chefs ménages interrogés ne leur sont pas apparentés, et il apparaît nettement que la famille proche est la principale institution à laquelle les individus recourent pour l'entraide matérielle et financière. Il ressort également que l'entraide est essentiellement un fait de proximité. Par ailleurs, il existe une importante segmentation des réseaux de solidarité : les ménages défavorisés sont plus souvent associés à des partenaires eux-même assez défavorisés.

Pour l'ensemble des ménages, le paiement des transferts représente 2,8% des revenus des activités, ce qui semble assez faible. Quand on fait le bilan des aides versées et reçues, il apparaît que les *ménages publics* et les *ménages privés formels* sont des donneurs nets d'aide, contrairement aux *ménages informels* et, surtout, aux *ménages chômeurs-inactifs* qui, au contraire, sont des receveurs nets. Ces derniers sont les principaux bénéficiaires de ce type d'entraide puisque, à l'issue des transferts, leurs revenus d'activité augmentent de 24%. En revanche, du fait des solidarités, les *ménages publics* voient leurs revenus diminuer de 2,1%. Du point de vue des inégalités, l'impact des transferts spontanés entre les ménages sur la distribution des revenus d'activité est faible, même s'ils permettent une redistribution en faveur des plus pauvres. En fait, ce n'est que chez ces derniers que le pouvoir redistributif des transferts est significatif.

Finalement, les transferts entre les ménages sont très répandus dans la capitale malgache. Si leur montant total est assez important, avoisinant le volume des prestations des institutions officielles de protection sociale, leur poids dans le revenu des ménages est faible. De plus, leur fonction redistributive est infime, et ne remet pas en cause l'aspect particulièrement inégalitaire de la répartition des revenus du travail.

IV - Les transferts entre les parents et leurs enfants

Nous avons vu que les échanges entre les parents et les enfants dominent dans les transferts réalisés dans l'agglomération d'Antananarivo. Dans cette partie, nous allons étudier ce phénomène en détail, en essayant de faire ressortir les motivations des comportements.

Nous présenterons en premier lieu un cadre théorique, puis exposerons la méthodologie suivie. Ensuite, nous aborderons l'analyse, descriptive puis multivariée.

IV.1 - Cadre théorique et méthodologie

IV.1.1 - Rappel des principales hypothèses théoriques concernant les motivations des transferts entre parents et enfants

Nous avons présenté au chapitre 3 les principales hypothèses théoriques avancées dans la littérature pour expliquer les comportements d'entraide entre les parents et leurs enfants. En résumé, il existe principalement trois catégories de modèles :

- l'altruisme : dans cette hypothèse, les enfants soutiennent leurs parents (et inversement) car ils sont sensibles à leur bien-être. Une des prédictions de ces modèles est qu'il devrait y avoir davantage d'aides lorsque le partenaire est dans le besoin, par exemple si ses revenus sont faibles, ou s'il est malade ;
- l'échange : dans cette hypothèse, les transferts sont guidés par la recherche de l'intérêt des partenaires. L'échange peut être fondée sur une réciprocité directe ou indirecte :
 - la réciprocité directe fait intervenir uniquement le parent et l'enfant, et le transfert initial de l'un est suivi d'un remboursement, éventuellement sous une autre forme et pouvant être différé dans le temps. Par exemple, le parent effectue des transferts afin de compenser l'enfant pour les services qu'il rend. Les transferts peuvent être

aussi un prêt familial, qui permettent notamment aux enfants de surmonter les contraintes de liquidité. C'est dans ce cadre que rentreraient les transferts que les enfants, arrivés à l'âge adulte, effectueraient en retour des prestations (éducation) qu'ils ont reçus pendant leur enfance. Avec une telle hypothèse, les enfants les plus éduqués devraient davantage aider leurs parents. Enfin, les transferts observés peuvent faire partie d'un mécanisme d'assurance contre les fluctuations du revenu.

Les « modèles stratégiques » postulent, pour leur part, que les enfants font des transferts dans l'espoir de recevoir en échange des avantages comme une part plus importante d'héritage. Selon cette hypothèse, il s'instaure une compétition entre les frères et sœurs, si bien que le comportement des uns dépend de celui des autres ;

- la réciprocité peut aussi être indirecte, faisant intervenir trois générations. Les enfants, cette fois, constituent un investissement, une sorte d'« assurance retraite ». Un contrat réciproque s'établit alors au sein de la famille : les adultes qui font des transferts à leurs parents vont pouvoir bénéficier, à leur tour, de transferts de leurs propres enfants quand ils seront âgés. En quelque sorte, le remboursement des transferts aux parents est réalisé, non par eux-mêmes, mais par leurs petits-enfants.

IV.1.2 - Quelques études empiriques

La plupart des études empiriques sur les transferts inter-générationnels réalisées dans les pays en développement concernent des pays d'Asie. En voici une liste, non-exhaustive.

Lee, Parish et Willis (1994) étudient l'entraide entre parents et enfants à Taiwan. Ils mettent en concurrence trois modèles théoriques : les relations de pouvoir (selon laquelle les enfants aident les parents en raison du pouvoir que ces derniers exercent sur eux, du fait de leur richesse par exemple), l'entraide volontaire et mutuelle et, enfin, l'altruisme. Le test empirique porte sur la coresidence, d'une part, les transferts financiers aux parents (représentée par le solde net), d'autre part. Ils rejettent l'hypothèse de relations de pouvoir, les parents dans le besoin étant les plus aidés. Les résultats sont plutôt en faveur de l'altruisme, même si l'hypothèse d'échange réciproque ne peut être complètement rejetée.

Plusieurs études portent ensuite sur la Malaisie, pays qui dispose de données d'une grande richesse grâce aux enquêtes successives de la RAND. Butz et Stan (1978) ont étudié le lien

entre transferts financiers et structures des ménages. Bommier (1995) s'est intéressé aux transferts des enfants vers leurs parents. Il montre d'abord qu'en la matière, les frères et sœurs se comportent de manière indépendante. Concernant les motivations, l'échange stratégique est rejeté, et l'aide semble être un paiement en retour des prestations reçues pendant l'enfance, même si l'altruisme ou l'assurance peuvent aussi expliquer les comportements. Chan (1996) étudie la probabilité d'occurrence de différentes formes d'aides entre les personnes âgées (50 ans et plus) et leurs enfants : transfert monétaire, de nourriture, de services ménagers, coresidence, fréquence des contacts. Lillard et Willis (1997), pour leur part, étudient à la fois les transferts (monétaire et en temps), ascendants et descendants. Ils trouvent que les enfants constituent bien une assurance dans les vieux jours, et que les transferts constituent aussi un paiement en retour de l'éducation reçue. On ne peut toutefois rejeter l'hypothèse de partage de risques (*i.e.* d'assurance), ni celle d'échange entre transfert monétaire du parent contre services rendus par les enfants.

De nombreuses études portent également sur l'Indonésie. Bommier et Eckhardt (1998) étudient si les frères et sœurs coopèrent pour prendre en charge leurs parents âgés. Eckhardt (2002) s'intéresse aux négociations entre conjoints pour la prise en charge des parents. Cameron et Cobb-Clark (2001) étudient l'interaction entre travail, cohabitation et transferts dans la prise en charge des parents âgés, et trouvent un faible effet des transferts sur l'offre de travail des personnes âgées. Plus récemment, Park (2003) a étudié, en Indonésie, les transferts inter-ménages, verticales (entre parents et enfants) et horizontales (entre frères et sœurs), et trouve qu'un seul motif ne peut pas expliquer les comportements. Les transferts des parents vers les enfants semblent être effectués pour surmonter les contraintes de liquidité des enfants et les compenser des services qu'ils offrent. Les transferts ascendants, eux, s'adressent en priorité aux vieux parents, ainsi qu'aux veuves, ce qui va dans le sens d'une hypothèse « enfants assurance retraite ». Ils semblent aussi, au moins en partie, être réalisés en contrepartie des services rendus par le parent.

Citons également les travaux de Cox et Jimenez (1992), qui étudient l'interaction entre les transferts et la sécurité sociale au Pérou, et qui trouvent un léger effet d'évitement des transferts. Enfin, Cox, Hansen et Jimenez (1999) aux Philippines, trouvent une relation non-linéaire entre les revenus et les transferts.

IV.1.3 - Méthodologie d'analyse

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous avons tenté de tirer au mieux parti des informations contenues dans l'enquête SET97. Après un rappel des données disponibles, nous présenterons en détail notre démarche.

a - Les données disponibles et la démarche globale d'analyse

Dans l'enquête SET97, chaque ménage a fourni des données :

- d'une part sur le père et la mère du chef de ménage, de même que sur le père et la mère de son éventuel conjoint ;
- et, d'autre part, sur les enfants hors-ménage du chef de ménage et/ou de son conjoint : la totalité d'entre eux s'il y a jusqu'à deux enfants qui habitent en dehors du ménage, et deux, choisis de manière aléatoire, s'il y a trois enfants ou plus qui habitent en dehors du ménage

Pour chacun de ces membres de la famille, on sait s'il y a eu transferts avec le ménage enquêté et, si oui, quel est son montant.

Ces données vont nous permettre d'étudier les transferts intergénérationnels de deux manières. En premier lieu, on peut considérer les répondants comme étant des enfants, et analyser alors les transferts qu'ils effectuent avec leurs parents, en sens ascendant comme descendant. En second lieu, nos enquêtés peuvent être vus comme des parents et, de la même manière, on peut étudier l'entraide dans les deux sens. Notre démarche a alors consisté à élaborer des statistiques descriptives puis à estimer des modèles multivariés, en adoptant les deux postures possibles (ménages considérés comme enfants, puis comme parents).

b - Statistiques descriptives

Etude du sens du flux de richesse entre les générations

En préalable, nous avons déterminé, au niveau global, le sens des transferts entre les parents et les enfants, en évaluant le solde des ménages de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis de leurs parents puis de leurs enfants. Cette étape est un prolongement de la partie III - précédente, et va nous permettre de cadrer l'ensemble de l'analyse.

Analyse en considérant les enquêtés comme enfants

Les parents considérés sont le père et la mère du chef de ménage, et le père et la mère de son conjoint éventuel (c'est-à-dire les beaux-parents du chef de ménage). Sont éligibles dans l'analyse les ménages dont au moins un de ces 4 parents est vivant et ne réside pas dans le ménage. 756 ménages répondent à ce critère, ce qui correspond à 1 667 parents et beaux-parents hors-ménage¹³⁵. L'étude descriptive est alors menée à deux niveaux :

- d'une part en nous plaçant au niveau ménages éligibles (soit des 756 observations). Pour les transferts donnés aux parents et beaux-parents (i.e. transferts « ascendants »), et en fonction des caractéristiques du ménage, nous avons établi les taux de participation (i.e. le pourcentage de ménages concernés) et calculé les montants moyens parmi les ménages qui ont participé. Le montant moyen est défini comme la somme du montant des transferts vers l'ensemble des parents/beaux-parents divisé par le nombre de parents/beaux-parents à qui un tel transfert a été versé (soit 4 au maximum). Ces mêmes statistiques ont été élaborées pour les transferts reçus par le ménage, c'est-à-dire descendants ;
- d'autre part en nous plaçant au niveau des parents et beaux-parents hors-ménage (soit 1 667 observations). Pour cet échantillon, nous avons également calculé le taux de participation (donné ou reçu au ménage enquêté), ainsi que le montant total du transfert chez les parents concernés, mais cette fois en fonction des caractéristiques du parent.

Analyse en considérant les enquêtés comme parents

Sont éligibles dans cette analyse les ménages ayant au moins un enfant vivant hors-ménage, les enfants considérés étant ceux du chef de ménage et/ou de son éventuel conjoint. 351 ménages répondent à ce critère, ce qui correspond à 587 enfants hors-ménage. A l'instar de l'analyse considérant les enquêtés comme enfants, on mènera ici deux sortes d'investigations :

- d'une part en nous plaçant au niveau des ménages éligibles (soit des 351 observations). Pour les transferts donnés à l'enfant par le ménage (i.e. transferts

descendants), puis pour ceux reçus de sa part (i.e. transferts ascendants), nous avons établi les taux de participation (i.e. le pourcentage de ménages concernés), et cela en fonction des caractéristiques du ménage. Ensuite, parmi les ménages ayant effectué au moins un transfert, nous avons calculé le montant moyen donné/reçu à chaque enfant concerné, c'est-à-dire le montant total des transferts vers les enfants divisé par le nombre d'enfants à qui un tel transfert a été donné ou reçu ;

- d'autre part en nous plaçant au niveau des enfants hors-ménage (soit 587 observations). Pour cet échantillon, et pour chaque type de transfert (ascendant ou descendant), nous calculons également le taux de participation, ainsi que le montant total des transferts chez les enfants concernés, cette fois en fonction des caractéristiques de l'enfant.

Remarque générale sur l'ensemble de l'analyse descriptive

Afin de tenir compte du mode de sélection des individus et pouvoir extrapoler les résultats à l'ensemble de la population, la pondération de l'enquête a été systématiquement utilisée lors des analyses descriptives. Un de nos objectifs est en effet de fournir des données de cadrage sur les comportements de l'ensemble des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. Les liens observés seront par ailleurs un premier support de l'analyse des motivations.

La seule exception porte sur l'analyse des montants moyens des transferts au niveau des enfants hors-ménage. En effet, l'échantillon des participants ici a été soumis à une double sélection, d'une part au niveau de l'ensemble des enfants hors-ménage¹³⁶ et, d'autre part, au niveau de la participation. Prendre en compte cette double sélection aurait nécessité d'élaborer une pondération adéquate, que nous avons préféré laisser de côté. Nous n'avons donc pas pondéré l'estimateur lors du calcul du montant moyen.

¹³⁵ Dans l'enquête SET97, il y a au total 765 ménages dont au moins un parent du chef de ménage ou de son conjoint est en vie, ce qui correspond à 1 689 parents et beaux-parents en vie, parmi lesquels seulement 22 (1,3%) sont hébergés par leur enfant chef de ménage.

¹³⁶ Rappelons qu'on ne collecte des informations que sur deux enfants hors-ménage au maximum, un tirage étant effectué si plus de deux enfants habitent dans un autre ménage.

c - Analyses multivariées

L'objectif des analyses multivariées est de faire ressortir les déterminants de l'entraide financière et matérielle intergénérationnelle en contrôlant simultanément les caractéristiques du parent et de l'enfant.

Analyse en considérant les enquêtés comme enfants

Quand on adopte le point de vue « enquêtés = enfants », la façon de mener l'estimation prête à discussion. Nous avons en effet la possibilité de considérer individuellement chaque parent vivant, ou de considérer comme un groupe l'ensemble des parents et beaux-parents. Nous avons tranché en faveur de la deuxième option. En effet, l'âge de nos chefs de ménage éligibles (95% d'entre eux ont plus de 22 ans, avec une moyenne de 36,8 ans) est tel que leurs parents ont, en moyenne autour de 55 ans ou davantage¹³⁷. Or, la majorité (65%) des personnes de 55 ans ou plus de l'agglomération d'Antananarivo vivent en couple. Dans ces conditions, les décisions concernant l'entraide sont probablement prises davantage en référence au ménage qu'à chaque parent considéré individuellement. Il nous semble de ce fait plus pertinent de mener l'analyse au niveau du ménage.

Un autre problème se pose sur le choix des parents à inclure dans l'échantillon. On peut en effet penser que, dans les ménages formés d'un couple dont les parents des deux conjoints sont vivants, il existe des négociations sur les choix en matière d'aide aux parents (Bommier, 1995 ; Eckhardt, 2002). L'étude de cette problématique sort de notre propos, si bien que nous avons décidé de nous intéresser uniquement aux transferts réalisés avec les parents (père et mère) du chef de ménage. Les ménages éligibles sont ceux dont le père et/ou la mère du chef de ménage vit hors du ménage, soit 631 ménages.

Nous avons alors estimé un modèle *tobit généralisé*, l'estimation des coefficients étant réalisée par la méthode en deux étapes.

Encadré : le modèle tobit généralisé

Le modèle tobit généralisé est de la forme suivante :

$$Y_1 = X_1 \cdot b_1 + u_1$$

et $Y_2 = X_2 \cdot b_2 + u_2$

où Y_1 est une variable dont on observe seulement le signe (strictement positif quand il y a eu transfert, et négatif ou nul dans le cas contraire), Y_2 le logarithme du montant moyen du transfert (qui n'est donc observé que lorsque Y_1 est strictement positif), X_1 et X_2 des vecteurs de variables indépendantes. On suppose également que u_1 et u_2 suivent des lois normales. Il est alors possible d'estimer les coefficients b_1 et b_2 , soit par une modélisation en deux étapes (Heckman, 1979), soit directement par maximisation de la vraisemblance (procédure Heckman du logiciel STATA).

L'estimation d'un tel modèle donne donc lieu à deux séries de coefficients, b_1 et b_2 . Les coefficients b_1 sont les résultats d'une estimation probit de la probabilité qu'il y ait transfert.

Les variables explicatives suivantes ont été introduites à la fois dans l'équation de participation et dans l'équation sur le montant. Elles sont de trois sortes :

- d'abord une série de caractéristiques du chef de ménage, à savoir : sa situation matrimoniale (en union ou non), son âge (variable continue), la présence d'un « handicap », son niveau d'éducation atteint (variable continue) et le nombre de ses frères et sœurs en vie.
- ensuite quelques caractéristiques du ménage : le logarithme du revenu d'activité du ménage, un dummy qui indique si le ménage possède une ou des maison(s) en location, ainsi que le nombre d'enfants résidant dans le ménage¹³⁸.
- enfin, les caractéristiques des parents : la survie des parents sous forme de dummy (avec 3 modalités : les deux parents vivants, la mère seule survivante, le père seul survivant), et le niveau d'éducation moyen des deux parents (en années).

Le nombre de « *famangiana* » réalisés par le ménage sur les trois derniers mois a été introduit dans la modélisation de la participation (probit), mais pas dans celle du montant (MCO), et sert donc à « identifier » le modèle. Ce choix se justifie par le fait que la participation aux *famangiana*, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, est étroitement liée au réseau social élargi du ménage (hors famille proche), qui est également susceptible d'être sollicité pour effectuer des transferts, et donc potentiellement concurrent ou complémentaire des parents. Ce choix peut, bien sûr, être discuté, car on peut penser que *famangiana* et transferts sont endogènes, par exemple s'ils étaient déterminés par la « sociabilité » du ménage. Toutefois,

¹³⁷ L'âge moyen à la première grossesse était d'environ 22 ans dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997 (Madio 1997b). Nous ne connaissons malheureusement pas l'âge moyen à la maternité.

¹³⁸ Personnes ayant le lien de parenté « enfant du chef de ménage », sans restriction d'âge.

cette endogénéité devrait être limitée, les transferts étudiés ici ne concernant que les parents, alors que les *famangiana*, eux, ne s'adressent généralement pas aux parents. Il s'agit donc de comportements mobilisant deux réseaux sociaux bien distincts.

Analyse en considérant les enquêtés comme parents

Dans l'optique « enquêtés=parents », nous avons choisi de conduire la modélisation à partir de l'échantillon des enfants hors-ménage¹³⁹. L'analyse est restreinte aux enfants ayant 25 ans et plus. 358 enfants hors-ménage, issus de 214 familles, répondent à ce critère.

Cette fois encore, l'estimation est du type *tobit généralisé*. La variable dépendante est le logarithme du montant du transfert versé. L'estimation est cette fois menée par la méthode du maximum de vraisemblance, l'écart-type des paramètres étant corrigé par la méthode de White (1980) afin de tenir compte de l'appartenance de plusieurs enfants aux mêmes familles¹⁴⁰. Il n'a pas été possible d'estimer le modèle *tobit généralisé* pour les transferts descendants, en raison du trop faible nombre de transferts observés (réponse positive pour seulement 43 enfants). Ainsi, pour ces transferts descendants, nous estimons uniquement un modèle *probit*.

Nous avons également voulu mener une analyse de type *logit* à effets fixes (Chamberlain, 1980), mais cela n'a pas été possible, car le modèle n'a pas convergé, sans doute en raison du trop faible nombre d'observations. Rappelons en effet que, dans ce type d'analyse, seuls sont retenus les enfants appartenant à un ménage dans lequel au moins un enfant a une réponse positive à la variable dépendante, et un autre une réponse négative.

Les variables explicatives introduites sont les suivantes :

- pour le parent (i.e. le ménage enquêté) : la situation matrimoniale du chef de ménage, (en union ou non), son âge, la présence d'un « handicap » chez le chef de ménage, son niveau d'éducation atteint (variable continue), son nombre d'enfants vivant dans le ménage et hors-ménage, le logarithme du revenu d'activité du ménage, un *dummy* qui

¹³⁹ Ici, il aurait pu être envisagé de mener l'analyse au niveau ménage (comme dans l'optique « enquêtés=enfants »), en considérant l'ensemble des enfants comme un groupe et en introduisant les caractéristiques de ce groupe dans le modèle. Nous n'avons pas opté pour cette possibilité car, à part leur nombre, nous n'avons pas d'autres informations agrégées sur la totalité des enfants hors-ménage.

¹⁴⁰ Procédure *heckman* du logiciel STATA, avec les options *pweight* et *robust cluster*.

indique si le ménage possède une ou des maison(s) en location, et le statut d'occupation du logement (propriétaire ou non) ;

- pour l'enfant hors-ménage : sexe, âge, le statut matrimonial/charges familiales (variable construite à partir de la question « l'enfant a-t-il un conjoint et/ou des enfants ?), le diplôme le plus élevé obtenu et, enfin le statut d'activité (actif occupé v.s inactifs ou chômeurs).

Lors de la modélisation des transferts ascendants (tobit généralisé), l'âge du parent et son secteur institutionnel d'activité ont été choisis comme variables identifiantes, c'est-à-dire rentrant dans l'équation de participation et non dans l'équation portant sur le montant. L'âge du parent a été utilisé par Bommier (1995). Quant au secteur institutionnel, on peut penser qu'il peut constituer un déterminant de la participation mais pas des montants. En effet, d'une part, les travailleurs du secteur informel, ne pouvant pas cotiser à une caisse de sécurité sociale, peuvent être plus incités à recourir au mécanisme de « réciprocité indirecte », ce qui pourrait les amener à plus fréquemment aider leurs parents. Le revenu étant contrôlé dans l'analyse, les différentiels de revenu selon le secteur d'activité devraient être neutralisés.

Ce choix est bien sûr discutable. Si le transfert était fait pour financer une activité informelle, le secteur d'activité pourrait ressortir de manière significative dans la régression du montant, puisque ce genre de transferts sont de montants plus élevés que la moyenne. Mais, outre leur rareté (5% du nombre des transferts), ces transferts destinés à financer une activité sont presque toujours des prêts, qui n'arrivent quasiment jamais pour les transferts parents-enfants (voir partie III -).

Remarques générales sur les estimations

La cohabitation, de même que les revenus d'activité sont ici considérés comme exogènes. Or, ces variables peuvent être endogènes, c'est-à-dire déterminées par le même processus que pour la cohabitation (Cameron et Cobb-Clark, 2001).

Nous n'avons pas traité ici de la question de l'interaction entre cohabitation et transferts (Wolff, 1999). D'une part, notre échantillon ne comprend que des chefs de ménage et conjoints de chef de ménage, dont on a vu que très peu hébergent un parent (chapitre 6). D'autre part, Lillard et Willis (1997) et Park (2003), dans leur étude, ont testé s'il y avait une

substitution entre transferts des enfants et cohabitation avec leurs parents, et ont conclu par la négative. La question du lien entre activité économique et transferts, de son côté, pourra faire l'objet d'une recherche future.

Nous avons également mis de côté la variable migratoire dans les analyses. En effet, dans la problématique qui nous intéresse, à savoir l'entraide entre les parents et les enfants, ce qui aurait été important de savoir était si le parent et l'enfant habitaient à proximité l'un de l'autre. Or, la seule information disponible concerne la migration vers l'agglomération d'Antananarivo, qui nous semble peu adaptée.

Par ailleurs, nous n'avons pas introduit le sexe du chef de ménage dans la liste des variables explicatives, en raison de sa trop forte corrélation avec le statut matrimonial. Rappelons que nous étudions un échantillon de chefs de ménage : en général, quand le chef de ménage a un conjoint, les ménages déclarent que le chef de ménage est l'homme.

IV.2 - Analyse descriptive

IV.2.1 - Vue générale des transferts intergénérationnels : le sens des flux entre parents et enfants

Avant d'aborder l'analyse des déterminants, nous allons d'abord effectuer une description générale des flux, qui permettra de connaître, au niveau global, le sens des flux d'entraide entre les parents et les enfants.

On peut synthétiser les flux entre les générations en établissant, pour chaque groupe de ménage, le solde des transferts avec les parents (c'est-à-dire au père ou à la mère du chef de ménage ou de son conjoint), de même que celui des transferts avec les enfants hors-ménage. Les résultats sont consignés dans le Tableau 68.

Tableau 68 : Montant annuel des transferts des ménages de l'agglomération d'Antananarivo avec leurs parents et leurs enfants, et impact sur leurs revenus

Age du chef de ménage	Transferts avec les parents (milliards de Fmg)			Transferts avec les enfants (milliards de Fmg)			Solde avec les 2 générations (milliards)	Evolution du revenu d'activité après les transferts avec ... (en %)		
	Donné	Reçu	Solde	Donné	Reçu	Solde		Les Parents	Les Enfants	Les 2 générations
Moins de 30	2,2	2,8	0,6	0,1	0,0	-0,1	0,5	0,5	-0,1	0,5
30-39 ans	4,2	2,4	-1,8	0,3	0,3	0,0	-1,8	-0,7	0,0	-0,7
40-49 ans	5,1	1,2	-3,9	3,7	1,0	-2,7	-6,7	-1,3	-0,9	-2,2
50-59 ans	1,3	0,1	-1,2	1,3	4,5	3,2	2,1	-0,7	1,9	1,2
60 & +	0,1	0,1	0,0	0,3	5,7	5,4	5,4	0,0	5,5	5,5
Total	12,9	6,6	-6,3	5,6	11,5	5,9	-0,4	-0,7	0,6	0,0

Source : enquête SET97

Globalement, les transferts réalisés par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont en sens ascendant. En effet, d'un côté, les ménages tananariviens ont versé 6,3 milliards de plus à leurs parents qu'ils n'en ont reçu. De l'autre, vis-à-vis de leurs enfants, ils ont reçu 5,9 milliards de plus qu'ils n'ont versé. Ainsi, qu'on considère les ménages d'Antananarivo comme parents ou comme enfants, les flux financiers et matériels générés par l'entraide inter-générationnelle vont toujours globalement des enfants aux parents¹⁴¹.

Au niveau global, de nombreux facteurs font varier le sens de ces flux. En premier lieu figure la proportion de ménages ayant un parent et/ou un enfant hors-ménage. Dans l'agglomération d'Antananarivo, 66% des ménages n'ont pas d'enfant vivant hors-ménage, et 24% n'ont ni de parent ni beau-parent vivant hors du ménage. En second lieu figure la propension à faire un transfert chez ceux qui ont un partenaire potentiel du type considéré (parent ou enfant). En dernier lieu joue le montant moyen des aides versées quand il y a transfert effectif. Ces deux derniers facteurs, qui varient selon les caractéristiques du ménage et du partenaire, seront analysés en détail dans la section suivante.

L'âge résume sans doute bien l'effet simultané des différents facteurs. On constate de ce fait que le solde de chaque groupe de ménage suite aux transferts intergénérationnels varie énormément avec l'âge du chef. Les ménages jeunes (chef de moins de 30 ans), ceux de 50-59 ans et, surtout, ceux de 60 ans et plus ont un solde positif. Par contre, les ménages de la tranche d'âge intermédiaire (30 à 49 ans) sont déficitaires, sans doute car ils ont à la fois des parents et des enfants hors-ménage et sont ainsi particulièrement sollicités. Le déficit le plus élevé s'observe chez les 40-49 ans : ils ont en effet un solde négatif de 3,9 milliards vis-à-vis de leurs parents, et de 2,7 milliards vis-à-vis de leurs enfants. Ce résultat, qui rejoint celui de

¹⁴¹ Ce résultat va dans le même sens que ce qui a été observé dans d'autres pays en développement : en Malaisie (Lillard et Willis, 1997), au Vietnam (Cox, 2002) ou en Indonésie (Park, 2003).

la partie III.4.1 - , s'explique par le fait que les ménages de cette tranche d'âge intermédiaire, sont particulièrement sollicités, du fait qu'ils ont à la fois des parents en vie mais aussi des enfants hors-ménage.

Les résultats tendent à montrer qu'il existe une assistance des enfants à l'égard de leurs parents hors-ménage, notamment quand ceux-ci sont âgés. Les enfants semblent donc constituer une « assurance-vieillesse », dans la mesure où ils contribuent à soutenir matériellement leurs parents dans leurs vieux jours. Toutefois, l'impact des transferts des enfants sur le revenu des parents âgés est assez modeste : ils augmentent en effet le revenu des ménages dont le chef a 60 ans et plus d'à peine 6%.

Nous allons par la suite étudier séparément, d'une part les transferts avec les parents et beaux-parents hors-ménage et, d'autre part, ceux avec les enfants.

IV.2.2 - Analyse en considérant les ménages comme enfants

a - Etude à partir des caractéristiques des ménages

L'entraide avec les ascendants concerne potentiellement trois ménages de l'agglomération d'Antananarivo sur quatre, puisque 76% d'entre eux ont un parent ou un beau-parent vivant hors du ménage. 44% de ces ménages ont effectivement pourvu une aide financière ou matérielle au moins une fois à leurs ascendants sur les six derniers mois, et 20% ont été aidés au moins une fois. Le montant moyen des transferts réalisés (somme des montants divisé par le nombre de transferts réalisé aux parents et beaux-parents hors-ménage, soit un maximum de quatre) s'élève à 67 700 Fmg pour les transferts ascendants, à 90 700 Fmg pour les transferts descendants. Les montants moyens des transferts en provenance des parents sont donc nettement plus élevés que ceux en provenance des enfants (Tableau 69).

Ces indicateurs varient en fonction des caractéristiques du ménage. La participation est plus élevée chez les ménages ayant un conjoint, et en corollaire, est plus faible quand le ménage est dirigé par une femme. Le niveau d'éducation du chef de ménage semble n'avoir aucune influence sur la propension à aider les parents et beaux-parents, mais semble jouer sur la propension à recevoir une aide : seulement 15% des ménages dont le chef a fréquenté le primaire ont reçu un transfert, contre 22% pour les autres chefs de ménage. Pour ce qui concerne les montants des aides, le niveau de vie du ménage apparaît déterminant. Ainsi, le

montant moyen donné à un parent ou beau-parent fait plus que doubler du 1^{er} au dernier quartile, passant de 45 500 à 97 000 Fmg.

Tableau 69 : Transferts aux parents et beaux-parents du chef de ménage selon caractéristiques du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	Taux de participation (%)			Montant moyen (milliers de Fmg)	
	Donné (ascendant)	Reçu (descendant)	Donné ou Reçu	Donné (ascendant)	Reçu (descendant)
Sexe					
Homme	44,6	19,2	51,6	68,4	80,8
Femme	37,3	25,7	51,0	58,5	162,3
Age					
Moins de 30 ans	40,1	35,6	57,7	58,1	102,3
30-39 ans	46,5	20,8	53,5	52,8	84,8
40-49 ans	45,8	14,1	49,8	86,5	73,0
50-59 ans	44,4	2,5	45,6	102,6	//
60 ans ou plus	20,5	2,8	23,3	57,5	//
Situation matrimoniale					
En union	44,7	18,1	51,0	67,3	67,4
Seul(e)	37,6	31,1	55,6	72,2	193,0
Niveau d'éducation atteint					
Primaire, sans éducation	43,2	15,0	46,8	32,6	29,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	43,2	21,8	53,5	49,0	78,2
Secondaire 2 ^{ème} cycle et plus	44,7	22,6	54,3	105,0	135,1
Présence d'un handicap					
Non	42,8	20,0	50,7	70,9	92,6
Oui	49,7	17,9	55,1	54,6	87,3
Secteur d'activité					
Public	52,5	14,2	56,6	87,1	65,8
Privé formel	47,6	19,0	52,6	75,7	90,3
Informel	40,3	19,8	48,0	51,6	49,5
Chômeur, inactif	27,5	38,2	55,8	55,9	290,6
Quartile du revenu par tête					
1 ^{er} quartile	37,5	29,6	50,2	45,5	121,4
2 ^{ème} quartile	35,9	15,3	42,4	47,5	44,8
3 ^{ème} quartile	47,2	20,0	55,2	62,7	52,0
4 ^{ème} quartile	53,6	15,5	58,0	97,1	129,4
Statut migratoire					
Natif	41,6	18,1	48,3	56,5	60,2
Migrant	48,8	23,8	58,8	88,2	141,6
Nombre de parents et de beaux-parents hors-ménage					
1	37,8	10,7	43,2	76,8	90,5
2	48,3	27,4	58,3	59,5	104,5
3	47,8	21,1	53,6	75,0	79,0
4	40,7	21,4	52,1	57,7	79,1
Total	43,8	19,8	51,6	67,7	90,7
N (ménages éligibles)		756		328	169

Source : enquête SET97. Champ : pour la participation, ménages dont le chef a au moins un parent ou beau-parent vivant hors-ménage. Pour les montants, ménages ayant fait au moins un transfert considéré dans la colonne. En italiques : effectif du dénominateur inférieur à 20. // : effectif trop faible (<5 ménages)

b - Etude à partir des caractéristiques des parents

On peut étudier aussi les comportements en matière de transferts en se plaçant au niveau des parents hors-ménage. L'échantillon est donc, cette fois, composé des parents (père et mère) hors-ménage du chef de ménage, de même que de ceux de son conjoint éventuel. Les variations de la participation et des montants moyens selon les caractéristiques du parent sont consignés dans le Tableau 70.

Tableau 70 : Transferts aux parents et beaux-parents du chef de ménage selon caractéristiques du parent ou beau-parent hors-ménage

Caractéristiques du parent ou Beau-parent hors-ménage	Taux de participation (%)			Montant moyen (milliers de Fmg)	
	Donné (ascendant)	Reçu (descendant)	Ascendants ou descendants	Donné (ascendant)	Reçu (descendant)
Sexe					
Homme	27,1	11,6	32,1	60,3	95,5
Femme	26,1	9,2	30,7	72,5	87,2
Conjoint vivant					
Oui	19,2	10,0	24,2	72,7	101,4
Non	38,8	10,6	43,4	62,9	74,3
Niveau d'éducation					
Sans, primaire	27,6	9,8	31,6	54,3	61,4
Secondaire 1	24,3	10,2	30,1	96,7	144,4
Secondaire 2 et plus	17,1	14,8	26,3	231,8	264,1
Total	26,5	10,2	31,3	67,4	91,1
N		1 667		427	189

Source : enquête SET97. Champ : pour la participation, parents et beaux-parents des chefs de ménage, vivants et non-cohabitants. Pour les montants, parents et beaux-parents des chefs de ménage ayant effectué un transfert du type considéré. En italiques : effectif du dénominateur inférieur à 20.

27% des parents et beaux-parents ont bénéficié d'un transfert de leur enfant, tandis que 10% d'entre eux en ont versé. Les parents les moins éduqués ont plus souvent reçu des transferts (28% pour les parents dont le niveau d'éducation ne dépasse pas le primaire, contre 17% pour ceux qui ont été au second cycle du secondaire), de même que les parents dont le conjoint est décédé. Il semble donc que les parents les plus nécessiteux reçoivent plus souvent des transferts de la part de leurs enfants chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage.

Le montant des transferts reçus par le parent, mais aussi ce qu'il donne, augmente avec son niveau d'éducation. L'éducation étant fortement corrélé avec le revenu, du moins à Antananarivo (Madio, 1997c ; Coury, 2000), cela signifie que les transferts donnés et reçus par les parents augmentent avec leurs revenus.

IV.2.3 - Analyse en considérant les ménages comme parents

a - Etude à partir des caractéristiques des ménages

34% des ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont potentiellement concernés par l'entraide avec les enfants hors-ménage, c'est-à-dire ont au moins un enfant vivant en dehors du domicile. Cette proportion est moindre que pour l'entraide avec les ascendants hors-ménage. 25% de ces ménages ont, au moins une fois, effectivement pourvu une aide financière ou matérielle à un de leurs enfants hors-ménage sur les six derniers mois, et 38% ont été aidés au moins une fois. Le montant moyen des transferts réalisés s'élève à 108 000 Fmg pour les transferts ascendants, et à 108 700 Fmg pour les transferts descendants (Tableau 71).

Tableau 71 : Transferts aux enfants selon caractéristiques du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	Taux de participation aux transferts(%)			Montant moyen (milliers de Fmg)	
	Donné (descendant)	Reçu (ascendant)	Donné ou Reçu	Donné (descendant)	Reçu (ascendant)
Sexe					
Homme	28,2	30,5	52,9	99,3	105,2
Femme	18,2	57,0	66,3	134,6	111,4
Age					
Moins de 30 ans	49,6	9,2	58,8	35,8	//
30-39 ans	30,1	14,3	44,4	45,0	109,5
40-49 ans	36,6	19,8	51,7	204,2	94,4
50-59 ans	24,7	52,6	64,5	76,6	112,0
60 ans ou plus	11,7	52,8	58,4	31,4	108,4
Situation matrimoniale					
En union	28,5	30,3	52,8	103,3	109,1
Seul(e)	18,4	54,7	65,1	121,3	107,0
Niveau d'éducation atteint					
Primaire, sans éducation	19,0	44,1	56,0	99,3	69,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	33,2	31,5	56,4	72,6	185,5
Secondaire 2 ^{ème} cycle et plus	33,1	29,9	59,9	191,8	223,7
Présence d'un handicap					
Non	25,4	33,1	52,0	119,7	108,6
Oui	24,3	48,6	65,9	93,2	107,4
Secteur d'activité					
Public	30,9	25,3	53,0	137,5	117,1
Privé formel	40,5	32,7	64,1	103,3	131,5
Informel	22,4	38,1	52,5	118,7	79,4
Chômeur, inactif	15,3	50,4	60,8	67,3	130,6
Quartile du revenu par tête					
1 ^{er} quartile	19,7	36,0	51,8	47,0	135,9
2 ^{ème} quartile	16,0	39,3	50,3	70,6	45,5
3 ^{ème} quartile	27,0	42,5	60,2	53,9	112,0
4 ^{ème} quartile	43,0	35,2	68,5	212,4	163,8
Statut migratoire					
Natif	23,2	41,2	56,5	59,3	98,1
Migrant	29,9	31,8	57,5	190,5	138,1
Nombre d'enfants hors-ménage					
1	30,0	22,2	50,6	86,6	118,3
2 ou 3	24,8	40,1	54,7	148,0	103,5
4 et plus	20,9	53,0	65,2	84,4	108,4
Total	25,3	38,3	56,8	108,7	108,0
N (ménages éligibles)		351		95	141

Source : enquête SET97. Champ : pour la participation, ménages ayant au moins un enfant non-cohabitant. Pour les montants, ménages ayant effectué au moins un des transferts concernés par la colonne. En italiques effectif de ménages inférieur à 20. // : effectif trop faible (<5 ménages).

La participation se modifie avec les caractéristiques du ménage, puisque 57% des ménages dirigés par une femme ont été aidés par un de leurs enfants, contre 30% des ménages dirigés par un homme. Les parents souffrant d'un « handicap » aussi ont plus souvent reçu un transfert de la part de leurs enfants (49% contre 33%), de même que les chefs de ménage chômeurs ou inactifs (50%) et ceux ayant plus de 4 enfants vivant hors du ménage (53%). La richesse du ménage, mesurée par son revenu par tête, pour sa part, joue sur sa propension à donner un transfert mais pas sur la propension à recevoir.

En ce qui concerne les montants moyens de l'aide échangée avec chaque enfant, on retrouve un effet du sexe du chef de ménage (et du statut matrimonial, les deux variables étant presque similaires dans cet échantillon de chefs de ménage), en ce sens que les femmes donnent et

reçoivent des montants plus élevés. Le montant de l'aide, donné ou reçu, varie aussi fortement avec le niveau d'éducation du chef de ménage : à mesure que celui-ci croît, le montant moyen des transferts fait de même. Ainsi, les chefs de ménage ayant fréquenté l'école primaire ont reçu, en moyenne, 69 200 Fmg de chaque enfant ayant participé, alors que ceux ayant été au second cycle du secondaire ont reçu 223 700 Fmg. On peut penser que ce phénomène découle du lien entre éducation des parents et des enfants : en raison de l'inertie sociale, le niveau d'études des enfants est, en effet, très corrélé avec celui de leurs parents (Coury, 2000). Cet effet apparent du niveau d'éducation du parent peut donc, en réalité, refléter celui de l'enfant.

b - Etude à partir des caractéristiques des enfants

Pour être probantes, les observations au niveau des ménages doivent être complétées par des analyses tenant en compte les caractéristiques des enfants. Nous avons consigné dans le Tableau 72 les estimations des taux de participation et de montant, menées sur l'échantillon des enfants hors-ménage. Rappelons que, contrairement à auparavant, nous n'avons pas ici utilisé la pondération lors du calcul du montant moyen (voir méthodologie).

Tableau 72 : Transferts aux enfants selon caractéristiques de l'enfant hors-ménage

Caractéristiques de l'enfant hors-ménage	Taux de participation (%)			Montant moyen (milliers de Fmg)	
	Donné (descendant)	Reçu (ascendant)	Donné ou reçu	Donné (descendant)	Reçu (ascendant)
Sexe					
Homme	11,9	36,6	45,2	182,8	189,6
Femme	16,4	32,6	44,0	79,7	80,0
Age					
< 30 ans	20,1	27,4	43,9	146,2	163,3
30-39	10,5	40,1	45,2	35,2	111,3
40+	3,9	45,2	45,6	27,0	110,3
A une famille à charge					
En couple et/ou a des enfants	11,5	39,1	45,7	118,6	131,1
Seul(e)	24,2	17,4	40,6	128,7	159,3
Diplôme le plus élevé					
Sans, CEPE	17,3	32,2	44,9	99,6	56,8
BEPC à <Bac	8,2	34,0	40,6	177,0	130,0
Bac et plus	10,2	41,5	46,7	205,9	263,6
Statut d'activité					
Actif occupé	8,9	44,1	48,7	155,8	137,8
Inactif, chômeur	24,8	15,3	36,3	106,4	119,4
Total	14,2	34,6	44,6	123,6	134,5
N		587		115	191

Source : enquête SET97. Champ : enfants non coresident des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. Pour les montants, enfants ayant effectué un transfert du type considéré. En italiques : effectif du dénominateur inférieur à 20.

Sur six mois, 35% des enfants hors-ménage ont soutenu financièrement ou matériellement leur parent chef de ménage, tandis que 14% ont été soutenus. Ces proportions se modifient selon l'âge : à mesure qu'il vieillissent, les enfants ont moins souvent reçu des transferts de leurs parents et, par contre, ont plus fréquemment donné. La situation familiale de l'enfant

constitue aussi un facteur de variation important, en ce sens que les enfants sans charge familiale (conjoint et/ou enfant) ont plus souvent reçu des transferts parentaux (24%), et dans le même temps, ont moins souvent donné (17%). Le diplôme le plus élevé de l'enfant, s'il ne semble guère jouer sur la propension à recevoir une aide, a en revanche une influence sur la propension à verser un transfert au parent (les plus diplômés aident plus). Le statut d'activité, enfin, a une influence majeure : les enfants ayant un emploi ont été moins aidés mais ont, par contre, davantage assisté leurs parents.

Les montants moyens sont, comme nous l'avons évoqué plus haut, calculés sans pondération et sont donc assez difficiles à interpréter. On remarque néanmoins une hausse du montant des transferts donnés aux parents lorsque le diplôme de l'enfant augmente (le montant moyen des transferts reçus par les chefs de ménage se chiffre à 56 800 Fmg quand l'enfant a un diplôme du primaire, et s'élève à 263 600 Fmg quand l'enfant a le bac ou plus).

IV.3 - Analyse multivariée

IV.3.1 - En considérant les ménages comme enfants

Le niveau d'analyse est ici le ménage, et on s'intéresse aux transferts qui ont été effectués avec les parents. 631 ménages ont été éligibles. Les transferts sont modélisés à l'aide d'un modèle tobit, estimé par la méthode en deux étapes de Heckman (1979). Les résultats sont consignés dans le Tableau 73.

Tableau 73 : Modélisation des transferts réalisés avec les parents du chef de ménage

Caractéristiques du chef de ménage	Transferts donnés (ascendants)		Transferts reçus (descendants)	
	Participation (probit)	Log (montant moyen) (MCO)	Participation (probit)	Log (montant moyen) (MCO)
Situation matrimoniale				
En union	Réf	Réf	Réf	Réf
Seul(e)	0,149	0,178	0,474***	-0,224**
Age	-0,008	0,025**	-0,027***	0,045**
Présence d'un handicap				
Non	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0,230	0,035	-0,294	0,310
Niveau d'éducation atteint (années)	0,001	0,088***	0,017	0,037**
Secteur d'activité				
Public	Réf	Réf	Réf	Réf
Privé formel	-0,096	-0,013	-0,241	0,665
Informel	-0,223	0,104	-0,234	0,910*
Chômeur, inactif	-0,037	1,075*	-0,222	1,783*
Nombre de « famangiana » réalisés				
Aucun	Réf	-	Réf	-
1 ou 2	0,434***	-	0,269	-
3 ou plus	0,919***	-	0,589***	-
Logarithme du revenu du ménage	0,094*	0,302***	-0,161**	0,121
Possède une (des) maison(s) en location				
Non	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0,224	0,161	-0,333	0,773
Nb de frères et de sœurs du chef de ménage	0,037**	-0,012	-0,028	0,047**
Nombre d'enfants dans le ménage	-0,049	-0,113*	0,029	-0,297**
Survie des parents				
Les 2 vivants	Réf	Réf	Réf	Réf
Mère seule survivante	0,234*	-0,005	-0,589***	0,016**
Père seul survivant	-0,249	-0,281	-0,973***	0,386
Niveau d'études moyen des parents	-0,045***	-0,008	0,026	0,092*
Ratio de Mills	-	-0,044	-	-1,122**
Constante	-0,855*	0,391	0,559	0,559
N	631	247	631	116

Source : enquête SET97. Réf : modalité de référence ; - : Variable exclue du modèle. Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

Notons tout d'abord un lien significatif entre le nombre de *famangiana* réalisés par le ménage et leur implication dans les transferts avec les parents, que ce soit ascendants ou descendants. On constate que les ménages ayant réalisé de nombreuses visites ont plus souvent assisté leurs parents et, de même, ont été plus souvent assistés.

a - Transferts ascendants

La situation matrimoniale de l'enfant, son âge, son état de santé, son niveau d'études, ou son secteur d'activité ne jouent guère sur la probabilité qu'il verse un transfert aux parents. En revanche, un revenu élevé augmente cette probabilité, de même qu'un grand nombre de frères et de sœurs. Le fait que la mère soit la seule survivante du couple parental augmente également la probabilité que l'enfant fournisse un transfert, ce qui n'est pas le cas quand le père est le seul survivant. Le niveau d'éducation parental, de son côté, a un effet négatif sur la probabilité d'occurrence d'un transfert. En ce qui concerne les montants, on note un effet positif de l'âge de l'enfant, de son niveau d'éducation et du revenu de son ménage, et un effet

négatif du nombre d'enfants dans le ménage. Le niveau d'éducation du parent, lui, ne joue pas.

La probabilité d'occurrence, comme le montant des transferts ascendants sont donc sensibles au revenu de l'enfant, ce qui est compatible avec la plupart des hypothèses théoriques. La richesse des parents, appréhendée ici indirectement par leur éducation, elle, joue négativement sur la probabilité qu'ils reçoivent un transfert, ce qui va dans le sens de l'hypothèse d'altruisme. L'effet positif de l'âge de l'enfant sur les montants des transferts qu'il envoie à ses parents est, lui, difficile à interpréter car, dans la mesure où on n'a pas pu contrôler l'âge du parent, l'âge de l'enfant représente à la fois les besoins du parent et une position sociale et économique de l'enfant. L'effet positif du niveau d'éducation de l'enfant sur le montant moyen de l'aide qu'il fournit pourrait, de son côté, traduire un remboursement de l'éducation reçue. Enfin, l'influence positive du nombre de frères et sœurs sur la probabilité que l'enfant soutienne ses parents pourrait traduire une interdépendance des comportements des membres de la fratrie dans le soutien aux parents.

Les résultats de l'analyse multivariée ne sont guère en faveur de l'hypothèse de réciprocité indirecte. En effet, les chefs de ménage du secteur informel, qui ne peuvent cotiser à la sécurité sociale, et qui sont donc les plus susceptibles de tirer bénéfice de ce contrat de réciprocité entre générations, n'aident pas leurs parents plus que les chefs de ménages travaillant dans le secteur public. En outre, le nombre d'enfants joue négativement sur la propension des adultes à faire un transfert, alors que dans l'hypothèse de réciprocité indirecte, celui-ci devrait induire davantage de transferts. La variable « nombre d'enfants » est néanmoins également un indicateur des besoins du ménage (qui dépend de sa taille), si bien qu'on ne peut conclure de manière catégorique.

b - Transferts descendants

L'assistance financière et matérielle des parents survient plus souvent quand l'enfant n'a pas de conjoint ou est jeune, mais se raréfie significativement quand son revenu augmente. Ces variations semblent montrer que les parents sont sensibles aux besoins de l'enfant. Les transferts sont aussi plus fréquents quand les deux membres du couple parental sont vivants. Quand un transfert parental a lieu, son montant est relié significativement au statut matrimonial de l'enfant (montants plus faibles quand l'enfant n'a pas de conjoint), à son âge

(effet positif), à son niveau d'éducation (effet positif), au fait qu'il soit chômeur ou inactif (effet positif) et à son nombre de frères et sœurs (effet positif). Le montant du transfert des parents croît également avec leur niveau d'éducation.

Si on admet que l'éducation de l'enfant est une proxy de son « revenu permanent », ces relations sont assez compatibles avec un modèle d'assurance, ou encore d'un modèle de prêt familial. En effet, les transferts parentaux ont plus souvent lieu quand le revenu courant de l'enfant est faible, alors que leur montant augmente avec le revenu permanent de l'enfant.

IV.3.2 - En considérant les ménages comme parents

La modélisation des transferts est, cette fois, réalisée sur l'échantillon des enfants hors-ménage, et tient compte simultanément des caractéristiques du parent et de l'enfant. Nous nous sommes restreints aux enfants âgés de 25 ans et plus. 358 enfants hors-ménage, issus de 214 familles, répondent à ce critère. Les résultats figurent dans le Tableau 74.

Tableau 74 : Modélisation des transferts entre les chefs de ménage et leurs enfants

	Type de transfert réalisé (du point de vue du parent chef de ménage)					
	Donné (descendant)		Reçu (ascendant)			
	Participation (coeff. Modèle probit)	Ecart-type	Participation (coeff. Modèle probit)	Ecart-type	Montant (coeff. Heckman)	Ecart-type
CARACTERISTIQUES DU PARENT						
Age	-0,010	0,018	0,029**	0,012	-	-
Etat matrimonial						
En union	-0,138	0,235	-0,329*	0,198	-0,461	0,340
Seul	Réf		Réf		Réf	
Niveau d'éducation						
Sans, primaire	Réf		Réf		Réf	
Secondaire, 1 ^{er} cycle	0,575**	0,283	-0,149	0,264	0,625	0,453
Secondaire, 2 ^e cycle	-0,435	0,359	0,049	0,327	0,944	0,593
Présence d'un « handicap »						
Non handicapé	Réf		Réf		Réf	
Handicapé	-0,001	0,265	0,354*	0,207	0,279	0,341
Nombre d'enfants actuellement vivants hors-ménage	-0,077*	0,045	0,040	0,034	-0,036	0,051
Nombre d'enfants actuellement vivants dans le ménage	-0,158**	0,079	0,022	0,062	-0,016	0,124
Source principale de revenu						
Travaille	Réf	-	Réf	-	-	-
Inactif avec revenu stable (pension, épargne)	-0,691*	0,379	-0,361	0,242	-	-
Inactif sans revenu stable	0,466	0,359	-0,164	0,247	-	-
Log (revenu du ménage)	0,046	0,081	-0,026	0,054	-0,111	0,104
Possède un logement en location						
Oui	-0,704	0,433	-0,425	0,271	-0,430	0,605
Non	Réf		Réf		Réf	
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	0,039	0,239	-0,203	0,223	-0,454	0,385
Autre cas	Réf		Réf		Réf	
CARACTERISTIQUES DE L'ENFANT						
Sexe						
Homme	Réf		Réf		Réf	
Femme	-0,067	0,221	0,038	0,164	-0,341	0,303
Age	-0,027	0,023	-0,023	0,016	-0,016	0,023
Statut matrimonial et charges familiales						
En couple et/ou a un (des) enfants	Réf		Réf		Réf	
Seul	0,137	0,311	-0,245	0,288	0,289	0,603
Diplôme le plus élevé obtenu						
Primaire ou sans diplôme	Réf		Réf		Réf	
Collège	-0,373	0,277	0,177	0,226	0,537	0,423
Secondaire 2 ^{ème} cycle ou plus	-0,022	0,265	0,294	0,236	1,362***	0,450
Statut d'activité						
Actif occupé	-0,272	0,236	0,558**	0,223	0,250	0,439
Inactif ou chômeur	Réf		Réf		Réf	
Constante	1,066	1,032	-1,591**	0,800	3,061**	1,213
QUALITE DE L'ESTIMATION						
test d'adéquation du modèle	Chi-2=27,96*		Chi-2 (probit) = 24,96		Rho=0,881***	
Nombre d'observations (enfants)	358		358		151	
Nombre de familles (parents chefs de ménage)	214		214		104	

Source : Enquête SET97. - : variable non introduite dans le modèle. Réf : modalité de référence. Les écart-types sont corrigés par la méthode de White (1980). Les signes ***, ** et * indiquent respectivement un coefficient significatif à 1%, 5% et 10%. Les autres coefficients sont non significatifs.

a - Transferts descendants

Les transferts descendants (allant du parent chef de ménage vers l'enfant) sont, comme nous l'avons vu plus haut, en faible nombre, si bien que nous avons uniquement modélisé la probabilité d'occurrence d'un transfert. Pourtant, même avec ces ambitions réduites, la qualité

de l'estimation a été médiocre, puisque la statistique du chi-2 n'est pas significative au seuil habituel de 5% (elle l'est néanmoins au seuil de 10%).

Aucune des variables introduites concernant l'enfant n'est ressortie significativement. Côté parents, le nombre d'enfants et, dans une moindre mesure, le niveau d'éducation et la source principale du revenu sont ressortis de manière significative. Le nombre d'enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur du ménage, est négativement relié à la probabilité que le parent donne une aide à un enfant hors-ménage. Par ailleurs, par rapport aux parents qui travaillent, ceux inactifs ayant un revenu stable ont moins souvent donné un transfert à leurs enfants. L'effet du niveau d'éducation, lui, est non-linéaire : les parents ayant un niveau intermédiaire (1^{er} cycle du secondaire) sont ceux qui ont le plus aidé leurs enfants. Au total, la probabilité d'occurrence d'un transfert descendant semble donc surtout déterminée par les caractéristiques parentales, mais la mauvaise qualité de l'estimation nous empêche de donner une conclusion catégorique.

b - Transferts ascendants

Les transferts ascendants (reçus par le parent chef de ménage de la part de l'enfant) sont plus nombreux, et nous avons tenté une modélisation du type tobit, qui a été directement estimée par une maximisation de la vraisemblance. Pourtant, ici encore, les estimations ne sont pas de très bonne qualité. Une estimation séparée d'un modèle probit sur la participation donne en effet une statistique du chi-2 de 24,96, non significative même au seuil de 10%.

A noter néanmoins que certaines caractéristiques du parent ressortent significativement : son âge, l'absence de conjoint, la présence d'un handicap sont des facteurs reliés positivement à la probabilité de recevoir une aide. Chez l'enfant, l'exercice d'un emploi favorise également la probabilité d'effectuer un transfert¹⁴². Pour les montants, très peu de facteurs explicatifs ressortent, excepté le diplôme de l'enfant : la possession d'un diplôme élevé (au delà du collège) augmente sensiblement le montant du transfert.

L'altruisme, mais aussi un comportement d'assurance semblent donc être décelables dans le comportement des ménages d'Antananarivo. La fragilité des estimations, due au manque de variables (notamment pour les partenaires hors-ménage) et au faible nombre d'observations

¹⁴² Nous postulons ici que la variable « activité de l'enfant » est exogène, ce qui peut être discutable.

empêche néanmoins de se prononcer de manière absolue sur les mécanismes régissant l'entraide.

V - Conclusion

Ce chapitre a été consacré à l'entraide financière et matérielle entre personnes appartenant à des ménages différents. Forme classique de solidarité, celle-ci donne lieu à des transferts monétaires et en nature entre les ménages. Nous avons cherché à quantifier ces flux, à décrire les réseaux sociaux qui les mettent en œuvre, puis à étudier les motivations des comportements. Notre analyse s'est déroulée en deux temps. Dans une première partie, nous avons élaboré des données de cadrage général sur cette forme d'entraide. Nous avons ainsi étudié les flux financiers et matériels qu'elles engendrent, les partenaires impliqués, les montants engagés, et évalué leur impact des transferts sur les inégalités. Dans une seconde partie, nous avons focalisé notre attention sur les transferts entre les parents et leurs enfants, qui constituent la majorité. Nous avons mené une analyse descriptive, puis multivariée permettant d'éclairer les motivations des comportements.

En 1997, au cours des 6 mois précédant l'enquête, deux tiers des ménages ont réalisé au moins un transfert avec un autre ménage (48% des ménages ont aidé, au moins une fois, un autre ménage, et 40% ont été aidés au moins une fois). Ces taux sont proches de ce qui a été observé dans d'autres pays. Les transferts ont été réalisés en majeure partie sous forme monétaire, le plus souvent non remboursables, et souvent « sans raison précise », c'est-à-dire plutôt dans la perspective d'une assistance de long terme. En valeur, les aides en nature et en espèces versées par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo ont été évaluées à 27 milliards de Fmg par an, et celles reçues à 34 milliards par an, soit des montants globaux qui avoisinent, voire dépassent ceux des transferts institutionnels tels que les pensions de retraite et les bourses d'études du supérieur. En matière de transferts privés, l'agglomération d'Antananarivo est donc excédentaire vis-à-vis du reste du monde. Ce résultat provient essentiellement des aides reçues de ménages vivant à l'étranger qui, bien que peu nombreuses, pèsent beaucoup en valeur.

Les transferts entre les parents et les enfants, ou encore transferts intergénérationnels, occupent une place prépondérante, en nombre comme en valeur. Il apparaît nettement que la famille proche, constituée par les ascendants et les descendants des individus, constitue la

principale institution à laquelle ils recourent pour l'entraide matérielle et financière. Il ressort également que l'entraide est essentiellement un fait de proximité. Par ailleurs, il semble exister une importante segmentation des réseaux de solidarité, puisque les ménages défavorisés sont plus souvent associés à des partenaires eux-même assez défavorisés.

Pour l'ensemble des ménages, le paiement des transferts représente 2,8% des revenus des activités, ce qui semble assez faible. Quand on fait le bilan des aides versées et reçues, il apparaît que les *ménages publics* et les *ménages privés formels* sont des donneurs nets d'aide, contrairement aux *ménages informels* et, surtout, aux *ménages chômeurs-inactifs* qui, au contraire, sont des receveurs nets. Ces derniers sont les principaux bénéficiaires de ce type d'entraide puisque, à l'issue des transferts, leurs revenus d'activité augmentent de 24%. En revanche, du fait des solidarités, les *ménages publics* voient leurs revenus diminuer de 2,1%. Néanmoins, l'impact des transferts sur la distribution des revenus d'activité, sur les inégalités ou sur l'incidence de la pauvreté est modeste, même s'ils permettent une redistribution en faveur des plus pauvres.

Dans l'agglomération d'Antananarivo, les transferts entre parents et enfants représentent plus de 60% du nombre et plus de la moitié du montant total engagé. Qu'on considère les ménages d'Antananarivo comme parents ou comme enfants, on constate que, globalement, les flux générés par l'entraide vont toujours des enfants vers les parents. La plupart du temps, les comportements en matière de transferts dépendent à la fois des caractéristiques du parent et de l'enfant. Les revenus du donneur a presque toujours eu une influence, en ce sens que les plus riches donnent plus souvent, et en montant plus élevé. Les caractéristiques du bénéficiaire ont également une influence, car les transferts semblent s'adresser en priorité aux catégories dans le besoin, comme les chefs de ménage non en couple (notamment les veuves), pauvres, ou en mauvaise santé. Ces constatations vont dans le sens de l'hypothèse d'altruisme, mais on ne peut exclure l'échange sur le long terme (remboursement de l'éducation par les enfants), ou le prêt familial. L'hypothèse de comportements de « *valim-babena* » (terme malgache signifiant littéralement « la contrepartie du fait d'avoir été porté sur le dos » et qui traduit un devoir d'assistance des enfants à l'égard de leurs parents) ne peut en tout cas être rejeté par nos données.

Cette étude a de nombreuses implications. En premier lieu, les enfants semblent bien constituer une assurance vieillesse, puisqu'ils contribuent massivement à aider leurs parents

vivants dans un autre ménage que le leur. Toutefois, les montants de leur contribution est assez modeste, puisqu'elle accroît en moyenne les revenus d'activité des 60 ans et plus d'à peine 6%. Pour une personne âgée qui travaille 20 jours par mois, la contribution des enfants représente donc près de 1,2 jour de travail, ce qui n'est pas négligeable, mais néanmoins insuffisant pour subvenir à l'ensemble des besoins des personnes âgées.

En second lieu, elle contribue à comprendre la baisse de la fécondité en cours dans la capitale malgache. La fécondité a, en effet, beaucoup diminué à Antananarivo dans les années 1990, l'indice synthétique de fécondité (ISF) passant de 3,2 enfants en par femme en 1993 à 2,8 enfants en 1997 (Instat, 1998). Une des hypothèses pouvant être avancée pour expliquer une telle décroissance est l'inversion des flux de richesse entre parents et enfants, comme le suggérait Caldwell (1976). Nous avons montré dans cette étude que, en ce qui concerne l'entraide financière et matérielle entre personnes hors-ménage, les flux de richesse allaient clairement des enfants vers leurs parents. Si on se contentait de raisonner sur ce type de transfert seulement, l'hypothèse de Caldwell serait infirmée. Il importe cependant d'évaluer les autres flux, et notamment l'éducation formelle qui, probablement, continue d'aller dans le sens descendant, en raison du coût de la scolarisation.

Troisièmement, il apparaît que la famille proche est la première institution à laquelle les individus se tournent pour l'assistance financière et matérielle. Or, on sait qu'en termes d'assurance et de crédit, si la famille possède de nombreux avantages, elle est aussi une institution fragile de par sa petite taille et les risques de conflit. En outre, l'inertie sociale fait que les caractéristiques familiales sont très corrélées, la pauvreté des parents étant trop souvent « transmise » aux enfants. Par ailleurs, dans ces conditions, les individus sans famille (orphelins, isolés, etc.) ou qui sont éloignées d'elles risquent d'avoir du mal à trouver un secours en cas de difficultés. Ce sont là autant de raisons qui encouragent à développer un système de protection social institutionnalisé et efficace.

La dernière implication que nous souhaitons évoquer concerne les liaisons entre la capitale malgache et le reste du monde. Tout d'abord, l'étude montre une faiblesse des liaisons entre la capitale et les campagnes, qui pourtant concentrent la grande majorité des Malgaches, et restent aujourd'hui largement sous-développées. Cette liaison avec la ville mérite peut-être d'être davantage développée, notamment à travers l'amélioration des infrastructures (routes, transports) et, peut-être en développant plus les migrations qui, pour l'instant demeurent rares.

A l'opposé des campagnes, l'étranger constitue une manne pour les ménages de l'agglomération d'Antananarivo, leur apportant des transferts, certes peu nombreux, mais de valeur élevée. Une augmentation de l'émigration internationale des Malgaches pourrait donc engendrer une amélioration notable du niveau de vie des habitants.

Chapitre 8 – Conclusion générale

Cette thèse a cherché à étudier trois formes de « solidarités » dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) : les *famangiana*, ou visites accompagnées d'un don, réalisées à l'occasion de certains événements, la cohabitation au sein d'un même ménage, et les transferts matériels et financiers entre ménages différents.

Le choix de ces trois formes de solidarité a été effectué d'emblée, plutôt pour des raisons pratiques, et il convient maintenant d'évaluer la pertinence de leur choix. On a constaté que la cohabitation avec d'autres personnes à l'intérieur d'un même ménage concernait la quasi-totalité des individus. En 1997, vivre seul ne concernait en effet que 1,1% de l'ensemble de la population et de 2,1% des adultes de 20 ans et plus : autrement dit, presque 98% de la population partageait un logement avec une ou plusieurs autres personnes. Les *famangiana*, eux, ont mobilisé 77% des ménages en l'espace de trois mois. Enfin, les transferts avec d'autres ménages ont concerné deux tiers des ménages en l'espace de six mois. Ces pourcentages élevés de personnes ou de ménages concernés par les formes de solidarités que nous avons étudiées confirment la pertinence de notre choix.

Pour chacune de ces trois formes de solidarité, notre premier objectif a été de fournir des données de cadrage. Les *famangiana*, la cohabitation et les transferts sont, en effet, des phénomènes sociaux encore très peu documentés à Madagascar. Dans cette entreprise, nous avons mesuré les taux de participation (ou leur équivalent pour la cohabitation, c'est-à-dire la taille des ménages), décrit les réseaux de solidarité concernés, mesuré les flux financiers ou matériels induits (le partage pour la cohabitation), et étudié les conséquences sur les revenus des ménages et sur les inégalités.

Notre second objectif a été analytique. Nous avons essayé de comprendre les déterminants des comportements des individus et des ménages. Cette démarche a, cette fois, été basée sur l'élaboration de statistiques descriptives et l'estimation de modèles multivariés, mobilisant les techniques diverses selon la nature des données.

Pour un résumé très rapide des résultats des analyses, on soulignera les points suivants :

- les *famangiana* sont une pratique fort répandue, qui se manifestent à l'occasion de divers événements, heureux et malheureux. On constate néanmoins que les ménages se mobilisent nettement plus lors d'un événement malheureux (un décès), qu'heureux (une naissance). La participation des ménages est déterminée par la taille de leur réseau de relations et la fréquence des différents événements susceptibles de faire l'objet d'une visite. Les montants engagés, quant à eux, sont déterminés par des facteurs économiques (notamment le revenu) ;
- la cohabitation à l'intérieur d'un même ménage est un phénomène massif, puisque très peu de personnes vivent seules. Dans l'agglomération d'Antananarivo, la cohabitation a lieu essentiellement entre parents et enfants, *i.e* avec la famille proche. On avait évoqué une philosophie ambivalente des Malgaches vis-à-vis de la cohabitation, et dans l'arbitrage, il semble que ce soit le « *ny hava-tiana tsy iaraha-monina* » (on ne doit pas cohabiter avec les parents qu'on aime) qui l'emporte. La cohabitation intergénérationnelle (entre parents et enfants adultes), qui est très répandue, est plutôt sensible aux caractéristiques des jeunes. Il semble donc que cette forme de solidarité bénéficie surtout aux jeunes générations, leur permettant de bénéficier d'un logement en attendant de créer eux-même leur propre ménage ;
- les transferts matériels et financiers avec d'autres ménages ont concerné deux ménages de l'agglomération d'Antananarivo sur trois. Le solde de l'agglomération vis-à-vis du reste du monde est largement positif, en raison des transferts avec l'étranger qui, bien qu'en nombre limité, représentent des montants élevés. Pour ce qui concerne les réseaux de solidarité impliqués, on a constaté une prépondérance des transferts entre parents et enfants. Dans ces transferts entre générations, le solde est largement favorable aux parents.

Notre contribution a été également méthodologique. Nous avons conduit une enquête originale sur un sujet alors jamais abordé à Madagascar, et qui a été riche d'enseignements. L'enquête, si elle devait être reconduite, nécessite, il est vrai, de nombreuses améliorations notamment dans son questionnaire, mais les analyses qui ont pu être produites témoignent de sa pertinence pour étudier les 3 formes de solidarité abordées. La pertinence du couplage avec l'enquête Emploi est aussi avérée, et on n'a pas été confronté à une « grande lassitude des ménages » face à la répétition d'enquêtes, qui a été notée notamment en 1998 (Rakotomanana, Ravelosoa, Roubaud, 2000). Au contraire les ménages ont globalement bien

accueilli l'enquête SET97, qui pour eux portait sur un sujet nouveau et original. Le bon ficelage du questionnaire et sa durée raisonnable ont probablement beaucoup joué dans le bon accueil réservé par les ménages.

Une des conclusions auxquelles ce travail permet d'aboutir est que, dans l'agglomération d'Antananarivo, les niveaux de « pression communautaire » ne sont pas aussi élevés que certains auteurs l'ont suggéré pour les pays d'Afrique (Mahieu, 1990 ; Hugon, 2003), du moins si l'on considère les formes de solidarité que nous avons étudiées dans cette thèse. D'une part, l'entraide financière et matérielle a surtout lieu entre parents et enfants, et le paiement des transferts est de faible ampleur par rapport au budget des ménages (2,8% du revenu d'activité en moyenne, cela en ne tenant pas compte des transferts reçus). D'autre part, la cohabitation aussi a lieu essentiellement entre parents et enfants : l'hébergement d'autres membres de la famille est rare, et plus rare encore est la cohabitation entre personnes non apparentées. Le « taux réduit de pression communautaire », que F.R Mahieu définit comme la part dans le revenu de l'ensemble des transferts réalisés par un ménage, directs et indirects (en ajoutant aux transferts monétaires versés l'équivalent monétaire des transferts indirects : hébergement, tutorat, contribution aux funérailles, aux mutuelles, etc.) semble *a priori* assez faible à Antananarivo. La prise en considération des dépenses en *famangiana*, qui représentent 1,2% du revenu des ménages, ne devrait pas modifier en profondeur le constat. En revanche, la valorisation du temps passé aux *famangiana* pourrait le modifier, mais nous n'avons pas de données sur ce sujet.

A Antananarivo, si on considère l'entraide financière et matérielle et la cohabitation, la « communauté » d'un individu adulte est donc essentiellement restreinte aux membres de sa famille proche : conjoint et enfants, et dans une moindre mesure les parents et les frères et sœurs. Ainsi, les *vady-aman-janaka* (conjoint et enfants), les *ray-aman-dreny* (parents) et les *iray tam-po* (frères et sœurs) constituent les éléments de base des réseaux d'entraide. Les *famangiana* qui, par définition, ont lieu en dehors de la familiale nucléaire, constituent en revanche une forme de lien social sur un réseau plus élargi.

A Madagascar, le concept de *fihavanana* est censé guider toute la vie sociale. Le *fihavanana* désigne l'obligation morale de considérer l'autre comme son parent (*havana*, ou parent, est la racine du mot *fihavanana*), ce qui se traduirait par des gestes de bienveillance, de solidarité et de partage, notamment en cas de difficultés. Traditionnellement, la meilleure façon de vivre le

fihavanana était de se rendre visite. Nous avons, dans ce travail, contribué à éclairer ce concept et la manière dont il se vit.

Si l'on en juge à travers les taux de participation aux visites que nous avons étudiées dans cette thèse (à savoir celles accompagnées par un don, et qui ont lieu à l'occasion d'événements heureux ou malheureux, et que nous avons appelées *famangiana*), la manière traditionnelle de vivre le *fihavanana* est encore très vivace. La forte participation de la population aux « *famangiana* » montre, en effet, que cette tradition, ancienne, est encore fortement enracinée et entretenue de nos jours. L'urbanisation, la diversification des activités, la diffusion des nouvelles valeurs, les coûts d'opportunité plus élevés, autant de facteurs qui auraient pu aller à l'encontre des « *famangiana* », ne les ont pas supprimés. Bien au contraire, les plus éduqués, qui sont les plus à même d'être en contact avec d'autres cultures et d'autres valeurs, n'ont pas abandonné ces pratiques. De même, les jeunes y participent largement, laissant penser que la coutume continuera de se perpétuer dans les générations proches.

De nombreuses améliorations ou extensions de ce travail sont envisageables.

En premier lieu, nous n'avons pas pu traiter complètement de la question de la prise en charge des personnes âgées. Dans ce cadre, la modélisation de l'interaction entre cohabitation, transferts et participation au marché du travail semble prometteuse. On peut également s'intéresser aux effets de la sécurité sociale formelle sur la prise en charge des personnes âgées, ce que nous n'avons pas pu étudier complètement, faute de connaître le revenu hors-activité des personnes actives occupées.

En second lieu, une interaction entre la problématique des migrations et celle des solidarités sous forme de cohabitation ou de transferts a été détectée. Pour la cohabitation, les migrations des enfants induisent des effets contradictoires en terme de taux de cohabitation par sexe, rendant l'interprétation des résultats difficile. Pour les transferts, on a constaté une implication plus forte des migrants, ce qui va dans le sens des résultats vus dans la littérature. Et enfin, les transferts provenant de l'extérieur, probablement suite à une émigration des membres de la famille à l'étranger, tiennent une part importante dans les flux. Il semble que l'interaction entre solidarités et migrations soit davantage de l'ordre de l'endogénéité que d'une simple corrélation. On peut penser que la décision de migrer est prise simultanément par les générations (parents et enfants), par exemple pour s'assurer contre les fluctuations du revenu

comme le postulent Lucas et Stark (1985). Nos données ne nous ont pas permis d'étudier cette problématique dans cette thèse, que nous renvoyons à des recherches futures. Pour étudier ceci, il est indispensable de poser une question sur le lieu de résidence des enfants et des parents hors-ménage.

En troisième lieu, l'étude a été menée uniquement à Antananarivo et son agglomération. Il serait intéressant de conduire une investigation similaire dans d'autres régions de Madagascar. La méthodologie que nous avons mise en place dans ce travail peut alors servir de source d'inspiration, et nous avons proposé de nombreuses améliorations possibles du questionnaire au cas où l'enquête SET serait reconduite.

Enfin, ce travail est loin d'avoir épuisé le thème des « solidarités » à Madagascar. De nombreuses formes de « solidarité » n'ont pas été abordées, ou ont été seulement effleurées dans les études. Il s'agit notamment des solidarités mises en œuvre par la société civile (Organisations non gouvernementales, églises, associations), qui sont également susceptibles d'apporter une assistance aux personnes dans le besoin. En ce qui concerne les visites, nous avons étudié ici uniquement celles qui sont accompagnées d'un don et qui se font à l'occasion d'événements particuliers. Mais on peut aussi étudier les visites simples, sans raison précise, que se rendent les individus, qui seraient une des formes de base du *fihavanana*.

Une étude dynamique peut aussi être intéressante, afin de mettre en lumière la sensibilité des formes de solidarité étudiées au contexte et aux évolutions individuelles. Par exemple, quelles seraient les conséquences d'une hausse de l'espérance de vie sur les pratiques ? Ou bien, la diffusion d'une culture de modernité feraient-elles changer les pratiques du *fihavanana* qui ont été observées ? Nous laissons ces questions en prospective.

BIBLIOGRAPHIE

AGESA, Richard U. (2004) : « One family, two households : rural to urban migration in Kenya », *Review of Economics of the Household*, vol 2, n°2 (june), pp 161-178.

AGREE, Emily M. ; BIDDLECOM, Ann E. and VALENTE, Thomas W. (2005) : « Intergenerational transfers of resources between older persons and extended kin in Taiwan and the Philippines », *Population Studies*, vol 59, n°2 (july), pp 181-195.

ALDERMAN, Harold et PAXSON, Christina H. (1994) : « Do the poor insure ? A synthesis of the literature in risk and consumptions in developing countries », in BACHA Edmar L. (ed) : *Economics in a changing world*, vol 4 : « development, trade and the environment » (Proceedings of the 10th world congress of the international economic association, Moscow 1992), pp 48-78.

ALDERMAN, Harold ; CHIAPPORI, Pierre-André ; HADDAD, Lawrence ; HODDINOTT, John et KANBUR, Ravi (1995) : « Unitary versus collective models of household : is it time to shift the burden of proof ? », *The World Bank Research Observer*, vol 10, n°1 (February), pp 1-20.

ALTONJI, Joseph G. ; HAYASHI, Fumio and KOTLIKOFF, Laurence J. (1997) : « Parental altruism and inter vivos transfers : theory and evidence », *Journal of Political Economy*, vol 105, n°6 (december) pp 1121-1166.

ANDRIAMANJATO, Richard (1957) : « Le Tsiny et le Tody dans la pensée malgache », Paris : Presse Africaine ; 2^{ème} édition : Antananarivo : Ministeran'ny Fanolokoloana sy ny Zava-kanto Revolisionera 1982, 101 pages.

ANDRIAMPANASINA, José (2000) : « Loharano », Antananarivo : Imprimerie Rapid-Service, 115 pages.

ANSAY, Pierre et GOLDSCHMIDT, Alain (1998) : « Dictionnaire des solidarités », (Collection *Petite Bibliothèque de la Citoyenneté*), Lyon : Chroniques Sociales ; Bruxelles : Evo, 264 pages

ANTOINE, Philippe et HERRY, Claude (1983) : « Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol 19, n°3, pp 295-310.

ANTOINE, Philippe et GUILLAUME, Agnès (1986) : « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in AIDELF : *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux* (actes du 2^{ème} colloque de l'association internationale des démographes de langue française, Genève, 17-20 sept 1984), Paris, INED, PUF, ORSTOM, pp 289-297.

ANTOINE, Philippe ; BOCQUIER, Philippe ; RAZAFINDRATSIMA, Nicolas et ROUBAUD, François (sous la direction de) (2000) : « Biographie de trois générations dans l'agglomération d'Antananarivo. Premier résultat de l'enquête BIOMAD 1998 », Paris, CEPED (collection *les Documents et les Manuels du CEPED*, n°11), 125 pages+annexes.

ANTOINE, Philippe ; RAZAFINDRAKOTO, Mireille et ROUBAUD, François (2001) : « Contraints de rester jeunes ? Evolution de l'insertion dans trois capitales : Yaoundé, Dakar, Antananarivo », *Autrepart*, n°18, pp 17-36.

AQUILINO, William S. (1990) : « The likelihood of parent-adult child coresidence : effects of family structure and parental characteristics », *Journal of Marriage and the Family*, vol 52, n°2 (may), pp 405-419

ARESTOFF, Florence ; BARDON, Rémi ; COURY, Diane ; DUMONT, Jean-Christophe et RAZAFINDRATSIMA, Nicolas (2000) : « L'enquête Set97 sur la santé, l'éducation, et les transferts à Antananarivo », *Statéco*, n°95-96-97, pp 63-81.

ATTIAS-DONFUT, Claudine et ROSENMAYR, Léopold (1994) (dir) : « Vieillir en Afrique », Paris, PUF (collection *Les Champs de la Santé*), 353 pages.

ATTIAS-DONFUT, Claudine et LAPIERRE, Nicole (1997) : « La famille providence : trois générations en Guadeloupe », Paris, La Documentation française, 164 pages.

AWUSABO-ASARE, Kofi (1988) : « Interpretations of demographic concepts : the case of Ghana », *Population and Development Review*, vol 14, n°4 (december), pp 675-687.

BAIZAN, Pau (1997) : « Incidence de la migration sur la formation des ménages : approche théorique », in AIDELF : « Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes : séminaire international d'Aranjuez, 1994 », Paris, PUF, pp.127-140.

BAIZAN, Pau (2002) : « Formation des ménages et migrations : analyse biographique de trois générations espagnoles », Louvain-La-Neuve : Bruylant-Académie et Paris : L'Harmattan (collection *Monographie. Démographie* n°16), 229 pages.

BARRO, Robert J. (1974) : « Are government bonds neat wealth ? », *Journal of Political Economy*, vol 82, n°6 (november-december), pp 1095-1117

BDE (1993) : « Recensement général de la population et de l'habitat 1993. Résultats préliminaires », Antananarivo, Banque des Données de l'Etat, 110 pages.

BECKER, Gary S. (1965) : « A theory of the allocation of time », *Economic Journal*, vol 75, n°299 (september), pp 493-517.

BECKER, Gary S. (1974) : « A theory of social interactions », *Journal of Political Economy*, vol 82, n°6 (november-december), pp 1063-1093

BECKER, Gary S. (1991) : « A treatise on the family », Cambridge, Harvard University Press, 424 pages

BECKER, Gary S. (1996) : « Accounting for tastes », Cambridge, Harvard University Press, 268 pages.

BEHRMAN, Jere (1997) : « Intrahousehold distribution and the family », in ROSENZWEIG, Mark R. and STARK, Oded (eds) : « Handbook of Population and family economics » (vol 1A, chap 4), pp 126-187.

BENGTSON, Vern L. and ROBERTS, Robert E.L (1991) : « Intergenerational solidarity in aging families : an example of formal theory construction », *Journal of Marriage and the Family*, vol 53, n°4 (november), pp 856-870.

BEN-PORATH, Yoram (1980) : « The F-connection : families, friends and firms and the organisation of exchange », *Population and Development Review*, vol 6, n°1 (march), pp 1-30.

BERGSTROM, Ted (1989) : « Love ans spaghetti, the opportunity cost of virtue », *Journal of Economic Perspectives*, vol 3, n°2 (spring), pp 165-173.

BERGSTROM, Theodore C. (1997) : « A survey of theories of the family », in ROSENZWEIG, Mark R. and STARK, Oded (eds) : « Handbook of Population and family economics » (vol 1A, chap 2), pp 21-79.

BERNHEIM, Douglas B. ; SCHLEIFER, Andrei and SUMMERS, Lawrence H. (1985) : « The strategic bequest motive », *Journal of Political Economy*, vol 93, n°6 (december), pp 1045-1076.

BIT (1996) : « Le coût de la sécurité sociale. 14ème enquête internationale, 1987-1989 », Genève, Bureau International du Travail, 221 pages.

BLANCHET, Didier (1995) : « Deux usages du concept d'assurance et deux usages du concept de solidarité », *Revue française des Affaires Sociales*, 49^{ème} année, n°4 (octobre-décembre), pp 33-44.

BOMMIER, Antoine (1995) : « Peut-on compter sur ses enfants pour assurer ses vieux jours ? L'exemple de la Malaisie », *Economie et Prévisions*, n°121 (1995-5), pp 75-86.

BOMMIER, Antoine et ECKHARDT, Suzanne (1998) : « Les frères et sœur coopèrent-ils pour prendre soin de leurs parents âgés ? Le cas de l'Indonésie », Papier présenté aux 15^{ème} journées de micro-économie appliquée, Pointe-à-Pitre, 4 et 5 juin 1998, 22 pages.

BURCH, Thomas K. (1980) : « The index of overall headship : a simple measure of household complexity standardized for age and sex », *Demography*, vol 17, n°1, pp 25-37.

BUTZ, William P. and STAN, Peter J.E (1982) : « Interhousehold transfers and household structure in Malaysia », *Population and Development Review*, vol 8, supplement on "income ditribution and the family", pp 92-115.

CALDWELL, John C. (1976) : « Toward a restatement of demographic transition theory », *Population and Development Review*, vol 2, n°3-4 (september-december), pp 321-366.

CAMERON, Lisa (2000) : « The residency decision of elderly indonesians : a nested logit analysis », *Demography*, vol 37, n°1 (february), pp 17-27.

CAMERON, Lisa and COBB-CLARK, Deborah A. (2001) : « Old-age support in developing countries : labor supply, intergenerational transfers and living arrangements », IZA Discussion paper n° 289, april 2001, 37 pages. Available on internet : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=257404, or <http://www.iza.org/>

CAPLOW, Theodore (1982) : « Christmas gifts and kin networks », *American Sociological Review*, vol 47, n°3 (june), pp 383-392.

CASELLI, Graziella ; VALLIN, Jacques et WUNSCH, Guillaume (sous la direction de) (2003) : « Démographie : analyse et synthèse. 4 : Les déterminants de la migration », Paris, Institut national d'études démographiques (INED), 225 pages.

CASELLI, Graziella ; VALLIN, Jacques et WUNSCH, Guillaume (sous la direction de) (2004) : « Démographie : analyse et synthèse. 6, Population et société », Paris, Institut national d'études démographiques (INED), 582 pages.

CAVAILLET, France (1998) : « La production domestique des femmes réduit l'inégalité des revenus familiaux », *Economie et Statistique*, n°311 (1998-1), pp 75-89.

CERED (1996) : « Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale », Rabat : Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, 339 pages.

CHAMBERLAIN, Gary (1980) : « Analysis of covariance with qualitative data », *Review of Economic Studies*, vol 47, n°1 (january), pp 225-238.

CHAN, Angelique (1996) : « How do parents and children help one another ? Socioeconomic determinants of intergenerational transfers in Peninsular Malaysia », *Journal of Population*, vol 2, n°1 (june), pp 43-82.

CHASTELAND, Jean-Claude ; VERON, Jacques et BARBIERI, Magali (éditeurs) (1993) : « Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique », Paris, Ined-Ceped et PUF, 314 pages (*Congrès et Colloques*, n°13).

CHRISTIANSEN, Luc J. et SUBBARAO, Kalanidhi (2004) : « Toward an understanding of household vulnerability in Rural Kenya », *Policy Research Working Paper*, n° 3326, Washington DC, The World Bank, 43 pages.

CIGNO, Alessandro (1991) : « Economics of the family », Oxford, Clarendon Press, 212 pages.

CIGNO, Alessandro (1993) : « Intergenerational transfers without altruism : family, market and state », *European Journal of Political Economy*, vol 9, n°4 (november), pp 505-518.

CIGNO, Alessandro (2000) : « Saving, fertility and social security of self-enforcing intra-family deals », in MASON, Andrew et TAPINOS, Georges (eds) : *Sharing the wealth*, Oxford, Oxford University Press, pp 232-255.

CNaPS (1999) : « Guide de l'employeur et de l'allocataire », Antananarivo : Caisse nationale d'Assurance et de Prévoyance Sociale, 50 pages

COMODE (Conseil Malgache des ONG Pour le Développement et l'Environnement) (1999) : « Mécanismes amortisseurs qui jouent en faveur des ménages vulnérables : le cas d'Antananarivo ville », Antananarivo, Instat, 105 pages.

CONSEIL DE L'EUROPE (1990): « La structure des ménages en Europe. Rapport du comité restreint d'experts sur la structure des ménages », Strasbourg : Conseil de l'Europe (collection *Etudes Démographiques*, n°22), 124 pages.

COUCH, Kenneth A. ; DALY, Mary C. and WOLF, Douglas A. (1999) : « Time ? Money ? Both ? The allocation of resources to older parents », *Demography*, vol 36, n°2 (may), pp 219-232.

COURGEAU, Daniel (2000) : « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Economie et Statistiques*, n°337-338, 2000-7/8, pp 37-60.

COURGEAU, Daniel et LELIEVRE, Eva (2003) : « Les motifs individuels et sociaux des migrations », in CASELLI, G. ; VALLIN, J. et WUNSCH, G. : *Démographie, Analyse et synthèse. Tome IV : les déterminants de la migration*, Paris, Ined, pp 147-169.

COURY, Diane (2000) : « De l'école au premier emploi : le poids de l'éducation et de l'origine sociale au cours du temps à Antananarivo », Thèse en sciences économiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, cycle supérieur de démographie économique, 489 pages.

COUSINS, Révérend W.E (1896) : « Malagasy customs » ; traduction malgache, 5^{ème} édition (1963) : « Fomba malagasy », Antananarivo : Trano printy protestanta Imarivolanitra, 207 pages.

COX, Donald (1987) : « Motives for private income transfers », *Journal of Political Economy*, vol 95, n°3 (june), pp 508-546.

COX, Donald (1990) : « Intergenerational transfers and liquidity constraints », *Quarterly Journal of Economics*, vol 105, n°1 (february), pp 187-218.

COX, Donald (2002) : « Private inter-household transfers in Vietnam in the early and late 1990's », Draft, Boston College, Department of economics, working paper n°524, 42 pages. Available at : <http://fmwww.bc.edu/ec-p/wp524.pdf>

COX, Donald ; HANSEN, Bruce E. and JIMENEZ, Emmanuel (1999) : « How responsive are private transfers to income? Evidence from a laissez-faire economy », *mimeo*, Boston College, Department of Economics, working paper n°341, 36 pages, available at : <http://fmwww.bc.edu/EC-P/WP341.pdf> (also published in *Journal of Public Economics*, 2004, vol 88, n°9-10 (august), pp 2193-2219)

COX, Donald and JAPPELLI, Tullio (1990) : « Credit rationing and private transfers : evidence from survey data », *Review of Economics and Statistics*, vol 72, n°3 (august), pp 445-454.

COX, Donald et JIMENEZ, Emmanuel (1990) : « Achieving social objectives through private transfers. A review », *The World Bank Research Observer*, vol 5, n°2 (july), pp 205-218.

COX, Donald et JIMENEZ, Emmanuel (1992) : « Social security and private transfers in developing countries : the case of Peru », *The World Bank Economic Review*, vol 6, n°1 (january), pp 155-169.

COX, Donald et JIMENEZ, Emmanuel (1998) : « Risk sharing and private transfers : what about urban households ? », *Economic Development and Cultural Change*, vol 46, n°3 (april), pp 621-637.

COX, Donald et STARK, Oded (1994) : « Intergenerational transfers and the demonstration effect », *mimeo*, Boston College, Department of Economics, working paper n°329, 34 pages (available at <http://fmwww.bc.edu/EC-P/WP329.pdf>)

CRENNER, Emmanuelle (1999) : « Famille, je vous aide », *Insee Première*, n°631 (février), 4 pages.

CRISTOFARI, Marie-France et LABARTHE, Géraldine (2001) : « Des ménages de plus en plus petit », *Insee Première*, n°789 (juillet), 4 pages.

DA VANZO, Julie et CHAN, Angélique (1994) : « Living arrangements of older Malaysians : who coresides with their adult children ? », *Demography*, vol 31 n°1 (february), pp 95-113.

DEATON, Angus S. ; RUIZ-CASTILLO, Javier and DUNCAN, Thomas (1989) : « The influence of household composition on household expenditure patterns : theory and spanish evidence », *Journal of Political Economy*, vol 97, n°1 (february), pp 179-200.

DE BARRY, Chantal ; ENEAU, Denise et HOURRIEZ, Jean-Michel (1996) : « Les aides financières entre ménages », *Insee Première*, n°441 (avril), 4 pages.

DEBORDEAUX, Danièle et STROBEL, Pierre (coordonnateurs) (2003) : « Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission », Paris, LGDJ (collection *Droit et Société*, n° 34), 267 pages.

DE LA BRIERE, Bénédicte ; SADOULET, Elisabeth ; DE JANVRY, Alain and LAMBERT, Sylvie (2002) : « The roles of destination, gender, and household composition in explaining remittances : an analysis for the Dominican Sierra », *Journal of Development Economics*, vol 68, n°2 (august), pp 309-328.

DELPECH, Bernard (1983) : « La solidarité populaire abidjanaise. En chiffres et en dires », *Cahier ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol 19, n°4, pp 551-566

DESESQUELLES, Aline et BROUARD, Nicolas (2003) : « Le réseau familial des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile ou en institution », *Population*, vol 58, n°2 (mars-avril), pp 201-227.

DESPLANQUES, Guy (1994) : « Etre ou ne plus être chez ses parents », *Population et Sociétés*, n°292 (juillet-août), 4 pages.

DE VOS, Susan (1995) : « Household composition in Latin America », New York and London, Plenum Press, 251 pages.

DISSOU, Yazid ; DOROSH, Paul ; DOSTIE, Benoît ; GLICK, Peter ; HAGGBLADE, Steven ; RAJEMISON, Harivelo ; RAKOTONDRAINIBE, Soahiantana et *al.* (2000) : « Pauvreté à Madagascar : défi public et stratégies des ménages », Antananarivo, Instat et Imatep (Ivo-toerana Malagasy momba ny Teti-Pivoarana), 87 pages.

DOROSH, Paul ; HAGGBLADE, Steven ; RAJEMISON, Harivelo ; RALANTOARILOLONA, Bodo et SIMLER, Kenneth (1998) : « Structure et facteurs déterminants de la pauvreté à Madagascar », Antananarivo, Instat, 89 pages.

DROY, Isabelle ; DUBOIS, Jean-Luc ; RASOLOFO, Patrick et ANDRIANJAKA, Haja (2001) : « Femmes et pauvreté en milieu rural : analyse sexuée à partir des observatoires ruraux de Madagascar », communication au colloque *La pauvreté à Madagascar : état des lieux, les politiques de réduction et leur mise en œuvre*, Antananarivo 4-6 février 2001, 22 pages.

DUBOIS, Robert (1978) : « Olombelona. Essai sur l'existence personnelle et collective à Madagascar », Paris : L'Harmattan, 157 pages

DUNN, Thomas A. and PHILLIPS, John W. (1998) : « Intergenerational coresidence and children's income », Maxwell Center for Demography and Economic of Aging, Aging Studies Working Paper n°14, available on the internet <http://www-cpr.maxwell.syr.edu>, 42 pages.

ECKHARDT, Suzanne (2002) : « Stratégies familiales et négociations entre conjoints : le choix de contraception, les choix migratoires et le soutien aux parents âgés en Indonésie », Thèse en sciences économiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, cycle supérieur de démographie économique, 306 pages.

EHRlich, Isaac and LUI, Francis T. (1991) : « Intergenerational trade, longevity, and economic growth », *Journal of Political Economy*, vol 99, n°5 (october), pp 1029-1059.

EKERT-JAFFE, Olivia (1997) : « La famille est-elle un bon assureur ? », *Risques*, n°29 (janvier-mars), pp 63-74.

ELOUNDOU-ENYEGUE, Parfait-Martial (1992) : « Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes », Paris, Ceped, 39 pages (*Les dossiers du CEPED*, n°22).

ERMISCH, John et DI SALVO, Pamela (1997) : « The economic determinants of young people's household formation », *Economica*, vol 64, november (n°256), pp 627-644.

Ethnologie française (1998) : « Les cadeaux : à quel prix » (numéro spécial), tome 28, n°4 (octobre-décembre), 584 pages.

EUROSTAT (1996) : « Population, ménages et logements en Europe. Principaux résultats des recensements de 1990/1991 », Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes (collection Document statistique, thème 3, Série C), 240 pages.

EUZEBY, Alain (1997) : « Sécurité sociale : une solidarité indispensable », *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, vol 50, n°3, pp3-17 (repris dans *Problèmes économiques* n°2554, 4 février 1998).

EVENSON, Robert E. et MWABU, Germano (1995) : « Household composition and expenditures on human capital formation in Kenya », New Haven : Economic Growth center, Yale University (*Center discussion paper #731*), 58 pages.

FAFCHAMPS, Marcel (1992) : « Solidarity networks in preindustrial societies : rational peasants with a moral economy », *Economic Development and Cultural Change*, vol 41, n°1, pp 147-174.

FRANKENBERG, Elizabeth ; KAROLY, Lynn A. et al. (1995) : « The 1993 Indonesian family life survey : overview and field report », Santa Monica, CA, Demographic Institute, RAND, (Labor and population program), 64 pages. Disponible sur <http://www.rand.org/labor/FLS/IFLS/index.html>

GALE, William G. and SCHOLZ, John Karl (1994) : « Intergenerational transferts and the accumulation of wealth », *Journal of Economic Perspectives*, vol 8, n°4 (autumn), pp 145-160.

GASTELLU, Jean-Marc et DUBOIS, Jean-Luc (1997) : « En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée », in PILON et al. (dir) : « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », pp 75-97.

GLAESER, Edward L. ; LAIBSON, David et SACERDOTE, Bruce (2001) : « The economic approach to social capital », Harvard Institute of Economic Research, discussion paper n°1916, disponible sur internet : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=263420, 41 pages.

GOLDSCHIEDER, Frances K. and DaVANZO, Julie (1985) : « Living arrangements and the transition to adulthood », *Demography*, vol 22, n°4 (november), pp 545-563.

GOLDSCHIEDER, Frances K. and DaVANZO, Julie (1989) : « Pathways to independent living in early adulthood : marriage, semiautonomy and premarital residential preferences », *Demography*, vol 26, n°4 (november), pp 597-614.

GOODE, William J. (1963) : « World revolution and family patterns », London : The Free Press of Glencoe, 432 pages.

GRUNDY, Emily (2000) : « Co-residence of mid-life children with their elderly parents in England and Wales : Changes between 1981 and 1991 », *Population Studies*, vol 54, n°2 (july), pp 193-206.

GUBERT, Flore (2003) : « L'impact de l'émigration sur les pays d'origine : état de la recherche », *Dialogue* (lettre d'information de DIAL), n°19, pp 2-7. Disponible sur <http://www.dial.prd.fr>

HALL, Edward T. (1966) : « The hidden dimension ». Traduction française (1971) : « La dimension cachée », Paris, Seuil, 254 pages.

HAURIN, Donald R. ; HENDERSHOTT, Patric H. and DONGWOOK, Kim (1993) : « The impact of real wages on household formation », *Review of Economics and Statistics*, vol 75, n°2 (may), pp 284-293.

HECKMAN, James J. (1979) : « Sample selection bias as a specification error », *Econometrica*, vol 47, n°1 (january), pp 153-162.

HERAN, François (1988): « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et Statistique*, n° 216 (décembre), pp 3-22.

HERAN, François (1990) : « Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs », in Insee : *Données Sociales 1990*, Paris, Insee, pp 364-368.

HERPIN, Nicolas et VERGER, Daniel (1985) : « Flux et superflu : l'échange des cadeaux en fin d'année », *Economie et Statistique*, n° 173 (janvier), pp 33-47.

HERPIN, Nicolas et VERGER, Daniel (1996) : « Cadeaux de fin d'année : fête de l'enfance ou de la famille ? », *Insee Première*, n° 426 (janvier), 4 pages.

HERTRICH, Véronique (1997) : « Evolution et dynamique des groupes en pays Boo, au Mali », in PILON et al. (dir) : « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », pp 125-144.

HERTRICH, Véronique et PILON, Marc (1996) : « Aller au delà du ménage : pour de nouvelles approches démographiques », Paris, Ceped (Rapport de Recherche, n°6), 18 pages.

HILL, Daniel et HILL, Martha (1976) : « Older children and splitting off », in DUNCAN, Greg J. et MORGAN, James N. (éds) : « Five thousand american families. Pattern of economic progress », volume 4, Ann Arbor, Institute for Social Research, University of Michigan, 527 pages ; pp 117-153.

HOULDER, J.A. (Révérend.) (1960) : « Ohabolana, ou proverbes malgaches », Antananarivo : Imprimerie Luthérienne, 216 pages.

HOURRIEZ, Jean-Michel et OLIER, Lucile (1997) : « Estimation d'une échelle d'équivalence. Méthodes objectives et subjectives », Paris, Insee (Document de Travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales n°F9706), 33 pages.

HUGON, Philippe (2003) : « Economie de l'Afrique », Paris, La Découverte, 123 pages (4^{ème} édition. 1^{ère} édition : 1993, collection *Repères*).

HUGON, Philippe ; POURCET Guy et QUIERS-VALETTE, Suzanne (sous la direction de) (1995) : « L'Afrique des incertitudes », Paris, PUF, 271 pages (collection *Tiers Monde*).

Informations Sociales (2000), n°85 : Numéro spécial sur « l'hospitalité », 125 pages

INSRE (1966): « Recensements urbains, chefs-lieux de Province », Antananarivo, Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique et Insee-Service de la Coopération, 193 pages.

INSRE (19?? : non daté) : « Enquête sur les budgets familiaux en milieu urbain malgache », Antananarivo, Insre (Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique), 95 pages+annexes (sous la direction de Mme A. Raoely-James, avec la participation de Mme J. Babillot, MM. R Andrianasolo et Ph Rajaobelina).

INSTAT (1995) : « Recensement général de la population et de l'habitat 1993. Résultats provisoires. Echantillon au 1/10^{ème} », Antananarivo, Institut National de la Statistique, 155 pages.

INSTAT (1998) : « Enquête démographique et de santé, Madagascar 1997 », Calverton, Maryland, USA, Institut National de la Statistique et Macro International Inc., 264 pages.

INSTAT (2000) : « Enquête prioritaire auprès des ménages 1999 (EPM). Rapport principal », Antananarivo, Institut National de la Statistique, 192 pages.

JAOVELO-DZAO, Robert (1993) : « Fihavanana et économie à Madagascar », *Recherches et Documents* (revue éditée par l'Institut Supérieur de Théologie et de Philosophie de Madagascar : B.P. 'S', 201 Antsiranana), n° 15, pp 3-24.

JAOVELO-DZAO, Robert (2004) : « Madagascar. Culture orale de l'hospitalité », in MONTADON, Alain (dir) : « Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures », Paris, Bayard (2036 pages), pp 434-466.

JARRET, Marie-France et MAHIEU, François Régis (1998) : « Economie publique », Paris : Ellipses, 126 pages.

JELLAL, Mohamed et WOLFF, François-Charles (2000) : « Shaping intergenerational relationships : the demonstration effect », *Economic Letters*, vol 68, n°3 (september), pp 255-261.

JELLAL, Mohamed et WOLFF, François-Charles (2003) : « Solidarités familiales par la démonstration », *Revue Economique*, vol 54, n°4 (juillet), pp 785-810.

JOHNSON, G.E and WHITELOW, W.E (1974) : « Urban-rural income transfers in Kenya : an estimated-remittances function », *Economic Development and Cultural Change*, vol 22, n°3 (april), pp 473-479.

JOHNSON, Richard W. et DA VANZO, Julie (1996) : « Mother-child coresidence and quasi-coresidence in Peninsular Malaysia », *Journal of Population*, vol 2, n°1 (june), pp 21-42.

JULIEN, Gustave (1909) : « Institutions Politiques et Sociales de Madagascar, d'après des documents authentiques et inédits : ethnographie, philologie, mœurs, coutumes et lois. Organisation sociale, politique, administrative et judiciaire », tome II, Antananarivo : Université de Madagascar, 375 pages.

KAUFMAN, Daniel and LINDAUER, David L. (1984) : « Income transfers within extended families to meet basic needs. The evidence from El Salvador », Washington D.C, The World Bank, 60 pages (*World Bank Staff Working papers*, n°644)

KEILMAN, Nico (1987) : « Recent trends in family and household composition in Europe », *European Journal of Population*, vol 3, n° 3/4, pp 297-325.

KEILMAN, Nico (2004) : « Démographie des ménages et de la famille : application aux pays développés », in CASELLI, Graziella ; VALLIN, Jacques. et WUNSCH, Guillaume (sous la direction de) : *Démographie : analyse et synthèse. Vol-VI : Population et société*, Paris, Ined (chapitre 91), pp 345-388.

KESSLER, Denis and MASSON, André (1989) : « Bequest and wealth accumulation : are some pieces of the puzzle missing ? », *Journal of Economic Perspectives*, vol 3, n°3 (summer), pp 141-152.

KESSLER, Denis ; MASSON, André et PESTIEAU, Pierre (1991a) : « Trois vues sur l'héritage : la famille, la propriété, l'Etat », *Economie et Prévision*, n°100-101 (1991-4/5), pp 1-29.

KNOWLES, James C. and ANKER, Richard (1981) : « An analysis of income transfers in a developing country : the case of Kenya », *Journal of Development Economics*, vol 8, n°2 (april), pp 205-226.

KOCHAR, Anjini (2000) : « Parental benefits from intergenerational coresidence : empirical evidence from rural Pakistan », *Journal of Political Economy*, vol 108, n°6 (december), pp 1184-1209.

KOJIMA, Hiroshi (1990) : « Coresidence of young adults with their parents in Japan : do sib size and birth order matter ? », *Jinkogaku Kenkyu (The Journal of Population Studies)*, n°13 (may), pp 15-25.

KOJIMA, Hiroshi (1993) : « Sibling configuration and coresidence of married couples with an older mother in Japan », *International Journal of Japanese Sociology*, n°2 (october).

KOLM, Serge-Christophe (1998) : « Une introduction à la théorie de la réciprocité et du choix des systèmes économiques », in MAHIEU et RAPOPORT (éds), pp 17-50

KOTLIKOFF, Laurence J. and SPIVAK, Avia (1981) : « The family as an incomplete annuity market », *Journal of Political Economy*, vol 89, n°2 (april), pp 372-391.

LACOMBE, Bernard et LAMY, Marie-José (1989) : « Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête », *Cahier des Sciences humaines*, vol 25, n°3, pp 407-414.

LAFERRERE, Anne (1997) : « Les modèles de transmission intergénérationnelle », Paris, Insee, série *Documents du Travail du CREST*, n°9724, 34 pages.

LAFERRERE, Anne et WOLFF, François-Charles (2004) : « Microeconomic models of family transfers », in KOLM, Serge-Christophe and MERCIER-YTHIER, Jean (eds) : *Handbook on the economics of giving, reciprocity and altruism*, Northland, éd Elsevier, à paraître, 81 pages (Disponible sur internet : <http://www.crest.fr/pageperso/dr/laferriere/Chapt12.pdf>)

LAITNER, John (1997) : « Intergenerational and interhousehold economic links », in ROSENZWEIG, Mark R and STARK, Oded : *Handbook of population and family economics*, vol 1A, Amsterdam, Elsevier, pp 189-238 (chap 5).

LAVALLEE, Pierre (2002) : « Le sondage indirect, ou la méthode généralisée de partage des poids », Bruxelles, Editions de l'université libre de Bruxelles et Paris, Ellipses, 215 pages.

LE BLANC, David et WOLFF, François-Charles (2003) : « Leaving home in Europe : The role of parent's and child's incomes », *Mimeo*, communication au séminaire Démodynamiques de l'INED le 24 février 2003

LECHENE, Valérie (1993) : « Une revue de la littérature sur les échelles d'équivalence », DELTA, working papers, n°93-04.

LEE, Ronald D. (2000) : « A cross-cultural perspective on intergenerational transfers and the economic of life cycle », in MASON, Andrew et TAPINOS, Georges (eds) : *Sharing the wealth*, Oxford, Oxford University Press, pp 17-56.

LEE, Yean-Ju ; PARISH, William L. and WILLIS, Robert J. (1994) : « Sons, daughters, and intergenerational support in Taiwan », *American Journal of Sociology*, vol 99, n°4 (january), pp 1010-1041.

LEYENS, Jacques-Philippe (1979) : « Psychologie sociale », Bruxelles, Pierre Mardages éditeur, 194 pages (collection *Psychologie et sciences humaines*)

LILLARD, Lee A. and WILLIS, Robert J. (1997) : « Motives for intergenerational transfers : evidence from Malaysia », *Demography*, vol 34, n°1 (february), pp 115-134.

LOCOH, Thérèse (1988) : « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », in UIESP (éd) : *Congrès africain de population, Dakar, novembre 1988*, volume 2, pp 5.2.17--5.2.40.

LOCOH, Thérèse (1993) : « Solidarités et survie des populations en Afrique : quel rôle pour la famille, l'Etat et les autres acteurs sociaux ? », in CHASTELAND, VERON et BARBIERI (éds), pp215-223.

LOUVOT, Claudie (1993): « Le nombre de ménages augmentera de moins en moins vite », *Economie et Statistique*, n°267 (1993-7), pp 31-47.

LUCAS, Robert E.B and STARK, Oded, (1985) : « Motivations to remit : evidence from Botswana », *Journal of Political Economy*, vol 93, n°5 (october), pp 901-918.

MACKELLAR, F. Landis ; LUTZ, Wolfgang ; PRINZ, Christopher and GOUJON, Anne (1995) : « Population, households and CO2 emissions », *Population and Development Review*, vol 21, n°4 (december), pp 849-865.

MADIO (1995) : « La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo en 1995. Premiers résultats de la phase 3 », Antananarivo, Projet MADIO, 32 pages.

MADIO (1997a) : « Les conditions d'activité, l'emploi et le chômage dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997. Premiers résultats de l'enquête Emploi », Antananarivo, Projet Madio, 56 pages.

MADIO (1997b) : « L'état de santé de la population et la demande de soins dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête SET97 », Antananarivo : Projet Madio (publication n°9741/E), 68 pages.

MADIO (1997c) : « Le système scolaire et la demande d'éducation dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête SET97 », Antananarivo : Projet Madio (publication n°9742/E), 64 pages.

MADIO (1997d) : « Transferts entre ménage et réseaux de solidarité dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête SET97 », Antananarivo : Projet Madio (publication n°9743/E), 54 pages.

MADIO (1998a) : « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo en 1998. Premiers résultats de la phase 2 », Antananarivo, Projet MADIO, 64 pages.

MADIO (1998b) : « La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages. Premiers résultats de l'enquête phase 3-1998 », Antananarivo : Projet MADIO, 48 pages.

MADIO (1998c) : « Trajectoires biographiques dans l'agglomération d'Antananarivo. Emploi, famille, logement. Premiers résultats de l'enquête Biomad-1998 », Antananarivo : Projet Madio (publication n°9847/E), 76 pages.

MAHIEU, François Régis (1989) : « Transferts et communauté africaine », *Stateco*, n° 58-89 (juin-septembre), pp 107-136.

MAHIEU, François Régis (1990) : « Les fondements de la crise économique en Afrique », Paris : L'Harmattan (collection *Logiques Economiques*), 197 pages

MAHIEU, François Régis (1993) : « Droits et obligations communautaires en Afrique et stratégies individuelles », in CHASTELAND, VERON et BARBIERI (éds), pp 222-234.

MAHIEU, François Régis (1995) : « Les stratégies individuelles face à la pauvreté : Côte d'Ivoire versus Burundi », in HUGON, Philippe ; POURCET Guy et QUIERS-VALETTE, Suzanne (éds), pp 118-141.

MAHIEU, François Régis et RAPOPORT, Hillel (éditeurs) (1998) : « Altruisme. Analyses économiques », Paris : Economica, 294 pages.

MARPSAT, Maryse et FIRDION, Jean-Marie (1996) : « Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard », *Population et Sociétés*, n°313 (mai), 4 pages.

MARPSAT, Maryse ; FIRDION, Jean-Marie et MERON, Monique (2000) : « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et Sociétés*, n°363 (décembre), 4 pages.

MARTIN, Linda G. (1989) : « Living arrangements of the elderly in Fiji, Korea, Malaysia, and the Philippines », *Demography*, vol 26, n°4 (november), pp 627-643.

MASON, Andrew and TAPINOS, Georges (editors) (2000) : « Sharing the wealth. Demographic change and economic transfers between generations », Oxford, Oxford University Press, 408 pages (*International Studies in Demography*).

MASSON, André (1999) : « Quelle solidarité intergénérationnelle ? », *Revue Française d'Economie*, vol 14, n°1 (hiver), pp 27-90.

MASSON, André (2002a) : « Economie des solidarités. Forces et faiblesses des solidarités comme anti-marché », in DEBORDEAUX, Danièle et STROBEL, Pierre (coordonnateurs) : « Les solidarités familiales en question. Entraides et transmission », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence (collection *Droit et Société*, n°34), pp 149-182.

MASSON, André (2002b) : « Economie des solidarités. Famille, Etat et contrats intergénérationnels », in DEBORDEAUX, Danièle et STROBEL, Pierre (coordonnateurs) : « Les solidarités familiales en question. Entraides et transmission », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence (collection *Droit et Société*, n°34), pp 183-213.

MASSON, André et PESTIEAU, Pierre (1991) : « Types et modèles d'héritage et leurs implications », *Economie et Prévisions*, n°100-101 (1991-4/5), pp 31-71.

MAUSS, Marcel (1924) : « Essai sur le don », in *l'Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924, T 1. Publié dans MAUSS, Marcel (1950) : « Sociologie et anthropologie », Paris, PUF (collection *Quadrige*), 6^{ème} édition : 1995, pp 145-279.

McELROY, Marjorie B. (1985) : « The joint determination of household membership and market work : the case of young men », *Journal of Labor Economics*, vol 3, n°3, pp 293-316.

MICHAEL, Robert T. ; FUCHS, Victor T. et SCOTT, Sharon R (1980) : « Changes in the propensity to live alone : 1950-1976 », *Demography*, vol 17, n°1 (february), pp 39-56.

MINCER, Jacob (1963) : « Market prices, opportunity costs, and income effects », in CHRIST C. (ed) : « Measurement in economics : studies in mathematical economics and econometrics in memory of Yehuda Grunfeld », Stanford, Stanford University Press, pp 67-82.

MONTADON, Alain (sous la direction de) (2004) : « Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures », Paris, Bayard, 2036 pages.

MORDUCH, Jonathan (1995) : « Income smoothing and consumption smoothing », *Journal of Economic Perspectives*, vol 9, n°3 (summer), pp 103-114.

NAINGARAL-MADJIRO, Raymond (1993) : « Pour une nouvelle solidarité en Afrique », *Etvdes*, tome 378, n°3 (3783 : mars), pp 293-303.

NATIONS UNIES (1997) : « Annuaire démographique 1995, 47^{ème} édition. Sujet spécial : statistiques des ménages et des familles », New York, Nations Unies, 1088 pages

NGARUKO, Floribert (2000) : « Un modèle de solidarité familiale, des transferts communautaires et de l'épargne en Afrique sub-saharienne », *Economie Appliquée*, tome 53, n°2 (juin), pp 65-89.

OGG, Jim et BONVALET, Catherine (2004) : « Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe », *Recherches et prévisions*, n°77 (septembre 2004), pp 77-85.

OLIER, Lucile (1998) : « Les avantages matériels de la vie en couple », *Insee Première*, n°564 (janvier), 4 pages.

OTTINO, Paul (1998) : « Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine », Paris, Karthala (collection *Hommes et Sociétés*) et Orstom, 685 pages.

PACAUD, Pierre-Loïc (2003) : « Un culte d'exhumation des morts à Madagascar : le Famadihana. Anthropologie psychanalytique », Paris, l'Harmattan, 356 pages.

PAGE, Hilary J. (1989) : « Childrearing versus childbearing : coresidence of mother and child in Sub-Saharan Africa », in LESTHAEGHE, Ron J. : *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, 556 pages, pp 401-441.

PARIZOT, Isabelle et WACHSBERGER, Jean-Michel (2005) : « Aider et être aidé : système et structure du soutien informel à Antananarivo et à Paris », Paris, Dial, document de travail DT/2005-09, 24 pages (disponible à http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2005-09.pdf)

PARK, Cheolsung (2003) : « Interhousehold transfers between relatives in Indonesia : determinants and motives », *Economic Development and Cultural Change*, vol 51, n°4 (july), pp 929-944.

PAUGAM, Serge et ZOYEM, Jean-Paul (1997) : « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Economie et Statistique*, n°308-309-310, pp 187-227.

PILON, Marc (1997) : « Ménages et familles dans les pays en développement », in *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, présenté par CASELLI, G., VALLIN, J. et WUNSCH, G - Rome, Dipartimento di Scienze Demografiche ; Paris, Ined ; Louvain-la-neuve, Département des Sciences de la Population et du Développement, 1997 (Actes du Séminaire de Pise, 17-19 décembre 1997, volume 1, pp 121-149).

PILON, Marc (2004) : « Démographie des ménages et de la famille : application aux pays en développement », in CASELLI, Graziella ; VALLIN, Jacques. et WUNSCH, Guillaume (sous la direction de) : *Démographie : analyse et synthèse. Vol-VI : Population et société*, Paris, Ined (chapitre 90), pp 307-344.

PILON, Marc ; LOCOH, Thérèse ; VIGNIKIN, Emilien et VIMARD, Patrice (dir.) (1997) : « Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines », Paris : Ceped (collection *Les Etudes du Ceped*, n°15), 424 pages.

PISON, Gilles (2004) : « Moins de naissances mais un garçon à tout prix : l'avortement sélectif des filles en Asie », *Population et Sociétés*, n°404 (septembre), 4 pages.

PORTES, Alejandro et LANDOLT, Patricia (1996) : « The downside of social capital », *The American Prospect*, vol 94, may-june, pp 18-21.

RAHAROLAHY, Lily (2002) : « Les rituels funéraires malgaches », 4 pages, en ligne sur http://www.gazetynety.org/article.php3?id_article=849.

RAKOTOJAONA, Job (1993) : « Mahay mikabary », Antananarivo : Trano printy Fjkm, 92 pages.

RAKOTOMANANA, Faly (1997) : « Rapport de synthèse méthodologique sur les opérations de l'enquête Emploi 1997 dans l'agglomération d'Antananarivo », Antananarivo, Projet Madio (document n°9713DT), 43 pages.

RAKOTOMANANA, Faly ; RAVELOSOA, J. Rachel et ROUBAUD, François (2000) : « L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel et la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo », *Statéco*, n°95-96-97, pp 41-62.

RAMASINDRAIBE, Paul (1971) : « Ny Fihavanana : Fomba fifandraisan'ny samy malagasy, atolotr'i S.E. Mgr Albert Tsiahoana », Antananarivo : Imprimerie Catholique, 75 pages

RAMILISON, Eric N. (1996) : « Les déterminants de l'offre féminine de travail : qu'est-ce qui incite la femme à travailler ? », *Economie de Madagascar*, n°1, pp 130-148.

RAMOS, Elsa (2002) : « Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents », Paris, L'Harmattan, 264 pages.

RANDRIANARISOA, Pierre (1981) : « L'enfant et son éducation dans la civilisation traditionnelle malgache », tome I, Antananarivo : SME (collection *Les Croyances et les Coutumes Malgaches* n°1), 144 pages

RAPOPORT, Benoît (2004) : « Why do African households give hospitality to relatives? », *Review of Economics of the Household*, vol 2, n°2 (juin), pp 179-202.

RASAMUEL, Maurice (Révérend) (1986) : « Kabary am-panambadiana sy amin'ny fanasana. Fomba fanao raha misy « *famangiana* »-levenana. Kabary am-pandevenana », Antananarivo : Trano printy Fjkm Imarivolanitra, 74 pages.

RAVAONASOLOMALALA, Lucile (2001) : « Les jeunes et les vieux à Madagascar : complémentarité et divergence », communication aux Quatrièmes journées scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) - Chaire Quetelet 2001 de l'Institut de Démographie de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-neuve (Belgique), 29 mai-1^{er} juin 2001, 13 pages.

RAVELOSOA, J. Rachel (1999) : « Niveau de vie et taille des ménages : estimation d'une échelle d'équivalence », *Economie de Madagascar*, n°4, pp 53-76.

RAVELOSOA, J. Rachel et ROUBAUD, François (1996) : « Dynamique de la consommation des ménages de l'agglomération d'Antananarivo sur longue période (1960-1995), et les stratégies d'adaptation des ménages face à la crise », *Economie de Madagascar*, n°1, pp 10-40.

RAZAFIMANJATO, Jocelyn Yves ; RANDRIAMANJAKASOA, Jean-Harvel ; RABEZA, Victor Rafaralahy ; RAKOTONDRAJAONA, Noé Henri et ALLMAN, James (2001) : « La situation démographique de Madagascar », *Population*, vol 56, n° 4 (juillet-août), pp 657-668

RAZAFINDRAKOTO, Mireille et ROUBAUD, François (1999) : « La dynamique du marché du travail dans l'agglomération d'Antananarivo entre 1995 et 1999 : la croissance macro-économique profite-t-elle aux ménages ? », *Economie de Madagascar*, n°4, pp 103-130.

RAZAFINDRATSIMA, Nicolas (1998) : « Rapport de synthèse méthodologique : l'enquête santé-éducation-transferts dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997 », Antananarivo, Projet Madio (document n°9803DT), 39 pages.

REIN, Martin et TURNER, John (1999) : « Le travail, la famille, l'Etat et le marché : des sources de revenus composites pour les ménages âgés », *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, vol 52, n°3, pp 109-125.

REGNARD, Corinne (2000) : « Un aperçu de la transition sanitaire à Antananarivo à partir de l'analyse des données du BMH », *miméo*, 27 pages.

REMPELL, Henry and LOBDELL, Richard A. (1978) : « The role of urban-to-rural remittances in rural development », *Journal of Development Studies*, vol 14, n°3 (avril), pp 324-341

RENDALL, Michael S. et SPEARE, Jr., Alden, (1995) : « Elderly poverty alleviation through living with family », *Journal of Population Economics*, vol 8, n° 4 (novembre), pp 383-405.

ROSENZWEIG, Mark R. (1988) : « Risk, implicit contracts and the family in rural areas of low income countries », *Economic Journal*, vol 98, n°393 (décembre), pp 1148-1170.

ROSENZWEIG, Mark R. and STARK, Oded (editors) (1997) : « Handbook of population and family economics », vol 1A, New York, Elsevier Science, 643 pages+45 pages annexes.

ROSENZWEIG, Mark R. and WOLPIN, Kenneth I. (1985) : « Specific experience, household structure, and intergenerational transfers : farm family land and labor arrangements in developing countries », *Quarterly Journal of Economics*, vol 100, supplement, pp 961-987.

ROSENZWEIG, Mark R. and STARK, Oded (1989) : « Consumption smoothing, migration and marriage : evidence from rural India », *Journal of Political Economy*, vol 97, n°4 (august), pp 905-927.

ROSENZWEIG, Mark R. and WOLPIN, Kenneth I. (1993) : « Intergenerational support and the life-cycle incomes of young men and their parents : human capital investments, coresidence, and intergenerational financial transfers », *Journal of Labor Economics*, vol 11, n°1, part 1 (january), pp 84-112.

ROUBAUD, François (1992) : « Analyse de l'emploi et du secteur informel : le cadre méthodologique de l'enquête 1-2-3 », Paris, Dial, 7 pages (document de travail n°1992-28/T1).

ROUBAUD, François (1996) : « 1-2-3 survey : proposals for a system of integrated household surveys », *Inter-Stat*, n°13, pp 29-36 – Luxembourg/Londres/Paris, Eurostat/Overseas development administration / Insee.

ROUBAUD, François (1997) : « La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données », in Afristat : Actes du séminaire sur 'Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne, Bamako, 10-14 mars 1997', tome 2, pp 81-96, Bamako, Afristat, 211 pages (série *Méthodes*, n°1). ROUBAUD, François (2000) : « Identité et transition démocratique : l'exception malgache ? », Paris, l'Harmattan et Antananarivo, Tsipika (collection *Repères pour Madagascar et l'Océan Indien*), 254 pages

ROUBAUD, François (2000) : « Identité et transition démocratique : l'exception malgache ? », Paris, l'Harmattan et Antananarivo, Tsipika (collection *Repères pour Madagascar et l'Océan Indien*), 254 pages

ROUSSEL, Louis (1986) : « L'évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels », *Population*, vol 41, n°6 (novembre-décembre), pp 913-934.

SALA-DIAKANDA, Mpembele (1988) : « Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse », in UIESP (éd) : *Congrès africain de population, Dakar, novembre 1988*, volume 2, pp 5.2.1--5.2.16.

SCHNEIDER, July (2003) : « Income sharing between parents and young people living at home », *SPRC Discussion Paper*, n°125, 29 pages (disponible sur <http://www.sprc.unsw.edu.au/dp/dp124.pdf>).

SILVERSTEIN, Merril and BENGTON, Vern L. (1997): « Intergenerational solidarity and the structure of adult child-parent relationships in American families », *American Journal of Sociology*, vol 103, n°2 (september), pp 429-460.

STARK, Oded (1995) : « Altruism and beyond. An economic analysis of transfers and exchanges within families and groups », Cambridge (UK), Cambridge University Press, 142 pages.

Statéco, n°95-96-97 (2000) : « le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique », numéro spécial préparé sous la coordination de François Roubaud, 215 pages.

STECKLOV, Guy (1996) : « Economic transfer in Côte d'Ivoire : intergenerational and institutional perspectives », unpublished PhD dissertation, University of California, Berkeley, 188 pages.

SURVEY RESEARCH CENTER, Institute for Social Research (1991): « A Panel Study of Income Dynamics », wave XXI, Ann Arbor, University of Michigan, Institute for Social Research.

THIBON, Christian (1997) : « L'évolution des ménages au Burundi », in PILON et al. (dir) : « Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines », pp 145-163.

TOWNSEND, Robert M. (1995) : « Consumption insurance : an evaluation of risk-bearing systems in low-income economies », *Journal of Economic Perspectives*, vol 9, n°3 (summer), pp 83-102.

TOWNSEND, Nicholas ; MADHAVAN, Sangeetha ; TOLLMAN, Stephen, GARENNE, Michel and KAHN, Kathleen (2002) : « Children's residence patterns and educational attainment in rural South Africa, 1997 », *Population studies*, vol 56, n°2 (july), pp 215-225

TRACUZZI, Tiziana et PILON, Marc (1997) : « Structures familiales, statut des femmes et comportements démographiques : quelles interactions ? Le cas du Kenya et du Sénégal », in UIESP (éd) : « Congrès international de la population, Beijing 1997 », Liège, UIESP, volume 3, pp 1167-1192.

UNION EUROPEENNE, FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT, NATIONS UNIES, BANQUE MONDIALE (1993) : « Système de comptabilité nationale 1993 », New York, Organisation des Nations Unies.

UNION POSTALE UNIVERSELLE (2000) : « Statistiques des services postaux 1999 », Bern (Suisse), UPS (consultable sur internet : http://www.upu.int/statistics/fr/index.shtml#zone_reserve)

VALLIN, Jacques et MESLE, France (2001) : « Tables de mortalité française pour le 19^{ème} et 20^{ème} siècle et projections pour le 21^{ème} siècle », Paris, Ined (collection *Données statistiques*, n°4-2001), 102 pages+cd-rom.

VANDERMEERSCH, Céline (2002) : « Les enfants confiés âgés de moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993 », *Population*, vol 57, n°4-5 (juillet-octobre), pp 661-688.

VANWEY, Leah K. (2004) : « Altruistic and contractual remittances between male and female migrants and households in rural Thailand », *Demography*, vol 41, n°4 (november), pp 739-756.

VEBLEN, Thorstein (1899) : « The theory of leisure class : an economic study of institutions », London, Enwin books (nouvelle édition : New York, Dover publications, 1994).

VERIN, Pierre (2000) : « Madagascar », Paris, Karthala (collection *Méridiens*), 270 pages.

VICTORIO, Andres G. and ARNOTT, Richard J. (1993) : « Wealth, bequests and attention », *Economic Letters*, vol 42, n°2-3, pp 149-154.

VILLENEUVE-GOKALP, Catherine (1997) : « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique*, n°304-305 (1997-4/5), pp 149-162.

VIMARD, Patrice et N'CHO, Sombo (1997) : « Evolution de la structure des ménages et différenciation économique des modèles familiaux en Côte d'Ivoire, 1975-1993 », in PILON, M. ; LOCOH, T. ; VIGNIKIN, E. et VIMARD, P. (sous la direction de) : « Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines », Paris, Ceped, Ensea, Ins, Orstom (Les Etudes du Ceped n°15), pp 101-123.

VOGEL, Claude (1973) : « Organisation familiale et territoriale en Imerina orientale », Antananarivo : Université de Madagascar-EESL (*Cahiers du Centre de Sociologie et d'Anthropologie Sociale*, n°2), 235 pages.

WALTISPERGER, Dominique ; CANTRELLE, Pierre et RALIJAONA, Osée (1998) : « La mortalité à Antananarivo de 1984 à 1995 », Paris : CEPED (Documents et manuels du CEPED n°7), 117 pages.

WALTSIPERGER, Dominique et MESLE, France (2005) : « Crise économique et mortalité : le cas d'Antananarivo 1976-2000 », *Population*, vol 60, n°3 (mai-juin), pp 243-276.

WEISS, Yoram (1997) : « The formation and dissolution of families : why marry ? Who marries whom ? And what happens upon divorce », in ROSENZWEIG, Mark R. and STARK, Oded (eds) : « Handbook of Population and family economics » (vol 1A, chap 3), pp 81-123.

WHITE, Halbert (1980) : « A heteroskedasticity-consistent covariance matrix estimator and a direct test for heteroskedasticity », *Econometrica*, vol 48, n°4 (may), pp 817-838

WHITE, Lynn K. et ROGERS, Stacy J. (1997) : « Strong support but uneasy relationships : coresidence and adult children's relationships with their parents », *Journal of Marriage and the Family*, vol 59, n°1 (february), pp 62-76.

WHITTINGTON, Leslie A. et PETERS, H. Elizabeth (1996) « Economic incentives for financial and residential independence », *Demography*, vol 33, n°1 (february), pp 82-97.

WOLF, Douglas A. et SOLDI, Beth J. (1988) : « Household composition choices of older unmarried women », *Demography*, vol 25, n°3 (august), pp 387-403.

WOLFF, François-Charles (1998) : « Altruisme, échange et réciprocité : les transferts inter-vivos entre deux et entre trois générations », thèse en sciences économiques (sous la direction de Robert Tartarin), Université de Nantes, 451 pages.

WOLFF, François-Charles (1999) : « Altruisme et corésidence en France », *Cahiers Economiques de Bruxelles*, n°164, pp 457-488

ANNEXES

La notion de « ménage » : portée et limites et discussion de son application à Antananarivo.

La cohabitation entre individus est ici étudiée à partir de la notion de « ménage », dont il convient de discuter la portée et des limites avant d'aller plus loin. Nous situerons d'abord cette notion parmi d'autres unités d'observation proposées dans la littérature pour étudier les phénomènes démographiques et sociaux. Puis, nous présenterons le concept de ménage proprement dit, et ceux qui y sont rattachés, comme celui de « chef de ménage ». Enfin, nous discuterons de la pertinence et des difficultés d'application du concept dans le contexte d'Antananarivo.

L'unité d'observation statistique : un sujet controversé

En Afrique, le choix de l'unité la plus pertinente pour étudier les phénomènes démographiques, économiques ou sociaux a été, et reste sujet à controverse. Cela provient du mode de fonctionnement particulier des sociétés africaines où, souvent, les décisions sont prises non de manière individuelle mais au sein de groupes sociaux plus ou moins larges. Par exemple, en matière de reproduction, les décisions ne sont pas prises par le couple seulement mais plutôt par la famille élargie (Locoh, 1988).

En matière économique, certaines sociétés africaines présentent des organisations spécifiques qui nécessitent d'adapter les méthodes d'observation. Gastellu et Dubois (1997) citent l'exemple des Serer du M'Bayar, au Sénégal, où il y a distinction entre unité de production, unité de consommation et unité d'accumulation. Pour repérer ces différentes unités, il est nécessaire de passer par une unité d'observation qui est l'habitation ou la résidence.

D'autres études se fondent sur le « groupe domestique », concept emprunté à l'anthropologie, défini comme un « ensemble de personnes qui vivent dans un même espace (en Europe : le toit commun) » (Gastellu et Dubois, 1997). Ce groupe est caractérisé par une mise en

commun des ressources et une stratégie collective qui surpasse les objectifs individuels : « outre un rôle de reproduction biologique et sociale, il se fonde sur des 'flux d'amour' entre les membres qui le composent ». En Afrique des Savanes, une étude restreinte au lieu d'habitation d'une personne n'arrive pas à recouvrir tout son groupe domestique, dont les membres sont fréquemment en déplacement. Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête qu'on arrive à reconstruire le groupe, caractérisé par des transferts entre les différents pôles.

On voit que selon la société étudiée et la problématique qu'on aborde, il est nécessaire de choisir une unité d'observation pertinente. Les travaux regroupés dans Pilon et *al.* (1997) présentent des études de cas utilisant différentes unités d'observation : l'unité d'habitation (Vimard et N'cho, 1997, Côte d'Ivoire), l'unité de consommation (Hertrich (1997, chez les Bwa du Mali), ou l'exploitation-maisonnée comme dans Thibon (1997).

Le choix du ménage comme unité d'observation

Comme le précisent Gastellu et Dubois (1997), dans une enquête statistique à grande échelle comme la nôtre, il est important de fixer une fois pour toutes l'unité d'observation, afin d'assurer la comparabilité des données. A Antananarivo, l'observation a été fondée sur la notion de ménage, et plus précisément sur celle de ménage-logement. Ainsi, dans les enquêtes Emploi et SET97, dont les données servent de support à notre travail, le ménage a été défini comme :

« Un groupe de personnes, avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit ou dans la même concession¹⁴³, prenant leur repas ensemble ou par petits groupes, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée "chef de ménage" » (Manuel de l'enquêteur de l'enquête Emploi, 1997).

Cette définition introduit d'autres notions :

- la notion de « membre résident » : la durée de résidence nécessaire pour être classé comme membre d'un ménage a été de six mois. En revanche, l'intention de résider au moins 6 mois

¹⁴³ Le terme « concession », qui désigne un mode de regroupement spatial d'un ensemble de maisons en certains pays africains (Lacombe et Lamy, 1989), semble hors-propos à Madagascar. A Antananarivo, du moins, aucune organisation spatiale de ce type n'a été rencontrée lors des enquêtes menées. Aussi, ce terme pourrait être, sans dommage, supprimé de la définition.

dans le ménage en fait un membre. C'est en particulier le cas des nouveau-nés ou des couples qui viennent de fonder leur ménage ;

- *a contrario*, une personne qui réside (ou a résidé) moins de six mois dans un ménage n'en est pas membre, mais est classé comme « visiteur ».

A condition qu'ils aient dormi dans le logement la veille du passage de l'enquêteur, les « visiteurs » sont traités comme les membres résidents dans l'enquête Emploi : ils sont répertoriés dans la fiche ménage et, lorsqu'ils sont âgés de 10 ans ou plus, remplissent une fiche individuelle ;

- enfin, la notion de « chef de ménage » : personne désignée comme tel par l'ensemble des membres du ménage, le « chef de ménage » possède, en principe, une certaine autorité sur les dépenses du ménage.

Dans les paragraphes suivants, nous discuterons de la portée générale et des limites de la notion de « ménage » et de celles qui lui sont rattachées. Puis, nous parlerons des difficultés spécifiques que nous avons rencontrées dans l'agglomération d'Antananarivo.

Portée et limites du concept de « ménage » utilisé

La définition du ménage utilisée est conforme aux recommandations des Nations Unies pour les recensements (voir Keilman, 1996), de même qu'à la définition « moyenne » des ménages en Afrique Sub-saharienne (Sala-Diakanda, 1988)¹⁴⁴. Elle repose sur trois critères :

- le critère d'« unité parentale » : les membres du ménage peuvent être liés entre eux par des liens de parenté. L'exploitation d'informations sur ce sujet permet notamment de passer de l'étude du ménage à celle des structures familiales ;

- le critère « d'unité résidentielle » : les membres d'un même ménage partagent le même logement ;

¹⁴⁴ En synthétisant les différentes définitions du ménage utilisées dans les recensements africains, cet auteur en est arrivé à la définition « moyenne » suivante : « *un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes* » (Sala-Diakanda, 1988, p 5.2.4-5.2.5).

- le critère « économique » : les membres du ménage partagent leurs ressources économiques (revenus) et leur consommation (notamment les repas, en raison du critère de commensalité).

Cette manière de définir le ménages a été conçue par les statisticiens et les démographes, avant tout en vue de compter et de saisir sans omission ni double compte les individus lors des recensements et enquêtes (Pilon, 1997). Le ménage est donc d'abord un outil opérationnel pour la collecte statistique. Sa définition lui confère des forces et faiblesses selon la problématique à laquelle on tente de répondre.

Les modes de résidence

Si la notion de ménage arrive à repérer correctement les personnes qui possèdent un logement commun, elle n'arrive pas toujours à repérer des formes de partage qui ne donnent pas lieu à résidence. En effet, « d'un côté, on peut cohabiter sans être apparenté ; de l'autre, on peut être apparenté et vivre séparé : le phénomène de non co-résidence des conjoints et des enfants encore dépendants est par exemple relativement fréquent dans les villes africaines et en cas de polygynie (Locoh, 1990) » (Pilon, 1997, p 123). Certains auteurs ont introduit le concept de « quasi-corésidence » pour étudier les visites fréquentes de mêmes membres de la famille qui habitent à proximité (Johnson et DaVanzo, 1996).

Pour notre propos dans cette thèse, le ménage possède effectivement une portée certaine pour étudier la solidarité sous forme de cohabitation. L'étude d'autres formes de solidarité, par contre, nécessite d'autres approches, c'est ce qui sera réalisé dans la partie sur les transferts.

Les populations hors ménage ordinaire

Dans les recensements, on distingue habituellement deux catégories dans la population des ménages : la population des ménages privés (ou « ordinaires »), d'une part, et la population des ménages institutionnels (ou « collectifs »), d'autre part. Les recommandations des Nations Unies définissent les ménages institutionnels comme « *des groupes de personnes vivant ensemble, partageant souvent leur repas, liés par un objectif commun et généralement sujets à des règles communes* » (cité par Keilman, 1996, p 167). Ces ménages institutionnels regroupent les personnes vivant ensemble, par exemple, dans les cités universitaires, les casernes, les maisons de retraite et hospices, les hôpitaux, communautés religieuses, prisons, etc.

Ces populations habitant dans les ménages collectifs sont, en réalité, exclus du champ des « enquêtes auprès des ménages », qui ne portent que sur la population des ménages ordinaires. D'autres catégories de la population en sont également exclues, notamment les sans-domicile.

Le critère d'appartenance à un ménage

L'appartenance d'un individu à un ménage est fondée sur le critère de longévité de la résidence, à savoir six mois. Cette durée est jugée comme suffisamment longue pour garantir une appartenance réelle au ménage. Son choix est cependant assez arbitraire, et on aurait tout aussi bien pu choisir une période plus courte ou plus longue.

Pour étudier la problématique de la solidarité, la définition de membre résident d'un ménage ne permet pas d'étudier l'accueil pour une courte durée d'amis ou d'autres membres de la famille qui, pourtant, pourrait être perçu comme une forme de solidarité. Certes, la catégorie « visiteur » répertorie les personnes ayant dormi dans le ménage la nuit précédant l'enquête, sans en être membre. Toutefois, on ne dispose pas de suffisamment d'informations sur ces personnes (raison de leur visite, temps pendant lequel ils envisagent d'habiter dans le ménage, etc.) pour pouvoir faire une étude détaillée de l'hospitalité des ménages. Des données adéquates pourraient être élaborées ultérieurement pour étudier la solidarité par accueil, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément l'hospitalité.

Le critère de durée de résidence a du mal à prendre en compte certaines catégories de la population, très mobiles. C'est pour rendre compte de ces différentes possibilités que dans les enquêtes et recensements, on utilise parfois deux concepts de résidence : la résidence de fait (*de facto*) et la résidence officielle (*de jure*). La première résidence est celle où la personne demeure habituellement, tandis que la seconde est celle où elle demeure légalement, c'est-à-dire où elle paye ses impôts, exerce son droit de vote, etc.

La notion de « chef de ménage »

Le chef de ménage est, théoriquement, la personne qui dispose du pouvoir de décision, conformément au terme « autorité » utilisée dans la définition du ménage. Implicitement, cela se réfère à la personne qui assume principalement la subsistance économique du ménage. Le chef de ménage est, en principe, reconnu comme tel par les autres membres. Traditionnellement, dans une famille nucléaire (couple+enfants), il s'agit de l'homme.

Cependant, dans les pays développés, et notamment en Europe, une telle définition est devenue caduque (Keilman, 1996). Dans ces pays, l'existence d'une autorité ultime au sein du ménage a été remise en cause, puisque les épouses sont considérées comme partageant à égalité la responsabilité et l'autorité de leur ménage avec leur mari. Les Nations Unies recommandent donc, dans ces pays d'utiliser le concept de « personne de référence », qui n'a pas d'implication hiérarchique. Il peut alors exister des règles formelles émises pour identifier cette « personne de référence », en fonction de la composition du ménage rencontré. Les deux concepts, chef de ménage ou personne de référence, sont regroupés sous le terme « householder » (soutien du ménage).

Dans l'étude de la cohabitation, le critère de « chef de ménage » est parfois utilisé pour se faire une idée de la génération qui bénéficie d'une aide au logement, autrement dit qui est « hébergée ». Le mot « héberger » signifie mettre un logement qu'on possède ou qu'on loue à la disposition d'un tiers, ce qui revient en fait à lui faire bénéficier d'un bien en nature. Pour étudier ce type de pratique, l'idéal aurait été de poser directement la question « qui est propriétaire du logement », ou bien « qui paye le loyer » dans le cas d'un ménage locataire. La question n'ayant pas été posée, nous utiliserons, dans certaines analyses, le critère de « chef de ménage ». L'idée repose sur l'hypothèse selon laquelle le chef de ménage est celui (ou celle) qui héberge les autres membres du ménage, notamment ses parents et ses enfants adultes.

Dans de telles analyses, il est toutefois important de s'interroger sur le sens du critère « être chef de ménage ». On peut en effet imaginer qu'un parent hébergé par un des ses enfants adultes soit déclaré comme chef de ménage, malgré le fait qu'il ne dispose pas d'autorité sur les dépenses faites par le ménage. Le fait d'être « chef de ménage » ne s'assimile pas toujours à celui de « hébergeant ». Le moment venu, on tentera de voir l'adéquation entre les critères socio-économiques (sexe, âge et revenu notamment) et le fait d'être chef de ménage.

L'étude des structures familiales

Si elle s'adapte bien à l'étude des arrangements résidentiels, la notion de ménage n'est pas forcément adaptée à l'étude des structures familiales (Lacombe et Lamy, 1989). En Afrique, cela résulte en partie de l'imperfection du concept de ménage pour rendre compte de la réalité (Locoh, 1988) : dans cette région, en effet, le modèle de la famille « nucléaire », comprenant

un couple avec des enfants, n'est pas dominant. C'est plutôt la famille « élargie » qui, le plus souvent, joue un rôle prépondérant dans les phénomènes démographiques ou économiques. A cela s'ajoute le phénomène de polygamie qui rend plus complexe les arrangements résidentiels.

De nombreuses théories ont aussi vu, à partir des évolutions des modes de coresidence, un indice des transformations de la société. La théorie de William J. Goode (1963)

Sous ces réserves, l'étude des structures familiales composant les ménages peut être menée en utilisant l'information sur les liens de parenté entre membres du ménage. Généralement, les liens de parenté de chaque membre du ménage se rapportent au « chef de ménage ». Leur agrégation permet de reconstruire les familles nucléaires composant le ménage. Pour rendre compte de l'ensemble des structures familiales présentes dans le ménage, il faut ensuite utiliser une typologie (ou une nomenclature) pertinente. Mais il n'existe pas de typologie unique et universelle, puisque les critères utilisés varient en fonction des phénomènes et des logiques qu'on veut mettre en lumière (Pilon, 1997).

La vie sociale

La définition du ménage ne permet pas d'inférer sur le type de vie sociale du ou des membres du ménage. Par exemple, une personne âgée, vivant seule dans son ménage, n'est pas forcément socialement isolée. Ses enfants peuvent par exemple résider à proximité de son logement, et lui faire des fréquentes visites. Mais cela est impossible à savoir à travers la seule composition du ménage. De même, la présence de nombreux individus au sein d'un même ménage ne garantit pas une vie sociale harmonieuse entre ces derniers, en raison des possibilités de conflits. Là encore, des questions spécifiques sont nécessaires afin de connaître le détail des relations individuelles au sein du ménage.

Le choix d'une nomenclature pour décrire la composition des ménages

Plusieurs façons de faire existent pour décrire la composition des ménages. On peut se contenter de mettre en relief leur composition démographique, notamment leur taille et leur structure par âge. Cela peut donner lieu à des indicateurs tels que les rapports de dépendance (ratios entre le nombre de personnes « inactifs » et « actifs »). Mais on peut également s'intéresser aux liens de parenté existant entre les membres des ménages, en essayant de les

synthétiser. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser une nomenclature (ou typologie) pertinente, qui permette de rendre compte des différentes possibilités. Le problème provient du fait qu'il n'existe pas de typologie unique et universelle pour faire cette description (Pilon, 1997). La nomenclature utilisée est à définir selon le contexte et la problématique à laquelle on tente de répondre.

Les typologies usuelles

De nombreuses typologies ont été proposées dans la littérature pour résumer les liens de parenté existant entre les membres des ménages. Certaines privilégient le nombre de noyaux ou de familles nucléaires présentes dans le ménage, d'autres les générations en présence, classant par exemple les ménages complexes en étendus « horizontalement » ou « verticalement ». Une des premières typologies a été proposée par Peter Laslett (1972), : elle est composée de 6 divisions principales (solitaire, ménage sans famille, ménage simple, ménage élargi, ménage multiple et ménage à structure indéterminée comportant certains liens de parenté), chacune se subdivisant en d'autres sous-catégories plus détaillées.

D'autres typologies sont utilisées, par exemple dans Roussel (1986)¹⁴⁵ pour la comparaison de la structure des ménages dans les pays développés, Cered (1996)¹⁴⁶ au Maroc. En France, l'INSEE utilise une nomenclature fondée sur les notions de « famille » et d'« isolé »¹⁴⁷. Elle distingue alors cinq catégories : les personnes vivant seules ; les ménages d'une famille (sans isolé) ; les ménages d'une famille et d'isolés ; les ménages de deux familles comprenant éventuellement des isolés ; et enfin les ménages de plusieurs individus isolés (Cristofari et Labarthe, 2001).

Choix d'une typologie

Dans la partie descriptive de ce chapitre, pour la description des liens de parenté entre les membres du ménage, nous utiliserons une nomenclature fondée sur l'existence du noyau

¹⁴⁵ On y distingue les ménages simples (personne seule ou couple, avec ou sans enfants) des ménages complexes.

¹⁴⁶ Elle se fonde sur le noyau familial et distingue les ménages sans famille (d'une/plusieurs personnes), les ménages nucléaires (comprenant un/deux parents avec ou sans enfants), les ménages de frères et sœurs tous célibataires et, enfin, les ménages complexes (à plusieurs noyaux).

¹⁴⁷ Une « famille » est un ensemble d'au moins deux personnes appartenant à un même ménage : soit d'un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'un parent et de ses enfants (famille monoparentale). Un « isolé » ou personne « hors-famille » est un membre du ménage n'appartenant à aucune famille.

conjugal du chef de ménage et bâtissable à partir de nos données sur le lien de parenté avec le chef de ménage¹⁴⁸. Cette nomenclature distingue six catégories de ménages :

- unipersonnel ;
- couple sans enfant ;
- nucléaire monoparental : comprenant le chef de ménage, lequel n'a pas de conjoint, et un ou plusieurs de ses enfants ;
- nucléaire strict : comprenant un couple et un ou plusieurs de leurs enfants ;
- élargi monoparental : comprenant un adulte chef de ménage, sans conjoint et, au moins un autre membre n'appartenant pas à la famille nucléaire du chef de ménage (conjoint et enfants);
- ménage élargi : comprenant le chef de ménage et son conjoint, éventuellement leurs enfants, et des membres ne faisant pas partie de la famille nucléaire du chef de ménage.

Dans ces définitions, la présence de domestiques n'intervient pas.

Cette nomenclature présente l'avantage de la simplicité, mais son utilisation ne doit pas mener à des conclusions abusives, surtout pour les ménages « élargis » (les deux dernières catégories) qui ne sont pas forcément de grande taille. La catégorie « élargi monoparental » inclut tous les ménages complexes, dans lesquels le chef de ménage n'a pas de conjoint. Un ménage complexe où le chef de ménage vit en couple sera classé dans la catégorie « élargi ». Par exemple, un ménage comprenant un chef de ménage âgé veuf ou divorcé, et la famille nucléaire d'un de ses enfants, sera classé comme « élargi monoparental », tout comme un ménage de deux personnes sans lien de parenté. Cet exemple montre qu'un ménage défini comme « élargi » selon notre nomenclature n'est pas forcément de grande taille.

Lorsque ses données le permettent, les tableaux statistiques de cette sous-partie sont élaborés à partir de l'enquête Emploi 1997, qui nous avons préférée en raison de sa plus grande taille.

Les difficultés spécifiques rencontrées dans le contexte d'Antananarivo

¹⁴⁸ Cette nomenclature est notamment utilisée par le Projet Madio dans l'exploitation des enquêtes annuelles sur l'emploi (Madio, 1995 et suivantes).

Repérage des ménages

Le concept de « ménage » n'est pas totalement étranger au vocabulaire malgache. Un mot semble correspondre à cette notion : *tokantrano*, provenant de la juxtaposition de deux racines *tokana* (« unique », « personnel ») et *trano* (« maison », « foyer »). Ce vocable est surtout utilisé pour désigner le foyer formé par de deux conjoints. Ainsi, on dit de deux personnes qui se marient : *manorina tokantrano*, c'est-à-dire qu'ils construisent leur ménage. Ils en deviennent alors les premiers responsables. Ce qui se passe à l'intérieur n'a pas à être divulgué à l'extérieur car *ny tokantrano tsy ahahaka* (on ne montre pas en spectacle les affaires de son ménage).

La population étant plus ou moins sensibilisée à la notion de *tokantrano*, les principales difficultés rencontrées lors de la collecte à Antananarivo ont découlé du fait que la définition du ménage, au sens statistique du terme, ne correspondait pas toujours à l'idée que s'en faisaient les gens. Si dans la plupart des cas, le repérage du ménage n'a pas posé de difficulté particulière, on a néanmoins rencontré sur le terrain des cas particuliers qui ont mis à l'épreuve les enquêteurs.

On a vu dans certains quartiers défavorisés, plusieurs familles nucléaires cohabitant dans le même logement, ou même dans la même pièce. Mais ces personnes ne prenaient pas (ou que rarement) leurs repas ensemble et ne mettaient pas leurs revenus en commun (sauf éventuellement pour partager le loyer). Dans ces cas, on a décidé de dire que ce logement était occupé par plusieurs ménages, autant que de groupes de personnes prenant leurs repas ensemble¹⁴⁹. Découlant principalement de la pénurie de logement et de leur cherté, ces partages d'espace habitable sans mise en commun des ressources (donc sans constitution en un seul ménage) conduisent à une sous-estimation de l'ampleur de la cohabitation entre générations.

¹⁴⁹ Cette opération de délimitation des ménages était, en principe, réalisée lors de la phase de « dénombrement », préalable à l'enquête proprement dite. Des ménages qui cohabitent sous le même toit avaient ensuite la même probabilité d'être tiré pour l'enquête. Si la présence de plusieurs ménages dans le logement n'était pas repérée au dénombrement (ce qui n'est malheureusement pas exclu dans certains cas), cela pourrait conduire à un biais d'échantillonnage, à savoir une sous-représentation de ménages secondaires dans l'échantillon.

Dans certains cas, par contre, les membres d'une même famille occupaient plusieurs étages d'une maison¹⁵⁰. Là encore, il était utile de s'enquérir si les personnes prenaient leurs repas ensemble ou non, afin de repérer correctement les ménages. Des erreurs de délimitation pour les cas de ce type (notation de plusieurs ménages alors qu'il n'y en a qu'un) conduiraient cette fois à une sur-estimation de l'ampleur de la cohabitation.

Il ne nous est cependant impossible de quantifier l'ampleur des biais de sur ou de sous-estimation, l'information sur le partage de logement entre différents ménages n'étant pas disponible. En effet, les informations spécifiques à ce sujet issues du dénombrement n'ont pas été appariées avec les celles de l'enquête Emploi ou SET97.

Il convient également de signaler les cas de proximité de domicile des membres de la famille. Même s'ils habitent des logements différents, ces derniers peuvent se rendre visite très fréquemment voire préparer et prennent leurs repas ensemble. On est ici proche du concept de quasi-corésidence exposé par Johnson et DaVanzo (1996).

Les populations exclues de l'enquête : qui, combien ?

Comme nous l'avons signalé, les enquêtes Emploi ou SET97 ne portent que sur les ménages ordinaires. Elles excluent notamment les personnes logeant dans des chambres d'hôtels, en collectivité ou sans-domicile.

Les recensements peuvent donner une première idée du nombre et de personnes ainsi exclues. Lors du plus récent recensement, qui a eu lieu en 1993, le rapport méthodologique mentionne que cette population hors-ménage a été recensée à part¹⁵¹, malheureusement, nous n'avons pas pu accéder aux résultats correspondants. C'est dans le recensement de 1975 qu'on trouve une ventilation de la population selon le type d'habitation : à Tananarive-ville, on y dénombre alors 451 808 résidents et 5 094 personnes en ensemble particulier (caserne, prison, léproserie, asile d'aliéné, sanatorium, internat, hospice, ou orphelinat et couvent). La population en collectivité représentait donc 1,1% du total en 1975.

Ravaonanolomala (2001) donne l'effectif d'institutions spécialisée auprès de personnes âgées sur tout Madagascar. Elle dénombre 13 hospices et centres d'hébergement pour

¹⁵⁰ Les immeubles, tels qu'on peut les observer dans les villes occidentales, sont rares à Antananarivo. L'habitat traditionnel, sous forme de maison individuelle, est majoritaire.

personnes âgées sur l'ensemble du pays, dont 4 à Antananarivo. Ces établissements ont une capacité agrégée de 279 personnes, à part un dont l'effectif n'a pu être collecté.

Malgré l'absence de données actualisées, ces différents chiffres montrent que, sous des hypothèses raisonnables, la proportion de personnes exclues d'une enquête auprès des ménages peut être considérée comme faible, même si leur effectif peut être important, probablement supérieur à celui de 1975 en regard de l'évolution démographique, politique, administrative, économique du pays depuis cette date.

Conclusion sur la portée de l'enquête SET97 pour l'étude des solidarités par cohabitation

La notion de « ménage » est très efficace lorsqu'il s'agit de rendre compte des arrangements résidentiels, c'est-à-dire du fait de vivre sous le même toit ou non. Elle est en revanche sujette à caution lorsqu'il s'agit de rendre compte des structures familiales. Pour la problématique qui nous concerne, à savoir l'étude des solidarités, le « ménage » possède néanmoins une pertinence certaine. Elle implique en effet l'existence d'un partage d'espace habitable et de nombreux autres biens par les membres. Plus encore, la définition du « ménage » utilisée implique que le partage ne se réduit pas à celui du logement mais aussi aux repas et même aux revenus.

L'étude possède cependant des limites, qu'il convient de garder à l'esprit. D'abord, étant donné les modes de cohabitation à Antananarivo (plusieurs ménages peuvent vivre dans le même logement, voire dans la même pièce), l'ampleur des solidarités par cohabitation, mesurée via les ménages, pourrait être légèrement sous-estimée. Ensuite, les différents concepts utilisés parallèlement à la notion de ménage (membre d'un ménage, chef de ménage, etc.) ne permettent pas toujours d'identifier avec certitude les hébergés et les hébergeants, autrement dit les pourvoyeurs et les bénéficiaires dans ce type de solidarité. L'interprétation des résultats reste donc imparfaite pour identifier le sens de l'entraide par cohabitation.

Une analyse plus affinée des « autres parents du chef de ménage »

La reconstitution du lien de parenté à partir de l'identifiant du parent

¹⁵¹ Les sans-abris auraient même été recensés de nuit sur les lieux où ils dorment.

Les données de l'enquête SET97 permettent d'affiner la nomenclature de lien de parenté avec le chef de ménage. On sait en effet si chacun des parents d'un individu âgé de 5 ans ou plus réside avec lui et, le cas échéant, saisi l'identifiant du parent. Cette procédure permet de repérer les beaux-parents du chef de ménage (*i.e.* individus ayant le statut de « père ou mère » du conjoint du chef de ménage), ainsi que ses petits-enfants (*i.e.* individus dont un des parents a le statut d'« enfant du chef de ménage »).

Les données ne permettent cependant pas de repérer les beaux-parents et les petits enfants du chef de ménage dans tous les cas de figure. Plusieurs cas échappent à la reconstitution :

- les beaux-parents du chef de ménage lorsque le conjoint du chef de ménage ne vit pas avec lui (à cause, par exemple, d'un décès) ;
- les petits-enfants du chef de ménage dont les parents biologiques ne sont pas membres du même ménage qu'eux, soit qu'ils sont décédés, soit qu'ils sont vivants mais appartiennent à un autre ménage
- les petits-enfants âgés de moins de 5 ans, de par le fait que les informations sur les parents n'ont été collectées que pour les individus âgés de 5 ans ou plus ;
- enfin, si le parent membre du ménage n'est pas un « enfant du chef de ménage » (*i.e.* descendant direct) mais son beau-fils ou sa belle-fille, il n'est pas possible de repérer le petit enfant.

Sous ces réserves, on peut tenter de reconstruire les liens de parenté en distinguant, parmi les « autres parents du chef » deux nouvelles modalités : d'une part « père ou mère du conjoint du chef de ménage » et, d'autre part, « petit enfant du chef de ménage ». Il convient de garder à l'esprit que les deux nouvelles modalités élaborées ne portent que sur une partie des individus devant être inclus

Les résultats

Les résultats de la reconstitution du lien de parenté sont exposés dans le tableau ci-après. Pour des raisons de comparabilité, nous y avons également produit les proportions de personnes « autres parents du chef de ménage » (incluant les deux nouvelles modalités introduites), calculées à partir des données de l'enquête SET97. Ces proportions diffèrent légèrement de

celles présentées dans le tableau 32, qui, pour leur part ont été produites à partir des données de l'enquête Emploi 1997, essentiellement en raison des erreurs de sondage.

Tableau

Répartition de la population selon lien de parenté avec le chef de ménage reconstitué

Age	Lien de parenté avec le chef de ménage						Non apparenté	Total
	Membre de sa famille nucléaire	Parents hors de la famille nucléaire, dont :						
		Père ou mère	Beau-père ou belle-mère	Petit enfant	Autre parent			
0-4 ans	83,0	0,0	0,0	0,0	16,7	0,3	100	
5-9 ans	87,1	0,0	0,0	4,9	7,2	0,8	100	
10-14 ans	86,2	0,0	0,0	2,2	11,4	0,2	100	
15-19 ans	83,9	0,0	0,0	2,9	13,3	0,0	100	
20-24 ans	82,5	0,0	0,0	1,1	15,0	1,4	100	
25-29 ans	88,5	0,0	0,0	0,0	10,7	0,8	100	
30-34 ans	94,8	0,0	0,0	0,0	4,7	0,5	100	
35-39 ans	94,9	0,0	0,0	0,0	5,1	0,0	100	
40-44 ans	95,4	0,3	0,0	0,0	4,4	0,0	100	
45-49 ans	97,5	0,0	0,0	0,0	1,8	0,8	100	
50-54 ans	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	
55-59 ans	97,2	0,6	0,0	0,0	2,2	0,0	100	
60 ans ou plus	85,5	7,2	3,6	0,0	3,8	0,0	100	
Total	88,2	0,3	0,1	1,3	9,6	0,4	100	

Source : Enquête SET97. Domestiques non pris en compte.

Au niveau de toute la population, l'introduction de ces deux nouvelles modalités dans la nomenclature de le lien de parenté avec le chef de ménage fait diminuer la proportion d'« autres parents du chef de ménage » de 11% à 9,6%, ce qui est plutôt négligeable.

Les modifications sont toutefois assez importantes dans certaines tranches d'âge. Ainsi, 5% des enfants de 5-9 ans ayant le statut d'« autre parent » du chef de ménage sont, en réalité, des petits-enfants de ce dernier. De même, 3,6% des personnes de 60 ans ou plus ayant le statut de « autre parent » du chef de ménage sont, en réalité, des beaux-parents de ce dernier. De ce fait, seulement 3,8% des personnes âgées ne sont ni chef ou conjoint de chef de ménage, ni ascendant d'une telle personne. Il nous est malheureusement impossible de regarder précisément quel est lien de parenté des personnes âgées concernées.

Questionnaire « transferts » de l'enquête SET97

**DINGANA MIKASIKA NY FIFANAMPIANA
(hapetraka @ lohan'ny tokantrano na @ vadiny)**

(CH) FIOVANA T@ OLONA MPIRAY TOKANTRANO		(FP) FIANAKAVIANA AKAIKY	
Tao anatin'izay 12 volana lasa izay, nisy fiovana ve t@ olona mpiray tokantrano ? <i>Mariho ny volana nitrangan'ny fiovana. Raha nisy fiovana mitovy maromaro, ny farany marihina.</i>	_____	FP1. Firy @ izao fotoana izao no isan'ny mpiray tam-po @ loham-pianakaviana mbola velona ?	_____
CH1. Fiforonan'ny tokantrano, fiaraha-mipetraky ny mpivady. 1. Eny. 2. Tsia Raha eny, oviana ?	_____	FP2. Fahafiry @ izy ireo izy ? 1. Mtoa 2. Farany 3. Hafa	_____
CH2. Fahaterahan-jaza ato @ tokantrano 1. Eny. 2. Tsia Raha eny, oviana ?	_____	FP3. Firy @ ireo mpiray tam-po @ LP ireo no mipetraka ato @ tokantrano ?	_____
CH3. Fihavian'olona vaovao 1. Eny. 2. Tsia Raha Eny, oviana ?	_____	FP4. Manambady ve ny loham-pianakaviana ? 1. Eny. 2. Tsia <input type="checkbox"/> Mankanesa @ FP9	_____
CH4. Fandehanan'olona (oh : zanaka lehibe,ets.) 1. Eny. 2. Tsia Raha Eny, oviana ?	_____	FP5. Mipetraka ato @ tokantrano ve io vadin'ny loham-pianakaviana io ? 1. Eny. 2. Tsia <input type="checkbox"/> Mankanesa @ FP9	_____
CH5. Fahafatesan'olona tato @ tokantrano 1. Eny. 2. Tsia Raha eny, oviana ?	_____	FP6. Firy @ izao fotoana izao no isan'ny mpiray tam-po @ vadin'ny LP mbola velona ?	_____
		FP7. Fahafiry @ izy ireo ny vadin'ny LP ? 1. Mtoa 2. Farany 3. Hafa	_____
		FP8. Firy @ ireo mpiray tam-po @ vadin'ny LP ireo no mipetraka ato @ tokantrano ?	_____
		FP9. Firy @ izao fotoana izao no isan'ny zanaky ny LP sy/na ny vadiny tsy mipetraka ato @ tokantrano ? <input type="checkbox"/> Raha 0, mankanesa @ <input type="checkbox"/> fiovana TC	_____

EN. Zanaka tsy mipetraka ato @ tokantrano

Raha tsy mihoatra ny 2 ny isan'ny zanaka tsy anatin'ny tokantrano, fenoy avy hatrany ny tabilao EN ho an'io (ireo) zaza io (ireo).

Raha 3 na mihoatra ny isan'ny zanaka tsy anisan'ny tokantrano intsony, anontanio :

Azonao omena ahy ve ny anaran'ireo zanakao tsy mipetraka ato @ tokantrano ireo, atomboka @ zokiny indrindra ?

Misintona 2 amin'ireo zanaka tsy ao @ tokantrano ireo : ireo roa voalohany @ filaharana alfabetikan'ny fanampin'anarana. Feny amin'izay ny tabilao EN ho an'ireo zaza ireo.

Raha zaza iray ihany, ny "colonne" voalohany ihany fenoana.	Zanaka voalohany	zanaka faharoa
EN1. Fanampin'anarana		
EN2. Laharany @ zaza tsy anisan'ny tokantrano	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN3. Lahy na vavy 1. Lahy 2. Vavy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN4. Firy taona izy ankehitriny ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN5. Misahana fianakaviana (vady sy/na zanaka) ve izy ? 1. Eny 2. Tsia 3. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN6. Inona no mari-pahaizana ambony indrindra ananany ? (Avadiho ho isan'ny taona nianarana)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN7. Miasa ve izy @ izao fotoana izao ? 1. Eny 2. Tsia, mbola an-dalam-pianarana 3. Hafa noho ireo 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN8. Ny orinasa anaovany ny asany dia ? 1. Fanjakana 2. Orinasa-panjakana, orinasa lehibe tsy miankina @ Fanjakana na orinasa iombonana 3. Orinasa madinika na salantsalany 4. Orinasa kely an'ny tena manokana, tokantrano 5. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EN9. Sampam-pamokarana inona no iasany ? 1. Pambolena 2. Indostria 3. Varotra, "service" 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TC. Famangiana sy fanomezana madinika natao

Izao isika dia hiresaka momba ireo fanomezana, famangiana, rom-patsa, ets. nataon'ny tokantrano (loham-pianakaviana na ny vadiny) tao anatin'izay 3 volana lasa izay.

Tanisaio ireo karazam-panomezana mety hisy, dia anontanto raha nanao izany ny tokantrano.

Anton'ilay fanomezana	Rom-patsa	Fanomezana mariazay	Fety ara-pivavahana	Tsingerin-taona, jôbily	Famangiana marary	Famangiana manjo
TC1. Fisiany (3 volana lasa) 1. Eny 2. Tsia 3. Tsy fantatra Raha ita na tsy fantatra, mananasa @ "colonne" manaraka na @ FL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TC2. Impiry ianao no nanao fanomezana toy izany tao anatin'ny 3 volana lasa ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TC3. Fitambaran'ny vola lany, na tetihidin'ny entana nomena (an-jatony FMG) Mananasa @ "colonne" manaraka na @ FL	(100 Fmg)	(100 Fmg)	(100 Fmg)	(100 Fmg)	(100 Fmg)	(100 Fmg)
Raha tsy fantatra @ TC3						
TC4. Eo @ ohatrona eo no laninao ? 1. Latsaky ny 1000 Fmg 2. [1.000, 2.000 Fmg] 3. [2 000, 5 000 Fmg] 4. [5 000, 10 000 Fmg] 5. [10 000, 20 000 Fmg] 6. mihoatra ny 20 000 Fmg.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(FL) Sivana momba ny fifanomezana	
<p>Izao aho dia hanontany momba ireo fanampiana nomenao sy noraisinao tao anatin'izay 6 volana lasa izay, ankoatra ireo fanomezana sy famangiana noresahantsika teo.</p> <p>Ny tiana hotenenina @ hoe fanampiana dia ny fanomezana maimaim-poana na fampisamborana vola na zavatra.</p>	
<p><i>Fampatsiahivana :</i></p> <p>FP5 = <input type="checkbox"/> FP9 = <input type="checkbox"/></p> <p style="font-size: small;">Fanontaniana FL1 ha@ FL5 : vao misy valinteny "eny", maraho ao @ tabilo TFI ny anatin'izay olona</p>	
<p>FL1. Tao anatin'ny 6 volana lasa, nanome vola na entana ve ianao ho fanampiana ny ray na renin'ny LP tsy anisan'ny tokantrano ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia 3. Tsy manana ray aman-dreny ivelan'ny tokantrano ny LP</p> <p><i>Raha FP5=1 : tohizo @ FL2. Raha tsy izany mankanesa @ FL3</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL2. Ary nanome vola na entana ve ianao ho fanampiana ny ray na ny renin'ny vadin'ny LP tsy anisan'ny tokantrano ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia 3. Tsy manana ray aman-dreny ivelan'ny tokantrano</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL3. <i>Raha FP9=0, mankanesa @ FL5</i> Nanome vola na entana ve ianao ho fanampiana an'i (anaran'ny zanaka noresahina voalohany tao @ EN)</p> <p>1. Eny. 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL4. <i>Raha FP9 =1, mankanesa @ FL5</i> Ary nanome vola na entana ve ianao ho fanampiana an'i (anaran'ny zanaka noresahina faharoa tao @ EN)</p> <p>1. Eny. 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL5. Nanome vola na entana ve ianao ho fanampiana olon-kafa (havana, namana, ets.) ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p style="font-size: small;">Fanontaniana FL6 ha@ FL10 : vao misy valinteny "eny", maraho ao @ tabilo TFI ny anatin'izay olona</p>	
<p>FL6. Ary tao anatin'izay 6 volana lasa izay, nandray vola na entana fanampiana avy @ ray na ny renin'ny LP tsy anisan'ny tokantrano ve ianao ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia 3. Tsy manana ray aman-dreny ivelan'ny tokantrano ny LP</p> <p><i>Raha FP5=1 : tohizo @ FL7 Raha tsy izany mankanesa @ FL8.</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL7. Ary nandray vola na entana fanampiana avy @ ray na ny renin'ny vadin'ny LP tsy anisan'ny tokantrano ve ianao ?</p> <p>1. Eny 2. Tsia 3. Tsy manana ray aman-dreny ivelan'ny tokantrano ny vadin'ny LP</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL8. <i>Raha FP9=0, mankanesa @ FL10</i> Ary nandray vola na entana fanampiana ve ianao avy amin'i (anaran'ny zanaka voalohany noresahina tao @ EN) ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL9. <i>Raha FP9 =1, mankanesa @ FL10</i> Nandray vola na entana fanampiana ve ianao avy amin'i (zanaka faharoa noresahina tao @ EN)</p> <p>1. Eny 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FL10 Ary nandray vola na entana fanampiana ve ianao avy @ olon-kafa tsy anisan'ny tokantrano (havana, namana, ets.) ?</p> <p>1. Eny. 2. Tsia</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Raha "tsia" avokoa no valinteny ato @ ity fizarana FI ity dia tapitra ny fanadihadiana. Raha misy eny, tohizo @ ravina "fanampiana" ny fanontaniana.</p>	


TD2D. Teti-bidin'ireo vola sy entana nomena tao anati'izay 6 volana izay (an'arivony FMG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)
Agstraho raha azy voavaly ny TD2D				
TD2E. Ohatrinona eo ho eo no teti-bidin'ny vola/entana nomenao ? 1. Latsaky ny 2 000 FMG 2. [2 000, 5 000 FMG] 3. [5 000, 10 000 FMG] 4. [10 000, 30 000 FMG] 5. [30 000, 100 000 FMG] 6. Mihoatra ny 100 000 FMG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2F. Tokony haverina ve ireo vola na entana ireo, na ampahany ihany aza ? 1. Tsia 2. Eny, ny ampahany 3. Eny, izy rehetra 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2G. Inona no antony nanomezanao an'io vola na entana io an'ilay olona ? 1. Aretina, voina 2. Fahasahiranana mandalo hafa 3. Hampiasainy @ asany 4. Antony hafa 5. Tsy misy antony mazava	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TD2. (tohiny raha ilaina) Andao haravona ny vola sy ny entana nomenao nandritra izay 6 volana lasa izay

Anarana				
TD2A. N° mpandray (alaivo avy ao @ TD1a)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2B. Toetoeiry ny zavatra nomena 1. Sakafo 2. Fitafiana 3. Fitaovam-pianarana 4. Fanafody 5. Entana hafa 6. Vola → Misokatesa @ TD2D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2C. Inona ireo zavatra nomenao ?				
TD2D. Teti-bidin'ireo vola sy entana nomena tao anati'izay 6 volana izay (an'arivony FMG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)
Agstraho raha azy voavaly ny TD2D				
TD2E. Ohatrinona eo ho eo no teti-bidin'ny vola/entana nomenao ? 1. Latsaky ny 2 000 FMG 2. [2 000, 5 000 FMG] 3. [5 000, 10 000 FMG] 4. [10 000, 30 000 FMG] 5. [30 000, 100 000 FMG] 6. Mihoatra ny 100 000 FMG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2F. Tokony haverina ve ireo vola na entana ireo, na ampahany ihany aza ? 1. Tsia 2. Eny, ny ampahany 3. Eny, izy rehetra 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TD2G. Inona no antony nanomezanao an'io vola na entana io an'ilay olona ? 1. Aretina, voina 2. Fahasahiranana mandalo hafa 3. Hampiasainy @ asany 4. Antony hafa 5. Tsy misy antony mazava	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TR. Fanampiana voarain'ny tokantrano

TR1. Izabo indray abo dia haontany momba ireo olona ivelan'ny tokantrano nanome na nampisambotra anao vola na zavatra tao anatin'izay 6 volana lasa izay

TR1A. N° ny mpanome				
Anarana				
TR1B. Rohim-pihavanana @ LP 1. Rain'ny LP 2. Renin'ny LP 3. Rain'ny vadin'ny LP (raha anisan'ny tokantrano ny vadin'ny LP) 4. Renin'ny LP (raha anisan'ny tokantrano ny vadin'ny LP) 5. Zanaka voalohany noresahina tao @ EN 6. Zanaka faharoa noresahina tao @ EN 7. Olona hafa Raha i hafa @ 6, mankasa @ en TR1D				
TR1C. Rohim-pihavanana @ LP 1. Vadin'ny LP tsy anisan'ny tokantrano 2. Rain'ny vadin'ny LP (raha tsy anisan'ny tokantrano ny vadin'ny LP) 3. Renin'ny vadin'ny LP (raha tsy anisan'ny tokantrano ny vadin'ny LP) 4. Zanaky ny LP na ny vadiny hafa noho ireo tao @ EN 5. Mpiray tam-po @ LP 6. Mpiray tam-po @ vadin'ny LP 7. Havan'ny LP hafa 8. Olon-kafa tsy havana				
TR1D. @ izao fotoana izao, miasa ve i (anaran'ny mpanome) 1. Eny 2. Tsia, an-dalam-pianarana 3. Tsia, hafa noho ireo 4. Tsy fantatra				
TR1E. Ny orinasa anaovany ny asany dia ? 1. Fanjakana 2. Orinasam-panjakana, orinasa lehibe tsy miankina @ Fanjakana na orinasa iombonana 3. Orinasa madinika na salantsalany 4. Orinasa kely an'ny tena manokana, tokantrano 5. Tsy fantatra				
TR1F. Sampam-pamokarana inona no iasany ? 1. Fambolena 2. Indostria 3. Varotra, "service" 4. Tsy fantatra				
TR1G. Toerana ipetrabana TR1Ga. Toerana 1. Antananarivo renivohitra sy ny manodidina 2. Tanàn-dehibe hafa eto Madagasikara 3. Tanàna ambanivohitra eto Madagasikara. 4. Any ivelany Mankasa @ TR1Gc				
TR1Gb. Fivondronana (jereo code postal)				
TR1Gc. Pirenena				

TR2. Andao haravona ireo vola na entana noraisinao tao anatin'ny enim-bolana lasa izay avy tamin'ny tsirairay @ ireo olona noresahina teo ireo

Anarana				
TR2A. N° mpanome (alaivo avy @ TR1A)				
TR2B. Toetoetry ny zavatra noraisina 1. Sakafo 2. Fitafiana 3. Fitaovam-pianarana 4. Fanafody 5. Entana hafa 6. Vola Mankasa @ TR2D				
TR2C. Inona ireo zavatra noraisinao ?				

TR2D. Teti-bidin'ireo vola sy entana voaray tao anatin'izay 6 volana izay (an'arivony FMG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)
Apetraho raha izy voavaly ny TR2D				
TR2E. Ohatrinona eo ho eo no teti-bidin'ny vola/entana noraisinao? 1. Latsaky ny 2 000 FMG 2. [2 000, 5 000 FMG] 3. [5 000, 10 000 FMG] 4. [10 000, 30 000 FMG] 5. [30 000, 100 000 FMG] 6. Mihoatra ny 100 000 FMG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2F. Tokony haverina ve ireo vola na entana ireo, na ampahany ihany aza ? 1. Tsia 2. Eny, ny ampahany 3. Eny, izy rehetra 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2G. Inona no antony nandraisanao an'io vola na entana io avy t@'ilay olona ? 1. Aretina, fidirana hôpitaly 2. Fahasahiranana mandalo hafa 3. Hampiasaina @ asa 4. Antony hafa 5. Tsy misy antony mazava	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TR2. (tohin' raha ilaina) Andao haravona ireo vola na entana noraisinao tao anatin'ny enim-bolana lasa izay avy tamin'ny tsirafay @ ireo olona noresahina teo ireo

Anarana				
TR2A. N° mpanome (alaivo avy @ TRIA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2B. Toetoetry ny zavatra noraisina 1. Sakafô 2. Fitafiana 3. Fitaovam-pianarana 4. Panafofy 5. Entana hafa 6. Vola → Mankamisa @ TR2D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2C. Inona ireo zavatra noraisinao ?				
TR2D. Teti-bidin'ireo vola sy entana voaray tao anatin'izay 6 volana izay (an'arivony FMG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)	(1000 Fmg)
Apetraho raha izy voavaly ny TR2D				
TR2E. Ohatrinona eo ho eo no teti-bidin'ny vola/entana noraisinao? 1. Latsaky ny 2 000 FMG 2. [2 000, 5 000 FMG] 3. [5 000, 10 000 FMG] 4. [10 000, 30 000 FMG] 5. [30 000, 100 000 FMG] 6. Mihoatra ny 100 000 FMG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2F. Tokony haverina ve ireo vola na entana ireo, na ampahany ihany aza ? 1. Tsia 2. Eny, ny ampahany 3. Eny, izy rehetra 4. Tsy fantatra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TR2G. Inona no antony nandraisanao an'io vola na entana io avy t@'ilay olona ? 1. Aretina, fidirana hôpitaly 2. Fahasahiranana mandalo hafa 3. Hampiasaina @ asa 4. Antony hafa 5. Tsy misy antony mazava	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>